ESTIMATES

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/79-2005
ISBN 0-660-62871-6

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report

For the period ending 31 March 2005

Approved:

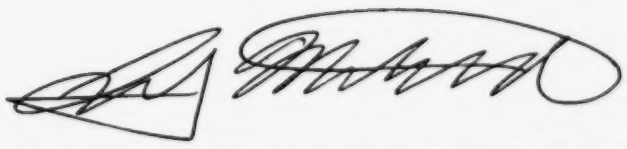

The Honourable Andy Mitchell, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

106-00885/

Canadian Food Inspection Agency
Agence canadienne d'inspection des aliments

Performance Report

Canada

Table of Contents

Part 1: Overview 1

1.1 Minister's Message 1

1.2 President's Message 2

1.3 Agency Overview 3

1.4 Key Strategic Challenges and Risks 7

1.5 Summary Information 8

Part 2: Analysis of Performance by Strategic Outcome 10

2.1 How the Agency Plans and Reports 10

2.2 Promoting Compliance 12

2.3 Performance By Strategic Outcome 14

2.3.1 Strategic Outcome: Protecting Canadians from preventable health risks related to food safety or the transmission of animal diseases to humans 14

2.3.1a Managing food safety risks 14

2.3.1b Controlling the transmission of animal diseases to humans 27

2.3.2 Strategic Outcome: A fair and effective regulatory regime 30

2.3.2a Promoting science-based regulation 31

2.3.2b Maintaining an effective regulatory framework 34

2.3.2c Protecting consumers and the marketplace from unfair practices 35

2.3.2d Certifying exports 40

2.3.3 Strategic Outcome: A sustainable plant and animal resource base 42

2.3.3a Protecting Canada's crops and forests 42

2.3.3b Protecting Canada's livestock 48

2.3.3c Assessing agricultural products 53

2.3.4 Strategic Outcome: Canada's food supply and agricultural resource base are secure from deliberate threats . . 56

2.3.4a Preparing for emergencies 56

2.3.4b Strengthening the Agency's capacity to respond to emergencies 59

2.3.5 Strategic Outcome: Providing sound agency management 60
2.3.5a Risk management, planning and accountability 61
2.3.5b Responsive human resources management 62
2.3.5c Quality of service delivery 65
2.3.5d Stewardship 66

Part 3: Supplementary Information 68
3.1 Regulatory and Horizontal Initiatives 68
3.2 Assessment of Performance Information 71
3.2.1 Management Representation Statement 71
3.2.2 Auditor General's performance information assessment 72
3.2.3 CFIA Response to the Auditor General's performance assessment 76
3.3 Financial Performance 77
3.3.1 Reporting on Parliamentary Appropriations 78
3.3.2 Audited financial statements 85
3.3.2a Management representation for financial reporting 85
3.3.2b Auditor's report 86
3.3.2c Financial statements 88
3.3.3 Cost recovery activities and revenues 102
Part 4: Other Items of Interest 104
4.1 Logic Models 104

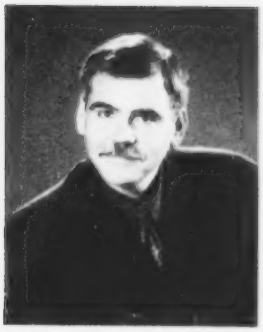

Part 1: Overview

1.1 Minister's Message

I am pleased to submit to Parliament the Performance Report for the Canadian Food Inspection Agency (CFIA), covering the period from April 1, 2004 to March 31, 2005.

In May 2005, the CFIA received approval from the Treasury Board Secretariat (TBS) to consolidate the CFIA Annual Report with the Performance Report (Order in Council 05-929). Since information contained in the Annual Report will now be included in the Performance Report, there will be no loss of disclosure to Parliament.

This was a period of both challenges and achievements for the Agency as it carried out its mandate to safeguard Canada's food supply, protect the health of Canada's livestock, and protect Canada's crop and forest resources.

Among these challenges was the discovery of two new cases of bovine spongiform encephalopathy in Canada. However, due to widespread confidence in the CFIA's advanced control measures, Canada has regained full or partial access to 17 international markets for live animals and meat since the first domestic case was discovered in 2003. In July of 2005, the U.S. market opened to live cattle. Other challenges included attempts to control the Emerald Ash Borer and significant measures to arrest the spread of other invasive insects such as the Asian Long-horned Beetle.

Throughout this period, Canadians have remained confident in the food safety system and the animal health and plant protection measures that support it. This is due, in large part, to the thoroughness and effectiveness of the CFIA's response to these issues, and the openness and transparency with which it explained its processes and procedures.

At the same time, the Agency has also maintained an effective regulatory system, based upon partnerships with other federal departments and agencies, provincial and territorial governments, producers, processors and distributors of food, health professionals, and consumers. These partnerships create a strong system of regulatory governance — a system supported by the CFIA's capacity for inspection and enforcement.

Canada has a global reputation for safe and high-quality food and agricultural products. To a large degree, that reputation has been founded upon sound science and effective regulatory oversight. The CFIA endeavours to protect the health of Canadians and to safeguard our agricultural and forestry resources. The Agency's capacity to meet challenges in this context has been tested and proven.

All Canadians benefit from the services the Agency provides. As the Minister responsible for the Canadian Food Inspection Agency, I am committed to building upon the CFIA's solid reputation as Canada's science-based regulator of food, animals and plants.

The Honourable Andy Mitchell, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

1.2 President's Message

As the incoming President, I am pleased to present the Canadian Food Inspection Agency's Departmental *Performance Report* covering the period of April 1, 2004 to March 31, 2005.

This past year has been one of significant challenges and successes for the CFIA. With an increase in demand for the Agency's services, the CFIA remains steadfast in fulfilling its mandate of safeguarding Canada's food supply, as well as that of the plants and animals on which safe and high-quality food depends.

Food safety is and continues to be the Agency's top priority. Based on this principle, the CFIA has been successful in its work with the food industry to improve and maintain compliance in areas regulated by the Agency.

The CFIA continued its efforts to limit the spread of bovine spongiform encephalopathy (BSE) by increasing surveillance and testing of high-risk cattle. Subsequently, the CFIA surpassed its targets for surveillance testing. As well, a number of countries have reviewed Canada's BSE status and determined it to be equivalent to the minimum risk standard established by the World Organisation for Animal Health.

The Agency has also taken measures to update a number of regulations to improve its effectiveness and efficiency in line with the Government of Canada's Smart Regulation Strategy. The CFIA continues to work co-operatively with other federal and provincial departments and agencies, producers, processors and distributors of food, health professionals, consumers and international partners. Through these partnerships, the Agency resolved a number of bilateral and multilateral issues.

Based on its surveillance and control programs for preventing the entry and spread of plant and animal diseases, the CFIA found no evidence of any new diseases entering into Canada. The Agency was also effective in controlling the spread of most established diseases and pests.

With respect to emergency preparedness, the CFIA continued its work on a number of special initiatives and ongoing activities in order to maintain and improve its capacity to respond quickly and effectively should an emergency arise. During the year, the CFIA examined how it managed the avian influenza emergency of 2003–04, learning valuable lessons that will help the Agency prepare for emergencies in the future.

The CFIA can be proud of the work it has accomplished in this period of time, and I look forward to leading the Agency's dedicated, competent and professional team in serving the people of Canada.

François Guimont
President

1.3 Agency Overview

The CFIA's mandate

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe, high-quality food depends.

In carrying out this mandate, the CFIA is committed to serving Canadians by providing protection from preventable health risks, delivering a fair and effective regulatory regime, sustaining the plant and animal resource base, promoting the security of Canada's food supply and agricultural and forestry resource base, and managing the Agency effectively.

The CFIA is Canada's largest science-based regulatory agency. The Agency regularly relies on input and advice from its own and other scientific experts when developing, reviewing and improving regulations, international standards, and policies and programs for inspecting, testing and responding to emergencies.

The CFIA is responsible for administering or enforcing 13 federal Acts and their regulations. Through inspections and other related services — including product and processing plant inspections, export certification and import controls — the Agency develops policies for agricultural inputs, and animal and plant health; and it verifies and enforces compliance with all 13 pieces of legislation. The CFIA's regulatory powers extend to agriculture, agri-food, fish, seafood, horticulture and forestry. The Agency either inspects or certifies products ranging from agricultural inputs (such as seeds, feeds and fertilizers) to animals, plants and foods. Foods include meat, fish, eggs, dairy products, fruit and vegetables, along with processed and packaged foods.

The CFIA works in close partnership with other organizations. All share responsibility for setting or enforcing standards that support the integrity of Canada's systems for protecting food safety, animal health and plants. More specifically, its partners include provincial, territorial, and municipal authorities, and other federal government departments. For example, in the area of food safety, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. The Minister of Health is responsible for establishing policies and standards relating to the safety and nutritional quality of food sold in Canada and for assessing the effectiveness of the Agency's activities related to food safety. The CFIA is responsible for all food inspection, compliance and enforcement activities. It is also responsible for developing regulations and policies related to food labelling and standards for foods.

THE CFIA'S LEGISLATIVE AUTHORITY

- *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act*
- *Canada Agricultural Products Act*
- *Canadian Food Inspection Agency Act*
- *Consumer Packaging and Labelling Act**
- *Feeds Act*
- *Fertilizers Act*
- *Fish Inspection Act*
- *Food and Drugs Act**
- *Health of Animals Act*
- *Meat Inspection Act*
- *Plant Breeders' Rights Act*
- *Plant Protection Act*
- *Seeds Act*

* As it relates to food

THE CFIA'S KEY FEDERAL PARTNERS INCLUDE:

- HEALTH CANADA
- AGRICULTURE AND AGRI-FOOD CANADA
- PUBLIC HEALTH AGENCY OF CANADA
- PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA, INCLUDING:
  - CANADA BORDER SERVICES AGENCY
  - CRITICAL INFRASTRUCTURE PROTECTION AND EMERGENCY PREPAREDNESS
- FISHERIES AND OCEANS CANADA
- NATURAL RESOURCES CANADA, INCLUDING:
  - CANADIAN FORESTRY SERVICE
- FOREIGN AFFAIRS CANADA
- INTERNATIONAL TRADE CANADA
- ENVIRONMENT CANADA, INCLUDING:
  - CANADIAN WILDLIFE SERVICE
- CANADA REVENUE AGENCY
- CANADIAN GRAIN COMMISSION

The CFIA also works closely with the industries that it regulates, and with associations representing consumers, public health, animal welfare and environmental interests, among others. Finally, the Agency leads or participates in a number of international agreements and international standard-setting organizations, and arrangements in support of Canada's regulatory objectives.

Supporting government priorities

In carrying out its mandate, the CFIA has established five strategic goals, which are outlined in the Agency's *Corporate Business Plan 2003–08*. Table 1.1 shows how each goal directly contributes to achieving specific government priorities.

The CFIA's Senior Executive Structure

The CFIA is headed by a President, who is the Chief Executive Officer of the Agency. He supervises and directs Agency work and staff. The President reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC). An Executive Vice-President supports the President in his role.

There are two Vice Presidents (VPs), who are responsible for the delivery of the Agency's programs.

- The VP Science Branch supports the CFIA's business objectives through laboratory science, risk assessments, technology development and research.
- The VP Operations is responsible for administering and enforcing the Agency's various Acts and regulations.

Three other VPs, five Executive Directors and a Chief Veterinary Officer provide policy and corporate support for the delivery of the Agency's mandate. They cover functions such as policy development and program design, human resources, corporate services, legal

Table 1.1: CFIA Contributions to Government of Canada Priorities

Government of Canada Priority[1]	CFIA Contribution
• Public health	• Protecting Canadians from preventable health risks
• Economic growth	• Delivering a fair and effective regulatory regime
• Environmental protection	• Sustaining the plant and animal resource base
• Public security	• Promoting the security of Canada's food supply and agricultural resource base
• Good governance	• Providing sound agency management

services, emergency preparedness, parliamentary and regulatory coordination, international affairs, corporate planning, reporting and accountability, and public affairs.

The CFIA's workforce

Approximately 5900 dedicated, highly-trained professionals work for the Agency across Canada in a wide range of scientific, technical, operational and administrative positions. The Agency's staff are involved in risk assessment, risk management, policy development, analytical testing and international discussions and negotiations. They are also involved in certification, inspecting establishments and products, sampling, monitoring and verification, surveillance, warnings, detentions, seizures, recalls, and other related compliance activities. The CFIA's staff are its front line when responding to emergencies that fall within the mandate of the Agency — for example, outbreaks of avian influenza (AI) and bovine spongiform encephalopathy (BSE).

With its headquarters in the National Capital Region (NCR), the CFIA is organized into the four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) and 18 regional offices shown on the map below. It also operates 151 field offices and manages 14 laboratories and research facilities. The Agency also has staff doing this work in seven facilities managed by other government departments in which staff provide scientific advice and testing services, develop new technologies and conduct research.

[1] Source of Government of Canada's priorities: *Canada's Performance. Annual Report to Parliament 2004.*

Canadian Food Inspection Agency Area and Regional Offices

Atlantic Area Regional Offices
New Brunswick (Fredericton)
Nova Scotia (Dartmouth)
P.E.I. (Charlottetown)
Newfoundland (St. John's)

Western Area Regional Offices
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Alberta South (Calgary)
Alberta North (Edmonton)
B.C. Coast (Burnaby)
B.C. Mainland/Interior (Burnaby)

Ontario Area Regional Offices
Southwest (London)
Central (Guelph)
Toronto (Downsview)
North East (Ottawa)

Quebec Area Regional Offices
Montreal East
Montréal West
St-Hyacinthe
Québec City

1.4 Key Strategic Challenges and Risks

The Agency's capacity to achieve its strategic outcomes depends greatly on its ability to recognize, manage and mitigate risks. The CFIA's planning process identified key risks and challenges and set out a plan which was presented to Parliament in its *Report on Plans and Priorities (RPP) 2004–05*. This performance report is based on the 2004–05 RPP. It presents the Agency's performance relative to key risks. Performance is discussed by Strategic Outcome. For each outcome, the key risks are identified. A summary of the key risks and the steps taken to mitigate them is presented in the table below.

Table 1.2: Key Risks and Mitigating Steps

Key Risk	Steps to Mitigate Risk 2004–05	For More Information, see Section
Foodborne illness	CFIA programming worked to reduce the threat of foodborne illness. Inspection programs contributed to industry compliance with federal Acts and regulations, and promoted science-based risk management practices and information programs that informed the public of food safety measures and risks. Recall activities further controlled the risk to consumers of unsafe food.	2.3.1a
Emergence and/or spread of animal diseases that affect humans (zoonoses)	CFIA programming contributed to eliminating or controlling the spread of animal diseases to humans.	2.3.1b
Outdated domestic legislative framework	The CFIA assisted the Minister in tabling updated legislation and regulations in Parliament.	2.3.2b
International science-based regulations are not adapted nor harmonized	The Agency supported the development of international rules and standards through contributions to international standard-setting organizations.	2.3.2a
Entry and/or spread of regulated plant and animal pests and diseases that affect the resource base	The Agency worked toward controlling the entry and spread of regulated plant and animal pests and diseases and contributed to industry compliance with federal Acts and regulations.	2.3.3a and 2.3.3b
Bio-terrorism	The CFIA made progress in ensuring a state of readiness; and its capacity to respond effectively and rapidly to emergencies was enhanced.	2.3.4a and 2.3.4b
Demand for new/enhanced services may exceed CFIA's capacity	The Agency strived to respond to demands for new services, particularly in the export sector.	2.3.5c
Inadequate performance information	The Agency improved its performance measurement capacity, which contributes to effective program management and enhanced reporting.	2.3.5a
Financial and human resources may not match requirements	The CFIA has endeavoured to manage scarce resources, and increase and enhance its work force.	2.3.5b and 2.3.5d
Program design	The Agency invested in research to develop testing methods and modified programs to meet changing risks and advances in science.	2.3.2a

1.5 Summary Information

The information below provides a snapshot of the Agency's financial resources and spending in 2004–05. This information was extracted from CFIA's financial systems.

Table 1.3: Financial Resources

Planned Spending ($ millions)	Total Authorities ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
$521.1	$595.8	$560.4

Table 1.4: Human Resources in Full Time Equivalents (FTEs)

Planned (FTEs)	Total Authorities (FTEs)	Actual (FTEs)
6,124	5,993	5,518

Table 1.5: Summary of Performance in Relationship to Departmental Strategic Outcomes, Priorities and Commitments[2]

Strategic Outcome	Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)	For More Information, see Section
Protection from preventable health risks related to food safety or the transmission of animal diseases to humans	$223.8	$254.6	2.3.1a
Delivering a fair and effective regulatory regime	$137.4	$138.8	2.3.2a
Sustaining the plant and animal resource base	$128.4	$136.7	2.3.3a
Promoting the security of Canada's food supply and agricultural resource base	$31.5	$30.3	2.3.4a

[2] All priorities contain both ongoing and special initiatives elements. Progress is reported within each priority section. Resources attributable to the "Sound Agency Management" Strategic Outcome have been allocated to the other four strategic outcomes of the Agency on a pro-rata basis.

Table 1.6: Financial Crosswalk Between Performance Activity Architecture (Strategic Outcomes) and Previous Business Lines

	Business Lines			
Strategic Outcome	**Food Safety**	**Animal Health**	**Plant Health**	**Total**
		($ millions)		
Protection from preventable health risks related to food safety or the transmission of animal diseases to humans				
Main estimates	213.4	10.4	0.0	223.8
Planned spending	213.4	10.4	0.0	223.8
Total authorities	244.2	11.0	0.0	255.2
Actual spending	246.8	7.8	0.0	254.6
Delivering a fair and effective regulatory regime				
Main estimates	87.2	20.9	29.4	137.5
Planned spending	87.2	17.8	32.4	137.4
Total authorities	99.7	22.3	26.8	148.8
Actual spending	100.8	15.7	22.3	138.8
Sustaining the plant and animal resource base				
Main estimates	0.0	54.2	30.7	84.9
Planned spending	0.0	94.6	33.8	128.4
Total authorities	0.0	126.5	31.9	158.4
Actual spending	0.0	109.5	27.2	136.7
Promoting the security of Canada's food supply and agricultural resource base				
Main estimates	17.6	8.4	4.7	30.7
Planned spending	18.0	8.7	4.8	31.5
Total authorities	20.1	9.1	4.2	33.4
Actual spending	20.3	6.4	3.6	30.3
TOTAL				
Main estimates	318.2	93.9	64.8	476.9
Planned spending	318.6	131.5	71.0	521.1
Total authorities	364.0	168.9	62.9	595.8
Actual spending	367.9	139.4	53.1	560.4

N.B.: Resources attributable to the "Sound Agency Management" Strategic Outcome have been allocated to the other four strategic outcomes of the Agency on a pro-rata basis.

Part 2: Analysis of Performance by Strategic Outcome

2.1 How the Agency Plans and Reports

The Canadian Food Inspection Agency's planning requirements are set out in the *CFIA Act* and Treasury Board Policies and Guidelines. The *CFIA Act* requires the Agency to produce a five-year Corporate Business Plan and an Annual Report. Both of these documents are tabled in Parliament. Treasury Board policies require departments and agencies to prepare an annual Report on Plans and Priorities (RPP) and a performance report, which are also tabled in Parliament.

In the past, the CFIA produced an Annual Report, as required by the *CFIA Act*, to indicate what it achieved in relation to what it had planned to achieve.

This year, for the first time, the Agency will report on its performance exclusively in the performance report that is part of the Treasury Board's requirements. In eliminating the Annual Report through an Order-in-Council,[3] the Minister of Agriculture confirmed that no information originally available through the Annual Report would be lost. Therefore, this report includes all required performance and financial information; an Office of the Auditor General (OAG) assessment of the fairness and reliability of the performance information; and financial statements and related auditor's opinion, as per the CFIA legislation.

This report was prepared in accordance with the principles outlined in the Treasury Board Secretariat's *Guide for the Preparation of 2004–05 Departmental Performance Reports*.

To respond to the new TBS requirement on the Management of Resources and Results Structure (MRRS), the CFIA is moving from a planning framework based on three business lines (food safety, animal health, and plant protection), to one based on the Strategic Outcomes outlined in the Agency's *Corporate Business Plan 2003–08*. The RPP and the performance report for 2004–05 reflect the Agency's new planning framework and strategic outcomes; however, the financial information is still presented according to a business line structure. Reporting financial information by business line continues because the requirements for reporting financial information in the MRRS structure only came into effect on April 1, 2005.

For each strategic outcome in the RPP, there are ongoing strategies and special initiatives that the Agency plans to undertake to support the strategic outcome. While the ongoing strategies refer to the core business of the Agency and represent the largest portion of the Agency's activities and expenditures, the special initiatives are activities that are *ad hoc* in nature and may take place over a number of years. This performance report focuses mainly on the ongoing strategies and, where relevant, on

[3] Order in Council 05-929.

those special initiatives where significant achievement has been made. This is consistent with the Treasury Board requirements outlined in the *Guide for the Preparation of 2004–2005 Departmental Performance Reports* (April 2005).

As in past years, the emphasis for reported performance is on key performance indicators such as compliance rates, food recall information, disease surveillance activities for Canada's crops, forests and livestock, and export certification and rejection information.

Logic models based on the Agency's Strategic Outcomes are included in Part 4. They explain how the Agency's activities are aligned with key results and the Strategic Outcomes, and result in benefits to Canadians. The logic models provide the foundation upon which performance measurement and evaluation strategies are developed.

2.2 Promoting Compliance

As a regulatory agency, one of the principal means by which the CFIA can assess its performance is by measuring rates of compliance[4] with Canadian food, animal and plant regulatory requirements. The Agency assesses the compliance of regulated industries with regulatory requirements through inspections and other activities. Where significant non-compliance is identified, the CFIA takes appropriate enforcement actions by issuing warnings, detaining or seizing products, or suspending licences, among other actions. Inspectors may also rely on education, publication of information and consultation with the affected parties to encourage compliance. These approaches are detailed below.

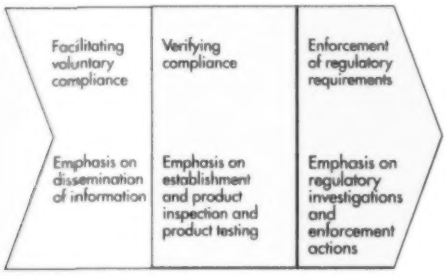

The Agency expects the relevant industries to comply with regulatory requirements. It also establishes risk-based strategies for assessing regulatory compliance by sector and program. The CFIA recognizes that although public health and safety are of the highest priority, full compliance with all requirements is likely not attainable. However, by focussing on areas of high risk and low compliance, the Agency expects to see year-over-year improvements in compliance rates. Resources are prioritized to monitor and enforce regulations that have the most direct or significant impact on the health and safety of Canadians, and on animal and plant health.

Compliance is assessed in relation to the regulations specific to each commodity group (e.g., meat, animal feed, fish and seafood).

To facilitate the industries' compliance, the Agency carries out education and awareness activities to increase their understanding of statutory requirements and standards. Compliance activities verify that establishments and products are complying with applicable Acts and regulations. Verifying compliance includes testing products, and inspecting and auditing facilities such as meat processing plants and feed mills.

As with any regulated activity, the underlying cause of infractions ranges from ignorance of the law to deliberate disregard. Therefore, the Agency uses a range of approaches, as noted below, to achieve an appropriate degree of compliance.

- Establishment compliance is assessed at specified times to determine compliance with legislative provisions. Areas assessed vary by commodity group but include elements such as sanitation, equipment and manufacturing processes.
- Sampling and product testing demonstrates the degree to which products meet legislative requirements. Product testing is carried out according to established sampling plans at various points in the food continuum for domestic, imported and exported products.

[4] Generally, the rate of compliance is calculated by dividing the number of compliant establishments/products by the number of establishments/products inspected.

These plans and the type of testing required vary by individual program and commodity, and are based on international standards, federal protocols and risk. Testing covers items such as formulation, pesticide residues, microbial contamination, food packaging, labelling and net content.

- Enforcement activities include actions by CFIA staff such as warnings, detentions, seizures, recalls of unsafe products, withdrawing inspection services, suspending or cancelling licences, refusing to allow imports to enter or exports to leave Canada, product destruction or treatment, injunctions, prosecutions and levying penalties where applicable. Under the 13 federal inspection Acts and regulations that the CFIA administers and enforces, the Agency may carry out regulatory inspections and investigations, administer monetary penalties and, in serious situations, refer cases to the Department of Justice for consideration of prosecution.

Reporting performance

In the next section of this report, performance by priority for each Strategic Outcome is described and measured, where possible, using compliance and other relevant performance indicators. Where a need for improvement has been identified, the report outlines implications for future programming. The results of the improvements will be reported in next year's RPP and performance report.

2.3 Performance by Strategic Outcome

2.3.1 Strategic Outcome: Protecting Canadians from preventable health risks related to food safety or the transmission of animal diseases to humans

The CFIA, along with many federal, provincial, territorial and municipal organizations, is working to improve the health of Canadians. The CFIA's primary contribution is in helping to ensure that food is safe; that consumers have appropriate information on which to base healthy food choices; and that the risk of transmitting animal diseases to humans is low.

The Strategic Outcome for this segment of CFIA programming is: To protect Canadians from preventable health risks related to food safety or from the transmission of animal diseases to humans. The Agency has designated two priorities relating to this Strategic Outcome. They are:

- Managing food safety risks
- Controlling the transmission of animal diseases to humans

The mandate to achieve this Strategic Outcome is drawn from the following legislation:

- the *Fish Inspection Act*
- the *Food and Drugs Act*
- the *Health of Animals Act*
- the *Meat Inspection Act*
- the *Canada Agricultural Products Act*
- the *Consumer Packaging and Labelling Act*

The activities associated with this Strategic Outcome are intended to mitigate the risks related to foodborne illnesses and the emergence or spread of animal diseases that could affect humans. The Agency spent approximately $255 million on achieving this Strategic Outcome.

Table 2.1: Financial Resources 2004–05

Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
$223.8	$254.6[5]

2.3.1a Managing food safety risks

The four key planned results associated with this priority are:

- Industry complies with federal acts and regulations
- Industry adopts science-based risk management practices
- Food safety emergencies and incidents are contained in a timely and appropriate manner
- The public is aware of food safety risks

The key activities related to achieving these results are discussed below.

Industry compliance

The key activities relating to this result include registering and inspecting slaughter houses and food processing plants that handle meat, fish, eggs, dairy, fruit and vegetables, and other products; testing samples of products; and enforcing food safety regulations when necessary.

5 The variance of approximately $30M between the planned and actual spending represents funds spent on enhanced BSE programming. At the start of the fiscal year, funds for the BSE programming were allocated to planned spending for the Strategic Outcome covered in Section 2.3.3 of this report.

Inspection activities

Inspection is a critical element in ensuring that domestic and imported food products do not pose a significant risk to the health of Canadians.

In order to ship some products to other provinces and countries, food processing plants must be federally registered. Through registration they must commit to complying with federal regulations. The CFIA inspects them regularly to ensure that they do comply. These federally registered plants account for roughly 40% of the food processing facilities in Canada.

In addition to following the traditional inspection approach, which involves inspectors checking basic sanitation and processing steps, the CFIA has adopted systems approaches for certain commodities[6] based on the "Hazard Analysis Critical Control Point" (HACCP) system to verify food safety requirements. (see Table 2.7 in Section 2.3.1a).

Where non-compliance is detected, the processing plant is required to correct any deficiencies. Non-compliant plants are subject to re-inspection to verify that they have taken appropriate corrective actions.

The CFIA works toward having industry achieve full compliance with legislative requirements. It would be very difficult for the Agency, through its inspections, to get every facility in the entire food processing industry to consistently meet every legislated requirement relating to food safety — i.e. to achieve total compliance. What the Agency can do, however, is to concentrate its inspection work on areas and facilities considered to be high-risk, and to monitor and enforce those regulations that most directly affect the health and safety of Canadians. The Agency's working assumption is that as industry improves its compliance, food safety risks will diminish.

Compliance is largely an indicator of the extent to which industry has adhered to regulations. It is the result of what industry does in terms of instituting controls that lead to reduced food safety risks. Regulatory controls apply along the food-production continuum, from the farm to the consumer. For example, some programs relate to the health of farm animals, processing and distribution procedures; and others relate to the retailer.

Taken together, these controls contribute to the key CFIA objective of protecting Canadians from food-related risks. The ultimate measure of food safety is the occurrence of foodborne illness. The CFIA is working with the Public Health Agency of Canada (PHAC) and other partners to collect and analyze data on foodborne illness statistics. Once collected, these data will provide the Agency with a better means of assessing the effectiveness of its programs.

The CFIA is also exploring a National Food Safety Strategy (NFSS) with its partners, Fisheries and Oceans Canada (DFO), AAFC and Health Canada, as well as the provinces. The plan is to collaborate in order to strengthen food safety in Canada.

The Agency plans its inspections according to risks; higher-risk areas receive more attention. Table 2.2 summarizes the CFIA's inspection activities for registered food processing plants, along with the associated compliance rates.

[6] The Food Safety Enhancement Program (FSEP) for the agriculture sector, the Quality Management Program (QMP) for the fish and seafood sector and the Modern Poultry Inspection Program (MPIP) for the poultry sector.

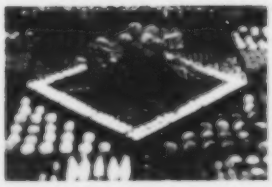

Table 2.2 : Registered Establishment Compliance by Sector

Sector	Establishment Type	Inspection Approach*	Compliance Rate (%) 2002–03	2003–04	2004–05
Meat	Slaughter, processing, storage	Continuous inspections (slaughter); periodic inspections (processing and storage)	not available**	95.8	95.6
Fish and seafood	Processing	Quality Management Program (QMP) audit	98.4***	99.2	99.1
Processed product	Fruit and vegetable and maple processing	Periodic inspections	95.7	90.4	97.8
Egg	Registered shell egg stations	Periodic inspections	99.8****	99.8****	99.7
Dairy	Federally registered establishments	Periodic inspections	83.4	78.2	94.0
Honey	Registered establishments	Periodic inspections	99.5	93.5	98.9

* Inspection frequency is based on risk.

** The compliance rate that appeared in the 2002–03 Annual Report was based on different compliance criteria, and is therefore not comparable to the 2003–04 and 2004–05 rates.

*** This rate is based on data for January–March 2003 only.

****In previous years, establishment compliance rates were based on the number of plants that maintained an acceptable rating throughout the fiscal year. In 2004–05, the establishment compliance rates were based on the number of individual inspections that had acceptable results.

Source: Inspection Reports, Quarterly Performance Reports, Resource Management Structure (RMS) Reports, Area Reports.

The table shows that the meat, fish and seafood and egg sectors have maintained their high levels of compliance.

For the processed product and honey sectors, the inspection programs were changed in 2003–04, with revised inspection requirements and a new inspection program being implemented respectively. Initial inspection based on the revised programs in 2003–04 resulted in lower compliance rates than in 2002–03. However, the industries in both sectors have now had time to adjust to the new requirements and have made appropriate changes. As a result, compliance in 2004–05 has returned to 2002–03 levels.

In the case of the dairy program, the compliance rates have varied over the last three years. Closer examination of the data did not allow for the identification of clear reasons for these variations and raised some questions about the reliability of the information available for this sector. As part of its effort to develop better performance information for its programs in general, the Agency is in the process of developing improved ways of capturing information for this sector, as well as others; and the validity of the data will be confirmed as part of this process. As a result, the Agency will be able to provide better explanations for variances in performance indicators in future years.

Product testing

In addition to inspecting registered food processing plants, the Agency oversees the safety of food products by testing regulated commodities to verify that they comply with applicable laws and regulations. This testing is an element in ensuring that domestic and imported food products do not pose a significant risk to the health of Canadians.

Testing usually targets new products or products that may pose health risks. In 2004–05, the Agency, through both CFIA and private laboratories, as well as in-plant testing, conducted 264,257 tests on various products for chemical residues and microbiological contamination. Table 2.3 also indicates the food products on which the Agency focussed in 2004–05, and their compliance rates.

Table 2.3: Compliance Rates for Chemical Residue Testing by Food Program

Program	Compliance Rate (%) 2002–03	2003–04	2004–05
Meat Hygiene	99.5	99.6	99.6
Fish, Seafood and Production (domestic)	Not available	Not available	98.0
Fish, Seafood and Production (imports)	Not available	Not available	86.0 (non-targeted)*
	Not available	Not available	78.0 (targeted)*
Fresh Fruit and Vegetables	97.6	98.9	99.8
Processed Products	97.8	99.3	99.8
Egg	100**	99.9	99.7
Dairy	99.3	99.4	95.8
Honey	94.5	97.7	98.7

* Since most testing of imported fish and seafood products conducted by the fish program targets products with a poor compliance history or none at all, separate compliance rates are provided for targeted and non-targeted testing for 2004–05. Past compliance rates were not calculated in the same manner, and are therefore not comparable to the 2004–05 rates.

** Of 2614 tests, only one violation was found, yielding a compliance rate of approximately 99.961%, which was rounded to the nearest tenth of a percentage point.

Source: Manual Collection; Laboratory Sample Tracking System (LSTS); Multi-Commodity Activities Program (MCAP).

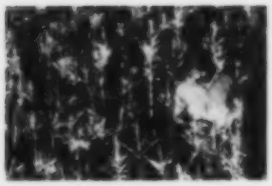

Table 2.4: Compliance Rates for Microbiological Testing by Food Program

Food Program	Compliance Rate (%) 2002–03	2003–04	2004–05
Meat Hygiene	92.5	97.1	90.8
Fish, Seafood and Production (domestic)	Not available	Not available	99.7
Fish, Seafood and Production (imports)	Not available	Not available	98.0 (non-targeted)*
	Not available	Not available	93.0 (targeted)*
Fresh Fruit and Vegetables	93.7	99.8	99.2
Processed Products	44.6	96.7	80.8
Egg	91.3	95.7	91.8
Dairy	91.2	86.0	93.9
Honey	95.4	95.2	90.9**

* Since most testing of imported fish and seafood products conducted by the fish program targets products with a poor compliance history or none at all, separate compliance rates are provided for targeted and non-targeted testing for 2004–05. Past compliance rates were not calculated in the same manner, and are therefore not comparable to the 2004–05 rates.

** For the Honey program, only one non-satisfactory result was obtained. However due to the small sample number taken (11), this one result greatly affected the total compliance rate.

Source: LSTS; MCAP.

Many factors and variables contribute to the regulatory performance of the food industry — for example, the type of processing involved, changes in technology and changes in market conditions. The focus of the Agency's regulatory programs is to assess and manage food safety risks. Higher compliance rates with regulations that are in place to manage those risks support the objectives of public health and food safety.

Compliance rates are only one indicator of the extent to which CFIA's activities, *per se*, have directly contributed to improving industry's compliance with Acts and regulations. Work is underway to refine the CFIA's ability to collect additional information for measuring performance in this critical area. The Agency will use this information in future performance reports, as appropriate, to better report on the effectiveness of inspections and enforcement activities.

Food safety investigations

The CFIA's mandate for this program draws from the *Food and Drugs Act*. This Act covers all food sold in Canada. The program monitors facilities, such as food processing plants, which are not federally registered to verify that they are adhering to federal regulations. It also monitors other commodities and sectors (both domestic and imported) not covered by specific commodity regulations (e.g., bottled water and unpasteurized juice). The non-registered facilities account for roughly 60% of the food-processing facilities in Canada. Jurisdiction over this sector is shared between the federal and provincial governments.

In order to establish a basis for monitoring these facilities, the Agency's science committees, along with provincial and municipal medical officers of health and government departments such as Health Canada, identify and prioritize potential hazards in the food supply. When they identify a potential risk, the CFIA investigates.

In 2004–05, the CFIA followed up on several food safety investigation projects from previous years. The table below summarizes a few of the projects. (See the CFIA's Web site for further details and for other projects.[7])

Table 2.5: Food Safety Investigations

Project	Results
Microbiology-related projects	
Bottled water	Compliance with the *Food and Drugs Act* has been satisfactory over past several years. This project will be discontinued for 2005–06 due to improved compliance.
Unpasteurized juice and cider	Compliance with the *Code of Practice for the Production and Distribution of Unpasteurized Apple and other Fruit Juice/Cider* is improving; however, the project will continue in 2005–06. Efforts will continue to focus on domestic and imported unpasteurized juice and cider.
Chemistry-related projects	
Presence of aflatoxin on imported nuts	This project will be continued in 2005–06, with a focus on products that are non-compliant with the *Food and Drugs Act*.
Arsenic in Hijiki seaweed	No known imports of Hijiki seaweed were found this year. Project will continue wherever Hijiki seaweed is found on the Canadian market.

Source: Food Safety Investigations Project Annual Reports, 2004–05.

[7] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/fssa/invenq/invenqe.shtml**.

***Enforcement activities*[8]**

In 2004–05, under the authorities of the *Canada Agricultural Products Act*, the *Fish Inspection Act*, the *Food and Drugs Act*, and the *Meat Inspection Act*, the CFIA carried out 333 investigations. Investigations from 2004–05, as well as from previous reporting periods, resulted in 168 charges against companies or individuals. In the past year, the courts registered 215 convictions.

A partial current indicator for measuring the effectiveness of the CFIA's enforcement work is the number of enforcement actions that the Agency has carried out. The CFIA recognizes, however, that this is a measure of activity, rather than of results achieved in relation to managing food safety risks. The Agency is currently considering additional indicators for this activity.

Table 2.6: Enforcement Activities

Legislation	No. of Investigations	No. of Charges Laid	No. of Prosecutions	No. of Convictions	Total Court Assessed Fines
Canada Agricultural Products Act	33	28	3	0	$ 0
Fish Inspection Act	133	57	15	12	$27,750
Food and Drugs Act	66	37	6	5	$24,000
Meat Inspection Act	101	46	15	198	$37,000
Total*	**333**	**168**	**39**	**215**	**$88,750**

* Because the judicial process may extend beyond the fiscal year, some of the convictions occurring in 2004–05 may be based on investigations and other enforcement activities carried out in previous fiscal years.

Source: NETS.

Industry adopts science-based risk management practices

The Canadian food industry and the federal government (the CFIA since 1997) have worked jointly over the years to develop industry-based process controls aimed at reducing any food safety risks — bacteriological, physical or chemical — associated with food processing. These efforts are not unique to Canada. Process control is a leading trend in all industrial production worldwide. Within the food industry, this process is known as the "Hazard Analysis Critical Control Point" (HACCP) approach. The HACCP approach begins with an analysis of the methods and approaches to production. This analysis identifies all the critical stages that may affect the safety and quality of the food product throughout the process. This is followed by the development and implementation of a plan by industry to control the safety and quality of the food product.

Once an industry adopts a HACCP approach, the CFIA implements different measures in the inspection process to assess the effectiveness of the system. For the fish and seafood processing sector, this program is called the Quality Management Program (QMP). For the remaining agriculture sectors, it is called the Food Safety Enhancement Program (FSEP). For the poultry sector, another approach, the Modernized Poultry Inspection Program (MPIP), exists above and beyond FSEP as well.

[8] The term "enforcement activity" refers to the action taken by the Agency through a prosecution or an administrative penalty, where applicable, to obtain compliance. Those actions include investigations of violations and offences, injunctions, and even prosecutions. (Source: CFIA Enforcement and Compliance Policy, Section 7.)

The HACCP system is aimed at enabling industry to identify and control hazards that exist at "critical control points" in the food production process. For example, for some foods a critical control point occurs during cooking. At that point, cooking temperatures must be high enough to kill all harmful bacteria. Processing plants minimize risks to consumers by closely monitoring these critical points.[9]

Considerable progress on adopting this approach has been achieved in two critical sectors. Since 1993, HACCP-based programs have been mandatory for the approximately 900 federally registered Canadian facilities that produce fish and seafood products. By December 2005, all federally registered meat slaughter and processing facilities will be required to have HACCP-based systems in place. For the remainder of the federally-registered food processing sectors — fish and seafood imports, processed products, eggs, dairy and honey — this system remains voluntary. The adoption of this approach has also been a cornerstone of Canada's Agricultural Policy Framework, with considerable effort being directed at supporting industry take-up of this science-based approach.

The following table shows the extent to which various sectors of the food industry have adopted these programs.

Table 2.7: Federally Recognized HACCP Based Program Implementation by Food Program

Program	CFIA Inspection Approach	Number of Federally Registered Facilities*	HACCP-Recognized Facilities 2002–03	2003–04	2004–05
Mandatory**					
Meat Hygiene (including poultry)	FSEP	777	363	416	434
Fish and Seafood (domestic)	QMP	917	945	935	917
Voluntary					
Meat Hygiene (poultry)	Modernized Poultry Inspection Program (MPIP)	58	12	14	10
Fish and Seafood (imports)	QMP for Importers	1081	18	18	22
Processed Products	FSEP	546	38	47	50
Egg	FSEP	455	17	19	22
Dairy	FSEP	262	46	52	62
Honey	FSEP	45	2	3	4

* As of March 31, 2005.

** FSEP will become mandatory for meat in December 2005.

Source: FSEP National Tracking Reports, PNPIT Records, CMS.

[9] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/fssa/polstrat/haccp/haccpe.shtml.**

As Table 2.7 shows, all the fish and seafood processors registered with the CFIA have HACCP systems in place, as do most of the large-scale fish and seafood importers. More than half of the meat slaughter and processing sector have also adopted this approach in preparation for new regulations making HACCP mandatory for this sector by December 2005. This number is expected to increase significantly in the current year to meet new federal regulatory requirements. Currently, all meat (pork, poultry and beef) slaughter and processing facilities that export to the U.S. market are using this system, as HACCP is compulsory for all U.S. domestic and imported meat and meat products.

For four of the sectors for which the adoption of HACCP-based programs remains voluntary, the data indicate both low levels of participation and generally, minor year-over-year increases in take-up. The CFIA, in consultation with these industries, is continuing to promote the adoption of the HACCP-type controls on a voluntary basis.

A major impediment to adopting this approach is the cost to industry, and a concern in some sectors regarding the overall benefits of this approach. Canada and other countries have conducted studies to assess the effectiveness of their HACCP-based programming. In the U.S., the General Accounting Office undertook a review of the United States Department of Agriculture's (USDA) implementation of a HACCP-based pilot project in meat and poultry inspection. The study concluded that while the program was fully implemented, some start-up problems have affected the effectiveness of this approach.

Health Canada, as part of its responsibility for assessing the effectiveness of the CFIA's activities related to food safety, conducted a study in 2004–05 to help prepare for a future assessment of the MPIP. The study, planned for 2006, will focus on the effectiveness of this approach to achieving food safety objectives.

Health Canada has reviewed the CFIA's QMP inspection system for the fish and seafood sectors. The study concluded that this HACCP-based program is generally effective in enhancing the safety of the fish and seafood products of Canadian industries.

With success in the fish and seafood sector, and considerable progress in the meat sector, the CFIA will continue to study and promote the adoption of the HACCP approach — as it controls the risks associated with food production and continuously improves the management of food safety risks. Consideration will also be given to the costs and benefits of this science-based risk management approach, and the merits of a voluntary versus mandatory approach for other sectors.

The CFIA is undertaking an import redesign project with the intention of strengthening its risk-based approach to imported fish products — in keeping with the overall Agency's Import Policy. Key elements of the redesign project will include enhancing industry's responsibility and accountability through implementation of a mandatory quality management system, HACCP-type controls for fish products, and tighter controls at the border to deal with illegal imports. It is expected that the overall benefits to the industry and to Canadian consumers will be better assurance of compliance with food safety and regulatory requirements.

Food safety emergencies and incidents are contained in a timely and appropriate manner

Canadians have access to an abundance of safe and high-quality food. However, problems sometimes occur in the production, manufacturing and distribution chain that result in unsafe food in the marketplace. The CFIA, in partnership with Health Canada, provincial agencies and the food industry, operates an emergency response system to deal with such events.

Managing food safety incidents

Health risks associated with unsafe food can occur if food contains microbiological pathogens, inappropriate materials, non-permitted additives, chemical contaminants, or allergens not listed on food labels. Food recalls and procedures for responding to emergencies are critical to managing food safety emergencies and incidents effectively, as discussed below.

The food emergency system can be triggered by a consumer complaint, industry information, or the inspection and monitoring activities of the CFIA or provincial food inspection agencies. Potential hazards, in the form of undeclared allergens, microbiological contamination, extraneous material (such as glass or other inappropriate material), or chemical contamination of food, are investigated. If appropriate, emergency actions are taken to protect consumers.

Table 2.8: CFIA Food Investigations by Trigger

	2000–01	2001–02	2002–03	2003–04	2004–05
Number of Investigations	**3889**	**4462**	**4961**	**4526**	**4453**
Distribution by Trigger					
Consumers	66.9%	66.9%	60.6%	60.2%	56.2%
Other external	11.4%	10.1%	14.3%	14.2%	14.1%
Trade complaints	5.9%	7.2%	8.3%	7.5%	7.6%
CFIA triggers	3.5%	3.5%	4.7%	6.3%	5.3%
Company-initiated	2.7%	2.3%	2.0%	2.0%	2.1%
Other — unclassified*	9.6%	10.0%	10.1%	9.8%	14.7%

* In the category "Other — unclassified," the trigger for investigations was not identified in the system. It may include any of the specific triggers listed above.

Source: Issues Management System (IMS).

The information shows that the proportion of investigations triggered by consumer complaints has decreased over the past two years. However, investigations triggered by other sources are increasing or remain fairly constant. The number of consumer complaints may have decreased, in part, because consumers are dealing directly with the food industry regarding their concerns. The CFIA identifies and targets high-risk sectors or commodities as part of its proactive risk-management approach. CFIA triggers have resulted in an increasing percentage of the number of recalls: from 12% in 2000–01 to 38.5% in 2004–05.[10]

The food industry carries out most recalls voluntarily. Recalls may focus on removing products from store shelves or warning consumers about unsafe foods that they may have purchased. All recalls are, ultimately, aimed at removing from sale, distribution and consumption any foods that may pose an unacceptable risk to consumers.

The Minister of Agriculture and Agri-Food Canada can, pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*, order a firm to recall a product where the Minister believes that the product poses a risk to public, animal or plant health. Of the 2499 recalls that the CFIA has coordinated since 1997, only seven required mandatory recall orders. This figure also indicates a high level of cooperation between the CFIA and the food industry, when a risk to human health is identified. Only one mandatory recall was issued in 2004–05, involving nitrofurans in honey. (Nitrofurans are antimicrobial drugs that are banned for use in food producing animals in Canada.)

One of the key measures that the CFIA uses to assess its performance in managing food safety risks is the timeliness of the Agency's response to situations requiring a Class I recall. A Class I recall is carried out when there is a reasonable probability that the use of, or exposure to, a food product in violation of standards will cause adverse health consequences or death. The CFIA's standard for timeliness is to issue Class I recall public warnings within 24 hours of a recall decision. In 2004–05, the Agency met this target 100% of the time, with 95% of Class I recall public warnings being issued in less than eight hours.

Table 2.9: CFIA Investigation and Recall Trends

	2000–01	2001–02	2002–03	2003–04	2004–05
Number of investigations	3889	4462	4961	4526	4453
Number of recalls	353	481	381	343	276

Source: IMS and Access Database.

[10] These values are based on the recalls for which a specific trigger was clearly identified in the system.

As Table 2.9 shows, only a small portion of investigations results in recalls. The average over the years is less than 10%. Most investigations determine that the situation has not put the public at risk. The CFIA works closely with Health Canada to determine the potential risk to the public. Health Canada is responsible for the risk assessment which is a scientifically-based process leading to an estimation of the probability of occurrence and severity of health effects on a given population. The CFIA manages the risk based on the assessment provided by Health Canada.

During 2004–05, the CFIA coordinated 4453 food safety investigations, which resulted in 276 recalls. As is the case for investigations, the recalls have also been on a downward trend in recent years. Preliminary analysis shows that a number of factors could be contributing to the downward trend in recalls. These factors include an improvement in industry compliance, a reduction in consumer complaints, or changes in the Agency's sampling activities. The CFIA is conducting further analysis aimed at determining more precisely the reasons for the downward trend.

Trends in the type of hazards (microbiological, chemical, etc.) which are subject to recall are also tracked by the CFIA. In 2004–05, compared to 2002–03 and 2003–04, the distribution of recalls by hazard type is outlined in the following table.

Table 2.10: Distribution of Food Product Recalls by Hazard Type

	2002–03	2003–04	2004–05
Number of Recalls	**381**	**343**	**276**
Distribution by Hazard			
Allergen	41.5%	30.6%	33.0%
Chemical	23.3%	28.0%	15.2%
Microbiological	20.5%	16.0%	28.6%
Extraneous material	10.0%	14.0%	14.9%
Other	4.7%	11.4%	8.3%

Source: Access Database.

The data show that over the past three years, recalls related to the chemical contamination and "other" categories have fluctuated, but both were down in the past year; whereas the number of microbiological-related recalls increased compared to 2003–04. The most significant decrease in the number of recalls over the past few years has been in the area of undeclared allergens. These changes are taken into account when the CFIA identifies commodities and market segments for further investigation and inspection.

After a recall is issued, the CFIA carries out recall-effectiveness checks. These checks provide an added level of consumer protection by verifying that retailers and distributors have been notified of the recall and have removed the recalled products from the marketplace.

During 2004–05, the CFIA conducted 6302 recall effectiveness checks. If the recall was found to be ineffective in removing unsafe products from the marketplace, the CFIA inspectors would address this situation on a priority basis with the industry.

The Agency's Corporate Internal Audit Directorate carried out a review in 2004–05 of the food emergency response system. The objective of the review was to assess the effectiveness of this system and identify areas that needed improvement. Overall, the system was found to operate well. The review identified three main areas for improvement. These related to responsibility for decision making, for the risk and technical assessment process, and for follow-up activities. A management action plan was prepared, and corrective actions are currently being implemented.

Additional information on food recalls can be found on the CFIA's Web site.[11]

Responding to large-scale emergencies

Large-scale food safety emergencies are accidental or deliberate events that affect the food supply. These require the Agency to carry out extensive emergency response activities with other departments for an extended period of time. No large-scale emergencies occurred in 2004–05.

The public is informed about food safety issues

Consumers have a key role to play in keeping food safe. To do so, they need information on, among other things, risk factors and appropriate food-handling practices. To this end, the Agency carries out a number of activities to inform Canadians about safe food-handling practices and various food-safety risks.

Currently, one of the ways the CFIA measures its success at keeping Canadians informed is by looking at the number of consumer visits to its Web site for information on safe food-handling practices and on food safety risks.

We also measure public confidence in the food system by analyzing the results of public opinion research. For example, in February 2005, 73%[12] of those surveyed said they were confident in Canada's food safety system. This is up 14 percentage points from June 2004[13] (59%) and 9 percentage points from January 2004 (64%).[14] Furthermore, public opinion research conducted in June 2005, found that 82% of those polled believe that the Canadian food safety system is among the best in the world.[15] This is up 12 percentage points from February 2005 (70%) and 20 percentage points from June 2004 (62%).

The CFIA will continue to survey Canadians to identify trends in consumer confidence and areas of concern to guide its efforts.

[11] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/alerte.shtml**.

[12] EKOS survey, February 2005; 1505 interviews, the results are valid within a margin of error of +/- 2.5 percentage points.

[13] EKOS survey, June 2004; 3000 interviews, the results are valid within a margin of error of +/- 1.3 percentage points.

[14] EKOS survey, January 2004; 1271 interviews, the results are valid within a margin of error of +/- 2.7 percentage points.

[15] Redfern survey, June 2005; 1507 interviews, the results are considered accurate to within 2.3% (19 times out of 20).

2.3.1b Controlling the transmission of animal diseases to humans

The key planned result associated with this priority is:

- Animal diseases that are transmissible to humans are controlled in animal populations

The CFIA's key activities related to achieving this result are discussed below.

The CFIA carries out several programs and activities to ensure that animal diseases that are transmissible to humans — either through contact or via the food chain — are controlled in animal populations. These diseases are called "zoonoses."

To protect the health of Canadians, it is critical that the CFIA carry out timely and effective surveillance, testing and control activities for these diseases. Through surveillance activities, the CFIA keeps track of key diseases such as bovine tuberculosis, rabies, brucellosis and BSE. The objective is to control their spread among domestic animals, which in turn reduces the risk that they will be transmitted to humans. Examples of the current status of five zoonotic diseases are given below.

Avian influenza (AI) — In early 2004, the Agency faced an outbreak of AI in British Columbia. In 2004–05, the Agency conducted a lessons-learned exercise on CFIA's management of the outbreak. (For further details, refer to Section 2.3.4a, Preparing for emergencies.)

Bovine tuberculosis — Surveillance for bovine tuberculosis in farmed cervids (elk and deer) and farmed bovines (cattle and bison) is based on the routine post-mortem inspection of animals at slaughter and is complemented by on-farm testing.

Through CFIA's surveillance and eradication efforts, and with the cooperation of industry, Ontario and Quebec attained tuberculosis-free status for their farmed deer and elk in 2004–05. Farmed elk and deer are now considered to be officially free of the disease in all provinces.

Farmed bovines (cattle and bison) in all areas of Canada, except the Riding Mountain Eradication Area in Manitoba, are considered to be free of bovine tuberculosis. The last case in farmed bovines occurred in 2004 in a Manitoba cattle herd. As eradication of this disease in Canadian livestock nears completion, surveillance for bovine tuberculosis will continue to ensure this disease is not reintroduced.

Brucellosis — Brucellosis is a serious bacterial infection that can be transmitted from animals to people through the consumption of unpasteurized dairy products, or through contact with infected tissues. Canadian livestock have remained free of brucellosis since the last case was detected in 1989.

To maintain Canada's brucellosis-free status, accorded by the World Organisation for Animal Health (formerly known as the Office International des Épizooties (OIE), the world reference organization for animal health standards), statistically-based national serum surveys are conducted periodically on cattle and swine. Canada's national swine and cattle herds are considered free of bovine brucellosis, on the basis of the negative findings of one of these studies aimed at detecting the disease with 95% confidence in either species at as low a level as one in 5000 animals (i.e. a prevalence of 0.02%).[16] Ongoing surveillance for brucellosis was reduced in 1999, and is limited to tests at auction markets in northern Alberta and British Columbia.

Rabies — Provincial governments are responsible for controlling rabies in wild animals. As the disease can be transmitted to humans or domestic livestock, the CFIA also carries out activities to control the spread of rabies in Canada. These activities include diagnosing suspected cases of rabies; requiring proof of vaccination against rabies for all cats and dogs over three months of age entering Canada; ongoing research; and licensing of rabies vaccines.

[16] According to the *Bovine Serological Survey*, 2003–04.

In 2004, the Agency tested 11,165 specimens for rabies. Of the specimens tested, 254 were positive for rabies. An additional seven cases, which were based on clinical diagnoses, were reported to the OIE, for a total of 261 cases in domestic and wild animals. The disease incidence is similar to 2003, when 265 positive results were found. The CFIA maintains a rabies Web site that contains quarterly and annual reports on rabies cases, listed by species and province. The site also provides comprehensive information on the disease and on the CFIA rabies control program.[17] Finally, the CFIA publishes a rabies information pamphlet which is made available to pet owners and livestock producers.

Bovine spongiform encephalopathy (BSE) — Controlling this disease is critical — both for human health and for the economy. Active surveillance for this disease was implemented in 1992. The provinces, industry, the universities and private-sector veterinarians have collaborated with the CFIA in surveillance and testing work.

Enhanced BSE Programs

In 2004–05, the Agency carried out a number of programs and activities under the Enhanced BSE Programs umbrella. Their common purpose was to strengthen the Government of Canada's response to BSE.

Two events signalled the need for Canada to strengthen its BSE program. The first was the detection of BSE in an animal born and raised in Canada in May 2003. The second was a December 2003 case of BSE in the U.S. that was traced to this country.

In 2004–05, the CFIA devoted much effort to developing appropriate indicators to track performance, and to building the systems needed both to collect performance information and to report on the results of its BSE activities.

Surveillance and testing

The CFIA focuses on testing cattle with the highest risk of being infected with BSE and on testing specific tissues from these animals for the disease. This approach provides an accurate estimate of the prevalence of BSE in Canadian cattle. It also increases the likelihood of detecting any future cases.

In January 2004, the government announced that it would enhance its BSE surveillance testing to at least 8000 cattle during the first year and to 30,000 per year in subsequent years to calculate the prevalence of BSE in Canadian adult cattle. The level and design of this enhanced program continues to be in full accordance with the guidelines recommended by the OIE. In 2004, 23,550 samples were collected and tested. In 2005, the minimum target of 30,000 samples was surpassed in early June. From April 1, 2004 to March 31, 2005, 37,674 samples were evaluated by a network which includes provincial and university laboratories. This illustrates the effectiveness of the national BSE surveillance program and the high level of commitment — from government at all levels, and from producers, private veterinarians and industry stakeholders — to fighting the disease.

Results of the 2004–05 sampling demonstrate that only two cases of BSE were confirmed during the fourth quarter. Both cases were identified in the context of samples submitted to the BSE surveillance program. In both instances, the CFIA conducted a comprehensive animal and feed investigation. Based on these results, the OIE has determined that the annual BSE incidence in Canada is less than one case in a million. This places Canada in the "minimal risk" category.

[17] For more information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/rabrag/rabrage.shtml**.

In support of the enhanced BSE programming, the CFIA, along with its federal, provincial and industry partners, provided stakeholder education and awareness of BSE through the distribution of surveillance posters and brochures across Canada; the implementation of a 1-800 hotline; and surveillance/reimbursement information on the CFIA Web site.

The Enhanced Tracking and Tracing Program

Tracking the movement of all cattle in Canada is an essential step in controlling the transmission of animal diseases to humans. Compulsory tagging of cattle enables the Agency to trace any given animal, and to determine which other animals it has come in contact with. In 2004–05, the CFIA continued to carry out inspections at sites such as feedlots, slaughterhouses and auctions to verify compliance with the tagging regulations. The key performance indicator for this activity is the rate of compliance with tagging requirements.

Compliance has generally remained high. The estimated compliance for individual animals at all site types[18] was 97.7% for 2004–05. In November 2004, the CFIA introduced new regulations covering the re-tagging of animals. Early in 2005, the Canadian Cattle Identification industry introduced new technology to improve tracking. Taken together, these measures will result in better identification, which will make it easier to trace the origin of any diseased animal. For 2004–05, the Agency focussed on collecting more data to measure the results of the program. This information will be reported starting in 2005–06.

Removing "Specified Risk Material" from the food chain

Specified Risk Material (SRM) is material from particular tissues (e.g., the brain, spinal cord and small intestine) that can harbour the BSE agent. SRMs are removed from all animals when they are slaughtered. Removing SRMs from the human food supply reduces the risk of exposure to BSE. The indicator for this activity is the compliance rate in federally registered plants for removing SRMs.

The overall compliance rate was 97.7% based on three key tasks related to SRM removal. Of the 2375 ratings of the tasks, 55 incidents of non-compliance were identified — 48 of which were considered to be minor infractions.

In 2004–05, the Agency did more work to improve its ability to report in future on the overall effectiveness of this activity. Specifically, the CFIA is establishing better processes to collect information on the compliance of provincial plants. It will also collect information on the results of enforcement and follow-up work to correct problems of non-compliance with the regulations requiring the removal of SRMs from the food chain.

Enhanced export certification

As discussed below in Section 2.3.2d, Certifying Exports, the CFIA is responsible for certifying that food products, plants, animals and animal products meet the requirements of the countries that import them. In 2004–05, Canada exported bovine meat worth $1.8 billion.[19]

Since May 2003, the U.S. and other countries have imposed import conditions on all Canadian beef commodities and products. Accordingly, CFIA inspectors have had to increase their inspections of meat and food-processing plants, and must certify that all shipments of certain products meet the BSE-related import conditions that the U.S. and other countries have imposed.

[18] Site types include farms, ranches, auctions, feedlots, federal and provincial slaughterhouses and dead stock.

[19] World Trade Atlas, April 2005.

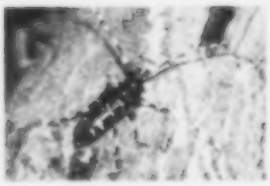

The key indicator for the effectiveness of this activity is the number of rejections of Canadian beef exports at borders. Data on rejections are available only for meat. Rejection rates for semen and embryos are not tracked at this time. The data for meat demonstrate that in 2004–05, of the 1.5 billion kg certified for export, some 1.4 million kg was rejected, of which 830,831 kg was beef. However, only approximately 136,000 kg of beef was rejected for BSE-related reasons.

This year, the CFIA continued working to establish a process for collecting data on semen and embryos to provide a more complete performance story.

Re-opening international markets

An important objective of the Enhanced BSE Programs is to convince trading partners to open markets to Canadian animals and animal products.

Regarding the foreign markets for cattle, meat, bovine semen, bovine embryos and animal products, 51 trading partners opened to one or more of these market sectors since May 2003. This includes regaining full or partial access to 17 international markets for live animals and meat. Considering the discovery of the two new BSE cases in Canada (in December 2004 and early January 2005) bovine semen and bovine embryo markets are back to the level they were prior to 2003.

Public confidence in how the Agency and the government handle such crises is important. Public opinion research conducted in February 2005 showed that with respect to BSE, 69% of respondents expressed confidence that the Canadian government was responding appropriately to the crisis.[20] This level of confidence has risen from 61% in the January 2004 survey.[21] However, based on public opinion research conducted in June 2005, confidence in the government's handling of BSE is up three percentage points to 72%.[22] In addition, 85% of respondents stated that they had trust and confidence in the CFIA's handling of the situation.

2.3.2 Strategic Outcome: A fair and effective regulatory regime

A fair and effective regulatory regime for food safety, animal health and plant protection is critical to consumer confidence and the well-being of Canada's economy. It contributes to a competitive marketplace and protects consumers from unfair practices. It also helps to facilitate the access of Canadian products to foreign markets, thereby stimulating growth in international trade. As the key federal regulator of food, animals, plants and related products, the CFIA is committed to ensuring that the regulatory regime is fair and effective.

The strategic outcome for this segment of CFIA programming is: A fair and effective regulatory regime. The Agency has designated four priorities relating to this Strategic Outcome. They are:

- Promoting science-based regulation
- Maintaining an effective regulatory framework
- Protecting consumers and the marketplace from unfair practices
- Certifying exports

The activities related to achieving this strategic outcome support all the legislation for which CFIA has responsibility. They are also designed to mitigate the risks associated with maintaining and updating a domestic legislative framework and to contribute to strong international science-based regulations.

The Agency spent approximately $139 million in 2004–05 on achieving this strategic outcome.

[20] EKOS survey (February 2005). 1505 interviews, the results are valid within a margin of error of +/- 2.5 percentage points.

[21] EKOS survey (January 2004). 1,271 interviews, the results are valid within a margin of error of +/- 2.7 percentage points.

[22] Redfern survey (June 2005). 1507 interviews, the results are considered accurate to within 2.3% (or 19 times out of 20).

Table 2.11: Financial Resources 2004–05

Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
$137.4	$138.8

2.3.2a Promoting science-based regulation

The two key planned results associated with this priority are:

- The Agency contributes to the development of international rules and standards through negotiations at the scientific and technical level
- The Agency applies sound and current science to the development of standards, operational methods and procedures.

The CFIA's key activities related to achieving these results are discussed below.

Developing international rules and standards

Canadian food and agricultural products are in high demand worldwide. At home, consumers' desire for a broader range of products results in Canada importing from an ever-increasing number of countries.

The CFIA responds to these trends by investing considerable effort in multilateral work to influence standard-setting organizations responsible for developing international standards related to food safety, animal health and plant health. The CFIA also manages a number of product-specific bilateral (country-to-country) arrangements and protocols in the areas of food safety, animal health and plant health. Together, the multilateral and bilateral arrangements constitute the international regulatory framework in which the CFIA operates. The main objective is to ensure that this framework, as it relates to the CFIA mandate, is strong, coherent, and science-based.

Ultimately, the CFIA's involvement in international arrangements and institutions supports its efforts both in protecting Canadians from preventable health risks, and in sustaining the plant and animal resource base. It also facilitates fair and competitive international markets. To this end, the CFIA — along with Agriculture and Agri-Food Canada, Health Canada, Foreign Affairs and International Trade Canada, and other government departments, both foreign and domestic — participates in a number of international organizations. These include the World Health Organization (WHO), the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the World Organisation for Animal Health (OIE), and the World Trade Organization (WTO).

To achieve these goals, in 2004–05 the CFIA placed significant emphasis on the development of international rules and standards at the multilateral scientific and regulatory organizations mentioned above. As well, the CFIA continued to make progress on bilateral trade issues.

These efforts have contributed to the development of international rules and standards which, in turn, have facilitated international market access. Below are a few examples of the CFIA's contributions to the development of international rules and standards, and of its efforts in working directly with countries to resolve issues.

Multilateral efforts

Over the past year, the CFIA has worked with international standard-setting bodies to resolve a number of multilateral issues. Some selected examples of the Agency's efforts are outlined below:

- In October 2004, along with other federal departments, the WTO Sanitary and Phytosanitary Committee agreed to a procedure to enhance the transparency of special and differential treatment in favour of developing countries. This procedure was based on a proposal submitted by the CFIA. It will enable trading partners to analyze new or amended regulations before they are adopted, and to assess

potential market issues before they arise. Ultimately, this increased transparency will lead to more stable trading relationships.

- In 2004–05, the Agency (with Health Canada) contributed to the development and adoption of a number of Codex Alimentarius Commission[23] standards and related texts, designed to protect the health of consumers and to ensure fair practices in food trade. In particular, it made significant contributions to the finalization and adoption of the Revised International Code of Hygienic Practice for Meat, which better reflects modern meat inspection systems.
- Canada hosted an International Plant Protection Convention workshop in Vancouver to assist other countries in developing treatments and certification programs that will ultimately improve compliance with international standards. These standards are aimed at preventing the spread of injurious plant pests, and serve to protect Canadian forests. The workshop focussed on pests associated with wood-packaging material, which is deemed to be one of the highest-risk pathways for spreading foreign pests. Canada recently negotiated a tripartite agreement on harmonization of adoption of the International Standards for Phytosanitary Measures (ISPM) with the United States and Mexico, which will see North America fully implement ISPM 15 on September 15, 2005.

Bilateral efforts

Over the past year, the CFIA has worked with its trading partners to resolve a number of bilateral issues. Some selected examples of the Agency's efforts are outlined below:

- In June 2004, CFIA delegates met with their Brazilian counterparts to establish a mechanism for cooperation on sanitary and phytosanitary (SPS) measures.[24] The mechanism has been used to discuss issues around Canadian wood-packaging materials. It has also been used to resolve issues involving Canadian exports of lentils and bovine embryos. The Brazilian market is now open to these commodities.
- In January 2005, the CFIA met with Chinese officials to discuss the resumption of importing Ya pears from China. Ya pears have been banned from Canada since 2003, due to a quarantined fungal disease. To resume imports of Ya pears, CFIA and Chinese officials agreed on a process that includes specific farming and post-harvest quality requirements, as well as on-site audits conducted by the CFIA on the Chinese Quality Management System for pears. These activities are expected to begin in the fall of 2005.
- The CFIA continued to work with the provinces and stakeholders to influence the implementation of the regulations pursuant to the *U.S. Food and Drug Administration (FDA) Bio-terrorism Act* (BTA). Over the past year, the FDA agreed to work with the U.S. Customs and Border Protection Agency (CBP) to assess the integration of the FDA prior-notice timeframes with those of the CBP, and to harmonize where possible. In addition, the CFIA established an informal bilateral mechanism with the FDA to facilitate discussions between Canadian and American officials to resolve border issues arising from the implementation of the BTA regulations.

Developing science-based standards, operational methods and procedures

CFIA research directly contributes to achieving the Strategic Outcomes of the Agency and is directly linked to the government's priorities of public health, economic growth, environmental protection, public security and good governance.

[23] The Codex Alimentarius Commission is the WHO's food standard-setting body.

[24] SPS measures are designed to protect animal, plant and human health.

Research and technology-development initiatives provide the sound science foundation that underpins the Agency's policy and program decisions. A major emphasis in the CFIA's research and technology-development programs is to develop, validate and implement new or improved diagnostic tests. These will quickly detect animal and plant pathogens, as well as harmful agents in food, such as allergens, toxins, contaminants, pesticides and veterinary drug residues.

EXAMPLE OF ONGOING RESEARCH TAKING PLACE IN THE CFIA'S LABORATORIES

The CFIA allergen laboratories were successful in initiating a study involving six laboratories to validate a commercially available test to detect almond protein in food products. As a result, this test has contributed to broadening the series of tests available to test allergens.

Scientific research is complex and requires collaboration with partners to maximize outputs. Accordingly, the CFIA conducts collaborative research with industry, universities other federal and provincial departments. The Agency funds in-house and collaborative research and technology-development projects[25] through three key initiatives:

- ***Technology Development (TD) Program:*** This program funds research conducted solely by CFIA employees.
- ***Research Partnership Strategy (RPS):*** The RPS focuses on regulatory research initiatives and requires the CFIA to collaborate with other federal and provincial government departments, universities and industry. The project proposals must relate to the CFIA's Strategic Outcomes. The RPS projects usually span three to four years, and each is peer-reviewed and evaluated when completed. The results are published in an annual performance report.[26]
- ***Quick Start (QS) Program:*** Funded from lapsing RPS funds, the QS program was created to provide CFIA laboratories with a vehicle to improve existing diagnostic capability; to address method improvements; and to allow exploration of new methods, technologies or knowledge acquisition through "proof of concept" studies which might evolve into full RPS or TD studies at a later date. All QS program projects are designed to be completed within three months. In 2004–05, 28 completed projects either generated promising results in terms of new methodologies, or were validated and implemented for use in diagnostic laboratories.

QUICK START PROJECT HIGHLIGHT:

Using a commercially available test kit, the CFIA developed a screening method to detect a potential bio-terrorism agent in a variety of foods. This screening tool will now form part of the Agency's emergency preparedness options.

[25] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/sci/tech/proliste.shtml**. (Note that Quick Start Program projects are currently not listed on the CFIA Web Site.)

[26] The performance report has been delayed for fiscal years 2003–04 and 2004–05 due to other priorities.

The CFIA recognizes the need, as science and technology policy issues become more complex, to work collaboratively and in an integrated fashion with other science-based departments and agencies (SBDAs) on key horizontal policy issues. The CFIA works actively with the National Science Advisor and other SBDAs to advance integration on initiatives that touch multiple government mandates.

In 2004–05, for example, the CFIA actively participated with provincial governments and other federal SBDAs in a key integration initiative: the development of a national Invasive Alien Species (IAS) Strategy. In September 2004, the Strategy was approved by the federal, provincial and territorial Ministers responsible for wildlife, forests, fisheries and aquaculture, and endangered species; support for minimizing the risk from invasive alien species was announced in the federal budget of February 2005. Under the Strategy, science and technology activities will be integrated federally, inter-jurisdictionally and with non-government partners, to bring resources and expertise to bear on the prevention and early detection of invasive alien species, and on other activities.

The CFIA played a key role in an important element of the Strategy: the drafting of the Proposed Action Plan for Invasive Alien Terrestrial Plants and Plant Pests (September 2004), and a corresponding Implementation Plan (March 2005). It is anticipated that the Implementation Plan will be finalized and submitted for approval by all affected ministers during 2005–06, and implementation of key action items will then begin.

2.3.2b Maintaining an effective regulatory framework

The key planned result associated with this priority is:

- A transparent, rules-based and science-based domestic regulatory framework is maintained.

The CFIA's key activities related to achieving this result are discussed below.

Legislative initiatives

On November 26, 2004, the proposed *Canadian Food Inspection Agency Enforcement Act*, Bill C-27, was introduced in the House of Commons. The proposed Act will consolidate, modernize and enhance the CFIA's legislative framework as it relates to food, seeds, feeds and fertilizers, fish and seafood, agricultural products, and animals and plants. This will establish a more consistent and uniform approach to inspection, enforcement and compliance activities. The Act will also contain new provisions to effectively respond to emerging global issues related to the safety and security of the food, animal and plant supply.

The proposed Act will also strengthen existing enforcement tools at the border, providing the Canada Border Services Agency (CBSA) with better controls when enforcing CFIA legislation at airports and other border points. It will include border control measures similar to those contained in recent United States legislation, allowing Canada to better manage its relationship with its global trading partners. The new regulation-making powers in the proposed Act will provide the framework for a future regulatory review initiative, resulting in a modernized, consolidated, and enhanced regulatory base.

Regulatory initiatives

In developing and updating its regulations, the CFIA uses an internal regulatory development guide, which was developed to help ensure compliance with the Government of Canada Federal Regulatory Policy and with other federal policy requirements, such as the Government Directive on Sustainable Development.[27] As well, the CFIA applies a *Framework for the Application of Precaution in Science-Based Decision Making About Risk*.[28] The Framework outlines these

[27] For further information, see **www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc/default.asp?Language=E&Page=Publications&Sub=GovernmentofCanadaRegula.**

[28] For further information, see **www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=E&Page=publications&Sub=precaution&Doc=precaution_e.htm.**

guiding principles for the areas of federal regulatory activity, for the protection of health, safety, the environment and natural resources. Using these principles, the CFIA brought 13 sets of regulations to final publication.[29]

The CFIA planned to develop a regulatory framework for toxic substances in animals that could subsequently affect human health. However, because of other operational priorities, work on this framework did not progress in 2004–05.

In keeping with the 2004 Speech from the Throne, and in the Budget of February 2005, with respect to the Smart Regulation Strategy, the CFIA has increased its efforts to strengthen its regulatory framework to contribute to health, sustainability, innovation and economic growth, while reducing the regulatory burden on businesses.

As one of Canada's largest regulatory agencies, the CFIA has a significant role to play in the Smart Regulation Strategy. To this end, it began developing a regulatory strategy, due to be completed in the fall of 2005. It will outline the decision-making processes within the Agency, the priorities to be addressed, and areas where it can streamline its regulations. Other topics will be how to adapt the Regulatory Development Guide and how to measure its performance in this area.

In 2004–05, in partnership with the Privy Council Office, the CFIA began two pilot projects for regulatory review. One involves streamlining the regulations related to seed variety registration. In 2004–05, the Seed program consulted with stakeholders regarding the future direction of regulatory proposals to make the Variety Registration System more flexible, more timely, and more responsive to changes in the seed sector.

The second pilot relates to fair and ethical trading in fresh fruit and vegetables. A project team, comprising industry and federal government representatives, began to review this area in 2004–05; and it will make recommendations to modernize the *Licensing and Arbitration Regulations*, and the supporting institutional mechanisms. The objective is to minimize economic risks for producers and dealers trading in highly perishable fruits and vegetables.

2.3.2c Protecting consumers and the marketplace from unfair practices

The key planned result associated with this priority is:

- Deceptive and unfair market practices are deterred.

To meet this priority, the CFIA carries out various activities that are intended to deter deceptive and unfair market practices. These activities include enforcing standards for food labelling, verifying compliance with the *Seeds Act*, granting plant breeders' rights, and administering licensing and arbitration for fresh fruit and vegetables.

Fair Labelling Practices Program

This regulatory program complements similar programs in the registered sectors (i.e., the meat, fish and seafood, and dairy sectors) by protecting Canadians from unfair market practices (such as improper weight, unlabelled ingredients, inaccurate label information and misleading advertising) in the non-registered sector. It does so by enforcing the fraud and labelling provisions of the *Food and Drug Regulations* and the *Consumer Packaging and Labelling Regulations*. These regulations apply to domestically produced and imported food products[30] at the manufacturing, import and retail levels of trade. The CFIA targets high-risk products and establishments; inspects and analyzes food products; and checks the accuracy of labels.

[29] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/reg/regarche.shtml, and www.inspection.gc.ca/english/reg/approe.shtml.**

[30] Such products include cocoa, chocolate products and confectionary; coffee and tea; spices, dressings, salt and seasonings; fats and oils; packaged water and ice; bakery products, grains, cereal; sweetening agents; infant foods; nut and nut products; desserts; frozen prepared meals; snack foods; sports nutrition products; soft drinks; etc.

During 2004–05, the CFIA's inspections of deceptive and unfair market practices identified 10,533 violations. These occurred in areas such as net quantity, composition, adulteration, label information, nutrition labelling, bilingual labelling and misleading claims. Enforcement actions, such as product seizure or prosecution, were undertaken, as appropriate.

Table 2.12 indicates that compliance rates for net quantity, composition, and labelling have all improved over the past three years. Nevertheless, compliance rates for labelling remain low, and the CFIA will continue its efforts to encourage industry to meet legislative requirements. The compliance rate for advertising, which relates to information and claims made on retail signage and promotional materials, is down slightly from a year ago.

The compliance rates in Table 2.12 are not representative of the entire marketplace; they apply only to sectors with a high risk of non-compliance. As well, the products that are targeted vary from year to year, depending on risk.

The CFIA carried out a number of targeted projects designed to bring about improvements in specific areas of low compliance. For example, as one project relating to date labelling shows the compliance rates for this activity have improved from 72% to 89.9% in the past year.

On May 19, 2004, a retailer in Victoria pleaded guilty to two counts of violating the *Food and Drugs Act*. The company was fined $2500 for mislabelling pork chops by placing a new "Best Before" sticker over the old "Best Before" label. The company was also fined $5000 for selling pork spareribs which were thawed and had been previously frozen, without displaying a "Previously Frozen" sticker on the package.

Table 2.12: Compliance Rates for Net Quantity, Composition, Labelling and Advertising

Year	Compliance Rates (%)*			
	Net Quantity	Composition	Labelling	Advertising
2004–05	87.8	87.3	67.5	84.7
2003–04	87.2	85.0	63.2	88.4
2002–03	82.9	81.8	54.5	77.0

* Based on products sampled and tested. As inspections are directed toward higher-risk products and establishments, the above data are not indicative of marketplace compliance in general.

Source: SPRINT Trade Compliance Reports.

Another priority project focussed on the composition of ground meat. Inspections showed that 16.8% contained meat from other animals (e.g., pork appeared in ground beef) or contained more fat than permitted by standards.

On November 5, 2004, a retailer in Toronto entered a guilty plea to three counts of violating subsection 5(1) of the *Food and Drugs Act*. A product labelled as ground beef was found to also contain pork and lamb. A product labelled as ground lamb also contained beef, pork and poultry, and a product labelled as ground pork also contained beef, poultry and lamb. The company was fined a total of $6,000.

Targeted inspections will continue during 2005–06, and retailers will be encouraged to establish processing and labelling protocols to ensure ongoing compliance.

Another inspection project covered "sports nutrition" products, promoted as a means to improve athletic performance. Results indicated that significant non-compliance continues for these products. Many labels were inaccurate with respect to vitamin, mineral or protein levels in the product. Other products made non-permitted claims on their labels. While these products do not pose an immediate health hazard, their misrepresentation or failure to meet regulated labelling or compositional requirements results in consumer deception and unfair competitive practices. The Agency will continue to work to improve compliance in this area by developing policy, communicating with industry, and inspecting and taking appropriate enforcement action.

Compliance with the *Seeds Act*

Under the *Seeds Act*, the CFIA regulates imported and domestic seed, certifies seed exports, and registers seed varieties and seed establishments. As well, the CFIA operates two seed laboratories that provide scientific advice and test for seed germination, varietal purity, seedborne diseases, etc. The CFIA also works with the Canadian Seed Institute (CSI) and the Canadian Seed Growers Association (CSGA) to maintain systems for managing seed quality in Canada.

Registrations: The CFIA's Variety Registration Office (VRO) registers varieties of most agricultural crops in Canada. Variety registration is an essential component of the seed-certification system. The VRO maintains a Web Site that provides the seed industry and the agri-food sector with up-to-date information on the registration status of plant varieties. During the past year, the VRO registered new 159 varieties and undertook a review of the List of Registered Varieties in Canada to remove any obsolete varieties. This led to the cancellation of 200 varieties which are no longer available for sale.

Together, the CSI and the CFIA oversee a seed laboratory accreditation program that includes 46 private labs, and 87 analysts who provide seed-testing services to the industry. The CSI provides third-party assessment and accreditation services on behalf of the CFIA for both seed establishments and private laboratories. As well, on behalf of the CFIA, the CSI assesses new seed companies that want to become registered processors of pedigreed seed.[31] The CSI reports annually to the Agency on the extent to which these companies meet federal

[31] Pedigreed seeds are generally high-quality, high-value seeds.

regulatory requirements. In 2004–05, the CSI reported on 306 establishments[32] that had failed to meet these requirements. If the requirements are not met within a specified timeframe, CFIA inspectors take follow-up action. Fifteen establishments did not meet the deadline for corrective action; and they were targeted for further inspections to verify their compliance with the *Seeds Act and Regulations*.

CFIA inspectors also conducted marketplace surveillance (for both pedigreed and non-pedigreed seed), and targeted establishments with poor compliance records (as identified by CSI) and those that had been the subject of complaints. For 2004, results indicated that 97% of pedigreed seed, 86% of non-pedigreed seed and 96% of imported seed met standards for quality. These compliance rates are consistent with those of previous years and indicate that Canadian seeds continue to meet high standards.

Seed Testing: In 2004–05, CFIA seed laboratories conducted 11,214 tests on 11,573 samples — testing primarily for mechanical and varietal purity, germination ability and disease. This analytical service is central to the Agency's seed inspection and enforcement program, which supports seed exports through issuing international seed-lot certificates. Sample and test numbers for 2004–05 are similar in total to the previous year but reflect an increase of 13% in testing for export certification to meet surging industry demand.

The CSGA monitors and certifies pedigreed seed for all agricultural crops except seed potatoes.[33] CFIA staff (or CFIA-accredited inspectors) inspect seed crops for the CSGA. Based on inspection reports, the CSGA issues crop certificates that indicate compliance with varietal purity standards and pedigreed seed-crop inspection procedures. Last year, about 4482 pedigreed seed growers produced more than 2204 varieties of pedigreed seed. CFIA inspections indicated that 98.5% of these met CSGA standards, thus confirming and maintaining the high quality of Canadian pedigreed seed.

Compliance Interventions

In addition to carrying out CSI audit and verification activities, CFIA staff took 222 actions in response to incidents of non-compliance or complaints. Actions included issuing 139 education/warning letters, 29 detentions, and one refusal of entry into Canada. The Agency's staff also conducted 36 complaint inspections and 27 investigations with no referrals of cases for prosecution. Further review of follow-up responses to non-compliance issues for seed products in 2004–05 indicates that 98% of such responses were appropriately addressed.

Plant Breeders Rights

Pursuant to Section 78 of the *Plant Breeders' Rights Act*, the CFIA reports on the administration of the Act. Table 2.13 is a summary of applications received, approved and renewed.

[32] The total number of establishments assessed is unclear from the CSI reports.

[33] For further information, see **www.seedgrowers.ca/main.asp?lang=e**.

Table 2.13: Summary of Applications for Plant Breeders' Rights

	Applications for Rights Protection	Approved	Renewals*	Agency Revenues for Service
Calendar 2003	503	370	836	$811,005
Calendar 2004	583	364	1019	$967,800

* Varieties previously approved for grant of rights and renewed during the calendar year.

Source: Plant Breeders' Rights (PBR) Database.

Administering Licensing and Arbitration for Fresh Fruit and Vegetables

The CFIA licenses dealers of fresh fruit and vegetables who market their produce inter-provincially and internationally. The Licensing and Arbitration Program was established to promote fair trading practices for such buyers and sellers. A dealer's licence is subject to suspension or cancellation if the holder does not comply with the trading standards of the *Licensing and Arbitration Regulations*.

In order to facilitate fair trade, the CFIA responds to requests from the industry to inspect, at destination, loads of imported or domestic fresh fruit and vegetables that are received in damaged or deteriorated condition. These inspections are a requirement of the *Licensing and Arbitration Regulations* or a membership of the Dispute Resolution Corporation (DRC).[34] The produce is also checked to ensure that it meets import or inter-provincial requirements set out in the *Fresh Fruit and Vegetable Regulations* (specifically with respect to quality, labelling or packaging).

Upon completion of inspection, the CFIA provides a document verifying the condition of the produce. This document allows industry to resolve any dispute it may have with a distributor, without having to seek recourse through arbitration — through either the DRC or through the Government of Canada Board of Arbitration, pursuant to the *Canada Agricultural Products Act*.

In 2004–05, CFIA conducted 14,000 destination inspections. Also, in 2004 the DRC handled 94 disputes related to the condition of product, while the Board of Arbitration handled only one formal complaint.

In addition, 178 inspections resulted in detention of products not conforming to the grade standard for quality, or packaging and labelling requirements of Canada's *Fresh Fruit and Vegetable Regulations*.

Enforcement activities

In 2004–05, under the authority of the *Consumer Packaging & Labelling Act*, the CFIA carried out 7 investigations. Investigations from 2004–05, as well as from previous reporting periods, resulted in 15 charges against companies or individuals. In the past year, the courts registered 9 convictions.

[34] The Fruit & Vegetable Dispute Resolution Corporation (DRC) is a private, non-profit organization of produce companies from Canada, the U.S. and Mexico. It is dedicated to providing fair, efficient, affordable and enforceable dispute resolution services. The DRC's mission is to provide the North American produce industry with the tri-national policies, standards and services necessary for resolving disputes in a timely and cost effective manner. For further information, see **www.fvdrc.com/en/main-e.htm**.

Table 2.14: Enforcement Activities

Legislation	No. of Investigations	No. of Charges Laid	No. of Prosecutions	No. of Convictions	Total Court Assessed Fines
Consumer Packaging & Labelling Act	7	15	4	9	$11,600
Total*	**7**	**15**	**4**	**9**	**$11,600**

* Because the judicial process may extend beyond the fiscal year, some of the convictions occurring in 2004–05 may be based on investigations and other enforcement activities carried out in previous fiscal years.

Source: NETS.

2.3.2d Certifying exports

The key planned result associated with this priority is:

- Other governments' import requirements are met

The CFIA's key activities related to achieving this result are discussed below.

To meet this priority, the CFIA undertakes a series of activities, which include maintaining good relations with bodies such as foreign governments, associations, and domestic industry. These are discussed in other sections of this report. In addition, the CFIA certifies that certain Canadian exports of food and food products, along with plants and animals and their related products, meet the requirements of importing countries. The certification process plays an important role in Canada's international trade. The CFIA inspects and certifies products destined for international markets. It protects the excellent international reputation of Canada's exports of food, plants, animals, and associated products, which was valued at $40.2 billion in 2004–05.[35]

One performance indicator for certification activities is the rate at which foreign importers reject Canadian products because they fail to meet their standards. These rejections can be for a variety of reasons, such as goods deteriorating after inspection, failure of the exporter to provide proper documents, or changes in import requirements on the part of the importing country.

Table 2.15 shows export certification information for foods, plants, animals and related products, and the proportion that importing countries rejected in 2004–05.

[35] World Trade Atlas, April 2005.

Table 2.15: Export Certification

Commodity	2002–03		2003–04		2004–05	
	Certified*	Rejected*	Certified	Rejected	Certified	Rejected
Meat	1.8 billion kg	735 000 kg	1.5 billion kg	3.1 million kg**	1.5 billion kg	1.4 million kg
Fish, Seafood and Production	33,649	161	32,300	479	37,703	315
Fresh Fruit and Vegetable	20,888	Not available	20,325	Not available	18,495	Not available
Processed Products	300	Not available	392	Not available	224	Not available
Egg	12.4 million kg	Not available	10.7 million kg	23,000 kg	13.4 million kg	20,284 kg
Honey	3	Not available	4	Not available	2	Not available
Dairy	3393	Not available	2616	Not available	2853	Not available
Animals and Animal Genetics	Not available	Not available	41,820	Not available	45,645	Not available
Plants and Plant Products	62,515	62	68,703	43	69,904	59

* Figures indicate number of export certificates for each year, unless otherwise indicated.

** Rejections increased in 2003–04 as a result of the discovery of BSE in Canada.

Source: CFIA Export Statistics, USDA Import Statistics, CMS; RMS, Area Reports; Manual collection; Export Certification System (ECS).

As Table 2.15 shows, data on rejection rates are only available for some commodities, at this time. The Agency recognizes that there is limited information currently available, and has began work to develop a process to better track the rates of, and the reasons for, rejections. As further progress is made, better performance information will be available.

CFIA began to develop a web-based "Export Certification System" (ECS) in 2004–05. The purpose of this system is to improve service to Canadian exporters by reducing the time taken to issue export certificates. As of August 2004, the online version of the ECS had been completed for plant products (for plant health purposes), as well as for meat, and fish and seafood products. Work is continuing to improve the efficiency and functionality of the system.

2.3.3 Strategic Outcome: A sustainable plant and animal resource base

Canada's social and economic well-being is closely linked to the health of our natural environment. The CFIA contributes to protecting the environment by promoting a sustainable plant and animal resource base. This aspect of environmental protection entails protecting Canada's livestock, crops and forests from regulated pests[36] and diseases. It also includes preventing the introduction of toxic substances into animal and plant production systems that could affect human health or the environment.

The Agency has designated three priorities relating to this strategic outcome. These are:

- Protecting Canada's crops and forests
- Protecting Canada's livestock
- Assessing agricultural products

The mandate for achieving this Strategic Outcome flows from the following legislation:

- the *Plant Protection Act*
- the *Fertilizers Act*
- the *Health of Animals Act*
- the *Feeds Act*

The CFIA spent approximately $137 million in 2004–05 on achieving this Strategic Outcome.

Table 2.16: Financial Resources 2004–05

Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
$128.4[37]	$136.7

2.3.3a Protecting Canada's crops and forests

Protecting Canada's crops and forests contributes to our environment and economy. The CFIA works with other federal and provincial government agencies, industry and other stakeholders to protect this resource.

In support of this priority, under the Invasive Alien Species Strategy, the CFIA is working with its federal and provincial partners to protect Canada's crop and forest resource base. New funding for this initiative is expected in 2005–06.

The CFIA plays a central role in keeping plant diseases and pests from entering Canada at our international border points. Within Canada, the Agency works to control or eradicate pests. Keeping Canadian plants and plant products disease — and pest-free is also critical to ensuring the safety and quality of Canadian plant resources, and to protecting our export markets. (For more details, refer to the section on export certification in 2.3.2d.)

The two key planned results associated with this priority are:

- The entry and domestic spread of regulated plant diseases and pests are controlled
- Industry complies with federal Acts and regulations

[36] Regulated pests are those which Canada has designated as being particularly injurious from the socio-economic perspective. Canada is working with its international partners to control the spread of these pests.

[37] The planned spending includes funds allocated for enhanced BSE programming; however, expenditures for this program were reallocated and are now reflected in the actual spending for the Strategic Outcome covered in Section 2.3.1 of this report.

ECONOMIC VALUE OF TRADE IN PLANTS AND PLANT PRODUCTS TO CANADA (2004–05)

Total exports: $24 billion
Total imports: $9 billion
Source: World Trade Atlas, Statistics Canada.

The CFIA's key activities related to achieving these results are discussed below.

Controlling the entry and domestic spread of regulated plant diseases and pests

The purpose of the *Plant Protection Act* is to prevent pests injurious to plants from being imported or exported into Canada and from spreading within the country and from being exported out of it. The Act also provides for controlling and eradicating pests, and for certifying the pest-free status of plants and other things. To encourage reporting of plant pests, regulations may be made under the *Plant Protection Act* to compensate producers for destroying plants and plant products that have been found infested with a specified regulated pest. In 2004–05, under regulations, the CFIA paid out $4.03 million in compensation.

Pest Risk Assessments

The objective in carrying out Pest Risk Assessments (PRAs) is to determine which pests would pose the most risk if they were to enter Canada. These risks include financial losses for farmers or foresters, and damage to the environment.

The PRAs and related outputs that the CFIA has done this year, along with knowledge gained from other organizations have increased its scientific understanding of the risks that pests pose to this country's crops and forests. The CFIA has used this information to refine and strengthen Canada's import controls. The Agency has also used it to keep pests from spreading within Canada and, to eradicate them, where possible.

In 2004–05, the CFIA conducted 27 PRAs and other similar reviews (compared with 37 in 2003–04) using scientific and diagnostic expertise from AAFC, the Canadian Forest Service (CFS), Environment Canada (EC) and various provincial departments. As the demand for PRAs and like reviews is expected to increase because of increased trade in plant products, the CFIA will continue to develop and evaluate processes to improve efficiency. For example, the Agency is using PRA data from sources such as the North American Plant Protection Organization (NAPPO), as well as the International Plant Protection Convention (IPPC) member countries.

Import permits and import at ports of entry

Importers who wish to bring plants and plant products into Canada must first obtain an import permit from the CFIA for items regulated under the *Plant Protection Act*. Import permits and inspections by CFIA inspectors are key elements in reducing the risk of diseases and pests being imported into Canada. Permits set strict conditions that importers must meet before their products can enter Canada. In 2004–05, more than 3900 new permits were granted.

After importers have received their permits, and when products arrive at the Canadian border, government inspectors examine them to confirm that they comply with federal Acts and regulations. Starting in January 2005, the responsibility for this activity was transferred to the Canadian Border Services Agency (CBSA). Where the CFIA's expertise in inspection work is required, the Agency will provide it. As the numbers in Table 2.17 show, import inspections have increased in the past two years as a result of increased trade in plants and plant products.

Table 2.17: Import Inspections Completed

	2000–01	2001–02	2002–03	2003–04	2004–05
Import inspections	21,863	35,247	27,759	28,316	33,204

Source: RMS.

CFIA inspectors spent approximately 3000 hours[38] on "control actions"[39] related to imported products that did not meet import requirements. No information is available on the number of violations detected by the Agency's inspection activities that may have resulted in the introduction of any regulated plant pests or diseases in Canada in 2004–05.

Keeping regulated plant pests from spreading within Canada

Despite the Agency's best efforts at the border, some foreign pests and diseases have found their way into Canada in previous years. When a regulated pest is discovered, the CFIA initiates pest control measures for the purpose of eradicating or preventing its spread, and may establish quarantine zones as a prevention measure.

Surveillance and eradication of plant pests

Various regions of Canada are surveyed routinely to detect foreign pests that may have entered this country, and to define the boundaries of any infestations. CFIA operational staff are responsible for the survey program. However, some pest surveys are conducted in cooperation with other agencies, such as the Canadian Forest Service and provincial departments of agriculture and natural resources. Occasionally, these agencies lead in regional coordination and delivery. The CFIA, however, acts as a central repository of all regulated pest survey data, regardless of the agencies involved in delivering the survey program.

Pest surveys allow Canada to validate its claims of "pest-free status" for certain areas, to detect any new pests, and to establish quarantine zones to limit their spread. These pest surveys are also central to control and eradication programs. The information from surveys helps to measure the success of eradication programs and allows the CFIA to certify that plants are pest-free at the point of export.

In 2004–05, the CFIA surveyed thousands of sites across Canada for the presence of specific insects, fungi, viruses or nematodes. Of the 23 pests for which surveys were done, the largest efforts focussed on Plum Pox Virus and Potato Wart. Surveys for Emerald Ash Borer, the Brown Spruce Longhorn Beetle and the Asian Long-horned Beetle were limited to the quarantine zones or regulated areas, and to container inspections at the ports of Halifax, Montreal and Vancouver.

Despite the best efforts of the Agency and its partners, there has been mixed success in containing and eradicating these and other pests and diseases, as outlined below.

- Surveys indicate that **Potato Wart** (PW) has not spread outside of the quarantined area of central Prince Edward Island.

[38] According to RMS Reports.

[39] Includes the supervision or orders/notices to treat (application of pesticides), clean, disinfect and destroy imported commodities that do not meet regulatory requirements.

- An extensive public-awareness campaign and tree-removal activities in the regulated area of Toronto and Vaughan have reduced the population size of the **Asian Long-horned Beetle** (ALHB). More pest-mitigation activities are required. However, the program to eradicate ALHB shows promise.
- The **Emerald Ash Borer** (EAB) is a devastating pest that infects ash trees and has, unfortunately, become established in Essex County, Ontario. Earlier efforts to control this disease have now been refocussed on implementing a program to slow the spread of EAB in Southwestern Ontario. This program should, in the short term, protect valuable urban landscape trees and other stands of ash trees throughout Ontario and Quebec, while providing time for the EAB research community to develop potential mitigation tools or alternative strategies with the Agency's partners.
- Since 2000, the CFIA had made significant progress in eradicating the **Brown Spruce Longhorn Beetle** in the greater Halifax area. However, in 2003, Hurricane Juan struck the area, causing significant damage to trees within the quarantine zone — and providing the beetle with a more favourable environment for population growth. Efforts to control and eradicate the beetle are continuing.
- In April 2004, the Agency began a seven-year program (developed with the provinces and the industry) to eradicate the **Plum Pox Virus** (PPV). The program involves sampling, testing and removing trees where necessary. This program builds on a three-year program that began in 2001, and which has successfully suppressed the disease in the Niagara region of Ontario, and nearly eradicated it in other parts of the province and Nova Scotia.

The CFIA has six laboratories across Canada that test samples of plants for the presence of pests. The test samples are collected from surveys of infected and non-infected areas. The laboratory results indicate both where quarantine zones should be established, and whether survey work should be continued.

More detailed reports of each pest survey, including maps of survey locations and finds, are posted on the CFIA Plant Pest Surveillance Web page.[40]

Emergency responses to new pests

In March 2004, the USDA notified the CFIA about the possible incursion into Canada of *Phytophthora ramorum*, the pathogen that causes Sudden Oak Death (SOD). In response, the CFIA carried out an emergency survey to locate suspect imported material in British Columbia. During this survey, 1435 camellia plants (which act as hosts for SOD) were recalled and destroyed. Through further work, the pathogen was found at two wholesale nurseries, twelve retail centres, ten residential sites and eight urban landscape sites. The Agency took steps to eradicate the pathogen at each of the sites where it was present. All infected sites will be inspected and sampled for the next two years to determine whether the eradication efforts were successful.

In June 2004, Chrysanthemum White Rust was found in a single greenhouse in British Columbia. An action plan was implemented, and the disease was eradicated.

[40] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/sci/surv/surve.shtml**

In support of the SOD/Camellia recall, the CFIA launched a number of initiatives. It produced recall posters and developed handouts that were translated into Punjabi and Chinese, set up a toll-free hotline to handle calls, placed public notices in British Columbia newspapers, and conducted numerous media interviews.

The SOD/Camellia recall is considered a great success, with over 1400 plants picked up over a six-week period — representing a high percentage of the camellias estimated to have been imported from the affected nursery. The partnership that was created between the CFIA and the BC Landscape and Nursery Association (BCLNA) was beneficial to both parties, with the CFIA setting up the call line, the BCLNA picking up the affected plants, and both organizations working to inform the public and the news media.

Industry complies with federal acts and regulations

The second planned result associated with the priority of protecting Canada's crops and forests relates to ensuring that industry complies with federal Acts and regulations. These include the *Plant Protection Act*, discussed above, and the *Fertilizer Act*.

Regulating Canada's Fertilizer Industry

The *Fertilizer Act* provides the CFIA with a mandate to monitor regulated products through random inspections at blending plants, manufacturing plants, processing plants, retail outlets and warehouses. The Agency verifies that products either sold in Canada, or imported into this country meet the standards set for them. The CFIA routinely samples fertilizers, fertilizer-pesticides and supplements to confirm their efficacy, their safety in terms of health and the environment, and the accuracy of information on their labels (see the Fair Labelling Practices Program in Section 2.3.2c).

Regulated fertilizer and supplement products include bulk-blended fertilizer, composts and processed sewage, and synthetic chemical products. According to the Canadian Fertilizer Institute, Canada's fertilizer and supplement[41] industry contributes $6 billion annually to the national economy. The CFIA's programs for regulating fertilizers are described below.

Bulk-Blend Fertilizer Monitoring. The Agency monitors approximately 1200 bulk-blend fertilizer facilities across Canada. In 2004–05, the Agency analyzed 810 samples of these products to verify guarantees for nitrogen, phosphorus and potassium.

Table 2.18: Sampling and Compliance for Bulk-Blend Fertilizers

	2000–01	2001–02	2002–03	2003–04	2004–05
Number of samples	800	717	887	912	810
Compliance	83%	80%	83%	84%	84 %

Source: LSTS and manual collection.

[41] According to the *Fertilizer Act*, "supplement" means any substance or mixture of substances, other than a fertilizer, that is manufactured, sold or represented for use in improving of the physical condition of soils or aiding plant growth or crop yields.

As the data show, compliance rates have not improved over the past five years. In the past, the CFIA has tried various approaches — such as warnings and follow-up inspections — to improve compliance. The most recent efforts involve targeting blending facilities that have low compliance levels. The expectation is that targeting these facilities will improve overall compliance rates. The Agency will report in 2005–06 on the effectiveness of these efforts.

The Canadian Fertilizer Quality Assurance Program. The Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP) is a voluntary, industry-government program that requires fertilizer blenders to submit samples to accredited laboratories for analysis. The laboratories submit the results directly to the CFIA, which compiles the results and publishes annual plant ratings.[42] Table 2.19 shows a consistent compliance rate during the past four years.

In 2005–06, the Agency will work through industry associations to improve the level of participation in this voluntary program, as well as the level of compliance. The Agency will report the results of these efforts in 2005–06.

Pathogen Testing. The CFIA tests products such as processed sewage sludge and compost for microbial contaminants, using *Salmonella* and faecal coliform as indicators of contamination. Testing is necessary because of the potential transfer of pathogenic (disease-causing) micro-organisms from waste materials to the environment, and to people handling the products. In 2004–05, 68 valid samples were collected and analyzed to determine whether the level of contamination remained within acceptable limits. The compliance rate was 96%, an increase of two percentage points over the previous year. Consistent year-over-year improvements in compliance may be attributable to the increased emphasis on testing, which began in 2000. The CFIA's response to incidents of non-compliance has been to prohibit products from being sold, and to carry out follow-up inspections.

Table 2.19: Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP) Results

	2000	2001	2002	2003	2004
Samples[43]	2887	2804	2527	2034	1578
Compliance	84.5%	80.0%	79.0%	80.5%	80.9%

Source: Fertilizer Registration System (FERRES)

[42] The report is not posted on the CFIA's Web Site; however, it is available upon request.

[43] The number of samples submitted to the CFIA under CFQAP has decreased over the years due to declining participation in this voluntary program.

Table 2.20: Level of Sampling and Compliance for Pathogen Testing

	2000	2001	2002	2003	2004
Number of samples	44	55	53	52	68
Compliance	77%	82%	91%	94%	96%

Source: LSTS and manual collection.

Enforcement Activities. In 2004–05, the CFIA conducted 80 investigations under the *Plant Protection Act* and the *Fertilizers Act*, which, along with investigations launched in previous reporting periods, led to 22 charges against companies or individuals. In the courts, six prosecutions were begun, six convictions were handed down and a total of $17,500 in fines was assessed. Convictions pertained to violations such as non-compliance with quarantine zones.

In addition, as part of their ongoing enforcement activities, CFIA staff issued 14 warnings and 43 penalties in order to bring about better compliance, resulting in fines totalling close to $66,000. Those penalties apply only to the *Plant Protection Act* and its *Regulations*.

Table 2.21: Enforcement Activities

Legislation	Investigations	Charges Laid	Prosecutions	Convictions[44]	Total Court Assessed Fines
Plant Protection Act	78	20	5	6	$17,500
Fertilizers Act	2	2	1	0	$0
Total*	**80**	**22**	**6**	**6**	**$17,500**

* Because the judicial process may extend beyond the fiscal year, some of the convictions occurring in 2004–05 may be based on investigations and other enforcement activities carried out in previous fiscal years.

Source: NETS.

2.3.3b Protecting Canada's livestock

The CFIA helps to protect Canada's animal health status through two programs: Animal Health (under the authority of the *Health of Animals Act*) and Livestock Feeds (under the authority of the *Feeds Act*).

ECONOMIC VALUE OF TRADE IN ANIMALS AND PRODUCTS TO CANADA (DECEMBER 2004)

Total exports: $12 billion
Total imports: $4 billion

Source: World Trade Atlas, Statistics Canada.

[44] Convictions may result from enforcement actions from previous years, not just the current fiscal year.

The two key planned results associated with this priority are:

- The entry and domestic spread of regulated animal diseases is controlled
- Industry complies with federal Acts and regulations

The CFIA's key activities related to achieving these results are discussed below.

Controlling the entry and domestic spread of regulated diseases

Under the *Health of Animals Act*, anyone having care or control of an animal must report the presence or suspicion of a reportable disease to the CFIA. The *Reportable Diseases Regulations*[45] list these diseases. Under the Act, the Agency monitors, tests, inspects and orders quarantines so that regulated animal diseases can be prevented, controlled or eradicated. To encourage early reporting of suspected diseased animals, the CFIA administers a compensation program under the *Health of Animals Act*. In 2004–05, the CFIA paid livestock owners $69 million[46] in compensation.

Canada is one of more than 167 member countries of the World Organisation for Animal Health (OIE). The CFIA reports annually to the OIE on the status of animal diseases in Canada. Diseases listed in the *Reportable Diseases Regulations* include those that must be reported to the Organisation.

The Agency also belongs to the Canadian Animal Health Network (CAHNet), which links partners involved in monitoring animal diseases within Canada. While the CFIA can provide information on all OIE diseases that are reportable in Canada, it relies on the provinces and other CAHNet partners for information on the remaining OIE notifiable diseases.

Import controls and risk evaluations

To control the entry of regulated diseases, the CFIA regulates the entry of all imported animals and animal products, and carries out scientific risk evaluations to guide its import policies. The CFIA evaluates the risks relating to both the commodity being imported, and the disease status of the exporting country. These evaluations provide objective information to support regulatory decisions, and any decisions to impose import controls. In 2004–05, the Agency's risk evaluations focussed on avian influenza, bovine spongiform encephalopathy, and related SRM analysis.

Border inspections, supported by the CFIA's inspection expertise, are based on risk evaluations. Inspections target high-risk animals that may show visible signs of disease. Higher-risk shipments may be subject, for example, to quarantine, import permits and testing, before and after they enter Canada. Animals that do not meet import requirements, or which pose a threat to Canada's animal-health status, are either not permitted to enter this country, or may be ordered removed or destroyed. Most live animals from countries other than the U.S. are subject to quarantines, which the CFIA enforces.

In 2004–05, the CFIA, through the services of the Canada Revenue Agency and the Canada Border Services Agency, controlled the entry of more than 21.1 million farm animals to Canada (compared to 20.8 million in 2003–04). Of those animals, 120 were turned back at the border. This figure includes a number of horses from the U.S. that were refused entry following an outbreak of *Vesticular stomatitis* in three American states. This disease is reportable to the OIE, and under the CFIA's Reportable Disease Regulations.

[45] For further information, see **http://laws.justice.gc.ca/en/H-3.3/SOR-91-2/132116.html**.

[46] The majority of compensation money (some $68 million) was provided to those producers affected by the Avian Influenza outbreak in 2004.

Whenever a trading partner reports a disease outbreak that threatens Canada, the CFIA alerts the Canada Border Services Agency (CBSA), CFIA's field staff and industry. Depending on the threat, the Agency may suspend import permits for the affected species. For example, in 2004–05, animal diseases were reported from countries in the Pacific Rim and three European countries. Accordingly, the CFIA suspended imports of animals (for example, from Finland and Sweden), while removing restrictions from other countries (such as the U.S. and Japan) when the threat was no longer present. Based on surveys, activities and testing, there is no evidence at this time that any new foreign animal disease entered Canada in 2004–05.

Controlling the spread of disease within Canada

The CFIA targets regulated diseases in livestock through control programs designed to prevent or mitigate the effects of disease outbreaks.

Examples of CFIA animal disease control programs include: chronic wasting disease, scrapie and equine infectious anaemia. The CFIA's program for animal diseases that can be transmitted to humans are discussed in Section 2.3.1b.

Chronic Wasting Disease (CWD). CWD is a transmissible spongiform encephalopathy (TSE) that affects deer and elk. First discovered in Canada in farmed elk, CWD has since been controlled in farmed elk and deer. Only one out of 32,566 animals has tested positive for the disease in the last two years. These data indicate that the eradication program (which involves provincial governments, the farm animal industry and other stakeholders) has controlled the spread of the disease. However, sampling and testing programs indicate that CWD is still present in wild deer and elk. Given CWD's long incubation period, surveillance and testing of farmed animals will continue to verify that the disease has not spread from wild to farmed animals.[47]

Scrapie. Scrapie is a TSE that affects sheep and goats. The CFIA's control program requires that all animals exposed to the disease must be destroyed and prevented from entering the food chain. From 2002 to 2004, some 9132 animals from 17 flocks were destroyed. As the chart below shows, the incidence of scrapie had dropped significantly by 2004, indicating that the CFIA's control program has been effective in preventing scrapie from spreading.

Table 2.22: Scrapie

	2002	2003	2004
Positive results	4 flocks	12 flocks	1 flock
Number of animals destroyed	3331 on 15 premises	5360 on 36 premises	441 on 3 premises

Source: Laboratory Reports, Canada's Zoosanitary Situation 2002 and 2003.

[47] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfse.shtml**.

In 2004, changes were made to the program, with a view to eventually eradicating scrapie. The changes include the use of genetic screenings to select animals to be destroyed, and of definitive disease testing. The Agency will report on the results and effectiveness of this program in future years.[48]

Equine infectious anaemia (EIA). EIA occurs in the western provinces of Canada. Animals that test positive for EIA are, with few exceptions, destroyed. The Agency's control program is working, as evidenced by a sharp decline in the number of animals testing positive between 2002 and 2004. As shown in Table 2.23, this decrease occurred despite increased testing.

Industry complies with regulations

The second planned result associated with the priority of protecting Canada's livestock relates to ensuring that industry complies with federal Acts and regulations.

Feed ban inspections

Using the authority of the federal *Feeds Act* and the *Health of Animals Act* and their respective regulations, the CFIA administers a national livestock feed program to verify that livestock feeds either manufactured and sold in Canada, or imported into this country are safe, effective and labelled appropriately. Effective feeds contribute to the production and maintenance of healthy, efficient livestock.

In 2004–05, the Agency carried out a comprehensive review of Canada's feed ban (under the *Health of Animals Regulations*), which prohibits feeding most mammalian proteins to ruminant animals such as cattle, sheep and goats.

Data indicate that, over the last three fiscal years, compliance has been in the 92–97% range for feed mills and 90–97% range for renderers.[50] The data indicate clearly that the feed mill and rendering industries have a high rate of compliance with the feed ban. The review confirmed that data used to generate compliance rates are valid and reliable.

Table 2.23: Equine Infectious Anaemia

	2002	2003	2004
Positive results	193	58	69
Number tested	78,090	80,506	81,925

Source: EIA Statistical Reports[49]

[48] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/scrtre/scrtree.shtml**.

[49] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/equianem/equianeme.shtml**.

[50] Renderers recycle dead animals, fat and meat waste into protein supplements to be fed to pets and livestock, as well to make into other products such as cosmetics and gelatine.

Table 2.24: Compliance on a Facility by Facility Basis

	2002–03*	2003–04**	2004–05***
Feed mills			
Proportion that are fully compliant with minor deviations only	92%	97%	95%
Proportion with at least one major deviation	8%	3%	5%
Renderers			
Proportion that are fully compliant with minor deviations only	90%	97%	93%
Proportion with at least one major deviation	10%	3%	7%

* Of 342 mills and 30 renderers.

** Of 550 mills and 31 renderers.

*** Of 311 mills and 15 renderers.

Source: MCAP; data validity was tested for the Feed Ban Review and was found to be reliable

Another indicator of the effectiveness of the CFIA's inspection and follow-up activities is the time that facilities take to deal with instances of non-compliance identified by inspections. The number of days that an industry takes to resolve non-compliance issues is presented in Table 2.25. For both industries (particularly for the rendering industry), the average time to resolve an issue has decreased. This number reflects the time it takes for plants to remedy an unsatisfactory inspection item, and for inspectors to certify that a facility has taken the appropriate action.

Table 2.25: Time for Resolving Non-Compliance Issues (in Days)

	2002–03*	2003–04**
Feed mills	100.3	78.1
Renderers	59.4	6.1

* Based on 342 mills and 30 renderers.

** Based on 550 mills and 31 renderers.

Source: MCAP; data validity was tested for the Feed Ban Review and was found to be reliable.

In future years, the CFIA will report on both the rates of compliance with the medicated feed guidelines and the traditional feed inspection system.

Enforcement Activities

In 2004–05, the CFIA undertook various enforcement activities under the authorities of the *Health of Animals Act* and the *Feeds Act*. These are outlined in Table 2.26.

Table 2.26: Enforcement Activities[51]

Legislation	Investigations	Charges Laid	Prosecutions	Convictions	Total Fines
Health of Animals Act	673	213	138	143	$143,600
Feeds Act	40	2	1	1	$2,000
Total*	**713**	**215**	**139**	**144**	**$145,600**

* Because the judicial process may extend beyond the fiscal year, some of the convictions occurring in 2004–05 may be based on investigations and other enforcement activities carried out in previous fiscal years.

Source: NETS.

2.3.3c Assessing agricultural products

The key planned result for this priority is:

- Agricultural products meet the requirements of federal Acts and regulations

The CFIA's key activities related to this result are discussed below.

This priority focuses on assessing and approving new agricultural products created through biotechnology to ensure that they meet the standards set by federal Acts and regulations. Associated activities include assessing the safety and effectiveness of products, ensuring the accuracy of their labels, monitoring field trials, and taking other compliance and enforcement actions.

New products

The CFIA assesses and approves new feeds, fertilizers or supplements before they can be sold. The CFIA also monitors releases of proposed new products for research purposes.

Fertilizers

In 2004–05, the CFIA processed and closed 1396 submissions relating to fertilizers and supplements. Of these, 663 were registration-related (new products, re-registrations, amendments) while the remaining 733 were processed for various reasons, including label reviews, notifications, inspector requests and complaints. In total, 46 new fertilizer and supplement products were registered for sale in Canada.

Feeds

The *Feeds Act* and *Regulations* require pre-market approval of all new ingredients in livestock feeds, and registration of specialty mixed feeds. In the case of both fertilizers and feeds, products are approved only if the review has determined that they pose minimal risk of adversely affecting the environment, animals, plants or humans. Last year the CFIA received and completed reviews of 759 submissions requesting approval for new products. Of these submissions, 730 (96%) met legislative requirements and were approved, which is an effective indicator that clients are aware of the program and the required elements for compliance.

[51] Convictions may result from enforcement actions from previous years, not just the current fiscal year.

Regulating new biotechnology products

Products created using biotechnology include products such as plants and seeds with "novel" (i.e., new) traits, feeds, fertilizers with supplements, and veterinary biologics.

Activities under this priority include inspection, testing and monitoring, verification, compliance and enforcement with respect to these products. These activities extend to carrying out confined field trials for plants with novel traits. Specific key activities are outlined below.

Canadian Regulatory System for Biotechnology

The Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB) is part of a broader initiative, the Canadian Biotechnology Strategy (CBS). The vision of CBS is to "enhance the quality of life of Canadians in terms of health, safety, the environment and social and economic development by positioning Canada as a responsible world leader in biotechnology."[52]

The CRSB aims to develop an efficient, credible and well-respected regulatory system that safeguards the health of all Canadians and the environment, and permits safe and effective products. The CFIA received $11.2 million annually for this initiative, starting in 2003–04.

In 2004–05, the CFIA initiated a review of the CRSB within the CFIA. The report will be completed in 2005–06, and conclusions will be available in next year's performance report.

For additional information, please refer to the TBS Canadian Biotechnology Strategy Web site.[53]

Licensing veterinary biologics

The CFIA is responsible for licensing and regulating veterinary biologics in Canada. These include animal health products such as vaccines, antibody products and diagnostic tests. This licensing program is central to Canada's national animal health program, which strives to protect the health of Canadian citizens, their domestic pets, and animals used for food.

"Veterinary biologics" are products designed to diagnose, prevent, or treat animal diseases. They are used to protect or diagnose disease in a variety of animals, including farm animals, household pets, poultry, fish, and fur-bearers, both domestic and wild. Most biologics leave no chemical residues in animals, unlike some pharmaceutical products. Furthermore, most disease organisms do not develop resistance to the immune response produced by a veterinary biologic.[54]

The CFIA also monitors the manufacturers and importers of these products. For example, it inspects their facilities to ensure minimal adverse effects on the environment, animals, and humans from applying or using these products. It also investigates consumer complaints regarding suspected adverse reactions to veterinary biologics.

To meet Canadian licensing requirements, veterinary biologics must be shown to be pure, potent, safe and effective when used according to the manufacturer's label recommendations. In recent years, the animal health products industry has increasingly been relying on veterinary biologics to prevent and diagnose disease.

[52] For further information, see **www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/cbs-scb/description_e.asp**.

[53] For further information, see **www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/cbs-scb/2005-2006_e.asp**.

[54] **www.aphis.usda.gov/lpa/pubs/pub_ahvetbiologic.html**

The complexity of new veterinary biologics products, along with other factors, has resulted in an increased workload for CFIA staff. As a result, the Agency has been finding it more difficult to meet its service standard timelines for reviewing submissions.

The average time to complete the initial review for a new product-licensing submission was 214 days in 2004–05, which exceeded the Agency's service standard target of 180 days. The CFIA is trying to increase its capacity through adding staff and changing procedures to make the system more efficient; and will assess and report on the effectiveness of these steps toward its goal of meeting the standard of 180 days for reviewing submissions.

The result of submission review is that all products meet relevant regulatory requirements before being licensed. This contributes to the CFIA's priority of sustaining the animal resource base.

No data are available on the effectiveness and results relating to post-licensing activities such as inspections of manufacturing plants.

Approval of plants with novel traits and surveillance of confined field trials

The CFIA is responsible for regulating plants with novel traits (PNTs) — traits that result from various plant-breeding techniques such as genetic engineering or conventional cross-breeding — that are imported or released into the natural environment.

A key tool in reducing risks (such as cross-contamination of species or accidental damage to the environment) is the exercise of "confined field trials." These allow PNT developers to conduct research on their products and to understand how they interact with other plants in the environment. The CFIA sets specific terms and conditions for these trials. Compliance problems that the Agency identified in confined field trials during 2004–05 were corrected, and did not pose any environmental or safety concerns.

In addition to assessing and monitoring confined field trials of PNTs, the CFIA must also approve PNTs before they can be released into the environment and subsequently be commercialized and grown in Canada. In 2004–05, CFIA approved 3 new PNTs for unconfined environmental release, bringing the total as of March 31, 2005 to 42.

Table 2.27: Veterinary Biologics New Product Submission Review

	2002	2003	2004
Number of submissions received	60	67	65
Average time for completion of review (days)	175	321	214

Source: Manual data collection.

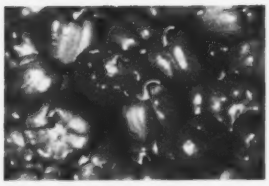

Report of the Auditor General of Canada on the regulation of plants with novel traits[55]

In March 2004, the Office of the Auditor General (OAG) audited CFIA's management of documentation relating to PNTs. The report was not intended as an appraisal of the *safety* assessment of plants with novel traits conducted by the CFIA. The audit found that the majority of assessments done by the CFIA were well documented, but that some areas needed improvement. The OAG's findings raised concerns that the Agency may not be regulating the unconfined release of these plants in a consistent manner. The audit noted that undeclared and undetected plants with novel traits could be imported into Canada and escape Canada's regulatory system. There was also a risk that unapproved ornamental PNTs could be present in Canada.

While the Auditor General's conclusions reflected on CFIA administrative issues rather than the safety of the regulatory system, the Agency agreed that these situations could occur. In 2004–05, the CFIA took steps to address the concerns that the auditors raised, and has acted on all recommendations.

For example, the CFIA has drafted and implemented new procedures for evaluating PNTs for confined and unconfined release, for handling secure materials and for reviewing imports. Also, the ornamental industry will be included in new industry guidance documents on novelty as a trigger for regulatory oversight.

2.3.4 Strategic Outcome: Canada's food supply and agricultural resource base are secure from deliberate threats

The Government of Canada is committed to protecting Canadians from deliberate threats to their safety. Chemical and biological threats to humans can occur through the deliberate contamination of the environment, food or water supplies. Threats to our animal and plant resource base may occur through the deliberate introduction of significant plant pests or foreign animal diseases.

The Agency has two priorities relating to this Strategic Outcome:

- Preparing for emergencies
- Enhancing the Agency's capacity to respond to emergencies

The CFIA spent approximately $30 million in 2004–05 on achieving this Strategic Outcome.

Table 2.28: Financial Resources 2004–05

Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)
$31.5	$30.3

2.3.4a Preparing for emergencies

The key planned result associated with this priority is:

- The Agency is ready to respond rapidly to emergencies

The CFIA's key activities related to achieving this result are discussed below.

[55] March 2004 Report of the Auditor General of Canada — Chapter 4 — Canadian Food Inspection Agency — Regulation of Plants with Novel Traits, available at **www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20040304ce.html**.

The CFIA takes an "all hazards" approach to readying itself to deal with emergencies, whether the emergency is an unintentional disease outbreak or a deliberate terrorist threat. Accordingly, in 2004–05 the CFIA continued with a number of special initiatives and ongoing activities to maintain and improve its capacity to respond quickly and effectively should an emergency arise.

This section provides information on what the Agency has done to both prepare for emergencies, and to refine its responses to them. The true test of preparedness can only be known when an emergency occurs. However, the Agency continues to maintain and develop intergovernmental links, and to participate in and lead various emergency response exercises. These exercises give the CFIA the opportunity to test, assess and refine approaches, as necessary, in light of the experience they provide. Furthermore, "lessons learned" reviews of actual events (such as the 2004 avian influenza outbreak and the positive cases of BSE in Canadian cattle) also provide opportunities for the CFIA to enhance and refine its emergency response planning.

Establishing linkages and participating in emergency exercises

Responding to an emergency is a complicated exercise involving many partners. Launching an effective, integrated response to agricultural and food safety emergencies requires that all players involved understand their respective roles and responsibilities, and that information for making decisions flows quickly among them. Numerous federal departments, provinces and territories, as well as the United States and others, play key roles in responding to an emergency. Therefore, effective intergovernmental links need to be established.

In 2004–05, the Agency continued work on government initiatives — such as the National Emergency Response System and the National Emergency Transportation System — to enhance the national capacity to respond to emergencies. In addition, the Agency participated in a number of exercises designed to test responses to both deliberate threats and animal disease outbreaks. Two of these exercises are highlighted below.

To capture and assess the exercise results, the Agency uses "After Action Reports" (AARs). The reports record major observations and lessons learned, and recommend future improvements to protocols and communications for training and exercises.

Examples of exercises:

Exercise "Equinox" — This exercise was the third in the 2003–05 Tripartite exercise series involving bodies from three countries: the CFIA; the United States Department of Agriculture; and the Secretariat of Agriculture, Livestock, Rural Development, Fisheries and Food of the United Mexican States. The Equinox exercise examined cross-border interactions between the United States and Canada during a simulated outbreak of Foot and Mouth Disease (FMD) in order to enhance preparedness for a potential outbreak and to better integrate data within and between countries. The analysis of the exercise will be captured in an AAR. The CFIA and USDA will use the analysis to further strengthen their response plans and training.

Exercise "Triple Play" — This counter-terrorism exercise was carried out in conjunction with the U.S. "Exercise TOPOFF 3". It also provided an opportunity for CFIA staff in headquarters and in the Atlantic area to participate in a simulated foodborne illness outbreak. CFIA participants demonstrated their comprehensive knowledge of emergency plans and arrangements with federal and provincial partners. The AAR for this exercise is currently being developed.

Lessons learned from managing outbreaks

In early 2004, an outbreak of avian influenza (AI) occurred in the Fraser Valley, in British Columbia. In July 2004, the CFIA launched a review to analyse and document lessons learned from the outbreak. Its purpose was to determine what worked, what did not work, and what improvements were needed to manage any future outbreaks more effectively. A report of the review was released in January 2005.[56] It concluded that while many things had worked well, there were crucial areas that CFIA could focus on to improve its effectiveness in responding to emergencies. These related largely to improving emergency preparedness, as well as the management and flow of information among the various partners (federal and provincial government, and stakeholders) working to contain the AI outbreak.

The CFIA has since developed an action plan to deal with these gaps, and with other areas in its emergency response procedures. For example, CFIA staff began to review the Agency's broad approach to managing emergencies, with a view to incorporating the best practices of its partners into its own procedures. At the same time, work began on developing new protocols for activating national and local emergency response teams under the Foreign Animal Disease Eradication Support (FADES) plans, and for improving the flow of information among all partners. In February 2005, the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food held hearings and prepared a report on the CFIA's management of the outbreak. The CFIA has subsequently updated its action plan to take into consideration the committee's findings.[57]

The CFIA has developed an action plan to address recommendations to improve emergency responses to future BSE cases. It has also continued to test its overall readiness through exercises, and has adapted its emergency response plans accordingly — as demonstrated in the Equinox and Triple Play exercises.

In support of this priority, the Agency carried out the following activities in 2004–05:

- In September 2004, the Agency held its second emergency preparedness workshop. The workshop provided an opportunity for senior managers to establish their priorities, and to agree on a strategic direction that will ultimately strengthen the CFIA's readiness to respond to emergencies.
- The Agency equipped its Emergency Operations Centres with new, advanced technology (at a cost of $200,000, using PSAT funding). This technology will enable the CFIA to communicate more effectively with its partners, and will provide them — and the Agency — with up-to-the-minute information for dealing with large-scale emergencies.
- In July 2004, the Information Gathering Analysis Team (IGAT) was established to add to the Agency's intelligence-gathering capabilities. IGAT's work involves anticipating emerging issues, both national and international, through collecting and analyzing information from various sources on biotechnology, agro-terrorism, and on threats to food safety, and animal and plant health.
- The CFIA began to develop a business-continuity plan, as required by the Government Security Policy. The plan will establish a framework for ensuring that all branches and all regional, area and district offices have effective plans in place to allow them to continue providing critical Agency services during crisis situations. Specifically, it is essential to have a plan for enabling the Agency to carry out its day-to-day business while concentrating extra resources on managing emergencies. The CFIA expects to have a draft policy on business continuity in 2005–06.

[56] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/avflu/2004sum/revexae.shtml**.

[57] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/avflu/2004sum/revexae.shtml**.

2.3.4b Strengthening the Agency's capacity to respond to emergencies

This priority, and the activities associated with it, are in some respects, similar to those discussed in the preceding paragraphs. However, this priority is covered in a separate section because the CFIA received funding from Treasury Board specifically for Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) activities; and from the Department of National Defence for the Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative (CRTI) to strengthen its capacity to deal with deliberate threats.

The Agency continues to develop its capacity under the PSAT and CRTI initiatives; and, through exercises, to test its capacity to respond to emergencies.

The Public Security and Anti-Terrorist (PSAT) Initiative
In the 2001 Federal Budget, the government allocated funds (to be spent over a five-year period, ending 2006–07) on PSAT activities to enhance security for Canadians. As part of this government-wide exercise, the CFIA has been allocated approximately $30 million per year in ongoing funds since 2002–03 to implement a number of initiatives. These are associated with strengthening border controls, enhancing laboratory capacity and bio-security, and enhancing surveillance and early detection activities.

More information on public security can be found on the Public Safety and Emergency Preparedness Canada Web site.[58]

Border controls
After the CFIA received funding to strengthen border controls, certain responsibilities and resources were transferred to the newly created Canada Border Services Agency (CBSA). In January 2005, the CFIA and CBSA signed a Memorandum of Understanding (MOU) completing this transfer. Under the MOU, the two Agencies will cooperate on border controls and inspections: CBSA will conduct initial inspections of imported products, and the CFIA will provide its expertise in inspection work as required. The Agency will continue to inspect live animals, and to handle all requests to import them.

Strengthening laboratory capacity
In 2004–05, the CFIA continued to expand the capacity of its laboratories to deal with deliberate threats to the food supply, and to plant and animal resources. Improvements include better tests and procedures for detecting pathogens in food, and for detecting and diagnosing zoonotic and foreign animal diseases. Four more projects were initiated to increase testing capability for viruses, parasites and bacteria in food. Taken together, these initiatives are designed to improve the CFIA's ability to identify disease agents or substances associated with a bio-terrorist event.

Under PSAT, the CFIA provided training and developed standards for containing disease agents in laboratories. A Threat and Risk Assessment Toolkit was developed to facilitate the completion of security assessments for laboratories. Although these facilities are already "secure" these initiatives are another step toward reducing even further the possibility of an accident or a security breach in a laboratory.

Enhancing surveillance and early detection activities
The PSAT funding for surveillance and early-detection activities supplements the Agency's regular funding for monitoring food, animal and plant commodities. For example, in 2004–05, the CFIA continued to work with its provincial counterparts in the area of foodborne illnesses. Its evaluations of responses to such illnesses help the Agency streamline and fine-tune its response protocols and plans.

[58] For further information, see **www.psepc-sppcc.gc.ca**.

The Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative

The Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative (CRTI) is a national initiative administered by the Department of National Defence. A key element was to create clusters of federal and other government laboratories that can help in responding to a potential terrorist attack.

Further information on this initiative can be found on the CRTI Web site.[59]

In 2004–05, the Agency increased its capacity to respond to emergencies through CRTI funding:

- The CFIA completed a project entitled "Penside and rapid diagnostic tests for foot-and-mouth disease, hog cholera and avian influenza." This project examined some of the diagnostic kits available commercially in other countries for rapidly diagnosing these diseases. Data are being accumulated that could lead to authorizing these kits for sale in Canada. They may prove to be important tools for first responders, in the event of a bio-terrorist attack involving these highly infectious animal pathogens.
- The Agency purchased storage equipment for microbial culture collections. These collections help in rapidly identifying foodborne pathogens and toxins — which is particularly relevant in a food safety recall, and when responding to an emergency or an act of bio-terrorism.
- Rapid-test equipment was installed for identifying agents in food, such as anthrax and plague. This technology will aid the CFIA in its role as a first responder in a potential bio-terrorism threat.
- Work continued on a shared project with the Public Health Agency of Canada and with the Department of National Defence to develop, validate and produce tests for identifying bacterial and viral biological agents that could affect animals and humans. To date, the CFIA has developed new reagents to detect Foot and Mouth Disease, and has defined validation criteria to ensure the quality of new testing methods.
- The CFIA also participated in an emergency response exercise to test critical elements relating both to collecting forensic samples to be used as evidence of criminal or terrorist activity, and to presenting unbiased interpretation of scientific evidence in court.

2.3.5 Strategic Outcome: Providing sound agency management

The Government of Canada has assigned a high priority to good governance and management within federal institutions, departments and agencies. Included in the corporate priorities of the Public Service of Canada[60] for 2004–05 are Modern Comptrollership, human resource management, learning, official languages and diversity.

In June 2003, the Management Accountability Framework (MAF) was introduced by the Treasury Board Secretariat. The MAF sets expectations for and performance indicators of good management practices. Its implementation is a priority for the Government of Canada. More information on the MAF may be found online.[61]

The CFIA is committed to meeting the expectations of the MAF and has re-aligned its plans and priorities related to "Sound Agency Management" accordingly. In the future, using these indicators, the Agency will endeavour to report on its success in implementing its MAF.

[59] For further information, see **www.crti.drdc-rddc.gc.ca**.
[60] For further information, see **www.pco-bcp.gc.ca**.
[61] For further information, see **www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_e.asp**.

The Strategic Outcome for this segment of CFIA programming is: "sound agency management." The Agency has designated four priorities relating to this Strategic Outcome:

- Risk management, planning and accountability
- Human resource management
- Quality of service delivery
- Stewardship

2.3.5a Risk management, planning and accountability

The three key planned results associated with this priority are:

- Integrated risk management strategy
- Increased performance management information
- Strengthened IM/IT capacity to support business priorities

The CFIA's key activities related to achieving this outcome are discussed below.

Integrated risk management
Central to the government's commitment to modernizing management practices is promoting a corporate and systematic approach to managing risk. The CFIA is committed to fully implementing the Integrated Risk Management Framework.

In late 2004, CFIA completed an in-depth analysis of its risks and challenges, which confirmed and validated much of what was known before. The ten key strategic risks (see Section 1 for details), along with planned steps for mitigating those risks, were presented for the first time in the Agency's 2004–05 RPP. They will appear again in the 2005–06 RPP.

Mitigating key strategic risks is a major consideration in the Agency's decision making. Numerous processes, including priority setting, Agency and Branch planning, long-term capital planning and regulatory development, reflect the need to mitigate risk to the extent possible. Some of these processes will be discussed later.

Increased performance management information
Linking strategic planning to reporting on results is critical to sound agency management.

In the last two years, the CFIA has devoted much effort to strengthening its ability to measure and report on performance. In 2004–05, of particular importance was the implementation of the Management Resources and Results Structure (MRRS). This initiative will better link resources to results and will allow for more transparency and consistency with respect to decisions on how resources are used, and on the results they produce.

The CFIA also continued to implement its performance management framework, including realigning it with the MRRS. A tool for Information Management/ Information Technology (IM/IT) has been developed to extract performance information that is already present in current information systems. This tool allows all area offices to input additional information on a variety of subjects: the level of inspection activity versus plans, actual compliance rates compared to targets, the extent of non-compliance and the related enforcement actions, etc. This information is now available for some of the core activities and programs.

The development and refinement of performance indicators will continue in 2005–06, and the Agency expects that comprehensive quarterly performance reports will be available to senior managers for most of its regulatory programs and other core activities by March 2006. Continued progress in this area should translate to better performance information in future reports to Parliament.

Strengthened IM/IT capacity to support business priorities

In 2004–05, the CFIA continued to develop and improve its national information systems and supporting infrastructure. IM/IT priorities were reviewed through the Agency's governance processes. The review projects were identified to improve the data collection and reporting capabilities of inspection, laboratory, import/export and emergency management systems, and to upgrade the operating systems and software of all Agency desktops and server computers.

In April 2004, the work plan for IM/IT started with 27 projects. Various branches identified new priorities, and four were added to the 2004–05 work plan. During 2004–05, nine projects were closed out; lessons-learned reports were created; and improvements were applied to new projects accordingly.

These modern systems and office tools will benefit the Agency's staff by providing more functionality and support for a new software and hardware accessories. They will also lead to better communication with other stakeholders at government and industry levels.

2.3.5b Responsive human resources management

This section discusses the key human resources (HR) activities for the reporting year. The four result areas associated with this priority are:

- A sustainable workforce
- An enabling work environment
- A productive workforce
- Effective leadership

The CFIA's key activities related to achieving this result are discussed below.

A sustainable workforce

Creating a sustainable workforce is an exercise in balancing hiring with normal attrition resulting from retirements, resignations, and so on. Such a workforce allows the Agency to maintain the flexibility to respond to crises and changes in its priorities.

One of the prime indicators of a sustainable workforce is the early identification of HR needs, in terms of the number of employees and their competencies. This year the Agency began to move toward integrating human resources and business planning to ensure that the organization has the right people in the right place at the right time to deliver effectively on its mandate.

The CFIA's primary business is that of a science-based regulator. Therefore, the Agency depends on maintaining a large contingent of highly trained specialists to carry out its work over the longer term. For 2004–05, CFIA carried out recruiting and outreach activities specifically designed to attract recent science graduates. These efforts were planned to meet the projected need for new staff, given the aging workforce and the number of expected retirements.

In March 2005, a collective agreement was reached between the Public Service Alliance of Canada (PSAC) and the Agency, which will ensure that Agency employees are compensated in a competitive manner.

The Agency had 5900 employees as of March 31, 2005, representing a workforce growth of 1.8% over the previous year. The scientific, professional and technical community grew by 3.4%, outpacing overall growth.

An enabling work environment

In an enabling work environment, employees have adequate tools, training and support to do their jobs effectively. More specifically, such an environment is one that, among other things, offers adequate and timely training; promotes diversity; and ensures that processes and practices are in place to resolve issues.

Training is an important part of the Agency's efforts to provide an enabling work environment. In 2004–05, the Agency invested $6.5 million in training and development, a slight increase over the previous year.

It is important to be able to measure the relevance of this training. Current performance measures have focussed largely on training days and expenditures, but not on the results of training in terms of on-the-job performance. Accordingly, in 2004–05, the CFIA began an initiative to develop the capacity to measure the return on its investment in training and how it will contribute to enabling the Agency to fulfil its mandate. One element in this exercise will involve contacting staff and their managers, six to eight months after training has taken place, to determine how the training has affected on-the-job performance. This initiative will be implemented over two to three years. It will yield valuable information on the effectiveness of the CFIA's training activities, including how to revise them as necessary.

The Agency has made progress toward achieving a representative workforce — one that reflects the makeup of Canada's population as a whole, in terms of identifiable groups. This is shown in Table 2.29, below. The Agency has increased its representation over last year in each of those four groups (i.e., women, visible minorities, persons with disabilities and Aboriginal people). However, the representation of visible minorities remains a challenge. The CFIA developed an Employment Equity Plan in 2003–04 to narrow the gaps in representation and to foster an environment that promotes and welcomes diversity. Results will be measured over time to assess progress toward this goal. In 2004–05, the Agency became compliant with the 12 statutory requirements of the *Employment Equity Act*.[62]

With respect to Official Languages, the Agency continued to maintain a balance that closely reflects the linguistic profile of Canadians.

Fostering a productive workforce

Two key characteristics of a productive workforce are low staff turnover (that is, high retention rates) and "organizational wellness" — a healthy workforce.

In 2004–05, the Agency continued to measure its retention rate, which has remained fairly constant over the past five years. The statistics for this year showed that 83% of employees in 2002 have remained with the organization. A low turnover rate has an impact on the

Table 2.29: Employment Equity Representation as Percentage of CFIA Population

Designated Group	Percentage of CFIA Workforce March 31, 2004	Percentage of CFIA Workforce March 31, 2005
Women	46	47.6
Aboriginal peoples	1.8	2.4
Persons with disabilities	3.5	5.2
Visible minorities	7.4	9.7

Source: PeopleSoft.

[62] http://laws.justice.gc.ca/en/E-5.401/48801.html

productivity of the Agency's workforce, and reduces the need to provide training to new employees.

In 2004–05, the Agency took steps to follow up on the results of an employee survey that had been carried out in 2003, and which covered many organizational-wellness issues. This survey paralleled an earlier 2002 government-wide survey and allowed CFIA to compare its employees' responses with those of public servants across Canada.

The results of the survey were mixed. Responses of employees were positive in several respects, such as employee commitment to the success of the Agency and the fair treatment of employees within working units, regardless of race, colour, gender or disability. However, in a few areas they were slightly less positive than in the 2002 government-wide survey. Areas of concern included satisfaction with training and career development, communication with supervisors and senior management, and harassment and discrimination.

In the fall of 2004, each branch developed an action plan to deal with the key issues that emerged from the survey. In 2006–07, the CFIA will re-survey its employees to assess the effectiveness of these plans.

The Agency continued to highlight employee achievements in 2004–05. At a national awards ceremony, the President recognized 60 employees for their exceptional contributions to the organization.

The Agency redesigned its HR Web site to allow employees and managers easy access to new and improved information and tools. These are expected to allow them to work more efficiently.

Effective leadership

For 2004–05, the Agency focussed on the three key HR activities that contribute to effective leadership: succession planning, training, and accountability.

Succession planning is a key management activity that relates directly to ensuring a sustainable workforce (see above). Some 34.8% of CFIA executives and 17.4% of its scientific professional and technical staff will be eligible to retire over the next five years. In 2004–05, building on the results of a 2003 survey to identify the gaps in CFIA's succession planning, branches produced succession plans for critical positions. These plans are expected to guide the Agency in recruiting, hiring and training the managers and staff that will be needed, before the end of the decade, to replace those lost to retirement and normal turnover.

Appropriate training is essential to ensuring that senior managers and supervisory staff have the competencies they need to manage their programs and staff effectively. This year, the Agency designed training for new incoming managers on their obligations in key areas such as finance and HR management. Providing training to the CFIA's management cadre has implications for the entire organization in terms of fostering a more motivated, productive workforce.

In support of this priority, the CFIA completed its Values and Ethics code in 2004–05, and launched it in May 2005. The code is intended to guide all Agency employees in their day-to-day decision making and in their actions with others — both inside and outside the Agency.

The Agency continued quarterly reporting to identify organization-wide HR issues and to flag problem areas for management attention. In 2004–05, the Agency also initiated quarterly reports on key HR training performance indicators. These provide managers with important information on their training investment.

The Agency continued to ensure that executives remain accountable for their performance through accountability agreements. In addition to documenting operational commitments, these agreements document commitments in managing human resources.[63]

2.3.5c Quality of service delivery

The three key planned results associated with this priority are:

- Enhanced effectiveness, efficiency and consistency in delivery of services
- Integrated coordinated approach to consulting with stakeholders
- Enhanced quality assurance, knowledge, practices and capabilities

The CFIA's key activities related to achieving these results are discussed below. As these three are interrelated, the discussion addresses them as one.

In September 2003, the CFIA completed a comprehensive review of the Agency's consistency in the delivery of its services across the country. This review identified a number of opportunities for improvement. A multi-year approach to improving the consistency of service delivery was developed, based on the results of the review. The approach includes modernizing legislation, regulations and policies, as required; updating procedure manuals; clarifying roles and responsibilities internally, and with external parties; updating and increasing training; and rationalizing and better coordinating internal and external mechanisms for review, audit and evaluation.

The Agency also took steps to implement a quality management system that would apply to three broad areas of activity: inspection, cost recovery and investigation. Each will be subject to quality assurance (QA) verification, based on criteria such as consistency of delivery. As the activities for each commodity program are different (e.g., inspection requirements for beef slaughter plants differ from those for fertilizer plants), QA is tailored to each program. The Agency created a Quality Management Guidance team with representatives from all programs and area offices to manage this process.

At the end of 2004–05, progress had been achieved in the following areas: meat slaughter and inspection activity; verification for fish, livestock feed, processed products, and plant protection; and policy distribution and understanding.

In relation to the inspection activity verifications, the purpose was to assess consistency and overall quality, implement process management, and develop a core group of staff with expertise in applying modern process-management techniques. As of March 2005, the Agency had completed verification activities for fish-inspection facility compliance audits, as well as verification activities for processed products facility inspection. These verification activities identified various consistency issues and recommended actions for improvements. Operational and program representatives reviewed and accepted those recommendations during a workshop in March 2005.

With respect to policy distribution and understanding, three areas for improvements were identified. First, access to program policies could be improved by locating all approved policies in one place. The Agency aims to complete this step by March 2006. Second, new, updated or amended policies have historically been distributed through the organizational structure and subsequently discussed with end users. A new process was initiated to make new or updated policies available twice yearly, through pre-established points of contact, along with

[63] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/hrrh/strat2003–08/strate.shtml**.

active sessions to discuss and interpret the changes. Third, requests for clarification of policies will be handled through a formal process that will be similar for all programs.

Finally, as part of its performance-measurement practices, in the future, the Agency will collect information on approved performance indicators. This information should demonstrate the extent to which efforts to improve the delivery of services have contributed to more effective, efficient and consistent delivery of services, an integrated coordinated approach to consulting with stakeholders, and stronger quality assurance.

2.3.5d Stewardship

The two key planned results associated with this priority are:

- Improved financial accountability
- Integrated capital asset planning and information systems

The CFIA's key activities related to achieving these results are discussed below.

Improved financial accountability
In 2004–05, significant efforts were devoted, at the strategic level, to aligning the existing financial coding with the new Treasury Board MRRS initiative. This initiative will improve the financial accountability of the Agency because, starting in 2005–06, the CFIA will be able to report on its planned and actual use of resources for each key program activity.

To improve management information and enhanced corporate stewardship, the CFIA also continued to both promote the use of the web-based Manager's Financial Toolkit (which was developed and implemented across the Agency in 2003–04), and to train managers to use it. This Toolkit provides managers with key budget, forecasting and accrual reports to help in decision making. The Agency's orientation course for new managers includes a module on the Toolkit, so that they will understand its purpose and how it works.

The Treasury Board Active Monitoring Policy states that departments are responsible for ensuring that their programs and activities are well managed, and that suitable management practices and controls are in place and effective. To this end, each department must actively monitor its management practices and controls, and take early and effective remedial action in areas where significant deficiencies are encountered or improvements are needed.

Consistent with this policy, the Agency reviews and monitors financial activities in several key areas such as salary, travel, hospitality, and financial delegation of authorities. These reviews examine both the effectiveness of financial controls over business processes, and the implementation of Treasury Board policies within the CFIA. As part of the review, the CFIA identified the need to improve forecasting and variance analysis of pay and non-pay expenditures.

In addition, the Internal Audit Directorate carried out a series of audits to provide assurance that the controls in place to ensure compliance with policies and procedures were adequate and effective, and that an appropriate level of compliance existed. The three areas covered by the audits were:

- Salary management
- Procurement and contracting practices
- Safeguarding moveable assets.

The audits concluded that the Agency has effective management controls in place for all areas. Nonetheless, the audits noted that some controls and management practices could be strengthened. In all cases, management approved action plans to deal with the audit recommendations.[64]

[64] For further information, see **www.inspection.gc.ca/english/toc/agene.shtml**.

Integrated capital asset planning and information systems

In 2003–04, the CFIA began to establish integrated asset management planning, which has advanced considerably through the development of the Agency's Long-Term Capital Plan (LTCP) for 2005–06 through 2009–10. The LTCP has since been completed, and submitted to and approved by the Treasury Board. Efforts have focussed on consolidating movable and fixed assets categories (e.g., real property, fleet, IM/IT, and scientific equipment), and on defining their specific linkages to corporate priorities. The LTCP also includes a comprehensive assessment of, and a prioritization plan for, the Agency's capital expenditures.

As part of the LTCP, the Agency is verifying its asset holdings, using a SAP Asset Module Interface. It has been working to integrate information systems to generate reports on its assets.

In 2004–05, work continued on developing the IM/IT component of the Agency's first Long-Term Capital Plan. Software systems are being explored to manage assets throughout their lifecycle, and to electronically verify informatics assets. Furthermore, the Agency is in the process of drafting an Asset Management and Disposal policy, and procedures for IT assets.

Central to an improved governance regime for capital assets and investments has been the development of a Real Property Management Framework (RPMF). The RPMF was launched in 2003–04 and is forecast to be completed in 2006–07. In 2004–05, a business diagnostic was performed to identify Real Property gaps and strategic outcomes, and to document and map initiatives (Phase I) while a work plan for implementing RPMF was developed (Phase II). Fundamental to the RPMF is the development of an information system. In 2003–04, the development of National Realty Information System began. However, the system has since been on hold pending studies for requirements. The CFIA continues to work on identifying information system requirements for real property.

Part 3: Supplementary Information

3.1 Regulatory and Horizontal Initiatives

Horizontal Initiatives

As per TBS guidelines, a horizontal initiative, for the purposes of this table, is an initiative in which partners from two or more organizations have received program funding and have formally agreed (through Memoranda to Cabinet, Treasury Board Submissions and federal/provincial agreements) to work together to achieve shared outcomes. The following outlines the CFIA's horizontal initiatives for 2004–05.

Initiative	Profile	Partners
Public Security and Anti-terrorism (PSAT)	In the 2001 Budget, the government allocated $7.7 billion in new funds to be spent over the next five years on the PSAT initiative to enhance security for Canadians. The CFIA receives approximately $30 million dollars a year and contributes the following for the initiative: • Delivers all federal food inspection, animal health, and plant protection measures; and, • Responds to biological outbreaks of pests and diseases in plants and animals. More information on this initiative can be found in Section 2.3.4b of this report.	• Provinces and Territories • Canada Border Inspection Agency
Chemical, Biological, Radiological and Nuclear (CBRN) Research and Technology Initiative (CRTI)	The events of September 11, 2001 moved the issues of counter terrorism and national security to the forefront of the nation's concerns. CRTI represents the federal science community's response and commitment to providing scientific solutions to these issues. Through the creation of laboratory networks across the federal government that collaborate with industry, academia and first responder communities, the CFIA will provide new knowledge, technology and research necessary for CBRN response and preparedness.	• Agricultural and Agri-food Canada • Canada Border Services Agency • Canadian Security and Intelligence Service • Department of National Defence (Intelligence) • DRDC Suffield • DRDC Ottawa • Environment Canada • Health Canada

Horizontal Initiatives (cont'd)

Initiative	Profile	Partners
	In 2004–05, the CFIA focussed on areas such as rapid testing and identification of potential terrorist agents, and capacity for storage and preservation of bio-terrorism agents. More information on this initiative can be found in Section 2.3.4b of this report.	• Natural Resources Canada • Royal Canadian Mounted Police • Transport Canada • Public Safety and Emergency Preparedness Canada
Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB)	CRSB aims to develop an efficient, credible and well-respected regulatory system that safeguards the health of all Canadians and the environment and permits safe and effective products. The CFIA conducted a horizontal formative evaluation of the CRSB on behalf of the six participating departments. An evaluation to examine whether or not expected results are being achieved was conducted in 2004–05; however, the report will be concluded in 2005–06. More information on this initiative can be found in Section 2.3.3c of this report.	• Health Canada • Environment Canada • Industry Canada • Fisheries and Oceans Canada • Natural Resources Canada

Major Regulatory Initiatives

The CFIA enforces 39 sets of regulations related to 13 acts that form the Agency's legislative mandate. There were numerous amendments being developed during 2004–05. Of those, three are considered major regulatory initiatives. When significant regulatory initiatives are proposed, a major cost-benefit analysis is completed. The proposed major regulatory initiatives are listed below.

Enhanced Feed Ban (*Health of Animals Regulations and Feeds Regulations*)	Modifications to the existing feed ban regulations — such as removal of exemptions and permitted practices of the current ban — were considered in 2004–05 to prevent the potential spread of bovine spongiform encephalopathy (BSE) to humans and other animals. In December 2004, the CFIA posted the proposed regulatory amendments in *Canada Gazette*, Part I. Consultations are continuing with all stakeholders on this regulatory initiative.
Medicated Feeds Regulations (*Health of Animals Act*)	New regulations are being developed under the *Health of Animals Act* that will regulate how feeds are manufactured and will implement manufacturing controls to ensure that finished products meet regulatory standards. Consultations with key stakeholders were held between March and May, 2004. The proposed regulatory is expected to be published in *Canada Gazette*, Part I in 2005.
Mandatory Food Safety Enhancement Program (FSEP) (*Meat Inspection Act*)	This regulatory amendment will enable the CFIA to provide more effective and uniform means to verify compliance in the meat sector. The FSEP regulations will come into force in December, 2005.

3.2 Assessment of Performance Information

3.2.1 Management Representation Statement

The Canadian Food Inspection Agency's (CFIA) *Performance Report* for the year ending March 31, 2005, was prepared under the direction of the President of the CFIA and approved by the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada. In accordance with the *Canadian Food Inspection Agency Act*, this report also includes an assessment of the fairness and reliability of the performance information prepared by the Auditor General of Canada.

This *Performance Report* provides a comprehensive, transparent and balanced picture of the Agency's performance for fiscal year 2004–05. The full range of the Agency's key results, activities and achievements are addressed. In addition, this report provides an overview of the ongoing risks and challenges faced by the CFIA, as well as the Agency's role in supporting key Government of Canada priorities. As noted in this report, the CFIA continued to face challenges with two new cases of bovine spongiform encephalopathy discovered early in the year and in controlling the spread of the Emerald Ash Borer.

CFIA management is responsible for the accuracy and completeness of the information presented in this *Performance Report*. To fulfil this responsibility, the CFIA maintains financial and management control systems and practices that provide reasonable assurance that the information presented is accurate and complete. Unless otherwise indicated, the data provided in this *Performance Report* was obtained from the CFIA's manual or computerized information management systems. The Agency conducted a quality assurance process which confirmed that the information contained in this report agrees with supporting documentation derived from these systems. While many of these systems have not been subject to a recent audit, the performance information included in this report is the best information currently available and CFIA management considers it to be adequate for our purposes. Some of the performance information analysis provided in this report is based on management's best estimates and judgments. The Agency will continue to improve its method of collecting performance information and in assessing the reliability of this information.

The CFIA remains committed to ensuring that management has the information it needs to support planning, decision making and reporting. We anticipate that through our sustained efforts, and using the feedback contained in the assessment prepared by the Office of the Auditor General, the Agency's performance reporting will continue to improve.

Tom Beaver
Executive Director,
Corporate Planning, Reporting and Accountability

3.2.2 Auditor General's performance information assessment

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR GENERAL'S ASSESSMENT
of Performance Information in the 2004–05 Performance Report

To the President of the Canadian Food Inspection Agency and the Minister of Agriculture and Agri-Food

Purpose and scope

The *Canadian Food Inspection Agency Act* requires that the Auditor General annually assess the fairness and reliability of the performance information in the Agency's annual report, with respect to the annual and overall objectives established in its corporate business plan and its report on plans and priorities. As of 2004–05 the annual report is combined with the Agency's performance report.

My assessment is of the performance information contained in the 2004–05 Performance Report. However, I do not assess information referenced by Web site links and I do not assess or comment on the Agency's actual performance.

The corporate business plan and the performance information in the performance report are the responsibility of the Agency's management. My responsibility is to provide an assessment report on the fairness and reliability of the performance information in the Agency's 2004–05 Performance Report. To do so, I assessed the performance information against the criteria for fairness and reliability that were discussed with the Agency and are described in Annex 2. My assessment was conducted to a review level of assurance and was made in accordance with Canadian generally accepted standards for review engagements. Accordingly, it consisted primarily of enquiry, analytical procedures and discussion related to the performance information supplied to me by the Agency. An assessment to a review level of assurance does not constitute an audit and I do not express an audit opinion on the performance information.

Conclusion

My Office has annually assessed the Agency's annual performance reports since 1998. In each of our annual assessments, we have called attention to weaknesses; the most critical being the absence of reporting against performance expectations. This is a serious weakness because without knowing what the Agency expects to accomplish, it is difficult to determine whether reported performance is good or bad. Reporting performance against clear and concrete targets provides the foundation to address other weaknesses. (See Annex 1 for more details.)

The 2004–05 Performance Report provides useful information to Canadians about what the Agency has done. However, without reporting against performance expectations, it cannot be referred to as a fair and reliable report on the Agency's performance. In my assessment, fair and reliable reporting is defined as reporting in a manner that allows readers to rely on the performance information and to judge how well the Agency did against what it said it would do.

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 26, 2005

ANNEX 1
Reporting Against Clear and Concrete Performance Expectations

Performance information is meant to provide readers with a clear understanding of how well actual performance compared to planned performance. In most cases, the Agency's performance information does not report against targets and timeframes, which makes it difficult to show how successful the year was. For example, the Agency sets the rates of industry's adoption of the hazard analysis and critical control process as an indicator of its performance. In its performance report, actual rates of adoption are reported without reference to any set targets. Therefore, it is difficult to understand if an actual rate (for example, 56 percent for meat establishments) is good or bad because there is no comparison to a concrete expectation (for example, 50 or 100 percent).

In its report on plans and priorities the Agency sets out what it intends to achieve over the next year. While the Agency has identified many performance indicators, against which it will report in its annual performance report, it has not clearly set targets for those indicators. In my assessment report last year, I noted that the Agency was focussing its efforts to develop stronger internal processes, including developing a performance management framework.

During my assessment this year, I noted that the Agency continued to progress on several aspects of its performance management framework, including the development and refinement of indicators, the identification of data collection methods, and quarterly performance reporting. Each of these aspects is critical to the continued implementation of the performance management framework. However, I did not observe significant advancement in the development of targets for the various performance indicators. In my view, the Agency's main priority should be developing targets to lay the foundation for solid management reporting. A selection of these performance indicators and related targets could be included in the Agency's performance report to demonstrate whether the Agency did what it said it would do.

In telling a fair and reliable performance story that explains how actual performance compared to planned performance, the performance information should also include the following:

- Sufficient explanation and analysis of the information to allow the reader to understand the meaning and significance of the performance information.
- Accurate information with the basis for reliability appropriately disclosed. Any limitations or data quality issues should also be described.
- Clear analysis of the risks and challenges to achieving the target rates of performance and strategies for dealing with performance that was not satisfactory.

The Agency has included a response to my assessment in its performance report. The response outlines the Agency's intended actions to address the weaknesses in its performance information. I am encouraged by the commitment to immediately implement several initiatives to continue to improve the performance management framework. I expect the Agency to deliver on this commitment and to significantly improve its performance report for 2005-06.

ANNEX 2
Criteria for the Assessment of Fairness and Reliability
Office of the Auditor General

The following criteria were developed to assess the fairness and reliability of the information about the Agency's performance with respect to the objectives in its corporate business plan. Two key issues were addressed: Has the Agency reported on its performance with respect to its objectives? Is that information fair and reliable? Performance information with respect to objectives is fair and reliable if it enables Parliament and the public to judge how well the entity or program in question is performing against the objectives it set out to accomplish.

RELEVANT The performance information reports in context, tangible, and important accomplishments against objectives and costs.

MEANINGFUL The performance information tells a clear performance story, describing expectations and benchmarks against which performance is compared.

ATTRIBUTABLE The performance information demonstrates, in a reasonable fashion, why the program made a difference.

ACCURATE The performance information adequately reflects the facts, to an appropriate level of accuracy.

BALANCED A representative yet clear picture of the full range of performance is presented, which does not mislead the reader.

More information on the criteria is available on our Web site at www.oag-bvg.gc.ca.

3.2.3 CFIA Response to the Auditor General's assessment

The Canadian Food Inspection Agency's (CFIA) *Performance Report* provides a comprehensive picture of the activities and results achieved by the CFIA. The report contains performance information on the five Agency strategic outcomes and high level expectations for each. This information is presented in accordance with Treasury Board's guidelines for good performance reporting, including the need for accurate, balanced and transparent information.

The CFIA is confident that this report contains fair and reliable information. However, the Agency acknowledges the Auditor General's opinion that more and clearer targets would improve its performance story.

The CFIA will continue to dedicate significant effort to fully implement its Performance Management Framework in the coming months. This framework will more clearly set out measurable expectations and targets for CFIA's performance, and for the sectors it regulates.

The CFIA will set expectations and targets for the remaining months of 2005–06 and report on performance against these targets in its 2005–06 *Performance Report*. In addition, in its 2006–07 *Report on Plans and Priorities*, which will be tabled in Parliament in April 2006, the CFIA will continue to clarify expectations for its key strategic objectives in measurable terms, and to set clear targets for its key activities and programs, as well as for relevant regulated sectors.

In these undertakings, the CFIA will provide periodic progress reports to the Office of the Auditor General.

We trust that these efforts will contribute to further enhance the *Performance Report* and will address the concerns of the Auditor General on reporting against performance expectations.

3.3 Financial Performance

Financial Overview

The following narrative and tables are presented to provide an overview of the CFIA's 2004–05 approved resources, utilization of resources and comparative information with prior years.

CFIA's spending increased by approximately $92.3 million or 20 percent from the previous fiscal year (from $468.1 million in 2003–04 to $560.4 million in 2004–05). This increase is primarily due to incremental funding for the following items: $63.7 million in statutory funding for compensation payments for the Avian Influenza outbreak; $23.6 million for Canada's continued response to Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE); $5.4 million for the Plum Pox Virus Eradication initiative; $3.5 million in statutory authorities; and $2.7 million for various smaller initiatives and collective bargaining. This was offset by the transfer of $8.7 million in resources to the Canada Border Services Agency (CBSA).

Overall in 2004–05, the CFIA had unexpended resources totaling $31.8 million. The operating lapse of $21.7 million related primarily to unexpended funding for the following initiatives: $7.4 million related to the Agricultural Policy Framework; $5.8 million related to BSE; $2.7 million of Public Security and Anti-Terrorism funding; $1.6 million of Canadian Biotechnology Strategy funding; and $1.1 million related to the Plum Pox Virus funding. The Agency also had $10.1 million of unexpended resources in major capital funding.

3.3.1 Reporting on Parliamentary Appropriations

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (including FTEs) ($ millions)

	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Spending	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
Food Safety	366.5	347.2	318.2	318.6	364.0	367.9
Animal Health	65.4	66.4	93.9	131.5	168.9	139.4
Plant Protection	44.3	54.5	64.8	71.0	62.9	53.1
Total[1]	**476.2**	**468.1**	**476.9[3]**	**521.1**	**595.8[3, 4]**	**560.4[4]**
Total	**476.2**	**468.1**	**476.9**	**521.1**	**595.8**	**560.4**
Less: Non-respendable revenue	1.0	0.4	0.0	0.5	0.0	0.0
Plus: Cost of service received without charge[2]	41.7	43.3	0.0	43.6	0.0	44.8
Net Cost of Agency	**516.9**	**511.0**	**476.9**	**564.2**	**595.8**	**605.2**
Full Time Equivalents	**5426**	**5516**	**5846**	**6124**	**5993**	**5518**

1 All figures are net of Respendable Revenues for the respective fiscal years ($50.8M in 2002–03; $59.6M in 2003–04 and $55.0M in 2004–05).

2 Services received without charge include accommodation provided by PWGSC, the employer's share of employees' insurance premiums, and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds), Workers' Compensation coverage provided by Social Development Canada, and services received from the Department of Justice Canada (see Table 4).

3 Explanation of Variance: The major items accounting for the increase of $118.9M between the 2004–2005 Main Estimates ($476.9M) and the 2004–2005 Total Authorities ($595.8M) are:
- Statutory Compensation (increase is primarily due to the unexpected outbreak of Avian Influenza $67.8 M and Plum Pox Virus $3.1M; total $71.1M)
- 2003–2004 carry forward ($34.2M)
- TB submissions approved in Supplementary Estimates and TBS Adjustments ($23.6M for Bovine Spongiform Encephalopathy and $5.4M for Plum Pox Virus; total $29.0M).
- Reduction of resources to reflect transfer to the Canada Border Service Agency (-$8.7M)
- Decrease in Employee Benefit Plans (TBS adjustment from 21% to 20%; total -$10.0M)

4 The variance between Total Authorities and Actuals ($35.4M) is attributable to lapsing funds in:
- Operational Activities ($25.3M)
- Capital Projects ($10.1M)

Table 2: Use of Resources by Business Line ($ millions)

2004–05

Business Lines	Budgetary						Plus: Non-Budgetary	
	Operating	Capital	Grants and Contributions[1]	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, investments and advances	Total
Food Safety								
Main Estimates	345.7	7.9	0.1	353.7	35.5	318.2	0.0	318.2
Planned Spending	*346.1*	*7.9*	*0.1*	*354.1*	*35.5*	*318.6*	*0.0*	*318.6*
Total Authorities	385.6	16.0	0.3	401.9	37.9	364.0	0.0	364.0
Actual Spending	*388.0*	*17.5*	*0.3*	*405.8*	*37.9*	*367.9*	*0.0*	*367.9*
Animal Health								
Main Estimates	94.8	4.7	1.4	100.9	7.0	93.9	0.0	93.9
Planned Spending	*132.4*	*4.7*	*1.4*	*138.5*	*7.0*	*131.5*	*0.0*	*131.5*
Total Authorities	99.3	8.6	68.8	176.7	7.8	168.9	0.0	168.9
Actual Spending	*77.9*	*0.5*	*68.8*	*147.2*	*7.8*	*139.4*	*0.0*	*139.4*
Plant Protection								
Main Estimates	70.2	1.9	0.2	72.3	7.5	64.8	0.0	64.8
Planned Spending	*76.4*	*1.9*	*0.2*	*78.5*	*7.5*	*71.0*	*0.0*	*71.0*
Total Authorities	64.2	3.7	4.3	72.2	9.3	62.9	0.0	62.9
Actual Spending	*57.9*	*0.2*	*4.3*	*62.4*	*9.3*	*53.1*	*0.0*	*53.1*
Total								
Main Estimates	510.7	14.5	1.7	526.9	50.0	476.9	0.0	476.9
Planned Spending	*554.9*	*14.5*	*1.7*	*571.1*	*50.0*	*521.1*	*0.0*	*521.1*
Total Authorities	549.1	28.3	73.4	650.8	55.0	595.8	0.0	595.8
Actual Spending	*523.8*	*18.2*	*73.4*	*615.4*	*55.0*	*560.4*	*0.0*	*560.4*

[1] Explanation of Variance: Of particular note, there is a difference of $71.7 million between Planned Spending ($1.7 M) and Actual Spending ($73.4) for Total Grants and Contributions. This increase is predominately related to Statutory Compensation Payments made to owners of animals, pursuant to the *Health of Animals Act*, and owners of plants, pursuant to the *Plant Protection Act*, that were destroyed for the purpose of disease control. The majority of this increase was related to the unexpected outbreaks of Avian Influenza ($67.8 M) and Plum Pox Virus ($3.1 M).

Table 3: Voted and Statutory Items ($ millions)

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Spending	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
30	Operating expenditures and contributions	391.0	435.2	434.5	409.2
35	Capital expenditures	14.5	14.5	28.3[2]	18.2
(S)	Compensation Payments under the *Health of Animals Act* and *Plant Protection Act*	1.5	1.5	72.7	72.7
(S)	Contributions to employee benefit plans	69.9	69.9	59.9	59.9
(S)	Collection Agency Fees	0.0	0.0	0.4	0.4
	Total[1]	**476.9**	**521.1**	**595.8**	**560.4**

1 All figures are net of Respendable Revenues ($50.0M for Main Estimates and Planned Spending and $55.0M. for Total Authorities and Actuals).

2 Total Authorities include $14.5M from the 2003–2004 Main Estimates and $13.8M authorized in Supplementary Estimates relating to the 2003–2004 capital carryforward.

Table 4: Net Cost of Agency ($ millions)

	2004–05
Total Actual Spending	560.4
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	16.8
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	26.8
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada[1]	0.0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	1.2
Less: Non-respendable revenue	*0.0*
2004–05 Net cost of Agency	**44.8**

1 Amount is less than $100,000 and is therefore not shown on this table.

Table 5: Contingent Liabilities[65]

Contingent Liabilities	March 31, 2004	March 31, 2005
Claims, Pending and Threatened Litigation	$258.0	$370.0
Total	**$258.0**	**$370.0**

Table 6: Respendable and Non-Respendable Revenue by Business Line ($ millions)

	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
Respendable Revenue						
Food Safety	34.9	41.0	35.5	35.5	37.9	37.9
Animal Health	8.0	8.8	7.0	7.0	7.8	7.8
Plant Protection	7.9	9.8	7.5	7.5	9.3	9.3
Total Respendable Revenue	**50.8**	**59.6**	**50.0**	**50.0**	**55.0**	**55.0**

	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
Non-Respendable Revenue						
Food Safety	1.0	0.4	0.0	0.5	0.0	0.0
Animal Health	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plant Protection	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Respendable Revenue	**1.0**	**0.4**	**0.0**	**0.5**	**0.0**	**0.0**

[65] As per information contained in the 2004–05 Canadian Food Inspection Agency Public Accounts. (Please see page 10 item (b) — Notes to the Financial Statements, page 101 of this document).

Table 7: Details on Project Spending ($ millions)

	Current Estimated Total Cost	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Spending	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
Food Safety							
HQ Complex for the Agriculture Portfolio — ON	3.2	0.0	0.4	0.0	1.0	0.0	0.2
Laboratory Expansion and Mid Life Retrofit — Saskatoon, SK	7.4	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0
Animal Health							
HQ Complex for the Agriculture Portfolio — ON	3.2	0.0	0.4	0.0	1.0	0.0	0.2
Level 3 Lab Construction — St. Hyacinthe, QC	3.8	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Laboratory Expansion and Mid Life Retrofit — Saskatoon, SK	4.9	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Mid Life Retrofit — Ottawa Lab (Fallowfield), ON	41.2	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.2
Structural Building Reinforcement — Lethbridge, AB	10.2	0.0	0.0	0.0	1.6	0.0	2.0
Level 3 Animal Wing Construction — Ottawa Lab (Fallowfield), ON	6.7	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.1
Plant Protection							
HQ Complex for the Agriculture Portfolio — ON	3.2	0.0	0.4	0.0	1.0	0.0	0.2
Mid Life Retrofit — Ottawa Lab (Fallowfield), ON	4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Construction of Laboratory — Sidney, BC	1.0	0.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0

Table 8: Details on Transfer Payments Programs (TPPs) ($ millions)

1) **Name of Transfer Payment Program:** Statutory Compensation Payments

2) **Start Date:** N/A 3) **End Date:** N/A 4) **Total Funding:** Statutory

5) **Description of Transfer Payment Program:** Compensation payments in accordance with requirements established by regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.

6) **Objective(s), expected result(s) and outcomes:** To compensate Canadians, in accordance with the appropriate regulations, for animals or plants ordered destroyed for the purpose of disease control.

7) **Achieved results or progress made:** Over 1,000 Canadians were compensated for animals and plants ordered destroyed.

	8) **Actual Spending 2002–03**	9) **Actual Spending 2003–04**	10) **Planned Spending 2004–05**	11) **Total Authorities 2004–05**	12) **Actual Spending 2004–05**	13) **Variance(s) between 10 and 12**
14) **Animal Health**						
– Total Grants	0	0	0	0	0	0
– Total Contributions	0	0	0	0	0	0
– Total Other Transfer Payments	4.3	8.6	1.3	68.6	68.6	67.3
15) **Total for Animal Health**	4.3	8.6	1.3	68.6	68.6	67.3
16) **Plant Protection**						
– Total Grants	0	0	0	0	0	0
– Total Contributions	0	0	0	0	0	0
– Total Other Transfer Payments	0.4	0.3	0.2	4	4	3.8
17) **Total for Plant Protection**	0.4	0.3	0.2	4.0	4.0	3.8
18) **Total TPP**	4.7	8.9	1.5	72.6	72.6	71.1

19) **Comments on Variances:** Actual compensation payments made to Canadians was $71.1 million higher than the $1.5 million that was earmarked in Planned Spending. This increase was primarily due to the unexpected outbreak of Avian Influenza $67.8M (Animal Health) and the Plum Pox Virus $3.1M (Plant Protection).

Table 9: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for 2004–05

Response to Parliamentary Committees

No recommendations were received from Parliamentary Committees over the 2004–05 fiscal year.

Response to the Auditor General

The CFIA was not the subject to any OAG performance audits during 2004–05.

External Audits or Evaluations

Health Canada — Food Safety Assessment Program — Development of a Logic Model and an Evaluation Framework of the Canadian Food Inspection Agency's Modernized Poultry Inspection Program (**http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/eval/reports-rapports/mpip_assessment_framework-pmiv_cadre_evaluation01_e.html**)

Internal Audits or Evaluations

RMAF for Enhanced BSE **May 2004**

Procurement and Contracting Audit **October 2004**

Salary Management Audit **October 2004**

Post-mortem Review of Avian Influenza Outbreak **February 2005**

Feed Ban Review **February 2005**

Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB) Formative Horizontal Evaluation **March 2005**

Safeguarding of Assets Audit **March 2005**

Table 10: Travel Policies

Treasury Board Secretariat Travel Policies

The Canadian Food Inspection Agency follows and uses TBS Travel policies parameters.

3.3.2 Audited financial statements

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The management of the Canadian Food Inspection Agency (the "Agency") is responsible for the preparation of all information included in its financial statements and Annual Report. These reports are legislated requirements as per Section 23 of the *Canadian Food Inspection Agency Act*. The accompanying financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles as per Section 31 of the *Canadian Food Inspection Agency Act*. Significant financial statement accounting policies are identified in note 2.

Management is responsible for the integrity and objectivity of the information in these financial statements. Some of the information in the financial statements is based on management's best estimates and judgement and gives due consideration to materiality. To fulfil its accounting and reporting responsibilities, management maintains a set of accounts that provides a centralized record of the Agency's financial transactions. Financial information and operating data contained in the ministerial statements and elsewhere in the *Public Accounts of Canada* are consistent with these financial statements.

Management maintains a system of financial management and internal control designed to provide reasonable assurance that financial information is reliable, that assets are safeguarded, and that transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within Parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds. Management also seeks to ensure the objectivity and integrity of data in its financial statements by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communication programs aimed at ensuring that regulations, policies, standards, and managerial authorities are understood throughout the Agency.

The Auditor General of Canada conducts an independent audit and expresses an opinion on the accompanying financial statements.

Richard B. Fadden
President

Sep 1/05
Date

Gordon R. White
Vice-President, Corporate Services

1/9/05
Date

3.3.2b Auditor's report

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the President of the Canadian Food Inspection Agency and
the Minister of Agriculture and Agri-Food

I have audited the statement of financial position of the Canadian Food Inspection Agency as at March 31, 2005 and the statements of operations, equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Agency's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Agency as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 26, 2005

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Statement of Financial Position

As at March 31
(In thousands of dollars)

	2005	2004
Assets		
Current assets:		
Cash entitlements	$ 42,666	$ 53,999
Accounts receivable	16,811	8,324
Consumable supplies	1,103	934
	60,580	63,257
Property, plant and equipment (note 4)	180,491	180,340
	$ 241,071	$ 243,597
Liabilities and Equity of Canada		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 87,614	$ 66,467
Vacation pay	25,092	24,195
Deferred revenue (note 5)	1,553	1,673
Current portion of employee severance benefits (note 6)	6,246	5,002
	120,505	97,337
Employee severance benefits (note 6)	60,899	58,794
Equity of Canada (note 7)	59,667	87,466
	$ 241,071	$ 243,597

Commitments and contingencies (note 10)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Approved by:

Richard B. Fadden
President

Gordon R. White
Vice-President, Corporate Services

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Statement of Operations

Year ended March 31
(In thousands of dollars)

	2005	2004
Revenue:		
Fees, permits and certificates:		
Inspection fees	$ 41,838	$ 41,041
Registrations, permits, certificates	8,254	7,940
Miscellaneous fees and services	4,145	4,510
Establishment license fees	1,975	1,952
Grading	225	228
Other:		
Administrative monetary penalties	804	577
Interest on overdue accounts	62	30
Total revenues	57,303	56,278
Expenses:		
Operating and administration:		
Salaries and employee benefits (note 6)	442,030	424,363
Professional and special services	58,694	56,560
Travel and relocation	23,455	21,918
Amortization of property, plant and equipment	21,553	21,195
Accommodation	21,813	20,183
Utilities, materials and supplies	19,439	17,397
Furniture and equipment	13,448	10,968
Communication	7,804	7,286
Repairs	6,503	7,084
Equipment rentals	3,062	2,595
Information	1,726	1,432
Loss on disposal of property, plant and equipment	543	1,308
Miscellaneous	1,150	915
	621,220	593,204
Grants and contributions:		
Compensation payments (note 8)	72,659	8,920
Other	762	575
	73,421	9,495
Total expenses	694,641	602,699
Net cost of operations	$ (637,338)	$ (546,421)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Statement of Equity of Canada

As at March 31
(In thousands of dollars)

	2005	2004
Equity of Canada, beginning balance	$ 87,466	$ 111,501
Net cost of operations	(637,338)	(546,421)
Parliamentary appropriations used (note 3):		
Operating	542,197	466,965
Capital	18,203	6,606
	560,400	473,571
Non-respendable revenue remitted to the Consolidated Revenue Fund	(940)	-
Services provided without charge by other Government departments (note 9)	48,018	48,815
Assets funded by other Government departments	2,061	-
Equity of Canada, ending balance (note 7)	$ 59,667	$ 87,466

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Statement of Cash Flows

Year ended March 31
(In thousands of dollars)

	2005	2004
Cash provided by (used for):		
Operating activities:		
Net cost of operations	$ (637,338)	$ (546,421)
Non-cash items:		
Amortization of property, plant and equipment	21,553	21,195
Services provided without charge by other Government departments	48,018	48,815
Loss on disposal of property, plant and equipment	543	1,308
Non-respendable revenue remitted to the Consolidated Revenue Fund	(940)	-
Net change in non-cash working capital	13,268	4,437
Increase in employee severance benefits	3,349	2,342
	(551,547)	(468,324)
Investing activities:		
Acquisition of property, plant and equipment	(20,560)	(14,114)
Proceeds from disposal of assets	374	578
	(20,186)	(13,536)
Financing activities:		
Parliamentary appropriations - operating	542,197	466,965
Parliamentary appropriations - capital	18,203	6,606
	560,400	473,571
Decrease in cash entitlements for the year	(11,333)	(8,289)
Cash entitlements, beginning of year	53,999	62,288
Cash entitlements, end of year	$ 42,666	$ 53,999

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

1. Authority and purposes:

The Canadian Food Inspection Agency (the "Agency") was established, effective April 1, 1997, under the *Canadian Food Inspection Agency Act*. The Act consolidates all federally mandated food and fish inspection services and federal animal and plant health activities into a single agency.

The Agency is a departmental corporation named in Schedule II to the *Financial Administration Act* and reports to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food.

The mandate of the Agency is to enhance the effectiveness and efficiency of federal inspection and related services for food and animal and plant health. The objectives of the Agency are to contribute to a safe food supply and accurate product information; to contribute to the continuing health of animals and plants; and to facilitate trade in food, animals, plants, and related products.

The Agency is responsible for the administration and enforcement of the following acts: *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act*, *Canada Agricultural Products Act*, *Canadian Food Inspection Agency Act*, *Feeds Act*, *Fertilizers Act*, *Fish Inspection Act*, *Health of Animals Act*, *Meat Inspection Act*, *Plant Breeders' Rights Act*, *Plant Protection Act*, and *Seeds Act*.

In addition, the Agency is responsible for enforcement of the *Consumer Packaging and Labeling Act* and the *Food and Drugs Act* as they relate to food. The Agency is also responsible for the administration of the provisions of the *Food and Drugs Act* as they relate to food, except those provisions that relate to public health, safety, or nutrition.

The Minister of Health remains responsible for establishing policies and standards relating to the safety and nutritional quality of food sold in Canada. The Minister of Health is also responsible for assessing the effectiveness of the Agency's activities related to food safety.

Operating and capital expenditures are funded by the Government of Canada through budgetary lapsing authorities. Compensation payments under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* and employee benefits are authorized by separate statutory authorities. Revenues received through the conduct of its operations are deposited to the Consolidated Revenue Fund and are available for use by the Agency.

The financial transactions of the Agency are processed through the Consolidated Revenue Fund. The Agency does not have its own bank account. The Agency's cash entitlements represent the amount that the Agency is entitled to withdraw from the Consolidated Revenue Fund, without further authority, in order to discharge its liabilities.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 2

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

2. Significant accounting policies:

The financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles as required under Section 31 of the *Canadian Food Inspection Agency Act.* Significant accounting policies are as follows:

(a) Parliamentary appropriations:

The Agency is mainly financed by the Government of Canada through parliamentary appropriations. Parliamentary appropriations provided and used for operating expenditures as well as those for capital expenditures are recorded directly to Equity of Canada.

(b) Revenue recognition:

Revenues for fees, permits and certificates are recognized in the accounts based on the services provided in the year.

Funds received from external parties for specified purposes are recorded upon receipt as deferred revenue. Revenue from external parties for specified purposes is recognized in the period in which the related expenses are incurred.

(c) Consumable supplies:

Consumable supplies consisting of laboratory materials, supplies and livestock are recorded at cost. The cost of the consumable supplies is charged to operations in the period in which the items are consumed.

(d) Property, plant and equipment:

Property, plant and equipment are recorded at historical cost or management's estimated historical cost less accumulated amortization. Amortization is provided on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets as follows:

Assets	Useful life
Buildings	20-30 years
Machinery and equipment	5-20 years
Computer equipment and software	3-10 years
Vehicles	7-10 years
Leasehold improvements	Lease term

Amounts included in assets under construction are transferred to the appropriate asset classification when completed and in use. These amounts are then amortized according to the Agency's policy.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 3

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

2. Significant accounting policies (continued):

(e) Employee future benefits:

(i) Pension benefits:

The Agency's eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and the Agency contribute to the cost of the Plan. The Agency's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligation of the Agency.

The Agency is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

(ii) Severance benefits:

Eligible employees are entitled to severance benefits, as provided for under labor contracts and conditions of employment. The cost of these benefits is accrued as employees render the services necessary to earn them. These costs are calculated using information derived from the results of the actuarially-determined liability for employee severance benefits for the Government as a whole.

Employee severance benefits on cessation of employment represent obligations of the Agency that are normally funded through parliamentary appropriations when the benefits are paid.

(iii) Other future benefit plans

The federal government sponsors a variety of other future benefit plans from which employees and former employees can benefit during or after employment or upon retirement. The Public Service Health Care Plan and the Pensioners' Dental Service Plan represent the two major future benefit plans available to the Agency's employees.

The Agency does not pay for these programs as they fall under the federal government's financial responsibilities, but the Agency records its share of the annual benefits paid under these programs as a service provided without charge by other government departments. No amount is recorded in the Agency's financial statements with regard to the actuarial liability of these programs at year end nor in the annual increase of such liabilities.

(f) Vacation pay:

Vacation pay is expensed as the benefits accrue to employees under their respective terms of employment.

The liability for vacation pay is calculated at the salary levels in effect at the end of the year for all unused vacation pay benefits accruing to employees.

Vacation pay liability payable on cessation of employment represents obligations of the Agency that are normally funded through parliamentary appropriations when the benefits are paid.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 4

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

2. Significant accounting policies (continued):

(g) Services provided without charge by other Government departments:

Estimates of amounts for employee benefits, accommodation and other services provided without charge by other Government departments are recorded as operating and administrative expenses by the Agency. A corresponding amount is credited directly to Equity of Canada.

(h) Measurement uncertainty:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Employee severance benefits, contingencies, the valuation of property, plant and equipment and amortization are the most significant items where estimates are used. Actual amounts could differ from the current estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recognized in the financial statements in the period in which they become known.

3. Parliamentary appropriations:

The Agency receives the majority of its funding through parliamentary appropriations, which is based primarily on cash flow requirements. Items recognized in the statement of operations and the statement of Equity of Canada in one year may be funded through parliamentary appropriations in prior and future years. Accordingly, the Agency has different net results of operations for the year on a government funding basis than on a Canadian generally accepted accounting principles basis. These differences are reconciled below.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 5

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

3. Parliamentary appropriations (continued):

(a) Reconciliation of net cost of operations to total parliamentary appropriations used:

	2005	2004
Net cost of operations	$ 637,338	$ 546,421
Less: items not requiring use of appropriations:		
Amortization of property, plant and equipment	(21,553)	(21,195)
Services provided without charge by other government departments	(48,018)	(48,815)
Loss on disposal of property, plant and equipment	(543)	(1,308)
	567,224	475,103
Proceeds from disposal of assets	(374)	(578)
Net changes in future funding requirements (note 7)	(27,950)	(15,068)
Non-respendable revenue remitted to the Consolidated Revenue Fund	940	-
Acquisitions of property, plant and equipment funded by operating appropriation	2,357	7,508
Funded by operating appropriations	542,197	466,965
Acquisitions of property, plant and equipment funded by capital appropriation	18,203	6,606
Total parliamentary appropriations used	$ 560,400	$ 473,571

(b) Reconciliation of parliamentary appropriations voted to parliamentary appropriations used:

	2005	2004
Parliamentary appropriations - voted:		
Vote 30 - Operating expenditures	$ 434,972	$ 423,976
Statutory contributions to employee benefit plans and compensation payments	132,537	66,479
	567,509	490,455
Vote 35 - Capital expenditures	28,319	20,001
	595,828	510,456
Less:		
Lapsed appropriation - operating	(25,312)	(23,490)
Lapsed appropriation - capital	(10,116)	(13,395)
	(35,428)	(36,885)
Total parliamentary appropriations used	$ 560,400	$ 473,571

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 6

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

4. Property, plant and equipment:

	2005			2004		
	Cost	Accumulated amortization	Net book value	Cost	Accumulated amortization	Net book value
Land	$ 3,331	$ -	$ 3,331	$ 3,331	$ -	$ 3,331
Buildings	246,110	132,790	113,320	242,616	124,485	118,131
Machinery and equipment	55,355	24,371	30,984	50,210	21,706	28,504
Computer equipment and software	40,021	28,755	11,266	35,759	24,167	11,592
Vehicles	27,175	12,392	14,783	23,165	12,480	10,685
Assets under construction	3,804	-	3,804	5,503	-	5,503
Leasehold improvements	6,958	3,955	3,003	5,063	2,469	2,594
	$ 382,754	$ 202,263	$ 180,491	$ 365,647	$ 185,307	$ 180,340

The cost of net acquisitions totaled $17,107,000 (2004 - $6,268,000) during the year, including $22,621,000 (2004 - $14,114,000) of additions and $5,514,000 (2004 - $7,846,000) of disposals. The capital asset additions include capital assets funded by other Government departments with a cost of $2,061,000 (2004 - $0).

5. Deferred revenue:

The Agency conducts joint projects with external organizations related to food inspection and animal and plant health. Funds received from external organizations are administered through specified purpose accounts.

	2005	2004
Balance, beginning of year	$ 1,673	$ 1,924
Add: amounts received from external organizations	627	865
Less: revenues recognized in the year	(747)	(1,116)
Balance, end of year	$ 1,553	$ 1,673

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 7

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

6. Employee future benefits:

(a) Pension benefits:

The Agency and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The Agency's contributions to the Public Service Pension Plan for the year totaled $ 44,070,000 (2004 - $ 43,244,000). The ratio of employer to employee contributions toward the Public Service Pension Plan is 2.6:1 (2004 – 2.6:1).

(b) Severance benefits:

The Agency provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. This benefit plan is not pre-funded and thus has no assets, resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. Information about the plan, measured as at March 31, are as follows:

	2005	2004
Accrued benefit obligation, beginning of year	$ 63,796	$ 61,454
Cost for the year	8,399	6,199
Benefits paid during the year	(5,050)	(3,857)
Accrued benefit obligation, end of year	$ 67,145	$ 63,796
Short-term portion	$ 6,246	$ 5,002
Long-term portion	60,899	58,794
	$ 67,145	$ 63,796

(c) Other future benefit plans:

The Agency's share of benefits paid during the year for other future benefit plans and various provincial payroll taxes totaled $25,618,000 (2004 - $25,066,000) for its employees. The Public Service Health Care Plan and the Pensioners' Dental Service Plan account for a significant portion of these costs. This amount is reflected as a component of salaries and employee benefits expense in the statement of operations and as part of services provided without charge by other Government departments in the statement of Equity of Canada.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 8

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

7. Equity of Canada:

The Equity of Canada balance of $59,667,000 (2004 - $87,466,000) as at March 31 has been established by deducting $120,824,000 (2004 - $92,874,000), representing expenditures incurred by the Agency in the current and prior years for which parliamentary funding has yet to be voted. Significant components of these expenditures requiring future funding are employee severance benefits, vacation pay and pay retroactivity. These are normally funded through parliamentary appropriations only as they are paid.

8. Compensation payments:

The *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* allow for the Minister, via the Agency, to compensate owners of animals and plants destroyed pursuant to the Acts. During the year, compensation payments incurred pursuant to the *Health of Animals Act* totaled $72,659,000 (2004 - $8,920,000). These payments pertained to the following diseases:

	2005	2004
Avian Influenza	$ 67,793	$ 2,400
Plum Pox Virus	3,133	119
Potato Wart	573	160
Scrapie	197	1,511
Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE)	106	4,033
Other	857	697
	$ 72,659	$ 8,920

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 9

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

9. Related party transactions:

The Agency is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Agency enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises. In addition, the Agency has several agreements with Agriculture and Agri-Food Canada related to the operation of its finance and administrative systems and some administrative activities with Health Canada related to the operations and maintenance of the Winnipeg Laboratory.

Also, during the year, the Agency received utilities, services and accommodation which were obtained without charge from other Government departments and agencies; the value of these services aggregated about $48,018,000 (2004 - $48,815,000).

The total value of services provided by related parties, including services provided without charge totaled $107,246,000 (2004 - $104,160,000) and are included as expenditures in the Statement of Operations. These services have been provided by the following departments and agencies:

	2005	2004
Public Works and Government Services Canada	$ 42,082	$ 41,182
Treasury Board of Canada, Secretariat	36,770	32,408
Agriculture and Agri-food Canada	6,941	10,763
Health Canada	5,962	5,422
Canada Customs and Revenue Agency	3,720	3,658
Department of Justice Canada	3,599	2,673
National Defence	3,046	4,681
Other	5,125	3,373
	$ 107,246	$ 104,160

Accounts payable and accrued liabilities include amounts payable of $7,990,000 (2004 - $5,107,000) for services provided by federal departments and agencies. The amounts receivable from related parties totaled $10,739,000 (2004 - $2,343,000) and are included in accounts receivable.

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

Notes to Financial Statements, page 10

Year ended March 31, 2005
(Tabular amounts in thousands of dollars)

10. Commitments and contingencies:

(a) At March 31, 2005, the Agency had commitments relating to capital projects, operating leases and other agreements arising in the normal course of business. The minimum future payments are as follows:

	2006	2007	2008	2009	2010 and thereafter	Total
Capital projects	1,702	1,180	1,182	-	-	4,064
Operating leases	15	15	13	12	334	389
Other agreements	2,365	730	36	22	16	3,169
Total	4,082	1,925	1,231	34	350	7,622

(b) The Agency is a defendant in certain cases of pending and threatened litigation which arose in the normal course of operations. The total determinable amount of claims has been estimated at $370 million (2004 - $258 million). The current best estimate of the amount likely to be paid in respect of these claims and potential claims has been recorded. Management believes that final settlement will not have a material adverse effect on the financial position or results of operations of the Agency.

(c) During the year, the Agency continued to conduct environmental assessment of its potentially contaminated sites and carried out remedial actions where required. Remedial costs incurred during the year totaled $235,000. The amount has been recorded as an expense in the Statement of Operations.

(d) The Agency does not carry insurance on its property. This is in accordance with the Government of Canada policy of self insurance.

3.3.3 Cost recovery activities and revenues[66]

User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2004–05 Forecast Revenue ($000)	2004–05 Actual Revenue ($000)	2004–05 Full Cost ($000)	2004–05 Performance Standard	2004–05 Performance Result	Planning Years Fiscal Year	Planning Years Forecast Revenue ($000)	Planning Years Estimated Full Cost ($000)
Animal Health	R[1]	*CFIA Act*	1998	6,807	7,645	173,360	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Sections 2.3.1b and 2.3.3b	2005–06	7,488	89,869
									2006–07	7,488	90,207
									2007–08	7,488	90,194
Plant Protection	R	*CFIA Act*	1998	4,865	6,060	82,400	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.3a	2005–06	5,352	55,079
									2006–07	5,352	54,996
									2007–08	5,352	54,894
Meat Hygiene	R	*CFIA Act*	1998	21,442	22,444	216,069	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06	23,586	173,369
									2006–07	23,586	173,271
									2007–08	23,586	173,002
Dairy	R	*CFIA Act*	1998	1,080	1,159	10,559	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06	1,188	8,456
									2006–07	1,188	8,451
									2007–08	1,188	8,438
Fresh Fruit and Vegetable	R	*CFIA Act*	1998	4,273	4,219	31,181	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06	4,700	23,570
									2006–07	4,700	23,570
									2007–08	4,700	23,570
Processed Products	R	*CFIA Act*	1998	951	1,268	18,333	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06	1,046	14,783
									2006–07	1,046	14,775
									2007–08	1,046	14,752
Egg	R	*CFIA Act*	1998	1,046	1,110	12,514	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06	1,151	10,180
									2006–07	1,151	10,174
									2007–08	1,151	10,158

[1] R = Regulatory Fee

[66] For more detailed information on the CFIA's User Fees, see **www.inspection.gc.ca/english/reg/cfiaacia/feesfrais/feesfraise.shtml**

Cost recovery activities and revenues (cont'd)

User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2004–05 Forecast Revenue ($000)	2004–05 Actual Revenue ($000)	2004–05 Full Cost ($000)	2004–05 Performance Standard	2004–05 Performance Result	Planning Years Fiscal Year	Planning Years Forecast Revenue ($000)	Planning Years Estimated Full Cost ($000)
Fish	R	*CFIA Act*	1998	5,825	6,438	62,544	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06 2006–07 2007–08	6,408 6,408 6,408	49,554 49,526 49,449
Honey	R	*CFIA Act*	1998	83	93	2,493	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06 2006–07 2007–08	91 91 91	2,021 2,019 2,017
Seed	R	*CFIA Act* *Plant Breeders' Rights Act*	1998	2,554	3,060	14,121	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.2c	2005–06 2006–07 2007–08	2,809 2,809 2,809	9,281 9,266 9,249
Food Safety	R	*CFIA Act*	1998	200	504	32,087	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.1a	2005–06 2006–07 2007–08	220 220 220	25,257 25,242 25,204
Fair Labelling Practices	R	*CFIA Act*	1998	600	659	23,551	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.2c	2005–06 2006–07 2007–08	660 660 660	18,486 18,476 18,448
Feed	R	*CFIA Act*	1998	193	186	11,872	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.3b	2005–06 2006–07 2007–08	212 212 212	6,474 6,498 6,497
Fertilizer	R	*CFIA Act*	1998	81	154	3,557	Inspection activities are to be provided in accordance with corresponding federal regulations.	See Section 2.3.3a	2005–06 2006–07 2007–08	89 89 89	2,061 2,058 2,054
Total				**50,000**	**54,999**	**694,641**			**2005–06** **2006–07** **2007–08**	**55,000** **55,000** **55,000**	**489,031** **489,106** **488,466**

Part 4: Other Items of Interest

4.1 Logic Models

Strategic Outcome 1 — Protection from preventable health risks related to food safety or the transmission of animal diseases to humans

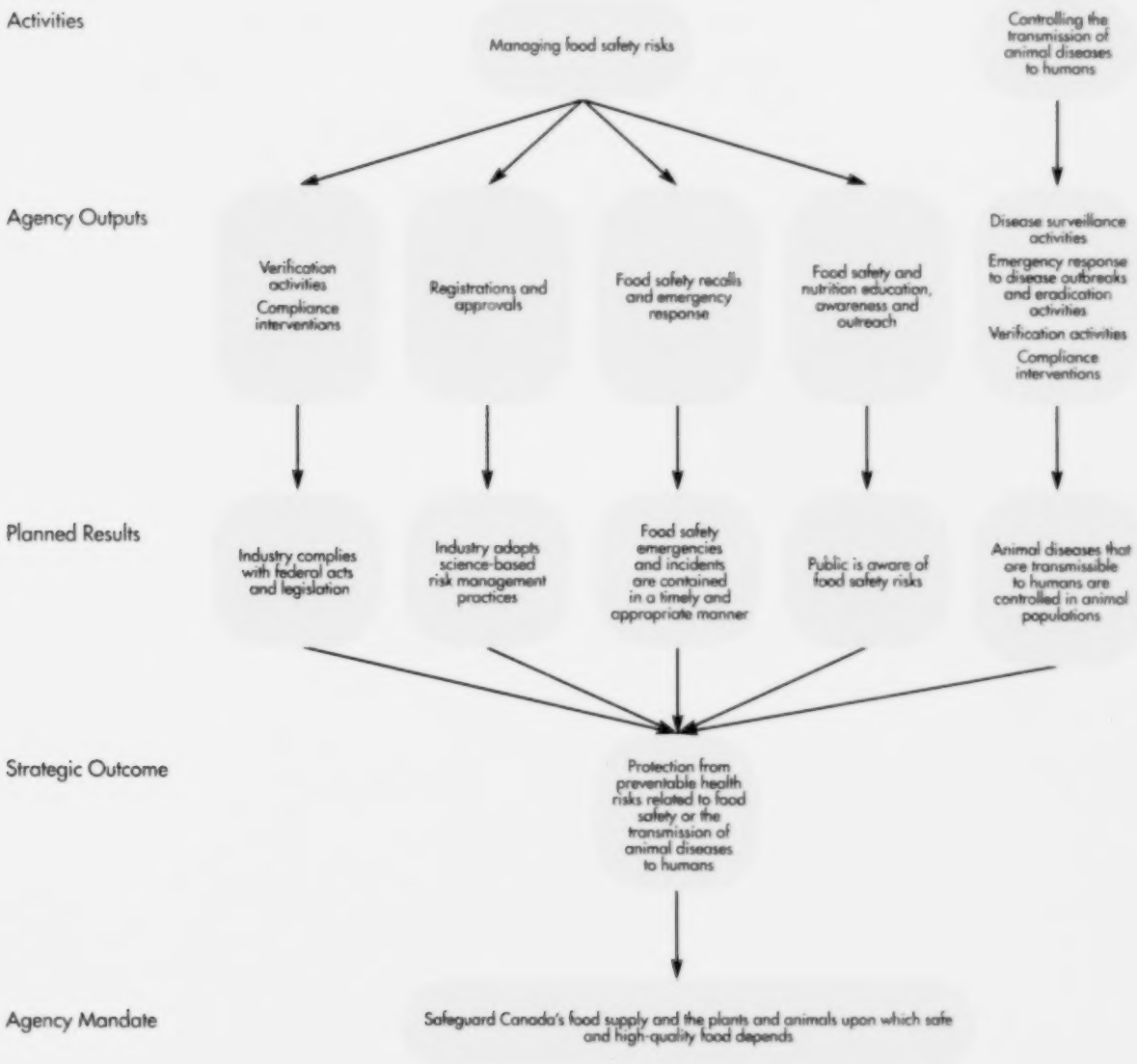

Strategic Outcome 2 — A fair and effective regulatory regime

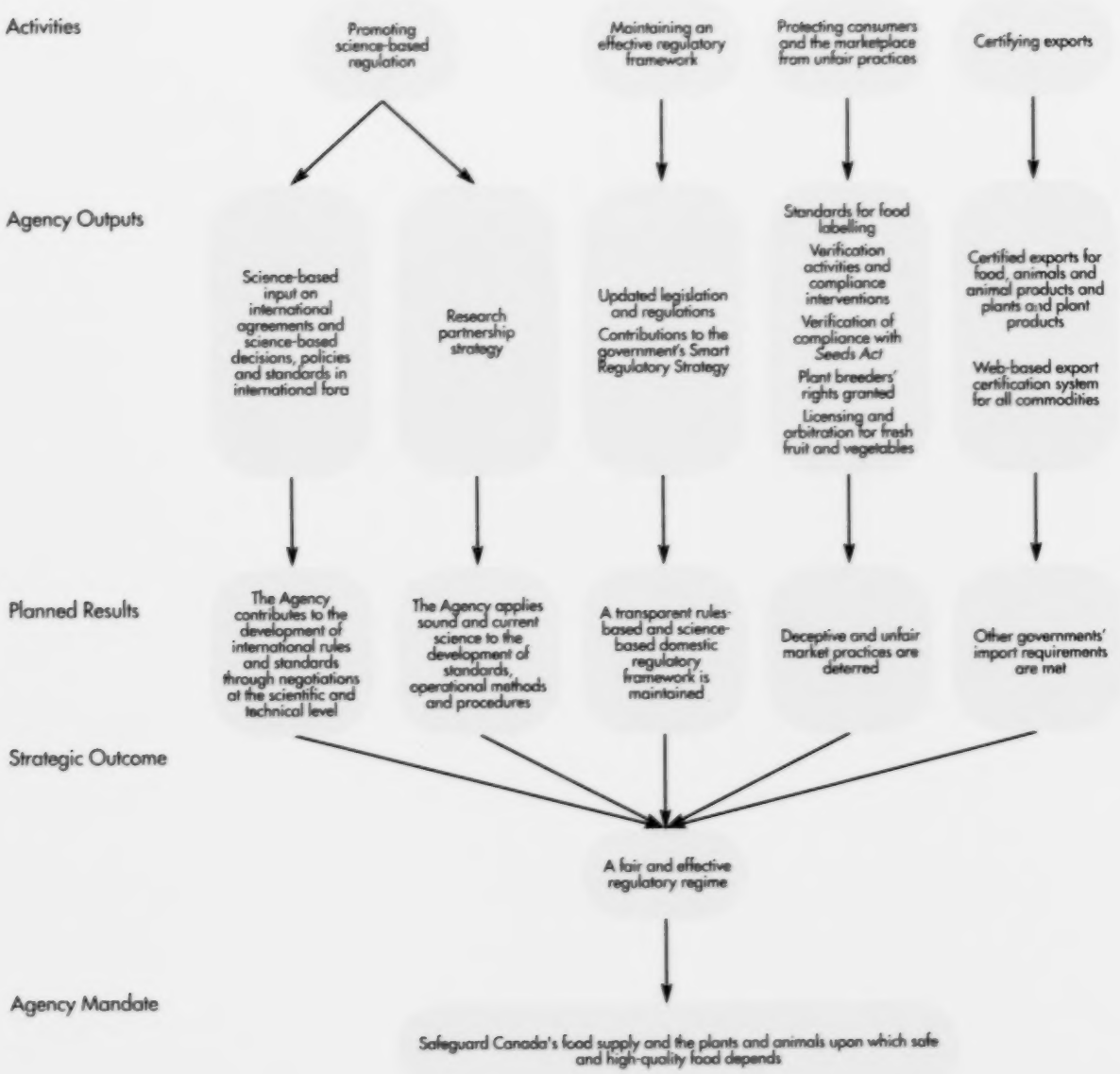

Strategic Outcome 3 — A sustainable plant and animal resource base

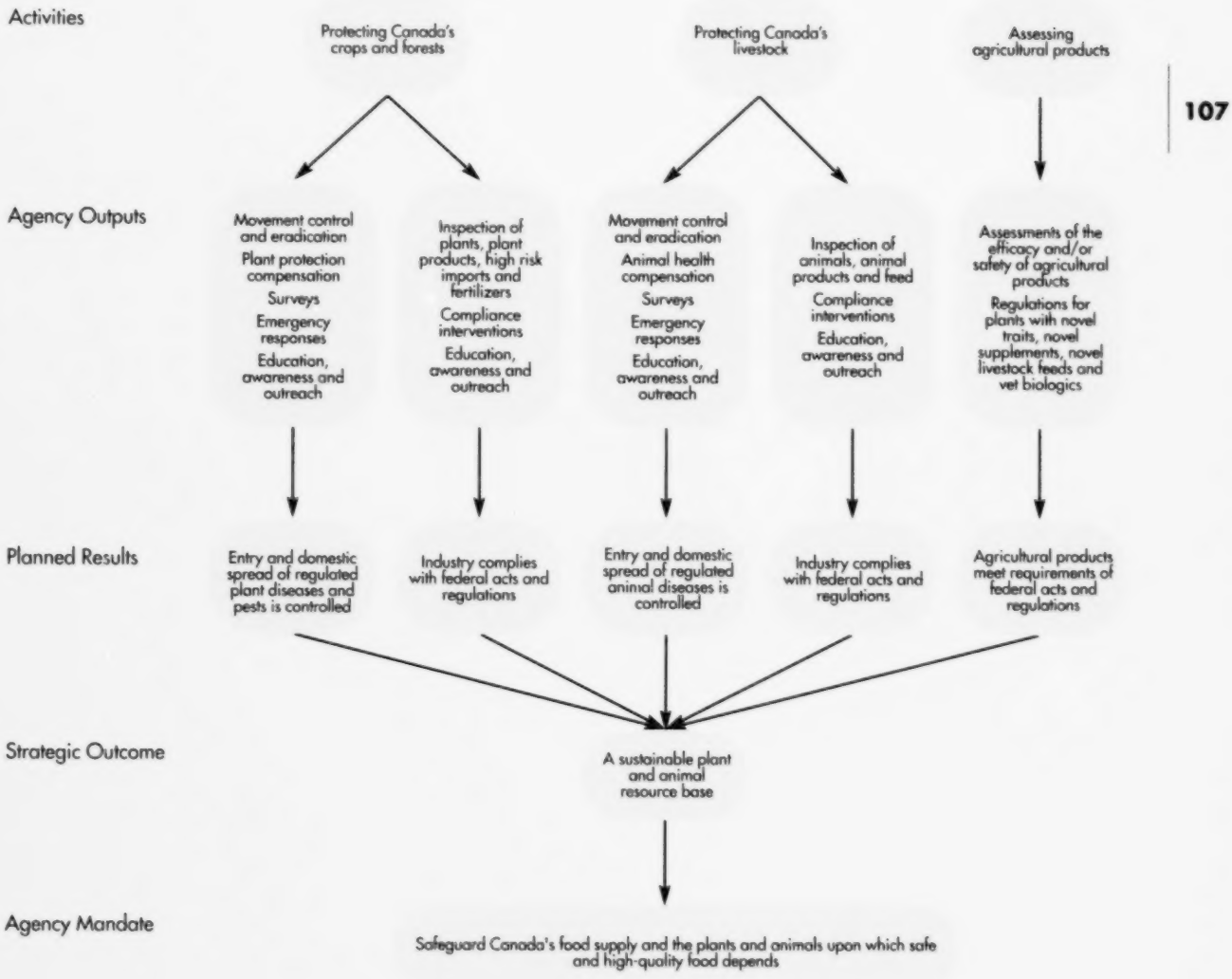

Strategic Outcome 4 — Canada's food supply and agricultural resource base is secure

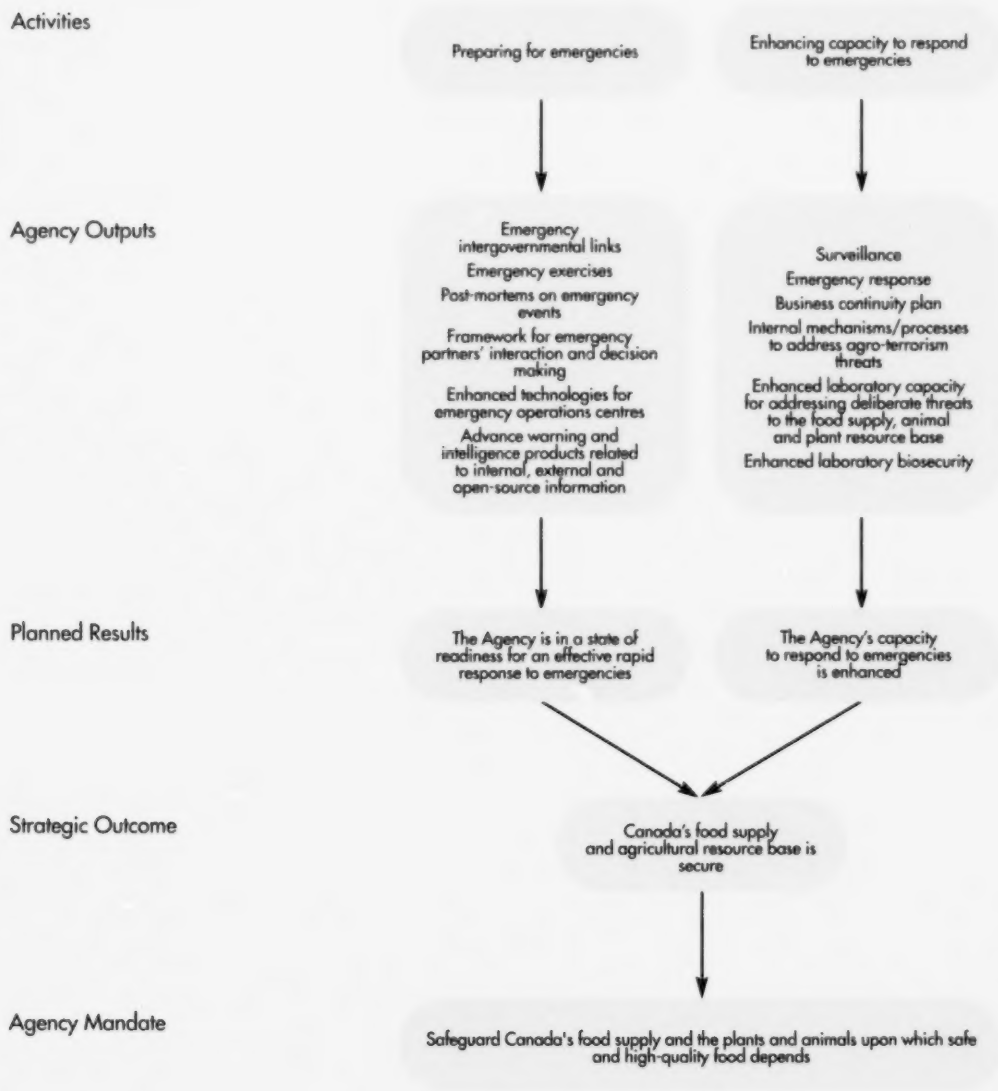

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/79-2005
ISBN 0-660-62871-6

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2005

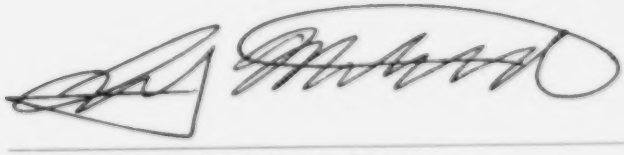

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

Rapport sur le rendement

Canada

Table des matières

Part 1 : Aperçu 1

1.1 Message du Ministre 1

1.2 Message du président 2

1.3 Vue d'ensemble de l'Agence 3

1.4 Principaux défis et risques stratégiques 7

1.5 Renseignements sommaires 8

Partie 2 : Analyse du rendement par résultat stratégique 10

2.1 Notre façon de planifier et d'établir les rapports 10

2.2 Promotion de la conformité 12

2.3 Rendement par résultat stratégique 14

2.3.1 Résultat stratégique : Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux humains 14

2.3.1a Gérer les risques liés à la salubrité des aliments 14

2.3.1b Lutter contre la transmission de maladies animales aux humains 27

2.3.2 Résultat stratégique : Un régime de réglementation équitable et efficace 30

2.3.2a Promouvoir une réglementation fondée sur des principes scientifiques 31

2.3.2b Maintenir un cadre de réglementation efficace 34

2.3.2c Protéger les consommateurs et les marchés contre les pratiques inéquitables 35

2.3.2d Certifier les exportations 40

2.3.3 Résultat stratégique : Assurer la durabilité des ressources animales et végétales 42

2.3.3a Protéger les récoltes et les forêts du Canada 42

2.3.3b Protéger le cheptel du Canada 48

2.3.3c Évaluer les produits agricoles 53

2.3.4 Résultat stratégique : Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada face à des menaces délibérées 56

2.3.4a Se préparer à intervenir en cas d'urgence 56

2.3.4b Améliorer les capacités d'intervention en cas d'urgence 59

2.3.5 Résultat stratégique : Assurer une saine gestion de l'Agence . . . 60
2.3.5a Gestion du risque, planification et responsabilisation . . . 61
2.3.5b Gestion adaptée des ressources humaines . . . 62
2.3.5c Qualité de la prestation de services . . . 65
2.3.5d Gérance . . . 66

Partie 3 : Information supplémentaire . . . 68
3.1 Initiatives réglementaires et horizontales . . . 68
3.2 Information sur l'évaluation du rendement . . . 71
3.2.1 Déclaration de la direction . . . 71
3.2.2 Évaluation du rendement par le vérificateur général . . . 72
3.2.3 Réponse de l'ACIA à l'évaluation du vérificateur général du Canada . . . 76
3.3 Aperçu financier . . . 77
3.3.1 Rapports sur les crédits parlementaires . . . 78
3.3.2 États financiers vérifiés . . . 85
3.3.2a Déclaration de la direction concernant les données financières . . . 85
3.3.2b Rapport du vérificateur . . . 86
3.3.2c États financiers . . . 88
3.3.3 Activités de recouvrement des coûts et recettes . . . 102

Part 4 : Autres points d'intérêt . . . 104
4.1 Modèles logiques . . . 104

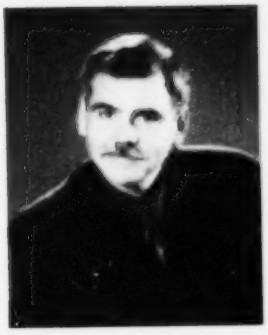

Partie 1 : Aperçu

1.1 Message du Ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la période allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

En mai 2005, l'Agence a reçu, du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), l'autorisation de fusionner son rapport annuel avec celui sur le rendement (décret 05-929). Comme l'information contenue dans le rapport premier sera comprise dans le second, elle sera désormais entièrement divulguée au Parlement.

L'Agence a traversé une période riche à la fois en défis à relever et en réalisations, alors qu'elle remplissait son mandat axé sur la sauvegarde de l'approvisionnement alimentaire au Canada et sur la protection de la santé des animaux et de nos ressources culturales et forestières.

Entre autres enjeux, on compte la découverte de deux nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada. Cependant, en raison de la confiance générale envers les mesures de lutte avancées de l'ACIA, le Canada a repris l'accès partiel ou total de 17 marchés internationaux d'animaux vivants et de produits carnés depuis le premier cas découvert au pays en 2003. De plus, en juillet 2005, les États-Unis ont emboîté le pas en ouvrant eux aussi leur frontière aux bovins vivants. L'ACIA a aussi relevé d'autres défis, notamment en tentant d'enrayer l'agrile du frêne et en prenant de vastes mesures pour stopper la propagation d'autres insectes envahisseurs, comme le longicorne asiatique.

Pendant la période visée, les Canadiens et Canadiennes ont continué à témoigner leur confiance dans le programme de salubrité des aliments et dans les mesures zoosanitaires et phytosanitaires à l'appui de celui-ci. Cela s'explique en grande partie par la rigueur et l'efficacité des interventions de l'organisme dans ces dossiers et par l'ouverture et la transparence dont a fait preuve l'Agence pour expliquer ses procédés et ses méthodes.

Pendant tout ce temps, l'ACIA a aussi maintenu un régime de réglementation efficace fondé sur des partenariats avec les autres agences et ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les producteurs, transformateurs et distributeurs d'aliments, les professionnels de la santé et les consommateurs. Ces partenariats ont donné naissance à un solide régime de gouvernance réglementaire — un régime fondé sur la capacité d'inspection et d'application de la loi de l'ACIA.

Le Canada est renommé dans le monde entier pour la qualité supérieure et la salubrité de ses produits alimentaires et agricoles. Dans une large mesure, cette renommée repose sur un régime de surveillance réglementaire scientifique et efficace. L'Agence s'efforce de protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens et à préserver nos ressources agricoles et forestières. Sa capacité de relever les défis dans ce contexte a été éprouvée et démontrée.

L'ensemble des Canadiens bénéficieront des services de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En ma qualité de ministre responsable, je m'engage à tabler sur l'excellente renommée de l'ACIA comme organisme de réglementation des aliments, des animaux et des végétaux, dont les décisions réglementaires reposent sur des connaissances scientifiques de pointe.

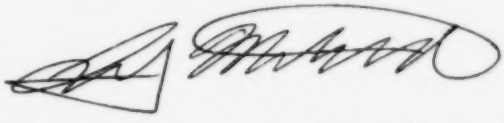

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,
L'honorable Andy Mitchell, C. P., député

1.2 Message du président

À titre de nouveau président, je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) couvrant la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

Au cours de la dernière année, l'ACIA a connu d'importants défis et réussites. En raison de la hausse de la demande de services, l'ACIA demeure déterminée à remplir son mandat qui consiste à préserver le caractère sûr de la filière alimentaire canadienne, ainsi que les ressources végétales et animales sur lesquelles reposent la salubrité et la grande qualité des aliments.

La salubrité des aliments est et continue d'être la priorité absolue de l'ACIA. En se fondant sur ces principes, l'ACIA a réussi, grâce à la collaboration du secteur alimentaire, à améliorer et à maintenir la conformité dans les domaines réglementés par l'Agence.

L'ACIA a poursuivi ses efforts en vue de limiter la propagation de l'encéphalothie spongiforme bovine (ESB) au moyen de mesures visant à réduire le risque de transmission de la maladie, en augmentant la surveillance et faisant subir des tests de dépistage aux bovins à risque. L'ACIA a donc surpassé ses objectifs relativement aux tests de surveillance. De plus, un certain nombre de pays ont examiné le statut du Canada à l'égard de l'ESB et on déterminé qu'il correspond à la règle sur le risque minimal établie par l'Organisation mondiale de la santé des animaux.

L'Agence a également pris des mesures pour mettre à jour un certain nombre de règlements en vue d'améliorer sa capacité et son efficacité conformément à la Stratégie sur la réglementation intelligente du gouvernement du Canada. L'ACIA continu. : de collaborer étroitement avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, des producteurs, des dirigeants d'entreprise de transformation et de distribution d'aliments, des professionnels de la santé et des consommateurs. Grâce à ces partenariats, l'Agence aussi a résolu un certain nombre de questions bilatérales et multilatérales.

En se fondant sur ses programmes de surveillance et de contrôle visant à prévenir l'entrée et la dissémination de maladies végétales et animales, l'ACIA n'a trouvé aucune preuve que des nouvelles maladies sont effectivement entrées au Canada et qu'elles se sont propagées. L'Agence a fait preuve d'efficacité en contrôlant la dissémination de certaines maladies et ravageurs établis.

En ce qui concerne la planification des mesures d'urgence, l'ACIA continue à mener un certain nombre de projets spéciaux et participe à des activités de façon permanente en vue de maintenir et d'améliorer sa capacité à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence. Tout au long de l'année, l'ACIA a examiné comment elle a géré la situation d'urgence créée par la flambée d'influenza aviaire de 2003-2004, et a appris de précieuses leçons qui l'aideront à se préparer aux situations d'urgence qui pourraient survenir à l'avenir.

L'ACIA peut être fière du travail accompli durant cette période. J'ai très hâte de diriger cette équipe qui fait preuve de dévouement, de compétence et de professionnalisme dans la prestation de services à la population du Canada.

Le président,
François Guimont

1.3 Vue d'ensemble de l'Agence

Mandat de l'ACIA

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments.

En s'acquittant de ce mandat, l'ACIA s'engage à servir les Canadiens en assurant une protection contre les risques évitables pour la santé, en fournissant un régime de réglementation équitable et efficace, en préservant les ressources animales et végétales, en faisant la promotion de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources forestières et agricoles du Canada, et en gérant ses activités.

L'ACIA est le plus grand organisme de réglementation canadien à vocation scientifique. Elle obtient régulièrement la rétroaction et l'avis de spécialistes scientifiques à l'interne et à l'externe lorsqu'elle élabore, examine et améliore les règlements, les normes internationales ainsi que les politiques et programmes portant sur l'inspection, les analyses et les interventions en cas d'urgence.

L'ACIA est tenue d'administrer ou d'appliquer 13 lois fédérales et leurs règlements d'application. Grâce aux inspections et à d'autres services connexes — notamment l'inspection des usines de transformation et de production, la certification des exportations et le contrôle des importations —, l'Agence élabore des politiques sur les facteurs de production agricole et la santé animale et végétale, en plus de vérifier et d'assurer la conformité aux 13 lois et règlements connexes. Les pouvoirs de réglementation de l'ACIA s'étendent à l'agriculture, à l'agroalimentaire, aux poissons, aux fruits de mer, à l'horticulture et à la foresterie. L'Agence inspecte ou certifie les produits, depuis les facteurs de production agricole (comme les semences, les aliments du bétail et les engrais) jusqu'aux animaux, aux végétaux et aux aliments. Les aliments incluent la viande, le poisson, les œufs, les produits laitiers, les fruits et légumes, ainsi que les aliments transformés et emballés.

L'ACIA travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes. Ces derniers ont tous la responsabilité d'établir ou de faire observer des normes qui appuient l'intégrité des systèmes canadiens de protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux et des végétaux. Plus précisément, ses partenaires englobent des administrations provinciales, territoriales et municipales et d'autres ministères fédéraux. Par exemple, dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA partagent des rôles et des responsabilités uniques et complémentaires. Le ministre de la Santé est tenu d'établir des politiques et des normes ayant trait à la salubrité et à la qualité nutritionnelle

LE CADRE LÉGAL DE L'ACIA EST COMPOSÉ DES LOIS SUIVANTES :

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation**
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues**
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

*Pour ce qui est des aliments

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA SONT ENTRE AUTRES :

- SANTÉ CANADA
- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
- AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA
- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA, ENTRE AUTRES :
  - AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA
  - PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET PROTECTION CIVILE
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA
- RESSOURCES NATURELLES CANADA, ENTRE AUTRES :
  - SERVICE CANADIEN DES FORÊTS
- AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA
- COMMERCE INTERNATIONAL CANADA
- ENVIRONNEMENT CANADA, ENTRE AUTRES :
  - SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
- AGENCE DU REVENU DU CANADA
- COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

des aliments vendus au Canada et d'évaluer l'efficacité des activités menées par l'Agence dans le domaine de la salubrité des aliments. L'ACIA est responsable de toutes les activités d'inspection des aliments, de conformité et d'application de la loi, ainsi que de l'élaboration de règlements et de politiques ayant trait à l'étiquetage des aliments et de normes visant les aliments.

L'ACIA travaille également en étroite collaboration avec les industries qu'elle réglemente et avec des associations représentant notamment les consommateurs ou des intérêts environnementaux ou s'occupant de la santé publique ou de la protection des animaux. Enfin, l'Agence est à la tête de plusieurs ententes internationales et organismes internationaux de normalisation ainsi que d'ententes à l'appui des objectifs de réglementation du Canada, ou y participe.

Appui aux priorités du gouvernement

Pour mener à bien son mandat, l'ACIA a établi cinq objectifs stratégiques, qui sont énoncés dans son *Plan d'entreprise 2003-2008*. Le tableau 1.1 explique la contribution directe de chaque objectif aux priorités du gouvernement.

Structure de la haute direction de l'ACIA

Un président, qui est le premier dirigeant de l'Agence, se trouve à la tête de l'ACIA. Ce dernier supervise et dirige le travail et le personnel de l'Agence. Il relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Un premier vice-président épaule le président dans son rôle.

Deux vice-présidents sont responsables de l'exécution des programmes de l'Agence.

- Le vice-président, Sciences, appuie les objectifs administratifs de l'ACIA grâce aux travaux scientifiques effectués en laboratoire, aux évaluations du risque, au développement de technologie et à la recherche.

Tableau 1.1 — Contributions de l'ACIA aux priorités du gouvernement du Canada

Priorités du gouvernement du Canada[1]	Contribution de l'ACIA
• Santé publique	• Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé
• Croissance économique	• Établir un régime de réglementation équitable et efficace
• Protection de l'environnement	• Assurer la durabilité des ressources animales et végétales
• Sécurité publique	• Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada
• Bonne gouvernance	• Assurer une saine gestion de l'Agence

- Le vice-président, Opérations, est tenu d'administrer et de mettre en application les diverses lois et les divers règlements de l'Agence.

Trois autres vice-présidents, cinq directeurs exécutifs et un agent vétérinaire en chef offrent un appui stratégique et interne à l'exécution du mandat de l'Agence. Ils assument des fonctions comme l'élaboration de politiques et la conception de programmes, les ressources humaines, les services intégrés, les services juridiques, la protection civile, la coordination parlementaire et réglementaire, les affaires internationales, la planification, les rapports et la responsabilisation, et les affaires publiques.

L'effectif de l'ACIA

Quelque 5 900 professionnels spécialisés travaillent pour l'Agence aux quatre coins du pays et occupent un large éventail de postes scientifiques, techniques, opérationnels et administratifs. Le personnel de l'Agence mène les activités suivantes : évaluation du risque, gestion du risque, élaboration de politiques, dépistages, et discussions et négociations internationales, certification, inspection d'établissements et de produits, échantillonnage, surveillance et vérification, suivi, avertissements, rétentions, saisies, rappels et autres activités de conformité connexes. Le personnel de l'Agence est en première ligne lorsqu'il intervient dans les cas d'urgence qui relèvent du mandat de l'Agence — par exemple, un foyer d'influenza aviaire et d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

L'ACIA a son siège dans la région de la Capitale nationale et compte quatre secteurs opérationnels (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest), subdivisés en 18 bureaux régionaux présentés sur la carte ci-après. Elle exploite également 151 bureaux locaux et gère 14 laboratoires et établissements de recherche. L'Agence compte également des employés qui effectuent ce travail dans sept installations gérées par d'autres ministères où les employés fournissent des conseils scientifiques et des services d'analyse, mettent au point de nouvelles technologies et effectuent de la recherche.

1 Source des priorités du gouvernement du Canada : *Rendement du Canada. Rapport annuel, 2003-2004.*

Centres opérationnels et bureaux régionaux

Centre opérationnel de l'Atlantique
Nouveau-Brunswick (Fredericton)
Nouvelle-Écosse (Dartmouth)
Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown)
Terre-Neuve (St. John's)

Centre opérationnel de l'Ouest
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Sud de l'Alberta (Calgary)
Nord de l'Alberta (Edmonton)
Région côtière – Burnaby (C.-B.)
Région continentale/intérieure – Burnaby (C.-B.)

Centre opérationnel de l'Ontario
Région Sud-Ouest (London)
Région du centre (Guelph)
Région de Toronto (Downsview)
Région Nord-Est (Ottawa)

Centre opérationnel du Québec
Montréal Est
Montréal Ouest
Saint-Hyacinthe
Québec

1.4 Principaux défis et risques stratégiques

La capacité de l'Agence de réaliser ses résultats stratégiques dépend grandement de son aptitude à reconnaître, à gérer et à atténuer les risques. Le processus de planification de l'ACIA a permis de relever les risques et défis clés et de préparer un plan qui a été présenté au Parlement dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* (RPP). Le présent rapport sur le rendement repose sur le RPP de 2004-2005. Il présente le rendement de l'Agence par rapport aux principaux risques. Le rendement est analysé par résultat stratégique. Pour chaque résultat, on détermine les principaux risques. Le tableau ci-dessous présente un résumé des principaux risques et des mesures prises pour les atténuer.

Tableau 1.2: Principaux risques et mesures d'atténuation

Principal risque	Mesures d'atténuation prises en 2004-2005	Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la section :
Maladies d'origine alimentaire	Les programmes de l'ACIA ont visé à réduire la menace de maladies d'origine alimentaire. Les programmes d'inspection ont contribué à la conformité de l'industrie aux lois et à la réglementation fédérales et ont fait la promotion de pratiques de gestion du risque axées sur des données scientifiques ainsi que de programmes visant à informer le public des mesures et des risques pour la salubrité des aliments. Des activités de rappel ont permis de limiter davantage le risque d'insalubrité des aliments pour les consommateurs.	2.3.1a
Apparition et propagation de maladies animales affectant l'être humain (zoonoses)	Les programmes de l'ACIA ont contribué à éliminer ou à freiner la propagation de maladies animales aux êtres humains.	2.3.1b
Cadre législatif national désuet	L'ACIA a aidé le Ministre à déposer des lois et règlements actualisés au Parlement.	2.3.2b
Non-harmonisation des règlements internationaux fondés sur des principes	L'Agence a appuyé l'élaboration de règles et de normes internationales en apportant son concours aux organismes scientifiques de normalisation internationaux.	2.3.2a
Entrée et propagation de parasites et de maladies des végétaux et des animaux réglementés portant atteinte aux ressources	L'Agence a travaillé à la lutte contre l'entrée et la propagation de maladies et de parasites animaux et végétaux visés par un règlement et a contribué à la conformité de l'industrie aux lois et règlements fédéraux.	2.3.3a et 2.3.3b
Bio-terrorisme	L'ACIA a réalisé des progrès en assurant un état de préparation; et elle a amélioré sa capacité d'intervenir efficacement et rapidement en cas d'urgence.	2.3.4a et 2.3.4b
La demande de services nouveaux et améliorés peut dépasser la capacité de l'Agence	L'Agence s'est efforcée de répondre aux demandes de nouveaux services, en particulier dans le secteur de l'exportation.	2.3.5c
Information inadéquate sur le rendement	L'Agence a amélioré sa capacité de mesure du rendement, ce qui contribue à une gestion efficace des programmes et à une amélioration de la reddition de comptes.	2.3.5a
Ressources financières et humaines qui ne correspondent pas aux besoins.	L'ACIA s'est efforcée de gérer les ressources peu abondantes et d'accroître et d'améliorer son effectif.	2.3.5b et 2.3.5d
Conception de programmes	L'Agence a investi dans la recherche afin d'élaborer des méthodes d'analyse et a modifié les programmes pour faire face aux risques changeants et s'adapter aux progrès scientifiques.	2.3.2a

1.5 Renseignements sommaires

L'information ci-dessous donne un aperçu des ressources financières et des dépenses de l'Agence en 2004-2005. Ces renseignements sont tirés des systèmes financiers de l'ACIA.

Tableau 1.3 : Ressources financières

Dépenses prévues (millions de dollars)	Total des autorisations (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
521,1 $	595,8 $	560,4 $

Tableau 1.4 : Ressources humaines en équivalents temps plein (ETP)

Prévues (ETP)	Total des autorisations (ETP)	Réelles (ETP)
6 124	5 993	5 518

Tableau 1.5 : Sommaire du rendement par rapport aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements du Ministère[2]

Résultat stratégique	Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)	Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section :
Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé ayant trait à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux humains	223,8	254,6	2.3.1a
Établir un régime réglementaire équitable et efficace	137,4	138,8	2.3.2a
Assurer la durabilité des ressources animales et végétales	128,4	136,7	2.3.3a
Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada	31,5	30,3	2.3.4a

[2] Toutes les priorités renferment les volets des initiatives actuelles et des initiatives spéciales. Il est fait état des progrès réalisés dans chaque section portant sur la priorité. Les ressources attribuables au résultat stratégique « Assurer une saine gestion de l'Agence » ont été allouées au prorata aux quatre autres résultats stratégiques de l'Agence.

Tableau 1.6 : Tableau de concordance financière entre l'architecture des activités de rendement (résultats stratégiques) et les secteurs d'activité antérieurs

Résultat stratégique	Secteurs d'activité			
	Salubrité des aliments	Santé animale	Santé végétale	Total
		(millions de dollars)		
Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé ayant trait à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux êtres humains				
Budget principal des dépenses	213,4	10,4	0,0	223,8
Dépenses prévues	213,4	10,4	0,0	223,8
Total des autorisations	244,2	11,0	0,0	255,2
Dépenses réelles	246,8	7,8	0,0	254,6
Établir un régime réglementaire équitable et efficace				
Budget principal des dépenses	87,2	20,9	29,4	137,5
Dépenses prévues	87,2	17,8	32,4	137,4
Total des autorisations	99,7	22,3	26,8	148,8
Dépenses réelles	100,8	15,7	22,3	138,8
Assurer la durabilité des ressources animales et végétales				
Budget principal des dépenses	0,0	54,2	30,7	84,9
Dépenses prévues	0,0	94,6	33,8	128,4
Total des autorisations	0,0	126,5	31,9	158,4
Dépenses réelles	0,0	109,5	27,2	136,7
Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada				
Budget principal des dépenses	17,6	8,4	4,7	30,7
Dépenses prévues	18,0	8,7	4,8	31,5
Total des autorisations	20,1	9,1	4,2	33,4
Dépenses réelles	20,3	6,4	3,6	30,3
TOTAL				
Budget principal des dépenses	318,2	93,9	64,8	476,9
Dépenses prévues	318,6	131,5	71,0	521,1
Total des autorisations	364,0	168,9	62,9	595,8
Dépenses réelles	367,9	139,4	53,1	560,4

Nota Les ressources attribuables au résultat stratégique « Assurer une saine gestion de l'Agence » ont été allouées au prorata aux quatre autres résultats stratégiques de l'Agence.

Partie 2 : Analyse du rendement par résultat stratégique

2.1 Notre façon de planifier et d'établir les rapports

Les obligations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en matière de planification sont énoncées dans la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et dans les politiques et directives du Conseil du Trésor. En vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, l'Agence est tenue de produire un plan d'entreprise quinquennal et un rapport annuel. Ces deux documents sont déposés au Parlement. Les politiques du Conseil du Trésor obligent les ministères et organismes à préparer un rapport annuel sur les plans et les priorités (RPP) et un rapport sur le rendement, qui sont également déposés au Parlement.

Par le passé, l'ACIA a produit un rapport annuel, comme l'exigeait la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, afin de faire état de ce qu'elle avait accompli par rapport à ce qu'elle avait prévu d'accomplir.

Cette année, pour la première fois, l'Agence fera état de son rendement exclusivement dans le rapport sur le rendement qui est requis par le Conseil du Trésor. En éliminant le rapport annuel par décret[1], le ministre de l'Agriculture a confirmé qu'aucune information autrefois communiquée dans le rapport annuel ne serait perdue. Par conséquent, le présent rapport comprend tous les renseignements financiers et sur le rendement requis, une évaluation de l'impartialité et de la fiabilité des renseignements sur le rendement effectuée par le Bureau du vérificateur général (BVG), et les états financiers ainsi que l'opinion connexe du vérificateur, conformément à la législation concernant l'ACIA.

Le présent rapport a été préparé conformément aux principes énoncés dans le *Guide de préparation — Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Pour respecter la nouvelle exigence du SCT concernant la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), l'ACIA passe d'un cadre de planification reposant sur trois secteurs d'activité (salubrité des aliments, santé animale et protection des végétaux) à un cadre reposant sur les résultats stratégiques énoncés dans le *Plan d'entreprise 2003-2008* de l'ACIA. Le RPP et le rapport sur le rendement de 2004-2005 reflètent le nouveau cadre de planification et les résultats stratégiques de l'Agence; toutefois, les renseignements financiers demeurent présentés par secteur d'activité. La présentation des renseignements financiers par secteur d'activité se poursuit car leur présentation selon la SGRR n'est obligatoire que depuis le 1er avril 2005.

Pour chaque résultat stratégique dans le RPP, il existe des stratégies courantes et des stratégies spéciales que l'Agence prévoit d'entreprendre à l'appui du résultat stratégique. Bien que les stratégies courantes se rapportent aux activités principales de l'Agence et représentent la plus grande part des activités et des dépenses de l'ACIA, les initiatives spéciales sont des

[1] Décret 05-929

activités ponctuelles de nature qui peuvent être menées pendant plusieurs années. Le présent rapport sur le rendement met principalement l'accent sur les stratégies courantes et, le cas échéant, sur les initiatives spéciales en cas d'importantes réalisations. Cette démarche est conforme aux exigences du Conseil du Trésor énoncées dans le *Guide de préparation — Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* (avril 2005).

Comme les années précédentes, en ce qui concerne l'information sur le rendement, l'accent est mis sur les indicateurs de rendement clés comme les taux de conformité, l'information sur le rappel d'aliments, les activités de surveillance des maladies visant les cultures, les forêts et le cheptel canadiens et l'information sur la certification et le rejet des exportations.

Les modèles logiques reposant sur les résultats stratégiques de l'Agence sont présentés à la partie 4. Ils expliquent comment l'Agence a adapté ses activités en fonction de ses résultats clés ainsi que des résultats stratégiques et comment ces activités profitent aux Canadiens. C'est à partir de ces modèles logiques que sont élaborées les mesures du rendement et les stratégies d'évaluation.

2.2 Promotion de la conformité

En tant qu'organisme de réglementation, l'ACIA peut évaluer son rendement principalement en mesurant les taux de conformité[4] aux exigences réglementaires visant les aliments, les animaux et les végétaux canadiens. L'Agence évalue la conformité des industries réglementées aux exigences réglementaires au moyen d'inspections et autres activités. Lorsqu'elle observe une importante non-conformité, l'ACIA prend des mesures coercitives adéquates, par exemple en donnant des avertissements, en retenant ou saisissant les produits ou en suspendant les permis. Les inspecteurs peuvent également avoir recours à la sensibilisation, à la publication d'information et à la consultation des parties visées afin d'encourager la conformité. Ces approches sont expliquées en détail ci-après.

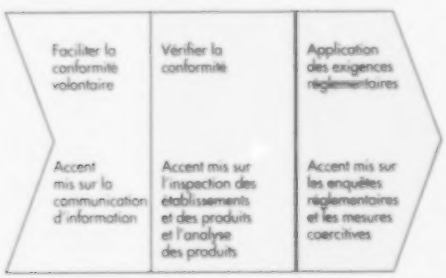

L'Agence attend des industries concernées qu'elles respectent les exigences réglementaires. Elle établit également des stratégies axées sur le risque pour évaluer la conformité aux règlements par secteur et programme. L'ACIA reconnaît que bien que la santé et la sécurité publiques constituent une priorité absolue, il n'est sans doute pas possible de se conformer pleinement à toutes les exigences. Toutefois, en mettant l'accent sur les domaines à risque élevé et à faible conformité, l'Agence s'attend à une amélioration des taux de conformité d'une année à l'autre. Elle accorde la priorité en matière de ressources aux activités liées à la surveillance et l'application des règlements qui ont l'incidence la plus directe ou la plus importante sur la santé et la sécurité des Canadiens et sur la santé des animaux et des végétaux.

On évalue la conformité par rapport aux règlements propres à chaque groupe de produits (p. ex., viande, aliments des animaux, poissons et fruits de mer).

Pour faciliter la conformité de l'industrie, l'Agence mène des activités d'éducation et de sensibilisation afin de lui faire mieux comprendre les exigences prévues par la loi ainsi que les normes. Les activités d'application de la loi permettent de vérifier si les établissements et les produits sont conformes aux lois et règlements applicables. La vérification de la conformité inclut l'analyse de produits et l'inspection et la vérification d'installations, comme des usines de transformation de la viande et des fabriques d'aliments.

Comme pour toute activité réglementée, la cause profonde des infractions est variée, allant de l'ignorance de la loi à une non-observation délibérée. Par conséquent, l'Agence a recours à toute une gamme d'approches, comme on le mentionne ci-après, pour obtenir un degré adéquat de conformité.

- Elle évalue la conformité des établissements à des moments précis afin de déterminer le respect des dispositions de la loi. Les secteurs évalués varient selon le groupe de produits, mais les évaluations portent sur des éléments comme l'hygiène, l'équipement et les procédés de fabrication.

[4] En général, on calcule le taux de conformité en divisant le nombre d'établissements ou de produits conformes par le nombre d'établissements ou de produits inspectés.

- L'échantillonnage et l'analyse de produits permettent de montrer dans quelle mesure les produits respectent les exigences législatives. L'analyse de produits est effectuée conformément aux plans d'échantillonnage établis à divers points du continuum alimentaire pour les produits canadiens, importés et exportés. Ces plans et le type d'analyse requise varient selon le programme, le produit et reposent sur des normes internationales, des protocoles fédéraux et des risques. Les analyses visent à vérifier la formulation, l'emballage de l'aliment, l'étiquetage et le contenu net ou encore à déceler les résidus de pesticides ou la contamination microbienne.
- Les activités relatives à l'exécution de la loi englobent les mesures prises par le personnel de l'ACIA comme les avertissements, les rétentions, les saisies, des rappels de produits insalubres, le retrait des services d'inspection, la suspension ou la révocation des permis, l'interdiction d'importer ou d'exporter le produit, la destruction ou le traitement de produits, les injonctions, les poursuites et l'imposition de pénalités le cas échéant. En vertu des 13 lois et règlements fédéraux sur l'inspection que l'ACIA administre et applique, l'Agence peut mener des inspections et des enquêtes réglementaires, administrer des sanctions pécuniaires et, dans de graves situations, soumettre le cas au ministère de la Justice en vue de poursuites.

Rapport sur le rendement

Dans la prochaine section du présent rapport, on décrit et mesure le rendement par priorité pour chaque résultat stratégique, dans la mesure du possible, en utilisant la conformité ou d'autres indicateurs de rendement pertinents. Lorsqu'une amélioration est requise, le rapport décrit les répercussions pour les programmes ultérieurs. Les résultats des améliorations seront présentés dans le RPP et le rapport sur le rendement de l'an prochain.

2.3 Rendement par résultat stratégique

2.3.1 Résultat stratégique : Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux humains

L'ACIA , de concert avec de nombreuses administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales, cherche à améliorer la santé des Canadiens. Sa contribution principale consiste à aider à s'assurer que la nourriture est saine, que les consommateurs disposent de suffisamment d'information pour pouvoir choisir des aliments sains et que l'on minimise la transmission de maladies animales aux humains.

Le résultat stratégique pour ce segment des programmes de l'ACIA est le suivant : protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux humains. L'Agence a deux priorités relativement à ce résultat stratégique. Elles sont les suivantes :

- gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- lutter contre la transmission de maladies animales aux humains.

Le mandat se rattachant à ce résultat stratégique découle des lois suivantes :

- la *Loi sur l'inspection du poisson*;
- la *Loi sur les aliments et drogues*;
- la *Loi sur la santé des animaux*;
- la *Loi sur l'inspection des viandes*;
- la *Loi sur les produits agricoles au Canada*;
- la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

Les activités associées à ce résultat stratégique visent à atténuer les risques liés aux maladies d'origine alimentaire et à l'apparition ou à la propagation de maladies animales susceptibles de toucher les humains. L'Agence a consacré environ 255 millions de dollars à la réalisation de ce résultat stratégique.

Tableau 2.1 : Ressources financières en 2004-2005

Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
223,8	254,6[5]

2.3.1a Gérer les risques liés à la salubrité des aliments

Les quatre principaux résultats prévus associés à cette priorité sont :

- l'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales;
- l'industrie adopte des pratiques de gestion des risques fondées sur des principes scientifiques;
- les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont maîtrisés en temps voulu et comme il convient;
- le public est conscient des risques liés à la salubrité des aliments.

Les principales activités se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après.

Conformité de l'industrie

Les principales activités liées à ce résultat incluent l'agrément et l'inspection des abattoirs et des usines de transformation des aliments qui manipulent de la viande, du poisson, des œufs, des produits laitiers, des

[5] L'écart d'environ 30 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles correspond aux fonds consacrés aux programmes ESB améliorés. Au début de l'année financière, les fonds accordés aux programmes ESB ont été affectés aux dépenses prévues pour le résultat stratégique dont il est question à la section 2.3.3 du présent rapport.

fruits et légumes frais et d'autres produits; les analyses d'échantillons de produits; et l'application des règlements sur la salubrité des aliments, au besoin.

Activités en matière d'inspection

L'inspection est une activité indispensable qui permet d'assurer que les produits alimentaires canadiens et importé ne posent pas de risque important pour la santé des Canadiens.

Pour expédier certains des produits dans d'autres provinces ou pays, les usines de transformation des aliments doivent être agréées à l'échelon fédéral. En obtenant leur agrément, elles s'engagent à se conformer aux règlements fédéraux. L'ACIA les inspecte régulièrement afin d'assurer qu'elles respectent la réglementation. Ces usines agréées par le gouvernement fédéral représentent environ 40 p. 100 des installations de transformation des aliments au Canada.

En plus d'adopter une approche d'inspection traditionnelle dans le cadre de laquelle les inspecteurs vérifient les mesures d'hygiène de base et les procédés de transformation, l'ACIA a recours à des approches systémiques pour certains produits[6] reposant sur le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) afin de vérifier les exigences en matière de salubrité des aliments (voir le tableau 2.7 à la section 2.3.1a).

Lorsque l'Agence relève une non-conformité, l'usine de transformation est tenue de corriger toute lacune. Les usines non conformes font l'objet d'une nouvelle inspection, dans le cadre de laquelle on vérifie si elles ont pris les mesures correctives adéquates.

L'ACIA essaie de faire en sorte que l'industrie se conforme entièrement aux exigences législatives. Il serait très difficile pour l'Agence, par ses inspections, d'obtenir de chaque installation de l'industrie de la transformation des aliments qu'elle se conforme à toutes les exigences imposées par la loi en matière de salubrité des aliments, c'est-à-dire obtenir une conformité absolue. Ce que peut toutefois faire l'Agence, c'est concentrer son travail d'inspection sur les domaines et les installations jugés à risque élevé, et surveiller et appliquer les règlements qui influent le plus directement sur la santé et la sécurité des Canadiens. L'ACIA suppose qu'à mesure que l'industrie améliorera sa conformité, les risques pour la salubrité des aliments diminueront.

La conformité indique en grande partie dans quelle mesure l'industrie a respecté la réglementation. Elle est le résultat de ce que fait l'industrie en ce qui concerne la mise en place de contrôles qui permettent de réduire les risques pour la salubrité des aliments. Des contrôles réglementaires sont exercés tout au long du continuum de production des aliments, depuis la ferme jusque chez le consommateur. Par exemple, certains programmes ont trait à la santé des animaux d'élevage, à la transformation et aux procédures de distribution, tandis que d'autres visent le détaillant.

Ensemble, ces contrôles contribuent à l'objectif clé de l'ACIA, qui est de protéger les Canadiens contre les risques liés à la santé. La mesure ultime de la salubrité des aliments est la survenue d'infections d'origine alimentaire. L'ACIA travaille avec l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et d'autres partenaires afin de recueillir et d'analyser des données statistiques sur les maladies d'origine alimentaire. Une fois recueillies, ces données permettront à l'Agence de mieux évaluer l'efficacité de ses programmes.

L'ACIA envisage également une stratégie nationale à l'égard de la salubrité des aliments avec ses partenaires, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada, ainsi que les provinces. Ces organismes entendent collaborer afin d'accroître la salubrité des aliments au Canada.

L'Agence planifie ses inspections en fonction des risques; les secteurs à risque plus élevé font l'objet d'une plus grande attention. Le tableau 2.2 résume les activités d'inspection de l'ACIA visant les usines de transformation des aliments agréées, ainsi que les taux de conformité connexes.

[6] Le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) pour le secteur agricole, le Programme de gestion de la qualité (PGQ) pour le secteur du poisson et des fruits de mer et le Programme d'inspection modernisée de la volaille (PIMV) pour le secteur de la volaille.

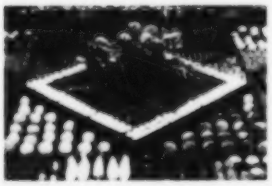

Tableau 2.2 : Conformité des établissements agréés par secteur

Secteur	Type d'établissement	Approche d'inspection*	Taux de conformité (p. 100) 2002-2003	2003-2004	2004-2005
Viande	Abattoirs, usines de transformation, entrepôts	Inspections continues (abattoirs); inspections périodiques (transformation et entreposage)	non disponible**	95,8	95,6
Poisson et fruits de mer	Transformation	Vérification du Programme de gestion de la qualité (PGQ)	98,4***	99,2	99,1
Produits transformés	Transformation de fruits, de légumes et du sirop d'érable	Inspections périodiques	95,7	90,4	97,8
Œufs	Postes agréés de classement des œufs en coquille	Inspections périodiques	99,8****	99,8****	99,7
Produits laitiers	Établissements agréés par le gouvernement fédéral	Inspections périodiques	83,4	78,2	94,0
Miel	Établissements agréés	Inspections périodiques	99,5	93,5	98,9

* La fréquence des inspections dépend du risque.

** Le taux de conformité qui figure dans le *Rapport annuel* de 2002-2003 reposait sur différents critères de conformité et n'est donc pas comparable aux taux de 2003-2004 et 2004-2005.

*** Ce taux repose sur les données de janvier-mars 2003 uniquement.

****Les années précédentes, les taux de conformité des établissements étaient fondés sur le nombre d'usine dont le taux avait été acceptable pendant toute l'année financière. En 2004-2005, ils étaient fondés sur le nombre d'inspections individuelles dont les résultats étaient acceptables.

Source : Rapports d'inspection, Rapports trimestriels sur le rendement, Rapports sur la Structure de gestion des ressources (SGR), Rapports sectoriels.

Comme le montre le tableau, le taux de conformité des secteurs de la viande, du poisson et des fruits de mer et des œufs est demeuré élevé.

Pour les secteurs des produits transformés et du miel, les programmes d'inspection ont été modifiés en 2003-2004, des exigences révisées en matière d'inspection et un nouveau programme d'inspection ayant été mis en œuvre respectivement. L'inspection initiale reposant sur les programmes révisés en 2003-2004 a donné lieu à des taux de conformité moins élevés qu'en 2002-2003. Toutefois, l'industrie de ces deux secteurs a maintenant eu le temps de s'adapter aux nouvelles exigences et a apporté les changements adéquats. Par conséquent, les taux de conformité en 2004-2005 sont revenus aux niveaux de 2002-2003.

Dans le cas du programme des produits laitiers, les taux de conformité ont varié au cours des trois dernières années. Un examen plus approfondi des données n'a pas permis d'expliquer clairement ces variations et a soulevé certaines questions concernant la fiabilité de l'information disponible pour ce secteur. Dans le cadre de ses efforts visant à élaborer de meilleures données sur le rendement pour ses programmes en général, l'Agence est en voie d'améliorer ses modes de collecte des données pour ce secteur, ainsi que d'autres; et la validité des données sera confirmée dans le cadre de ce processus. Par conséquent, l'Agence pourra mieux expliquer les variations dans les indicateurs de rendement au cours des années ultérieures.

Analyse de produits

En plus d'inspecter les usines agréées de transformation des aliments, l'Agence surveille la salubrité des produits alimentaires en analysant des produits réglementés afin de vérifier leur conformité aux lois et à la réglementation applicables. Cette analyse permet d'assurer que les produits alimentaires canadiens et importés ne présentent pas un risque important pour la santé des Canadiens.

En général, les analyses ciblent les nouveaux produits ou les produits susceptibles de présenter un risque pour la santé. En 2004-2005, l'ACIA a procédé à 264 257 analyses de divers produits dans ses laboratoires et dans des laboratoires privés ainsi que dans les établissements qui disposent de moyens d'analyse sur place en vue de déceler les résidus chimiques et la contamination microbiologique. Le tableau 2.3 indique également les produits alimentaires sur lesquels l'Agence a mis l'accent en 2004-2005 et leur taux de conformité.

Tableau 2.3 : Taux de conformité relativement aux résidus chimiques par programme alimentaire

Programme	Taux de conformité (p. 100) 2002-2003	2003-2004	2004-2005
Hygiène des viandes	99,5	99,6	99,6
Poisson, produits de la mer et production (canadiens)	Non disponible	Non disponible	98,0
Poisson, produits de la mer et production (importations)	Non disponible	Non disponible	86,0 (non ciblés)*
	Non disponible	Non disponible	78,0 (ciblés)*
Fruits et légumes frais	97,6	98,9	99,8
Produits transformés	97,8	99,3	99,8
Œufs	100**	99,9	99,7
Produits laitiers	99,3	99,4	95,8
Miel	94,5	97,7	98,7

* Comme la plupart des analyses du poisson et des produits de la mer importés effectuées par le programme des poissons ciblent les produits qui se sont avérés par le passé peu ou non conformes, des taux de conformité distincts sont fournis pour les analyses ciblées et non ciblées en 2004-2005. Les taux de conformité antérieurs n'ont pas été calculés de la même manière et ne sont donc pas comparables aux taux de 2004-2005.

** Sur les 2 614 analyses, seule une infraction a été observée, ce qui donne un taux de conformité d'environ 99,961 p. 100, qui a été arrondi au dixième de pourcentage le plus près.

Source : Collecte manuelle; Système informatisé d'enregistrement et de suivi des échantillons de laboratoire (SIESEL); Programme des activités multisectorielles (PAMS)

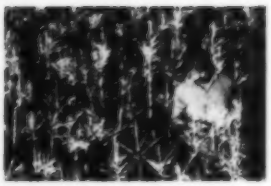

Tableau 2.4 : Taux de conformité relativement aux analyses microbiologiques par programme alimentaire

Programme	Taux de conformité (p. 100) 2002-2003	2003-2004	2004-2005
Hygiène des viandes	92,5	97,1	90,8
Poisson, produits de la mer et production (canadiens)	Non disponible	Non disponible	99,7
Poisson, produits de la mer et production (importations)	Non disponible	Non disponible	98,0 (non ciblés)*
	Non disponible	Non disponible	93,0 (ciblés)*
Fruits et légumes frais	93,7	99,8	99,2
Produits transformés	44,6	96,7	80,8
Œufs	91,3	95,7	91,8
Produits laitiers	91,2	86,0	93,9
Miel	95,4	95,2	90,9**

* Comme la plupart des analyses du poisson et des produits de la mer importés effectuées par le programme des poissons ciblent les produits qui se sont avérés par le passé peu ou non conformes, des taux de conformité distincts sont fournis pour les analyses ciblées et non ciblées en 2004-2005. Les taux de conformité antérieurs n'ont pas été calculés de la même manière et ne sont donc pas comparables aux taux de 2004-2005.

** Pour le programme du miel, seul un résultat non satisfaisant a été obtenu. Toutefois, en raison du petit nombre d'échantillons prélevés (11), ce résultat influe grandement sur le taux de conformité total.

Source : SIESEL; PAMS

De nombreux facteurs et variables contribuent à la conformité de l'industrie alimentaire aux règlements — par exemple, le type de transformation utilisé, les changements dans la technologie et les changements dans les conditions du marché. Les programmes de réglementation de l'Agence visent à évaluer et à gérer les risques pour la salubrité des aliments. Des taux de conformité plus élevés aux règlements en place pour gérer ces risques appuient les objectifs de santé publique et de salubrité alimentaire.

Les taux de conformité ne sont qu'un des indicateurs de la mesure dans laquelle les activités de l'ACIA ont directement contribué à améliorer la conformité de l'industrie aux lois et aux règlements. On s'attache actuellement à renforcer la capacité de l'ACIA à recueillir des renseignements supplémentaires en vue de mesurer le rendement dans ce domaine critique. L'Agence utilisera cette information dans les rapports sur le rendement ultérieurs, au besoin, afin de mieux rendre compte de l'efficacité des inspections et des activités d'application de la loi.

Enquêtes sur la salubrité des aliments

Le mandat de l'ACIA à cet égard découle de la *Loi sur les aliments et drogues*. Cette loi s'applique à tous les aliments vendus au Canada. Le programme surveille les installations, comme les usines de transformation des aliments, qui ne sont pas agréées par le gouvernement fédéral, afin de vérifier si elles respectent les règlements

fédéraux. Il surveille également d'autres secteurs et produits (canadiens et importés) non visés par des règlements ciblant un produit particulier (p. ex., eau embouteillée et jus non pasteurisé). Les installations non agréées représentent environ 60 p. 100 des installations de transformation des aliments au Canada. Ce secteur relève à la fois de la compétence des gouvernements provinciaux et fédéral.

Aux fins de la surveillance de ces installations, les comités scientifiques de l'Agence, ainsi que les agents médicaux provinciaux et municipaux de la santé et les ministères comme Santé Canada relèvent les risques possibles dans l'approvisionnement alimentaire et déterminent leur degré de priorité. Lorsqu'un risque éventuel est mis au jour, l'ACIA mène une enquête.

En 2004-2005, l'ACIA a assuré le suivi de plusieurs projets d'enquête sur la salubrité alimentaire des années précédentes. Le tableau ci-dessous résume quelques-uns de ces projets. (Voir le site Web de l'ACIA pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que de l'information sur d'autres projets[7].)

***Activités d'application de la loi*[8]**

En 2004-2005, en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, de la *Loi sur l'inspection du poisson*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi sur l'inspection des viandes*, l'ACIA a mené 333 enquêtes, qui ont débouché sur 168 accusations au criminel et au civil contre des compagnies ou des particuliers. L'année dernière, les tribunaux ont enregistré 215 condamnations.

Tableau 2.5 : Enquêtes sur la salubrité des aliments

Projet	Résultats
Projets de nature microbioliogique	
Eau embouteillée	La conformité à la *Loi sur les aliments et drogues* s'est avérée satisfaisante au cours des dernières années. On mettra un terme au projet en 2005-2006 en raison de l'amélioration de la conformité.
Jus non pasteurisé	La conformité au *Code d'usages pour la production et la distribution de jus de pomme et de jus d'autres fruits non pasteurisés* au Canada s'améliore; toutefois, le projet se poursuivra en 2005-2006. Les efforts continueront à cibler les jus non pasteurisés canadiens et importés.
Projets de nature chimique	
Présence d'aflatoxine dans les noix importées	Ce projet se poursuivra en 2005-2006, l'accent étant mis sur les produits non conformes à la *Loi sur les aliments et drogues*.
Arsenic dans les algues marines hijiki	Taux de conformité relativement aux analyses microbiolhijiki cette année. Le projet se poursuivra dès qu'on trouvera ces algues sur le marché canadien.

Source : Rapports annuels sur les projets d'enquête sur la salubrité des aliments, 2004-2005.

[7] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/fssa/invenq/invenqf.shtml**.

[8] L'expression « activités d'application de la loi » fait référence aux mesures prises par l'Agence, c'est-à-dire des poursuites ou une sanction administrative, le cas échéant, pour obtenir la conformité. Ces mesures englobent les enquêtes sur les infractions et les délits, les injonctions et même les poursuites. (Source : Politique de conformité et d'application de l'ACIA, section 7.)

Tableau 2.6 : Activités d'application de la loi

Loi	Nombre d'enquêtes	Nombre d'accusations portées	Nombre de poursuites	Nombre de condamnations	Total des amendes imposées par les tribunaux
Loi sur les produits agricoles au Canada	33	28	3	0	0,00 $
Loi sur l'inspection du poisson	133	57	15	12	27 750 $
Loi sur les aliments et drogues	66	37	6	5	24 000 $
Loi sur l'inspection des viandes	101	46	15	198	37 000 $
Total*	**333**	**168**	**39**	**215**	**88 750 $**

* Le processus judiciaire pouvant s'étendre au-delà de l'année financière, certaines condamnations prononcées en 2004-2005 peuvent correspondre à des enquêtes et autres activités d'application de la loi menées au cours des années financières précédentes

Source : *SSNAL*

Le nombre de mesures coercitives prises par l'Agence constitue un indicateur partiel actuellement utilisé pour mesurer l'efficacité du travail d'application de la loi de l'ACIA. L'Agence reconnaît toutefois qu'il s'agit d'une mesure de l'activité plutôt que des résultats obtenus relativement à la gestion des risques pour la salubrité alimentaire. L'Agence examine actuellement d'autres indicateurs pour cette activité.

L'industrie adopte des pratiques de gestion des risques fondées sur des principes scientifiques

L'industrie alimentaire canadienne et le gouvernement fédéral (l'ACIA depuis 1997) ont travaillé conjointement au fil des ans à l'établissement de contrôles de procédé dans l'industrie qui visent à réduire les risques pour la salubrité des aliments — bactériologiques, physiques ou chimiques — associés à la transformation des aliments. Ces efforts ne sont pas propres au Canada. Dans le monde entier, le contrôle des procédés devient fréquent dans la production industrielle. Dans l'industrie alimentaire, ce procédé est connu sous le nom d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP). Cette approche commence par l'analyse des méthodes et approches de production. L'analyse recense toutes les étapes critiques susceptibles d'influer sur la salubrité et la qualité du produit alimentaire tout au long du procédé. Ensuite, l'industrie élabore et met en œuvre un plan afin de contrôler la salubrité et la qualité du produit alimentaire.

Une fois qu'une industrie adopte une approche HACCP, l'ACIA met en place différentes mesures dans le processus d'inspection afin d'évaluer l'efficacité du système. Pour le secteur de la transformation du poisson et des produits de la mer, ce programme s'appelle le Programme de gestion de la qualité (PGQ). Pour le secteur de la volaille, il s'appelle le Programme d'inspection modernisée de la volaille (PIMV); et pour les autres secteurs agricoles, il s'agit du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA).

Le système HACCP vise à permettre à l'industrie de mettre au jour et de contrôler les risques qui existent aux « points de contrôle critiques » dans le procédé de production d'aliments. Par exemple, pour certains aliments, le point de contrôle critique survient pendant la cuisson. À ce point, les températures de cuisson doivent être suffisamment élevées pour tuer toute bactérie nocive. Les usines de transformation minimisent les risques pour les consommateurs en surveillant de près ces points critiques[9].

[9] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/fssa/polstrat/haccp/haccpf.shtml**.

D'importants progrès ont été réalisés relativement à l'adoption de cette approche dans deux secteurs critiques. Depuis 1993, les quelque 900 établissements agréés canadiens qui produisent du poisson et des produits de la mer sont tenus de mettre en place des programmes axés sur le système HACCP. D'ici décembre 2005, tous les abattoirs et établissements de transformation de la viande agréés par le gouvernement fédéral devront avoir instauré des systèmes HACCP. Pour le reste des secteurs de transformation des aliments agréés par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les importations de poisson et de fruits de mer, les produits transformés, les œufs, les produits laitiers et le miel, ce système demeure volontaire. L'adoption de cette approche a également été la pierre angulaire du Cadre stratégique pour l'agriculture du Canada, d'importants efforts ayant été déployés pour encourager l'industrie à adopter cette approche reposant sur des principes scientifiques.

Le tableau qui suit montre la mesure dans laquelle divers secteurs de l'industrie alimentaire ont adopté ce programme.

Tableau 2.7 : Mise en œuvre d'un programme HACCP reconnu par le gouvernement fédéral par programme alimentaire

Programme	Approche d'inspection de l'ACIA	Nombre d'installations agréées par le gouvernement fédéral*	Installations dont le programme HACCP est reconnu 2002-2003	2003-2004	2004-2005
Obligatoire**					
Hygiène des viandes (y compris la volaille)	PASA	777	363	416	434
Poisson et produits de la mer (canadiens)	PGQ	917	945	935	917
Volontaire					
Hygiène des viandes (volaille)	Programme d'inspection modernisée de la volaille (PIMV)	58	12	14	10
Poisson et produits de la mer (importations)	PGQ pour les importateurs	1 081	18	18	22
Produits transformés	PASA	546	38	47	50
Œufs	PASA	455	17	19	22
Produits laitiers	PASA	262	46	52	62
Miel	PASA	45	2	3	4

* Au 31 mars 2005.

** Le PASA deviendra obligatoire pour la viande en décembre 2005.

Source : Rapports nationaux de suivi du PASA; Dossiers *ERPIV; SGC*

Comme le montre le tableau 2.7 , tous les transformateurs de poisson et de fruits de mer agréés par l'ACIA ont mis en place des systèmes HACCP, tout comme la plupart des gros importateurs de poisson et de fruits de mer. Plus de la moitié du secteur de l'abattage et de la transformation de la viande a également adopté cette approche en vue des nouveaux règlements qui rendent le HACCP obligatoire pour ce secteur d'ici décembre 2005. Ce nombre devrait augmenter considérablement au cours de l'exercice puisque les établissements devront respecter les nouvelles exigences de la réglementation fédérale. Actuellement, toutes les installations d'abattage et de transformation de la viande (porc, volaille et bœuf) qui exportent sur le marché américain utilisent le système HACCP, puisque ce système est obligatoire pour toute la viande et les produits carnés américains et importés.

Pour quatre des secteurs pour lesquels l'adoption de programmes HACCP demeure volontaire, les données indiquent de faibles niveaux de participation et des augmentations négligeables de la mise en place de ces programmes d'une année à l'autre. L'ACIA, en consultation avec ces industries, continue à promouvoir l'adoption des contrôles de type HACCP sur une base volontaire.

Le coût pour l'industrie ainsi que les doutes de certains secteurs quant aux avantages globaux de cette approche constituent un obstacle de taille à son adoption. Le Canada et d'autres pays ont mené des études pour évaluer l'efficacité de leurs programmes HACCP. Aux États-Unis, le General Accounting Office a entrepris un examen de la mise en œuvre, par le département de l'Agriculture des États-Unis, d'un projet pilote HACCP pour l'inspection de la viande et de la volaille. L'étude a conclu que bien que le programme ait été entièrement mis en œuvre, certains problèmes de démarrage ont nui à l'efficacité de cette approche.

Santé Canada, qui est tenue d'évaluer l'efficacité des activités de l'ACIA dans le domaine de la salubrité des aliments, a mené une étude en 2004-2005 pour aider à préparer l'évaluation future du PIMV. L'étude, prévue pour 2006, visera principalement à déterminer si cette approche a permis d'atteindre les objectifs en matière de salubrité des aliments.

Santé Canada a examiné le système d'inspection du PGQ de l'ACIA pour les secteurs du poisson et des produits de la mer. Au terme de l'étude, le ministère a conclu que ce programme HACCP permettait généralement d'améliorer la salubrité du poisson et des produits de la mer des industries canadiennes.

Compte tenu du succès remporté dans le secteur du poisson et des produits de la mer et des progrès considérables réalisés dans le secteur de la viande, l'ACIA continuera d'étudier et d'encourager l'adoption de l'approche HACCP — puisqu'elle permet de maîtriser les risques associés à la production d'aliments et d'améliorer sans cesse la gestion des risques pour la salubrité des aliments. On tiendra également compte des coûts et des avantages de cette approche de gestion des risques axée sur des principes scientifiques ainsi que des avantages respectifs de l'approche volontaire et de l'approche obligatoire pour d'autres secteurs.

L'ACIA entreprend un projet de restructuration des importations dans le but de renforcer son approche axée sur le risque à l'égard des produits du poisson importés, et ce, conformément à sa Politique générale d'importation. Les éléments clés du projet de restructuration seront entre autres la responsabilité accrue de l'industrie et la responsabilisation par la mise en œuvre obligatoire d'un système de gestion de la qualité, de contrôles de type HACCP pour les produits du poisson et de contrôles plus serrés à la frontière afin de faire face aux importations illégales. On s'attend à ce que ces mesures garantissent à l'industrie et aux consommateurs canadiens une plus grande conformité aux exigences réglementaires et aux exigences relatives à la salubrité des aliments.

Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont maîtrisés en temps voulu et comme il convient

Les Canadiens ont accès en abondance à des aliments salubres de qualité. Toutefois, il arrive que des problèmes surviennent dans la chaîne de production, de fabrication et de distribution et donnent lieu à la présence d'aliments insalubres sur le marché. L'ACIA, en partenariat avec Santé Canada, des organismes provinciaux et l'industrie alimentaire, exploite un système d'intervention d'urgence afin de faire face à ces événements.

Gérer les incidents liés à la salubrité des aliments

Des risques associés aux aliments insalubres peuvent se poser pour la santé si les aliments contiennent des agents pathogènes microbiologiques, des matières inappropriées, des additifs non autorisés, des contaminants chimiques ou des allergènes ne figurant pas sur les étiquettes de l'aliment. Les rappels d'aliments et les procédures d'intervention en cas d'urgence sont indispensables à la gestion efficace des urgences et des incidents liés à la salubrité des aliments, comme on l'explique ci-après

Le système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur alimentaire peut être déclenché par une plainte du consommateur, de l'information fournie par l'industrie ou des activités d'inspection et de surveillance menées par l'ACIA ou des organismes provinciaux d'inspection des aliments. Les risques possibles, sous forme d'allergènes non déclarés, de microbes, de corps étrangers (comme du verre et d'autres matières inappropriées) ou de contamination chimique des aliments, font l'objet d'une enquête. Le cas échéant, des mesures d'urgence sont prises pour protéger le consommateur.

Tableau 2.8 : Enquêtes sur les aliments menées par l'ACIA selon l'élément déclencheur

Élément déclencheur	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'enquêtes	**3 889**	**4 462**	**4 961**	**4 526**	**4 453**
Répartition par élément déclencheur					
Consommateurs	66,9 %	66,9 %	60,6 %	60,2 %	56,2 %
Autres externes	11,4 %	10,1 %	14,3 %	14,2 %	14,1 %
Plaintes commerciales	5,9 %	7,2 %	8,3 %	7,5 %	7,6 %
Échantillonnage ciblé de l'ACIA	3,5 %	3,5 %	4,7 %	6,3 %	5,3 %
Déclenchement par une entreprise	2,7 %	2,3 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %
Autres — non classifié*	9,6 %	10,0 %	10,1 %	9,8 %	14,7 %

* Dans la catégorie « Autre — non classifié », l'élément qui a déclenché l'enquête n'a pas été mentionné dans le système. Il peut inclure l'un des éléments déclencheurs susmentionnés.

Source : Système de gestion des questions d'intérêt (SGQI)

Selon l'information, le nombre d'enquêtes déclenchées par les plaintes de consommateur a baissé au cours des deux dernières années. Toutefois, le nombre d'enquêtes déclenchées par d'autres sources augmente ou demeure relativement stable. Le nombre de plaintes de consommateur a peut-être diminué en partie car les consommateurs font directement part de leurs préoccupations à l'industrie. L'ACIA recense et cible les secteurs ou produits à risque élevé dans le cadre de sa gestion proactive du risque. L'échantillonnage ciblé de l'ACIA a donné lieu à une augmentation du taux de rappel, qui est passé de 12 p. 100 en 2000-2001 à 38,5 p. 100 en 2004-2005.[10]

L'industrie alimentaire procède à la plupart des rappels volontairement. Le but des rappels peut être de retirer des produits des magasins ou d'avertir les consommateurs de l'insalubrité d'aliments qu'ils pourraient avoir achetés. Tous les rappels, en bout de ligne, visent à retirer de la vente ou de la distribution des produits susceptibles de présenter un risque inacceptable pour les consommateurs ou à en empêcher la consommation.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut, conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, ordonner à une entreprise de rappeler un produit lorsqu'il estime que le produit présente un risque pour la santé humaine, animale ou végétale. Sur les 2 499 rappels que l'ACIA a coordonnés depuis 1997, seulement sept ont nécessité des ordonnances de rappel obligatoire. Ce chiffre témoigne également du degré élevé de coopération entre l'ACIA et l'industrie alimentaire lorsqu'un risque pour la santé humaine est décelé. Un seul rappel obligatoire a été émis en 2004-2005, en raison de la présence de nitrofuranes dans le miel. (Les nitrofuranes sont des médicaments antimicrobiens dont l'utilisation est interdite chez les animaux producteurs de denrées alimentaires au Canada.)

L'une des principales mesures qu'utilise l'ACIA pour évaluer son rendement dans la gestion des risques pour la salubrité alimentaire, est la rapidité avec laquelle l'Agence intervient dans les situations nécessitant un rappel de catégorie I. L'ACIA procède à un rappel de catégorie I lorsqu'elle a toutes les raisons de croire que l'utilisation d'un produit alimentaire non conforme aux normes ou le contact à ce produit entraînera des conséquences graves pour la santé ou la mort. Selon la norme, l'ACIA doit avertir le public du rappel de catégorie I dans les 24 heures suivant une décision de rappel. En 2004-2005, l'Agence a systématiquement atteint cet objectif. De plus, 95 p. 100 des avertissements publics du rappel de catégorie I ayant été diffusés en moins de huit heures.

Tableau 2.9 : Tendances en ce qui concerne les enquêtes et les rappels de l'ACIA

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'enquêtes	3 889	4 462	4 961	4 526	4 453
Nombre de rappels	353	481	381	343	276

Source : SGQI et base de données Access

[10] Ces valeurs sont fondées sur les rappels pour lesquels un élément déclencheur spécial a été clairement identifié dans le système.

Comme le montre le tableau 2.9, seule une petite proportion des enquêtes donnent lieu à des rappels. La moyenne au fil des ans est inférieure à 10 p. 100. La plupart des enquêtes déterminent que la situation n'a pas fait courir de risque au public. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec Santé Canada pour déterminer les risques éventuels pour le public. Santé Canada est responsable de l'évaluation des risques, qui est un processus scientifique permettant d'estimer les risques et la gravité des effets sur la santé d'une population donnée. L'ACIA gère le risque en fonction de l'évaluation fournie par Santé Canada.

En 2004-2005, l'ACIA a coordonné 4 453 enquêtes sur la salubrité des aliments, qui ont donné lieu à 276 rappels. Comme pour les enquêtes, on a observé une tendance à la baisse dans le nombre de rappels émis ces dernières années, ce que, selon une analyse préliminaire, plusieurs facteurs pourraient expliquer. Mentionnons entre autres une amélioration de la conformité de l'industrie, une réduction du nombre de plaintes des consommateurs ou des changements dans les activités d'échantillonnage de l'Agence. L'ACIA effectue d'autres analyses visant à déterminer plus précisément les raisons de cette tendance à la baisse.

L'ACIA suit également de près les tendances dans les types de dangers (microbiens, chimiques, etc.) qui sont à l'origine de rappels. La répartition des rappels selon le type de danger est présentée dans le tableau suivant pour 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

Tableau 2.10 : Répartition des rappels de produits alimentaires selon le type de danger

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de rappels	**381**	**343**	**276**
Répartition par type de danger			
Allergène	41,5 %	30,6 %	33,0 %
Chimique	23,3 %	28,0 %	15,2 %
Microbiologique	20,5 %	16,0 %	28,6 %
Corps étranger	10,0 %	14,0 %	14,9 %
Autre	4,7 %	11,4 %	8,3 %

Source : SGQI et base de données Access

Comme l'indiquent les données, au cours des trois derniers exercices, les rappels dus à une contamination chimique et à la catégorie « autre » ont fluctué, mais leur nombre a diminué au cours de la dernière année, tandis que le nombre de rappels dus à la présence d'agents microbiologiques a augmenté par rapport à 2003-2004. Au cours des dernières années, la baisse la plus importante dans le nombre de rappels a été observée dans la catégorie des allergènes non déclarés. Ces changements sont pris en compte lorsque l'ACIA recense les produits et les segments de marché qui nécessitent une enquête et une inspection plus approfondies.

Après l'émission d'un rappel, l'ACIA procède à des vérifications de l'efficacité des rappels. Ces vérifications accroissent la protection du consommateur puisqu'elles permettent de vérifier si les détaillants et les distributeurs ont été avisés du rappel et ont retiré de la vente les produits rappelés.

En 2004-2005, l'ACIA a procédé à 6 302 vérifications de l'efficacité du rappel. S'il s'avère que le rappel n'a pas permis de retirer de la vente les produits insalubres, les inspecteurs de l'ACIA s'occupent de cette situation en priorité avec l'industrie.

La Direction de la vérification interne de l'Agence a procédé en 2004-2005 à un examen du système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur alimentaire. L'examen avait pour objectif d'évaluer l'efficacité de ce système et de recenser les domaines à améliorer. Dans l'ensemble, le système s'est avéré bien fonctionner. L'examen a permis de déterminer que trois grands domaines nécessitaient des améliorations, soit la responsabilité concernant la prise de décisions, le processus d'évaluation technique et du risque et les activités de suivi. Un plan d'action en gestion a été préparé et des mesures correctives sont actuellement mises en œuvre.

Le site Web de l'Agence[11] renferme de l'information supplémentaire sur les rappels d'aliments.

Intervention en cas d'urgences à grande échelle

Les urgences à grande échelle relatives à la salubrité des aliments sont des événements accidentels ou délibérés qui touchent l'approvisionnement alimentaire. Ces événements obligent l'Agence à intervenir d'urgence à grande échelle avec d'autres ministères pendant une longue période. Il n'y a eu aucune urgence à grande échelle en 2004-2005.

Le public est informé des problèmes touchant la salubrité des aliments

Les consommateurs ont un rôle prépondérant à jouer dans le maintien de la salubrité des aliments. À cette fin, ils ont besoin d'information entre autres sur les facteurs de risque et les pratiques adéquates de manipulation des aliments. L'Agence mène donc plusieurs activités visant à informer les Canadiens sur les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments et divers risques liés à la salubrité des aliments.

Actuellement, l'Agence détermine dans quelle mesure elle a réussi à tenir les Canadiens informés en examinant le nombre de visites de son site Web par les consommateurs qui veulent obtenir de l'information sur les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments et les risques pour la salubrité des aliments.

Elle mesure également la confiance du public dans le système alimentaire en analysant les résultats des sondages. Par exemple, en février 2005, 73 p. 100[12] des personnes sondées ont indiqué avoir confiance dans le système de salubrité des aliments du Canada. Il s'agit d'une hausse de 14 p. 100 par rapport au mois de juin 2004[13] (59 p. 100) et de 9 p. 100 par rapport à janvier 2004 (64 p. 100)[14]. De plus, selon le sondage effectué en juin 2005, 82 p. 100 des personnes sondées estimaient que le système canadien de salubrité des aliments figure parmi les meilleurs au monde[15]. Il s'agit d'une hausse de 12 p. 100 par rapport à février 2005 (70 p. 100) et de 20 p. 100 par rapport à juin 2004 (62 p. 100).

[11] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/alertf.shtml**.

[12] Sondage EKOS, février 2005, 1 505 entrevues, les résultats sont valides, avec une marge d'erreur de +/- 2,5 points de pourcentage.

[13] Sondage EKOS, juin 2004, 3 000 entrevues, les résultats sont valides, avec une marge d'erreur de +/- 1,3 points de pourcentage.

[14] Sondage EKOS, janvier 2004, 1 271 entrevues, les résultats sont valides, avec une marge d'erreur de +/- 2,7 points de pourcentage.

[15] Sondage Redfern, juin 2005, 1 507 entrevues, les résultats sont jugés exacts à +/- 2,3 p. 100 (19 fois sur 20).

L'ACIA continuera à sonder les Canadiens afin de relever les tendances de la confiance des consommateurs et leurs préoccupations en vue d'orienter ses efforts.

2.3.1b Lutter contre la transmission de maladies animales aux humains

Le principal résultat prévu associé à cette priorité est :

- Les maladies animales transmissibles à l'être humain sont sous contrôle dans les populations animales.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

L'ACIA mène plusieurs programmes et activités visant à assurer que les maladies animales transmissibles aux êtres humains, soit par contact ou par la chaîne alimentaire, sont sous contrôle dans les populations animales. On appelle ces maladies les « zoonoses ».

Pour protéger la santé des Canadiens, il est essentiel que l'ACIA assure une surveillance opportune et efficace et qu'elle mène des activités de dépistage et de contrôle en vue de déceler ces maladies. Grâce aux activités de surveillance, l'ACIA surveille de près des maladies importantes comme la turberculose bovine, la rage, la brucellose et l'ESB. Elle entend lutter contre leur propagation parmi les animaux domestiques, ce qui réduit ainsi le risque de transmission aux êtres humains. Voici ci-après des exemples de la situation actuelle de cinq zoonoses.

Influenza aviaire — Au début de 2004, l'Agence a fait face à un foyer d'influenza aviaire en Colombie-Britannique. En 2004-2005, elle a tiré des leçons de sa gestion de cette flambée. (Pour obtenir de plus amples détails, se reporter à la section 2.3.4a, Se préparer à intervenir en cas d'urgence).

Tuberculose bovine — La surveillance des cervidés d'élevage (wapitis et cerfs) et des bovins d'élevage (bétail et bisons) en vue de déceler la tuberculose bovine repose sur l'inspection post-mortem systématique des animaux à l'abattoir et est complétée par des dépistages à la ferme.

Grâce aux efforts de surveillance et d'éradication déployés par l'ACIA et avec la collaboration de l'industrie, l'Ontario et le Québec ont réussi à éradiquer la tuberculose des élevages de cerfs et de wapitis en 2004-2005. Les wapitis et cerfs d'élevage sont maintenant considérés comme étant officiellement exempts de la maladie dans toutes les provinces.

Les bovins d'élevage (bétail et bisons) dans toutes les régions du Canada, à l'exception de la zone d'éradication du Mont-Riding au Manitoba, sont jugés exempts de la tuberculose bovine. Le dernier cas recensé parmi les bovins d'élevage l'a été en 2004 au Manitoba dans un troupeau de bovins. Comme on a presque éradiqué la tuberculose bovine dans le cheptel canadien, la surveillance de cette maladie se poursuivra afin de veiller à ce qu'elle ne refasse pas son apparition.

Brucellose — La brucellose est une infection bactérienne grave qui peut être transmise par les animaux aux humains par la consommation de produits laitiers non pasteurisés ou par le contact avec des tissus infectés. Il n'y a plus eu aucun cas de brucellose dans le cheptel canadien depuis la découverte du dernier cas, en 1989.

Pour conserver son statut de pays exempt de la brucellose accordé par l'Organisation mondiale de la santé animale (autrefois connue sous le nom d'Office international des épizooties, l'organisme de référence mondiale pour les normes visant la santé des animaux), l'ACIA effectue périodiquement des enquêtes sérologiques statistiques nationales sur le bétail et les porcs. Les résultats de ces enquêtes ont démontré que la brucellose bovine était absente de la population porcine et bovine canadienne (à une prévalence égale ou supérieure à 0,02 p. 100, soit 2/10 000, avec un degré de confiance de 95 p. 100)[16]. La surveillance continue visant à déceler la brucellose a été réduite en 1999 et se limite aux dépistages sur les marchés en vif dans le nord de l'Alberta et en Colombie-Britannique.

Rage — Les gouvernements provinciaux sont tenus de lutter contre la rage chez les animaux sauvages. Comme la maladie peut se transmettre aux humains ou au bétail domestique, l'ACIA mène également des activités pour lutter contre la propagation de la rage au Canada. Ces activités comprennent entre autres le diagnostic de cas soupçonnés de rage, l'obligation de fournir la preuve de vaccination contre la rage pour tous les chats et chiens de plus de trois mois qui entrent au Canada; des recherches continues et l'octroi de permis pour les vaccins contre la rage.

[16] D'après l'*Enquête sérologique sur les bovins*, 2003-2004.

En 2004, l'Agence a analysé 11 165 spécimens en vue du dépistage de la rage, et les résultats des analyses étaient positifs pour 254 d'entre eux. Sept autres cas, qui reposaient sur des diagnostics cliniques, ont été signalés à l'OIE, ce qui donne un total de 261 cas pour les animaux domestiques et sauvages. L'incidence de la maladie est similaire à celle observée en 2003, où l'on avait obtenu 265 résultats positifs. L'ACIA tient à jour un site Web sur la rage qui renferme des rapports trimestriels et annuels sur les cas de rage, énumérés par espèce et par province. Le site renferme également de l'information détaillée sur la maladie et sur le programme de lutte contre la rage de l'ACIA[17]. Enfin, l'ACIA publie une brochure d'information sur la rage, à l'intention des propriétaires d'animaux domestiques et de producteurs bovins.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) — La lutte contre cette maladie est essentielle, tant pour la santé humaine que pour l'économie. Une surveillance active de cette maladie a été mise en place en 1992. Les provinces, l'industrie, les universités et les vétérinaires du secteur privé ont collaboré avec l'ACIA au travail de surveillance et d'analyse.

Programmes ESB améliorés

En 2004-2005, l'Agence a mené plusieurs programmes et activités dans le cadre des programmes ESB améliorés. Ils avaient pour objectif d'accroître l'intervention du gouvernement du Canada face à l'ESB.

Deux événements ont souligné le besoin pour le Canada de renforcer son programme relatif à l'ESB. Le premier a été la détection de l'ESB dans un animal né et élevé au Canada en mai 2003. Le deuxième a été la découverte en décembre 2003 d'un cas d'ESB aux États-Unis chez un animal originaire du Canada.

En 2004-2005, l'ACIA a consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration d'indicateurs adéquats en vue de surveiller le rendement et de mettre sur pied les systèmes requis pour recueillir de l'information sur le rendement et faire état des résultats de ses activités visant l'ESB.

Surveillance et analyse

L'ACIA met l'accent sur le dépistage de la maladie chez les bovins les plus à risque d'être infectés par l'ESB et sur l'analyse de tissus particuliers de ces animaux. Cette approche donne une estimation précise de la prévalence de l'ESB dans le bétail canadien. Elle accroît également les chances de déceler tout cas ultérieur.

En janvier 2004, le gouvernement a annoncé qu'il étendrait son dépistage de l'ESB à au moins 8 000 bovins pendant la première année et à 30 000 par an les années suivantes afin d'évaluer la prévalence de l'ESB chez les bovins adultes canadiens. L'ampleur et la conception de ce programme de surveillance intensifiée demeurent conformes aux lignes directrices recommandées par l'OIE. En 2004, 23 550 échantillons ont été prélevés et analysés. Au début de juin 2005, on avait dépassé l'objectif minimal de 30 000 échantillons. Du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, un réseau de laboratoires provinciaux et universitaires a évalué 37 672 échantillons. Ce qui montre l'efficacité du programme national de surveillance de l'ESB et l'engagement solide — de tous les paliers de gouvernement, et des producteurs, des vétérinaires privés et des intervenants de l'industrie — envers la lutte contre la maladie.

Selon les résultats de l'échantillonnage de 2004-2005, seulement deux cas d'ESB ont été confirmés au quatrième trimestre. Les deux cas ont été détectés dans le cadre des prélèvements soumis au programme de surveillance de l'ESB. Dans les deux cas, l'ACIA a mené une enquête détaillée sur les animaux et leurs aliments. D'après ces résultats, l'OIE a déterminé que l'incidence annuelle de l'ESB au Canada était inférieure à un cas sur un million, ce qui place le Canada dans la catégorie « à risque minimal ».

[17] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/rabrag/rabragf.shtml**.

À l'appui des programmes ESB améliorés, l'ACIA, de concert avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et industriels, a sensibilisé les intervenants à l'ESB en distribuant au Canada des affiches et des dépliants sur la surveillance, en mettant en place une ligne d'urgence sans frais et en diffusant de l'information sur la surveillance et le remboursement dans son site Web.

Programme d'amélioration du suivi et du retraçage

Le suivi des déplacements de tous les bovins au Canada constitue une mesure indispensable dans la lutte contre la transmission de maladies animales aux humains. L'étiquetage obligatoire du bétail permet à l'Agence de retracer tout animal donné et de déterminer quels autres animaux sont entrés en contact avec lui. En 2004-2005, l'ACIA a continué à mener des inspections à des endroits comme les parcs d'engraissement, les abattoirs et les encans afin de vérifier la conformité aux règlements concernant l'étiquetage. Le principal indicateur de rendement de cette activité est le taux de conformité aux exigences en matière d'étiquetage.

En général, la conformité est demeurée élevée. On a estimé que dans tous les types de site[18], la conformité pour les animaux était de 97,7 p. 100 en 2004-2005. En novembre 2004, l'ACIA a adopté de nouveaux règlements visant le réétiquetage d'animaux. Au début de 2005, l'industrie canadienne d'identification du bétail a adopté une nouvelle technologie afin d'améliorer le suivi. Ensemble, ces mesures ont permis une meilleure identification, ce qui a permis de retracer plus facilement l'origine de tout animal malade. En 2004-2005, l'Agence s'est attachée à recueillir plus de données pour mesurer les résultats du programme. L'information sera communiquée à partir de 2005-2006.

Retrait du « matériel à risques spécifiés » de l'approvisionnement alimentaire

Le matériel à risques spécifiés (MRS) est du matériel provenant de tissus particuliers (p. ex., le cerveau, la moelle épinière et l'intestin grêle) qui peut renfermer un agent de l'ESB. Les MRS sont retirés de tous les animaux à l'abattage. Le retrait des MRS de l'approvisionnement alimentaire destiné à l'homme réduit le risque d'exposition à l'ESB. L'indicateur de cette activité est le taux de conformité des usines agréées par le gouvernement fédéral en ce qui concerne le retrait des MRS.

Le taux de conformité général était de 97,7 p. 100, selon trois tâches principales concernant le retrait des MRS. Sur les 2 375 évaluations de ces tâches, on a relevé 55 incidents de non-conformité, dont 48 étaient jugés des infractions mineures.

En 2004-2005, l'Agence s'est attachée davantage à accroître sa capacité de faire état dans l'avenir de l'efficacité globale de cette activité. Plus précisément, l'ACIA établit de meilleurs processus pour recueillir de l'information sur la conformité des usines provinciales. Elle recueillera également de l'information sur les résultats du travail de mise en application et de suivi en vue de corriger les problèmes de non-conformité aux règlements rendant obligatoire le retrait des MRS de la chaîne alimentaire.

Amélioration des certificats d'exportation

Comme on l'explique ci-après à la section 2.3.2d, Certifications des exportations, l'ACIA est tenue de certifier que les produits alimentaires, les plantes, les animaux et les produits animaux satisfont aux exigences des pays qui les importent. En 2004-2005, le Canada a exporté pour 1,8 milliard de dollars de viande de bœuf[19].

Depuis mai 2003, les États-Unis et d'autres pays ont imposé des conditions à l'importation de tout le bœuf et tous les produits du bœuf canadiens. Par conséquent, les inspecteurs de l'ACIA ont dû accroître leurs inspections des usines de transformation des aliments et de la viande et certifier que toutes les expéditions de certains produits satisfont aux conditions d'importation relatives à l'ESB que les États-Unis et d'autres pays ont imposées.

[18] Les types de site sont entre autres les fermes, les ranches, les encans, les parcs d'engraissement et les abattoirs provinciaux et fédéraux ainsi que les animaux morts.

[19] *World Trade Atlas*, avril 2005.

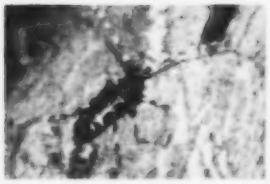

Le principal indicateur de l'efficacité de cette activité est le nombre de rejets d'exportations de bœuf canadien aux frontières. Les données sur les rejets sont disponibles uniquement pour la viande. On n'a pas surveillé le taux de rejet pour le sperme et les embryons pour l'instant. Selon les données sur la viande, en 2004-2005, sur le 1,5 milliard de kilos de viande certifiés pour l'exportation, quelque 1,4 million de kilos ont été rejetés dont 830 831 kg étaient du bœuf. Cependant, seulement 136 000 kg de bœuf ont été rejetés pour des raisons relatives à l'ESB.

Cette année, l'ACIA a continué à travailler à l'établissement d'un processus de collecte de données sur le sperme et les embryons afin de fournir des données plus complètes sur le rendement.

Réouverture des marchés internationaux
Un objectif important des programmes améliorés sur l'ESB consiste à convaincre les partenaires commerciaux d'ouvrir les marchés aux animaux et aux produits carnés du Canada.

En ce qui concerne les marchés étrangers du bétail, de la viande, du sperme bovin, des embryons bovins et des produits carnés, 51 partenaires commerciaux ont ouvert à un ou plus de ces secteurs du marché depuis mai 2003. Ceci inclut reprendre l'accès partiel ou total de 17 marchés internationaux d'animaux vivants et de produits carnés. Compte tenu de la découverte de deux nouveaux cas d'ESB au Canada (en décembre 2004 et au début de janvier 2005) les marchés du sperme et des embryons bovins ont atteint les niveaux qu'ils avaient enregistrés avant 2003.

La confiance du public dans la façon dont l'Agence et le gouvernement font face à ces crises est importante. Selon un sondage réalisé en février 2005, en ce qui concerne l'ESB, 69 p. 100 des répondants ont indiqué que selon eux, le gouvernement canadien avait fait face adéquatement à la crise[20], ce qui constitue une hausse par rapport aux 61 % du sondage de janvier 2004[21]. Toutefois, si l'on se fonde sur le sondage de l'opinion publique effectué en juin 2005, le niveau de confiance se situe à 72 %[22], soit en hausse de trois points de pourcentage. De plus, 85 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient confiance dans la capacité de l'ACIA de faire face à la situation.

2.3.2 Résultat stratégique : Un régime de réglementation équitable et efficace

Un régime de réglementation équitable et efficace pour la salubrité des aliments, la santé animale et la protection des végétaux est indispensable à la confiance des consommateurs et à la vigueur de l'économie canadienne. Il contribue également à un marché concurrentiel et protège les consommateurs contre les pratiques déloyales. Il aide par ailleurs à faciliter l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, ce qui stimule la croissance du commerce international. En tant que principal organisme fédéral de réglementation des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, l'ACIA s'engage à assurer que le régime de réglementation est juste et efficace.

Le résultat stratégique pour ce volet des programmes de l'ACIA est le suivant : un régime de réglementation équitable et efficace. L'Agence a quatre priorités relativement à ce résultat stratégique. Il s'agit des suivantes :

- promouvoir une réglementation fondée sur des principes scientifiques;
- maintenir un cadre de réglementation efficace;
- protéger les consommateurs et les marchés contre les pratiques inéquitables;
- certifier les exportations.

Les activités se rattachant à ce résultat stratégique appuient toutes les lois dont l'ACIA est responsable. Elles visent également à atténuer les risques associés au maintien et à la tenue à jour d'un cadre législatif national et à contribuer à de solides règlements internationaux fondés sur des principes scientifiques.

L'Agence a consacré environ 139 millions de dollars en 2004-2005 à la réalisation de ce résultat stratégique.

[20] Sondage EKOS ,février 2005. 1 505 entrevues, les résultats sont valides, avec une marge d'erreur de +/- 2,5 points de pourcentage.
[21] Sondage EKOS, janvier 2004. 1 271 entrevues, les résultats sont valides, avec une marge d'erreur de +/- 2,7 points de pourcentage.
[22] Sondage Redfern, juin 2005. 1 507 entrevues, les résultats sont jugés exacts à +/- 2,3 p. 100 (19 fois sur 20).

Tableau 2.11 : Ressources financières en 2004-2005

Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
137,4	138,8

2.3.2a Promouvoir une réglementation fondée sur des principes scientifiques

Les deux principaux résultats prévus associés à cette priorité sont :

- l'Agence contribue à l'élaboration des règles et normes internationales au moyen de négociations au niveau scientifique et technique;
- l'Agence applique des principes scientifiques éprouvés et actuels pour l'élaboration de normes, de procédures et de méthodes opérationnelles.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après.

Élaboration de règles et de normes internationales
Les produits agricoles et alimentaires canadiens sont très en demande à l'étranger. Au pays, en raison du désir des consommateurs de disposer d'un plus large éventail de produits, le Canada importe des produits d'un nombre sans cesse accru de pays.

L'ACIA fait face à cette tendance en consacrant de nombreux efforts au travail multilatéral en vue d'influencer les organismes de normalisation responsables de l'élaboration de normes internationales ayant trait à la salubrité des aliments, à la santé animale et à la santé végétale. L'ACIA gère également plusieurs ententes et protocoles bilatéraux (entre le Canada et un autre pays) propres à des produits dans le domaine de la salubrité des aliments, de la santé animale et de la santé végétale. Ensemble, les ententes multilatérales et bilatérales constituent le cadre réglementaire international dans lequel évolue l'Agence. Le principal objectif consiste à assurer que ce cadre, en ce qui a trait au mandat de l'ACIA, est solide, cohérent et fondé sur des principes scientifiques.

En bout de ligne, la participation de l'ACIA aux ententes et institutions internationales appuie les efforts qu'elle déploie en vue de protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé et de préserver les ressources animales et végétales. Elle facilite également le maintien de marchés internationaux équitables et concurrentiels. À cette fin, l'ACIA, de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada et d'autres ministères, tant canadiens qu'étrangers, participe à plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour atteindre ces objectifs, en 2004-2005, l'ACIA a accordé une grande importance à l'élaboration de règles et de normes internationales au sein des organisations multilatérales à vocation scientifique et réglementaire susmentionnées. Par ailleurs, l'ACIA a continué à progresser relativement aux questions commerciales bilatérales.

Ces efforts ont contribué à l'élaboration de règles et de normes internationales qui, à leur tour, ont facilité l'accès aux marchés internationaux. Voici quelques exemples de contributions de l'ACIA à l'élaboration de normes et de règles internationales et des efforts qu'elle a déployés pour collaborer directement avec certains pays en vue de régler des problèmes.

Efforts multilatéraux
Au cours des dernières années, l'ACIA a travaillé avec des organismes internationaux de normalisation en vue de régler plusieurs problèmes multilatéraux. Voici certains exemples des efforts déployés par l'Agence :

- En octobre 2004, de concert avec d'autres ministères fédéraux, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC a convenu d'une procédure visant à accroître la transparence du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Cette procédure reposait sur une proposition présentée par l'ACIA. Elle permettra aux partenaires commerciaux d'analyser les nouveaux règlements ou les modifications apportées aux règlements avant leur adoption et

d'évaluer les éventuels problèmes commerciaux avant qu'ils ne surviennent. En bout de ligne, cette transparence accrue donnera lieu à des relations commerciales plus stables.

- En 2004-2005, l'Agence (de concert avec Santé Canada) a contribué à l'élaboration et à l'adoption de plusieurs normes et textes connexes de la Commission du Codex Alimentarius[23] visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques commerciales équitables dans le secteur alimentaire. Plus précisément, elle a grandement contribué à la mise au point définitive et à l'adoption du Code d'usages international révisé en matière d'hygiène pour la viande, qui reflète mieux les systèmes d'inspection modernes de la viande.
- Le Canada a tenu un atelier sur la Convention internationale pour la protection des végétaux à Vancouver afin d'aider d'autres pays à élaborer des traitements et des programmes de certification qui permettront en bout de ligne d'améliorer la conformité aux normes internationales. Ces normes visent à prévenir la propagation de phytoravageurs nuisibles et servent à protéger les forêts canadiennes. L'atelier mettait l'accent sur les ravageurs associés aux matériaux d'emballage en bois, qui sont considérés comme l'une des voies de propagation des ravageurs étrangers les plus à risque. Le Canada vient de négocier avec les États-Unis et le Mexique une entente tripartite sur l'harmonisation de l'adoption des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) en vertu de laquelle toute l'Amérique du Nord mettra entièrement en œuvre les NIMP le 15 septembre 2005.

Efforts bilatéraux

Au cours de l'exercice écoulé, l'ACIA a travaillé avec ses partenaires commerciaux en vue de régler plusieurs problèmes bilatéraux. Voici des exemples des efforts déployés par l'Agence :

- En juin 2004, des délégués de l'ACIA ont rencontré leurs homologues brésiliens en vue d'établir un mécanisme de coopération sur les mesures sanitaires et phytosanitaires[24]. Le mécanisme a été utilisé pour discuter de questions entourant les matériaux d'emballage en bois canadiens. Il a également permis de régler les problèmes concernant les exportations canadiennes de lentilles et d'embryons bovins. Le marché brésilien est maintenant ouvert à ces produits.
- En janvier 2005, l'ACIA a rencontré les responsables chinois afin de discuter de la reprise des importations de poires ya de la Chine. Les poires sont interdites au Canada depuis 2003 en raison d'une maladie fongique nécessitant une quarantaine. Pour reprendre les importations de poires ya, les responsables de l'ACIA et ceux de la Chine ont convenu d'un processus qui prévoit des exigences particulières en matière de qualité agricole et postagricole, ainsi que des vérifications sur place du système chinois de gestion de la qualité pour les poires effectuées par l'ACIA. Ces activités devraient débuter à l'automne 2005.
- L'ACIA a continué à travailler avec les provinces et les intervenants en vue d'influencer la mise en œuvre des règlements pris en application de la *Bio-terrorism Act* (BTA) de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis. Au cours de l'exercice écoulé, la FDA a accepté de travailler avec la Customs and Border Protection Agency (CBP) des États-Unis en vue d'évaluer l'intégration des délais de préavis de la FDA à ceux de la CBP et de les harmoniser dans la mesure du possible. Par ailleurs, l'ACIA a établi un mécanisme bilatéral informel avec la FDA pour faciliter les discussions entre les responsables canadiens et américains en vue de régler les problèmes frontaliers découlant de la mise en œuvre de la réglementation afférente à la BTA.

Élaboration de normes, de méthodes opérationnelles et de procédures reposant sur des principes scientifiques

La recherche de l'ACIA contribue directement à la réalisation de ses résultats stratégiques et est directement liée aux priorités du gouvernement visant la santé publique, la croissance économique, la protection de l'environnement, la sécurité publique et la bonne gouvernance.

[23] La Commission du Codex Alimentarius est l'organe de l'OMC qui établit les normes pour les aliments.

[24] Les mesures sanitaires et phytosanitaires visent à protéger la santé animale, végétale et humaine.

Les initiatives de recherche et de développement technologique servent de fondement scientifique aux décisions de l'Agence en matière de politiques et de programmes. Les programmes de recherche et de développement technologique de l'ACIA mettent principalement l'accent sur l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de nouveaux tests diagnostiques ou de tests améliorés, qui permettront de déceler rapidement les agents pathogènes animaux et végétaux, ainsi que les agents nocifs dans les aliments, comme les allergènes, les toxines, les contaminants, les pesticides et les résidus de médicaments à usage vétérinaire.

EXEMPLE DE RECHERCHES EN COURS DANS LES LABORATOIRES DE L'ACIA

Avec la participation de six laboratoires, les laboratoires de l'ACIA sur l'allergène ont réussi à lancer une étude afin de valider un test de détection de la protéine d'amande dans les produits alimentaires commercialisé, et ainsi d'élargir les séries de tests sur les allergènes disponibles.

La recherche scientifique est complexe et requiert la collaboration de partenaires afin de maximiser les résultats. Par conséquent, l'ACIA effectue des travaux de recherche en collaboration avec l'industrie, des universités et d'autres ministères fédéraux et provinciaux. L'Agence finance les projets de recherche et de développement technologique internes et concertés[25] au moyen de trois initiatives clés :

- ***Programme de développement technologique (PDT) :*** Ce programme finance la recherche menée uniquement par les employés de l'ACIA.
- ***Stratégie de partenariat de recherche (SPR) :*** La SPR met l'accent sur les initiatives de recherche sur la réglementation et oblige l'ACIA à collaborer avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, des universités et l'industrie. Les propositions de projet doivent se rapporter aux résultats stratégiques de l'ACIA. Les projets de la SPR s'étalent généralement sur trois à quatre ans, et chacun est examiné par les pairs et évalué une fois qu'il est terminé. Les résultats sont publiés dans un rapport annuel sur le rendement[26].
- ***Programme Quick Start (QS) :*** Financé à même les fonds non utilisés de la SPR, le Programme QS a été créé afin de doter les laboratoires de l'ACIA d'un moyen d'améliorer leur capacité actuelle en matière de diagnostics; d'améliorer les méthodes; et de permettre l'étude de nouvelles méthodes ou technologies ou l'acquisition de connaissances grâce à des études de validation de principe qui pourraient donner lieu à des études intégrales de la SPR ou du PDT à une date ultérieure. Tous les projets du Programme QS sont conçus de sorte à être terminés dans un délai de trois mois. En 2004-2005, 28 projets menés à bien ont donné des résultats prometteurs en ce qui a trait à de nouvelles méthodologies ou encore ont été validés et mis en œuvre aux fins d'utilisation dans les laboratoires de diagnostic.

POINT SAILLANT DU PROJET QUICK START :

À l'aide d'une trousse d'analyse disponible dans le commerce, l'ACIA a mis au point une méthode de dépistage en vue de déceler un éventuel agent bioterroriste dans divers aliments. Cet outil de dépistage fera maintenant partie des options de l'ACIA en matière d'intervention d'urgence.

[25] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/sci/tech/prolistf.shtml**. (Notez que les projets du Programme Quick Start ne sont actuellement pas répertoriés dans le site Web de l'ACIA.)

[26] Le rapport sur le rendement a été retardé pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005 en raison d'autres priorités.

À mesure que les enjeux scientifiques et technologiques deviennent plus complexes, l'ACIA reconnaît le besoin de travailler en collaboration et de manière intégrée avec d'autres ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS) à des questions stratégiques horizontales clés. L'ACIA travaille activement avec le Conseiller national des sciences et d'autres MOVS afin de faire progresser l'intégration des initiatives qui touchent le mandat de plusieurs gouvernements.

En 2004-2005, par exemple, l'ACIA a participé activement avec les gouvernements provinciaux et d'autres MOVS fédéraux à une initiative d'intégration clé : l'élaboration d'une Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. En septembre 2004, la Stratégie a été approuvée par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la faune, des forêts, des pêches, de l'aquaculture et des espèces en danger de disparition. Elle a été annoncée dans le budget fédéral de février 2005. En vertu de la stratégie, les activités scientifiques et technologiques seront intégrées à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et avec celles des partenaires non gouvernementaux, en vue de consacrer les ressources et le savoir-faire à la prévention et à la détection rapide des espèces exotiques envahissantes et à d'autres activités.

L'ACIA a joué un rôle prépondérant dans un volet important de la stratégie : l'établissement du plan d'action national de lutte contre les végétaux exotiques envahissants et les phytoravageurs (septembre 2004) et d'un plan de mise en œuvre correspondant (mars 2005). On prévoit que le plan de mise en œuvre sera finalisé et soumis à l'approbation de tous les ministres concernés en 2005-2006 et la mise en œuvre des principaux points d'action pourra alors débuter.

2.3.2b Maintenir un cadre de réglementation efficace

Le principal résultat prévu associé à cette priorité est :

- l'Agence veille au maintien d'un cadre de réglementation national transparent fondé sur des principes scientifiques et des règles.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont expliquées ci-après.

Initiatives législatives

Le 26 novembre 2004, le projet de loi sur le contrôle d'application des lois relevant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le projet de loi C-27, a été présenté à la Chambre des communes. La loi proposée regroupera, modernisera et améliorera le cadre législatif de l'ACIA en ce qui a trait aux aliments, aux semences, aux aliments du bétail, aux engrais, au poisson et aux fruits de mer, aux produits agricoles, aux animaux et aux plantes. Il permettra d'établir une approche plus uniforme et systématique pour les activités d'inspection, de mise en application et de vérification du respect de la loi et des règlements. La loi renfermera également de nouvelles dispositions afin de permettre à l'Agence d'intervenir efficacement face aux nouveaux problèmes mondiaux se rapportant à la salubrité et à la sécurité de l'approvisionnement en aliments, en animaux et en végétaux.

La loi proposée renforcera également les outils d'exécution existants à la frontière, ce qui dotera l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de meilleurs contrôles pour faire appliquer les lois relevant de l'ACIA aux aéroports et à d'autres points frontaliers. Elle prévoira des mesures de contrôle frontalier, similaires à celles prévues dans la législation adoptée récemment aux États-Unis, permettant au Canada de mieux gérer ses relations avec ses partenaires commerciaux mondiaux. Les nouveaux pouvoirs de réglementation prévus dans l'avant-projet fourniront le cadre à une initiative d'examen réglementaire ultérieure, ce qui donnera lieu à une base de réglementation générale, modernisée et améliorée.

Initiatives réglementaires

Pour élaborer et mettre à jour ses règlements, l'ACIA utilise un guide interne d'élaboration de règlements, qui a été mis au point afin d'assurer la conformité à la Politique de réglementation du gouvernement du Canada et à d'autres exigences des politiques

fédérales, comme la Directive du gouvernement sur le développement durable[27]. Par ailleurs, l'ACIA applique un *Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion du risque*[28]. Le cadre décrit ces principes directeurs pour les domaines d'activité de réglementation fédérale et la protection de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des ressources naturelles. À l'aide de ces principes, l'ACIA a réuni 13 ensembles de règlements aux fins de publication finale[29].

L'ACIA a prévu d'élaborer un cadre réglementaire pour les substances toxiques présentes chez les animaux qui pourraient par la suite nuire à la santé humaine. Toutefois, en raison d'autres priorités opérationnelles, le travail relatif à ce cadre n'a pas progressé en 2004-2005.

Conformément au discours du Trône de 2004 et du budget de février 2005, en ce qui a trait à la Stratégie de réglementation intelligente, l'ACIA a redoublé d'efforts en vue de renforcer son cadre réglementaire pour ainsi contribuer à la santé, à la durabilité, à l'innovation et à la croissance économique, tout en réduisant le fardeau réglementaire des entreprises.

En tant que l'un des plus gros organismes de réglementation du Canada, l'ACIA doit jouer un rôle important dans la Stratégie de réglementation intelligente. À cette fin, elle a commencé à élaborer une stratégie de réglementation, qui devrait être terminée à l'automne 2005. Cette stratégie décrira les processus décisionnels au sein de l'Agence, les priorités à accorder et les domaines où elle peut simplifier ses règlements. Les autres sujets abordés seront la façon d'adapter le Guide d'élaboration de règlements et de mesurer son rendement dans ce domaine.

En 2004-2005, en partenariat avec le Bureau du Conseil privé, l'ACIA a amorcé deux projets pilotes d'examen réglementaire. L'un prévoit la simplification des règlements ayant trait à l'enregistrement des variétés de semences. En 2004-2005, le programme des semences a consulté des intervenants concernant l'orientation future des projets de règlement afin de rendre le Système d'enregistrement des variétés plus souple, plus opportun et mieux adapté aux changements dans le secteur des semences.

Le deuxième projet pilote a trait au commerce loyal et éthique des fruits et légumes frais. Une équipe de projet, comprenant des représentants de l'industrie et du gouvernement fédéral, a commencé à se pencher sur la question en 2004-2005; et elle formulera des recommandations en vue de moderniser le *Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage* et les mécanismes institutionnels de soutien. L'objectif est de minimiser les risques économiques pour les producteurs et les négociants qui vendent des fruits et légumes très périssables.

2.3.2c Protéger les consommateurs et les marchés contre les pratiques inéquitables

Le principal résultat associé à cette priorité est :

- l'Agence décourage l'adoption de pratiques commerciales trompeuses et déloyales.

Pour respecter cette priorité, l'ACIA mène diverses activités visant à décourager les pratiques commerciales trompeuses et inéquitables. Ces activités englobent l'application de normes pour l'étiquetage des aliments, la vérification de la conformité à la *Loi sur les semences*, l'octroi de certificats d'obtentions végétales et l'administration de l'octroi de permis et de l'arbitrage pour les fruits et légumes frais.

[27] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc/default.asp?Language=F&Page=Publications&Sub=GovernmentofCanadaRegula**.

[28] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=publications&Sub=precaution&Doc=precaution_f.htm**.

[29] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/reg/regarchf.shtml** et **www.inspection.gc.ca/francais/reg/approf.shtml**.

Programme des pratiques équitables d'étiquetage
Ce programme réglementaire vient compléter des programmes similaires dans les secteurs agréés (c'est-à-dire la viande, le poisson et les fruits de mer et les produits laitiers) en protégeant les Canadiens contre les pratiques commerciales déloyales (comme un poids inadéquat, des ingrédients non étiquetés, de l'information inexacte sur l'étiquette et une publicité trompeuse) dans le secteur non agréé. À cette fin, l'Agence applique les dispositions du *Règlement sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* relatives à la fraude et à l'étiquetage. Ces règlements s'appliquent aux produits alimentaires produits au pays et importés[30] au niveau de la fabrication, de l'importation et du commerce de détail. L'ACIA cible les produits et les établissements à risque élevé; inspecte et analyse les produits alimentaires et vérifie si les étiquettes sont exactes.

En 2004-2005, les inspections menées par l'ACIA pour déceler les pratiques commerciales trompeuses et déloyales ont mis au jour 10 533 infractions, observées dans les domaines suivants : quantité nette, composition, adultération, information sur l'étiquette, étiquetage nutritionnel, étiquetage bilingue et allégations trompeuses. Toutes les infractions ont donné lieu à des mesures coercitives adéquates, comme la saisie de produits ou les poursuites.

Comme le montre le tableau 2.12, les taux de conformité pour la quantité nette, la composition et l'étiquetage se sont tous améliorés au cours des trois dernières années. Néanmoins, les taux de conformité relatifs à l'étiquetage demeurent faibles, et l'ACIA poursuivra ses efforts en vue d'encourager l'industrie à satisfaire aux exigences imposées par les lois. Le taux de conformité relatifs à la publicité, qui se rapporte à l'information et aux allégations figurant sur les affiches du magasin de détail et le matériel promotionnel, a baissé légèrement par rapport à l'an dernier.

Les taux de conformité dans le tableau 2.12 ne sont pas représentatifs de l'ensemble du marché; ils s'appliquent uniquement aux secteurs qui présentent un risque élevé de non-conformité. Par ailleurs, les produits qui sont ciblés varient d'une année à l'autre, selon le risque.

L'ACIA a mené plusieurs projets ciblés visant à susciter des améliorations dans des domaines particuliers de faible conformité. Par exemple, comme le montre un projet ayant trait à l'étiquetage de la date, les taux de conformité dans ce domaine se sont améliorés, passant de 72 p. 100 à 89,9 p. 100 au cours de l'exercice écoulé.

Tableau 2.12 : Taux de conformité en ce qui concerne la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité

Année	Taux de conformité (%)*			
	Quantité nette	Composition	Étiquetage	Publicité
2004-2005	87,8	87,3	67,5	84,7
2003-2004	87,2	85,0	63,2	88,4
2002-2003	82,9	81,8	54,5	77,0

* D'après les produits échantillonnés et testés. Comme les inspections visent les produits et établissements à risque élevé, les données ci-dessus ne sont pas représentatives de la conformité du marché en général.

Source : Rapports sur la conformité commerciale SPRINT.

[30] Ces produits sont entre autres le cacao, les produits et les friandises de chocolat; le café et le thé; les épices, les sauces, le sel et les assaisonnements; le gras et les huiles; l'eau embouteillée et la glace emballée; les produits de boulangerie, les céréales, les grains; les agents édulcorants; les aliments pour nourrissons; les noix et les produits de noix; les desserts; les mets préparés surgelés; les grignotines; les produits de nutrition sportive; les boissons gazeuses; etc.

Le 19 mai 2004, un détaillant de Victoria a plaidé coupable à deux chefs d'accusation pour avoir enfreint la *Loi sur les aliments et drogues*. L'entreprise a écopé d'une amende de 2 500 $ pour avoir placé une étiquette « Meilleur avant » par-dessus une autre, sur un emballage de côtelettes de porc. L'entreprise a également reçu une amende de 5 000 $ pour avoir vendu des côtes levées de porc qui étaient décongelées, sans indiquer sur l'emballage qu'il s'agissait d'un produit décongelé.

Un autre projet prioritaire mettait l'accent sur la composition de la viande hachée. Les inspections ont montré que 16,8 p. 100 de la viande contenait de la viande provenant d'autres animaux (p. ex., du porc dans du bœuf haché). D'autres échantillons contenaient plus de gras que ne l'autorisent les normes.

Le 5 novembre 2004, un détaillant de Toronto a plaidé coupable à trois chefs d'accusation pour avoir enfreint le paragraphe 5(1) de la *Loi sur les aliments et drogues*. Un produit étiqueté comme étant du bœuf haché contenait également du porc et de l'agneau. Un produit étiqueté comme étant de l'agneau haché contenait également du bœuf, du porc et de la volaille, et un produit étiqueté comme étant du porc haché contenait également du bœuf, de la volaille et de l'agneau. L'entreprise a écopé d'une amende d'un montant total de 6 000 $.

Les inspections ciblées se poursuivront en 2005-2006, et les détaillants seront encouragés à établir des protocoles de conditionnement et d'étiquetage afin d'assurer une conformité continue.

Un autre projet d'inspection visait les produits de « nutrition sportive », vantés pour leur amélioration du rendement des athlètes. Selon les résultats, on continue à observer une importante non-conformité relativement à ces produits. De nombreuses étiquettes étaient inexactes en ce qui concerne la teneur du produit en vitamines, en minéraux ou en protéines. D'autres produits faisaient des allégations non autorisées sur leur étiquette. Bien que ces produits ne présentent pas un danger immédiat pour la santé, les déclarations trompeuses ou le non-respect des exigences relatives à l'étiquetage et à la composition imposées par les règlements contribuent à tromper les consommateurs et donnent lieu à des pratiques concurrentielles déloyales. L'Agence continuera à travailler à l'amélioration de la conformité dans ce domaine en élaborant des politiques, en communiquant avec l'industrie et en inspectant et prenant des mesures coercitives adéquates.

Conformité à la *Loi sur les semences*

En vertu de la *Loi sur les semences*, l'ACIA réglemente les semences canadiennes et importées, certifie les exportations de semences et enregistre les variétés de semences et les établissements semenciers. Par ailleurs, l'ACIA exploite deux laboratoires d'analyse des semences qui donnent des avis scientifiques et effectuent des analyses en vue de vérifier la germination des semences, la pureté des variétés, les maladies portées par une semence, etc. L'ACIA travaille également avec l'Institut canadien des semences (ICS) et l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) au maintien de systèmes visant à gérer la qualité des semences au Canada.

Enregistrements : Le Bureau d'enregistrement des variétés (BEV) de l'ACIA enregistre les variétés de la plupart des cultures agricoles au Canada. L'enregistrement des variétés constitue un volet essentiel du système de certification des semences. Le BEV tient un site Web qui fournit à l'industrie des semences et au secteur agro-alimentaire de l'information à jour sur l'enregistrement des variétés végétales. Au cours de la dernière année, le BEV a enregistré 159 nouvelles variétés et entrepris l'examen de la Liste des variétés enregistrées au Canada pour annuler l'enregistrement de variétés périmées, soit 200 variétés qui ne sont plus en vente.

Ensemble, l'ICS et l'ACIA supervisent un programme d'accréditation des laboratoires d'analyse des semences qui comprend 46 laboratoires privés et 87 analystes offrant des services d'analyse des semences à l'industrie. L'ICS offre des services d'évaluation et d'accréditation par une tierce partie pour le compte de l'ACIA aux établissements semenciers et aux laboratoires privés. Par ailleurs, pour le compte de l'ACIA, l'ICS évalue les nouvelles entreprises de semences qui veulent devenir des transformateurs enregistrés de semences sélectionnées[31]. L'ICS rend compte chaque année à l'Agence de la mesure dans laquelle ces entreprises satisfont aux exigences réglementaires fédérales. En 2004-2005, l'ICS a fait état de 306 établissements[32] qui n'avaient pas respecté ces exigences. Si les exigences ne sont pas satisfaites dans un certain délai, les inspecteurs de l'ACIA prennent des mesures de suivi. Quinze établissements n'ont pas pris de mesures correctives dans les délais impartis et ils ont été la cible d'inspections plus approfondies en vue de vérifier leur conformité à la *Loi sur les semences* et au règlement y afférent.

Les inspecteurs de l'ACIA ont également assuré une surveillance du marché (pour les semences sélectionnées et non sélectionnées) et ciblé les établissements dont le dossier en matière de conformité est peu reluisant (selon l'ICS) et ceux qui ont fait l'objet de plaintes. En 2004, selon les résultats, 97 p. 100 des semences sélectionnées, 86 p. 100 des semences non sélectionnées et 96 p. 100 des semences importées ont respecté les normes de qualité. Ces taux de conformité sont semblables à ceux des exercices précédents et laissent entendre que les semences canadiennes continuent de respecter des normes de qualité rigoureuses.

L'ACPS surveille et certifie les semences sélectionnées pour toutes les cultures agricoles, à l'exception des pommes de terre[33]. Le personnel de l'ACIA (ou les inspecteurs accrédités par l'ACIA) inspectent les cultures semencières pour l'ACPS. D'après les rapports d'inspection, l'ACPS délivre des certificats de récolte qui indiquent la conformité aux normes de pureté variétale et aux procédures d'inspection des cultures de semences sélectionnées. L'an dernier, environ 4 482 producteurs de semences sélectionnées ont produit plus de 2 204 variétés de semences sélectionnées. Selon les inspections de l'ACIA, 98,5 p. 100 d'entre elles respectent les normes de l'ACPS, ce qui confirme et maintient la qualité élevée des semences sélectionnées canadiennes.

Analyse des semences : En 2004-2005, les laboratoires d'analyse de semences de l'ACIA ont effectué 11 214 analyses de 11 573 échantillons, vérifiant principalement la pureté mécanique et variétale, la capacité de germination et les maladies. Ce service d'analyse est essentiel au programme d'application et d'inspection des semences de l'Agence, qui appuie les exportations de semences au moyen de la délivrance de certificats internationaux de stocks de semences. Le nombre total d'analyses et d'échantillons en 2004-2005 est similaire au total de l'exercice précédent, mais reflète une hausse de 13 p. 100 des analyses aux fins de certification des exportations réalisées en vue de faire face à la montée en flèche de la demande de l'industrie.

Interventions en matière de conformité

En plus des activités de vérification de l'ICS, les employés de l'ACIA sont intervenus 222 fois par suite d'incidents de non-conformité ou de plaintes. Parmi les mesures prises, mentionnons l'envoi de 139 lettres d'information et d'avertissement, 29 détentions et un refus d'admission au Canada. Le personnel de l'Agence a également procédé à 36 inspections par suite de plaintes et à 27 enquêtes, mais aucune poursuite n'a été intentée. Un examen des mesures de suivi prises par suite de problèmes de non-conformité des semences en 2004-2005 indique par ailleurs que 98 p. 100 de ces réponses étaient bien ciblées.

[31] Les semences sélectionnées sont généralement des semences de valeur et de qualité élevées.

[32] Les rapports de l'ICS ne sont pas clairs quant au nombre total d'établissements évalués.

[33] Pour obtenir de plus amples renseignements, voir **www.seedgrowers.ca/main.asp?lang=f**.

Tableau 2.13 : Sommaire des demandes de protection des obtentions végétales

	Demande de protection des obtentions végétale	Approuvées	Renouvelées*	Recettes de l'Agence pour ce service
Année civile 2003	503	370	836	811 005 $
Année civile 2004	583	364	1 019	967 800 $

* Variétés approuvées auparavant en vue de la protection des obtentions végétales dont l'approbation a été renouvelée pendant l'année civile.

Source : Base de données sur la protection des obtentions végétales.

Protection des obtentions végétales

En vertu de l'article 78 de la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, l'ACIA rend compte de l'administration de la loi. Le tableau 2.13 est un sommaire des demandes reçues, approuvées et renouvelées.

Administration de la délivrance de permis et de l'arbitrage pour les fruits et légumes frais

L'ACIA délivre des permis aux négociants de fruits et légumes frais qui vendent leurs produits dans les autres provinces et territoires et à l'étranger. Le Programme de délivrance de permis et d'arbitrage a été créé en vue de promouvoir des pratiques commerciales loyales auprès de ces vendeurs et acheteurs. Le permis d'un négociant peut être suspendu ou révoqué si le titulaire ne respecte pas les normes de commerce du *Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage*.

Pour faciliter un commerce loyal, l'ACIA répond aux demandes formulées par l'industrie en vue de l'inspection, à destination, des cargaisons de fruits et légumes frais canadiens et importés qui arrivent endommagés ou dans un état de détérioration. Ces inspections sont requises par le *Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage* ou l'adhésion à la Dispute Resolution Corporation (DRC)[14]. Le produit est également vérifié afin d'assurer qu'il satisfait aux exigences en matière d'importation ou aux exigences interprovinciales énoncées dans le *Règlement sur les fruits et les légumes frais* (plus précisément en ce qui concerne la qualité, l'étiquetage ou l'emballage).

Après avoir terminé l'inspection, l'ACIA fournit un document confirmant l'état du produit. Ce document permet à l'industrie de régler tout différend qu'elle pourrait avoir avec un grossiste, sans avoir à recourir à l'arbitrage, soit par la DRC ou par la Commission d'arbitrage du gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*.

En 2004-2005, l'ACIA a effectué 14 000 inspections à destination. Par ailleurs, également en 2004, la DRC a géré 94 différends relatifs à l'état du produit, tandis que la Commission d'arbitrage a traité seulement une plainte officielle.

Par ailleurs, 178 inspections ont entraîné la rétention des produits non conformes à la norme de qualité ou aux exigences en matière d'étiquetage et d'emballage du *Règlement sur les fruits et légumes frais* du Canada.

Activités d'application de la loi

En 2004-2005, l'ACIA a effectué sept enquêtes conformément à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. Parallèlement, ces enquêtes, ainsi que celles des périodes précédentes visées par les rapports ont donné lieu à 15 accusations contre des compagnies ou des particuliers. L'an dernier, les tribunaux ont enregistré 9 condamnations.

[14] La Fruit & Vegetable Dispute Resolution Corporation (DRC) est un organisme privé sans but lucratif qui regroupe des entreprises de produits agricoles du Canada, des États-Unis et du Mexique. Elle a vocation à fournir des services de règlement des différends exécutoires, modiques, efficaces et équitables. La DRC a pour mission de fournir à l'industrie nord-américaine des fruits et légumes frais les politiques, les normes et les services trilatéraux nécessaires pour régler les différends de manière efficiente et en temps opportun. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **www.fvdrc.com/fr/main-f.htm**.

Tableau 2.14 : Activités d'application de la loi

Loi	Nombre d'enquêtes	Nombre d'accusations portées	Nombre de poursuites	Nombre de condamnations	Total des amendes imposées par les tribunaux
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation	7	15	4	9	11 600 $
Total*	**7**	**15**	**4**	**9**	**11 600 $**

* Le processus judiciaire pouvant s'étendre au-delà de l'année financière, certaines condamnations prononcées en 2004-2005 peuvent correspondre à des enquêtes et autres activités d'application de la loi menées au cours des années financières précédentes.

Source: SSNAL (NETS)

2.3.2d Certifier les exportations

Le principal résultat prévu associé à cette priorité est :

- Les conditions d'importation des autres gouvernements sont satisfaites.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

Pour respecter cette priorité, l'ACIA a entrepris plusieurs activités, entre autres le maintien de bonnes relations avec des organismes comme des gouvernements étrangers, des associations et l'industrie canadienne. Celles-ci sont expliquées dans d'autres sections du présent rapport. Par ailleurs, l'ACIA certifie que certaines exportations canadiennes d'aliments et de produits alimentaires, ainsi que de plantes et animaux et leurs produits connexes, satisfont aux exigences des pays importateurs. Le processus de certification joue un rôle important dans le commerce international au Canada. L'ACIA inspecte et certifie les produits destinés aux marchés internationaux. Elle protège l'excellente réputation internationale des exportations canadiennes d'aliments, de végétaux, d'animaux et de leurs produits connexes, qui ont été évaluées à 40,2 milliards de dollars en 2004-2005[35].

La proportion dans laquelle les importateurs étrangers rejettent les produits canadiens en raison de leur non-conformité à leurs normes constitue un indicateur de rendement des activités de certification. Ces rejets peuvent être attribuables à diverses raisons, comme la détérioration des produits après l'inspection, la non-remise des documents adéquats par l'exportateur ou des changements dans les exigences relatives aux importations de la part du pays importateur.

Le tableau ci-dessous présente l'information sur la certification des exportations d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes, et la proportion rejetée par les pays importateurs en 2004-2005.

[35] *World Trade Atlas*, avril 2005.

Tableau 2.15 : Certification des exportations

Produit	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Certifié*	Rejeté*	Certifié	Rejeté	Certifié	Rejeté
Viande	1,8 milliard kg	735 000 kg	1,5 milliard kg	3,1 millions kg**	1,5 milliard kg	1,4 million kg
Poisson, produits de la mer et production	33 649	161	32 300	479	37 703	315
Fruits et légumes frais	20 888	Non disponible	20 325	Non disponible	18 495	Non disponible
Produits transformés	300	Non disponible	392	Non disponible	224	Non disponible
Œufs	12,4 millions kg	Non disponible	10,7 millions kg	23 000 kg	13,4 millions kg	20 284 kg
Miel	3	Non disponible	4	Non disponible	2	Non disponible
Produits laitiers	3 393	Non disponible	2 616	Non disponible	2 853	Non disponible
Animaux et produits génétiques animaux	Non disponible	Non disponible	41 820	Non disponible	45 645	Non disponible
Végétaux et produits végétaux	62 515	62	68 703	43	69 904	59

* Les chiffres indiquent le nombre de certificats d'exportation pour chaque les années, sauf indication contraire.

** Les rejets ont augmenté en 2003-2004, par suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada.

Source : Statistiques sur les exportations de l'ACIA, Statistiques sur les importations de l'USDA; SGC (CMS); SGR, Rapports sectoriels; collecte manuelle; Système de certification des exportations (SCE).

Comme le montre le tableau, les données sur les taux de rejet ne sont actuellement disponibles que pour certains produits. L'Agence reconnaît que l'information actuellement disponible est limitée et elle a commencé à élaborer un processus pour mieux suivre de plus près les taux et les raisons des rejets. À mesure que des progrès seront réalisés, on disposera de meilleures données sur le rendement.

L'ACIA a commencé à élaborer un Système de certification des exportations (SCE) en ligne en 2004-2005. Le but de ce système est d'améliorer le service offert aux exportateurs canadiens en réduisant le temps requis pour l'obtention des certificats d'exportation. Au mois d'août 2004, la version en ligne du SCE était terminée pour les produits végétaux, la viande, le poisson et les produits de la mer. Le travail se poursuit en vue d'améliorer l'efficacité et la fonctionnalité du système.

2.3.3 Résultat stratégique : Assurer la durabilité des ressources animales et végétales

Le bien-être social et économique du Canada est étroitement lié à la santé de notre environnement naturel. L'ACIA contribue à la protection de l'environnement en favorisant la durabilité des ressources animales et végétales. Cet aspect de la protection de l'environnement prévoit la protection du cheptel, des cultures et des forêts du Canada contre les maladies et les ravageurs réglementés[36]. Il prévoit également la prévention de l'introduction dans les systèmes de production végétale et animale de substances toxiques susceptibles de nuire à la santé humaine ou à l'environnement.

L'Agence a trois priorités relativement à ce résultat stratégique :

- protéger les récoltes et les forêts du Canada;
- protéger le cheptel du Canada;
- évaluer les produits agricoles.

Le mandat se rattachant à ce résultat stratégique découle des lois suivantes :

- la *Loi sur la protection des plantes*;
- la *Loi sur les engrais*;
- la *Loi sur la santé des animaux*;
- la *Loi relative aux aliments du bétail*.

L'ACIA a consacré environ 137 millions de dollars en 2004-2005 à la réalisation de ce résultat stratégique.

Tableau 2.16 : Ressources financières en 2004-2005

Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
128,4[37]	136,7

2.3.3a Protéger les récoltes et les forêts du Canada

La protection des récoltes et des forêts du Canada contribue à notre environnement et à notre économie. L'ACIA travaille avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux, l'industrie et d'autres intervenants à la protection de cette ressource.

À l'appui de cette priorité, dans le cadre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, l'ACIA travaille avec ses partenaires fédéraux et provinciaux à la protection des cultures et des forêts du Canada. De nouveaux fonds devraient être alloués à cette initiative en 2005-2006.

L'ACIA joue un rôle prépondérant dans la lutte contre l'introduction de maladies animales ou de phytoravageurs au Canada à nos points frontaliers internationaux. Au Canada, l'Agence travaille à la lutte ou à l'éradication des ravageurs. Il est également indispensable de veiller à ce que les végétaux et les produits végétaux au Canada soient exempts de maladies et de ravageurs, et ce, afin d'assurer la salubrité et la qualité des ressources végétales canadiennes et la protection de nos marchés d'exportation. (Pour obtenir plus de détails, reportez-vous à la section 2.3.2d qui porte sur la certification des exportations.)

Les deux principaux résultats prévus associés à cette priorité sont :

- l'entrée et la propagation des maladies et des parasites réglementés des végétaux sont sous contrôle;
- l'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après.

[36] Les ravageurs réglementés sont ceux que le Canada a désignés comme étant particulièrement nuisibles d'un point de vue socio-économique. Le Canada travaille avec ses partenaires internationaux à la lutte contre la propagation de ces ravageurs.

[37] Les dépenses prévues comprennent les fonds affectés aux programmes ESB améliorés; Cependant, les dépenses pour ces programmes ont été réaffectées et sont, maintenant, prises en compte dans les dépenses réelles pour le résultat stratégique dont il est question à la section 2.3.1 du présent rapport.

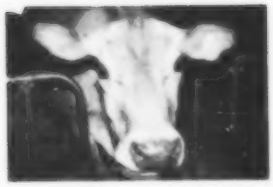

VALEUR ÉCONOMIQUE DU COMMERCE DES VÉGÉTAUX ET DES PRODUITS VÉGÉTAUX POUR LE CANADA (2004-2005)

Total des exportations : 24 milliards de dollars
Total des importations : 9 milliards de dollars

Source : *World Trade Atlas*, Statistique Canada.

Contrôler l'entrée et la propagation des maladies et des parasites réglementés des végétaux

La *Loi sur la protection des plantes* a pour but de prévenir l'importation au Canada de phytoparasites nuisibles, leur propagation au pays et leur exportation. La Loi prévoit également la lutte contre les ravageurs et leur éradication et la certification du statut « exempt de ravageur » des plantes et d'autres choses. Pour encourager le signalement des phytoravageurs, un règlement a été pris en vertu de la *Loi sur la protection des plantes* en vue d'indemniser les producteurs qui ont dû détruire les plantes et les produits végétaux qui se sont avérés infestés par un parasite réglementé. En 2004-2005, en vertu du règlement, l'ACIA a versé 4,03 millions de dollars en indemnisation.

Évaluation des risques phytosanitaires

L'objectif des évaluations des risques phytosanitaires (ERP) est de déterminer quels parasites présenteraient le plus de risque s'ils étaient introduits au Canada. Ces risques incluent les pertes financières pour les agriculteurs et les experts-forestiers et les dommages à l'environnement.

Les ERP et les rapports connexes de l'ACIA cette année, ainsi que les connaissances obtenues d'autres organismes ont permis à l'Agence de mieux comprendre sur le plan scientifique les risques que présentent les parasites pour les récoltes et les forêts de ce pays. L'ACIA a utilisé cette information pour peaufiner et renforcer les contrôles des importations du Canada. L'Agence l'a également utilisée pour empêcher les parasites de se propager au Canada et les éradiquer, dans la mesure du possible.

En 2004-2005, l'ACIA a effectué 27 ERP et d'autres examens similaires (par rapport à 37 en 2003-2004) en mettant à profit le savoir-faire scientifique et en matière de diagnostic d'AAC, du Service canadien des forêts (SCF), d'Environnement Canada et de divers ministères provinciaux. Comme la demande d'ERP et d'examens similaires devrait augmenter en raison du commerce accru de produits végétaux, l'ACIA continuera à élaborer et à évaluer les processus visant à améliorer l'efficacité. Par exemple, l'Agence utilise les données des ERP provenant de sources comme l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP) ainsi que les pays membres de la Convention internationale pour la protection des végétaux (PIPV).

Permis d'importation et importation aux points d'entrée

Les importateurs qui souhaitent faire entrer au Canada des plantes et des produits végétaux doivent avant tout obtenir un permis d'importation auprès de l'ACIA pour les articles réglementés en vertu de la *Loi sur la protection des plantes*. Les permis d'importation et les inspections par les inspecteurs de l'ACIA constituent des éléments clés dans la réduction du risque d'importation de maladies et de parasites au Canada. Les permis établissent des conditions strictes que doivent respecter les importateurs avant que leurs produits ne puissent entrer au Canada. En 2004-2005, plus de 3 900 nouveaux permis ont été délivrés.

Une fois que les importateurs ont reçu leur permis et que les produits arrivent à la frontière canadienne, les inspecteurs du gouvernement les examinent pour confirmer qu'ils sont conformes aux lois et à la réglementation fédérales. Depuis janvier 2005, la responsabilité à l'égard de cette activité a été transférée à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Quand le savoir-faire de l'ACIA en matière d'inspection est requis, l'Agence apporte son soutien. Comme le montrent les chiffres du tableau 2.17, les inspections des importations ont augmenté au cours des deux dernières années par suite du commerce accru de végétaux et de produits végétaux.

Tableau 2.17 : Inspections des importations réalisées

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Inspections des importations	21 863	35 247	27 759	28 316	33 204

Source : SGR

Les inspecteurs de l'ACIA consacrent environ 3 000 heures[38] à des « mesures de contrôle »[39] ayant trait aux produits importés ne répondant pas aux exigences en matière d'importation. On ne dispose d'aucune information sur le nombre d'infractions décelées par l'Agence dans le cadre de ses activités d'inspection, indiquant que des maladies ou parasites réglementés des plantes soient entrés au Canada en 2004-2005.

Empêcher les phytoparasites réglementés de se propager au Canada

Malgré tous les efforts déployés par l'ACIA à la frontière, certains parasites et maladies de l'étranger ont réussi à pénétrer au Canada au cours des dernières années. Quand on découvre un parasite réglementé, l'ACIA prend des mesures de lutte contre le parasite en vue de l'éradiquer ou d'en prévenir la propagation, et peut établir des zones de quarantaine à titre de prévention.

Surveillance et éradication des phytoparasites

Diverses régions du Canada font régulièrement l'objet d'une enquête phytosanitaire afin de déceler les parasites étrangers qui auraient pénétré au Canada et de définir les limites de toute infestation. Le personnel opérationnel de l'ACIA est responsable du programme d'enquête. Toutefois, certaines enquêtes phytosanitaires sont menées en collaboration avec d'autres organismes, comme le Service canadien des forêts et les ministères provinciaux de l'agriculture et des ressources naturelles. À l'occasion, ces organismes assument la coordination et l'exécution des programmes à l'échelle régionale. Toutefois, l'ACIA est en quelque sorte le dépositaire central de toutes les données d'enquête sur les phytoparasites réglementés, quels que soient les organismes ayant participé au programme d'enquête.

Les enquêtes phytosanitaires sont nécessaires pour permettre le maintien du statut de « zone exempte de phytoravageurs », détecter tout nouveau parasite et délimiter les zones de quarantaine en vue de limiter leur propagation. Les enquêtes phytosanitaires font également partie intégrante des programmes de lutte et d'éradication. L'information recueillie dans le cadre des enquêtes aide à mesurer la réussite des programmes d'éradication et permet à l'ACIA de certifier que les plantes sont exemptes de ravageurs au point d'exportation.

En 2004-2005, l'ACIA a examiné des milliers de sites au Canada en vue de déceler la présence d'insectes, de champignons, de virus et de nématodes particuliers. Sur les 23 parasites ayant fait l'objet d'une enquête, l'ACIA a concentré ses efforts sur le virus de la sharka et la galle verruqueuse. Les enquêtes visant à déceler l'agrile du frêne, le longicorne brun de l'épinette et le longicorne asiatique se sont limitées aux zones de quarantaine ou aux aires réglementées ainsi qu'aux inspections de conteneurs aux ports de Halifax, de Montréal et de Vancouver.

[38] Selon les rapports de la SGR.

[39] Comprend la supervision des ordonnances et des avis de traiter (application de pesticides), de nettoyer, de désinfecter et de détruire les produits importés qui ne satisfont pas aux exigences réglementaires.

Malgré tous leurs efforts, l'Agence et ses partenaires n'ont pas tout à fait réussi à maîtriser et éradiquer ces ravageurs et d'autres ravageurs et maladies, comme on l'explique ci-après.

- Les enquêtes indiquent que la **galle verruqueuse** ne s'est pas propagée en dehors de la zone de quarantaine de la région centrale de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Une vaste campagne de sensibilisation du public et des activités d'enlèvement d'arbres dans la région réglementée de Toronto et Vaughan ont permis de réduire la taille de la population du longicorne asiatique. Un nombre accru d'activités d'atténuation est requis. Toutefois, le programme d'éradication du **longicorne asiatique** semble prometteur.
- L'**agrile du frêne** est un parasite dévastateur qui infecte les frênes et s'est malheureusement établi dans le comté d'Essex, en Ontario. Des efforts déployés auparavant pour lutter contre cette maladie mettent maintenant l'accent sur la mise en œuvre d'un programme visant à ralentir la propagation de l'agrile du frêne dans le sud-ouest de l'Ontario. Ce programme devrait, à court terme, protéger les précieux arbres paysagers en ville et d'autres peuplements de frênes en Ontario et au Québec, tout en accordant au milieu de la recherche sur l'agrile du frêne le temps d'élaborer d'éventuels outils d'atténuation ou d'autres options avec les partenaires de l'Agence.
- Depuis 2000, l'ACIA a réalisé d'importants progrès dans l'éradication du **longicorne brun de l'épinette** à Halifax et dans ses banlieues. Toutefois, en 2003, l'ouragan Juan a frappé la région, ce qui a fort endommagé les arbres de la zone de quarantaine et offert au longicorne un environnement plus favorable à sa prolifération. Les efforts visant à lutter contre cet insecte et à l'éradiquer se poursuivent.
- En avril 2004, l'Agence a amorcé un programme de sept ans (élaboré avec les provinces et l'industrie) en vue d'éradiquer le **virus de la sharka**. Le programme prévoit l'échantillonnage, la détection et l'enlèvement des arbres au besoin. Ce programme fait fond sur un programme de trois ans qui a débuté en 2001 et qui a réussi à supprimer la maladie de la région du Niagara, en Ontario, et l'a presque éradiquée dans d'autres parties de la province et en Nouvelle-Écosse.

L'ACIA compte six laboratoires au Canada qui analysent des échantillons de plantes en vue de déceler la présence de parasites. Les échantillons sont prélevés dans le cadre d'enquêtes effectuées dans les régions infectées et non infectées. Les résultats de laboratoire indiquent où les zones de quarantaine devraient être établies et si le travail d'enquête devrait se poursuivre.

Des rapports plus détaillés de chaque enquête phytosanitaire, incluant des cartes des endroits visés et des résultats, sont affichés dans la page Web de l'ACIA sur la surveillance des phytoravageurs[40].

Interventions d'urgence face à de nouveaux phytoravageurs

En mars 2004, l'USDA a avisé l'ACIA de l'incursion possible au Canada de *Phytophthora ramorum*, l'agent pathogène responsable de l'encre des chênes rouges. L'ACIA a alors effectué une enquête d'urgence afin de localiser tout matériel importé suspect en Colombie-Britannique. Pendant l'enquête, 1 435 plants de camélia (qui sont les hôtes de l'encre des chênes rouges) ont été rappelés et détruits. Grâce à d'autres travaux, on a détecté l'agent pathogène dans deux pépinières de vente en gros, 12 centres de vente au détail, 10 sites résidentiels et huit terrains paysagers urbains. L'Agence a pris des mesures pour éradiquer l'agent pathogène à chaque site où il était présent. Tous les sites infectés seront inspectés et échantillonnés au cours des deux prochaines années afin de déterminer si les efforts d'éradication ont porté fruits.

En juin 2004, on a décelé la rouille blanche du chrysanthème dans une seule serre de la Colombie-Britannique. Un plan d'action a été mis en œuvre, et la maladie a été éradiquée.

[40] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/sci/surv/survf.shtml**.

À l'appui du rappel des camélias porteurs de l'encre des chênes rouges, l'ACIA a lancé plusieurs initiatives. Elle a produit des affiches de rappel et élaboré des prospectus traduits en panjabi et en chinois, établi une ligne sans frais pour recevoir les appels, publié des avis publics dans les journaux de la Colombie-Britannique et tenu plusieurs entrevues avec les médias.

Le rappel des camélias porteurs de l'encre des chênes rouges est jugé avoir porté fruits, puisque plus de 1 400 plants ont été ramassés en six semaines, ce qui représente un pourcentage élevé des camélias estimés avoir été importés de la pépinière concernée. Le partenariat entre l'ACIA et la BC Landscape and Nursery Association (BCLNA) a été bénéfique aux deux parties : l'ACIA a établi la ligne d'appel, la BCLNA est allée récupérer les plantes touchées et les deux organisations ont travaillé à informer le public et les médias d'information.

L'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales

Le deuxième résultat prévu associé à la priorité relative à la protection des récoltes et des forêts du Canada est le suivant : l'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales, entre autres à la *Loi sur la protection des plantes*, comme on l'a mentionné ci-dessus, et à la *Loi sur les engrais*.

Réglementation de l'industrie canadienne des engrais

La *Loi sur les engrais* investit l'ACIA du mandat de surveiller les produits réglementés au moyen d'inspections aléatoires dans les usines de mélange, de fabrication et de transformation, les points de vente et les entrepôts. L'Agence vérifie que les produits vendus au Canada ou importés au pays satisfont aux normes les concernant. L'ACIA effectue régulièrement un échantillonnage des engrais, des engrais-pesticides et des suppléments pour confirmer leur efficacité, leur sécurité pour ce qui est de la santé et de l'environnement et l'exactitude de l'information figurant sur leur étiquette (voir le Programme des pratiques équitables d'étiquetage à la section 2.3.2c).

Les engrais et les suppléments réglementés comprennent les engrais mélangés en vrac, les composts et les matières d'égout traitées ainsi que les produits chimiques synthétiques. Selon l'Institut canadien des engrais, l'industrie canadienne des suppléments et des engrais[41] contribue chaque année pour 6 milliards de dollars à l'économie nationale. Les programmes de réglementation des engrais de l'ACIA sont décrits ci-dessous.

Surveillance des mélanges en vrac d'engrais. L'Agence surveille environ 1 200 usines de mélange en vrac d'engrais au Canada. En 2004-2005, l'Agence a analysé 810 échantillons de ces produits afin de vérifier s'ils respectent les garanties concernant l'azote, le phosphore et le potassium.

Tableau 2.18 : Échantillonnage et conformité des mélanges en vrac d'engrais

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'échantillons	800	717	887	912	810
Conformité	83 %	80 %	83 %	84 %	84 %

Source : SIESEL et collecte manuelle.

[41] Selon la *Loi sur les engrais*, par supplément, on entend toute substance ou tout mélange de substances, autre qu'un engrais, fabriqué ou vendu pour enrichir les sols ou favoriser la croissance des plantes ou la productivité des récoltes, ou représenté comme pouvant servir à ces fins.

Comme le montrent les données, les taux de conformité ne se sont pas améliorés au cours des cinq dernières années. Par le passé, l'ACIA a essayé diverses approches, par exemple des avertissements et des inspections de suivi, pour accroître la conformité. Plus récemment, elle a tenté de cibler les usines de mélange qui affichent de faibles taux de conformité. On s'attend à ce que ce ciblage permette d'améliorer le taux de conformité général. L'Agence rendra compte en 2005-2006 des résultats de ces efforts.

Programme canadien de vérification de la qualité des engrais. Le Programme canadien de vérification de la qualité des engrais (PCVQE) est un programme à participation facultative créé par l'industrie et le gouvernement qui oblige les usines de mélange d'engrais à soumettre des échantillons aux laboratoires accrédités aux fins d'analyse. Les laboratoires soumettent les résultats directement à l'ACIA, qui les compile et publie les résultats annuels des usines[42]. Le tableau ci-dessous présente un taux de conformité stable pour les quatre derniers exercices.

Tableau 2.19 : Résultats du Programme canadien de vérification de la qualité des engrais (PCVQE)

	2000	2001	2002	2003	2004
Échantillons[43]	2 887	2 804	2 527	2 034	1 578
Conformité	84,5 %	80,0 %	79,0 %	80,5 %	80,9 %

Source : FERRES.

En 2005-2006, l'Agence travaillera à travers des associations industrielles pour améliorer le taux de participation à ce programme volontaire, ainsi que le taux de conformité. L'Agence rendra compte des résultats de ces efforts en 2005-2006.

Dépistage de pathogènes. L'ACIA analyse des produits comme les boues d'épuration traitées et le compost en vue de déceler la présence de contaminants microbiens, en utilisant comme indicateurs de la contamination la salmonelle et les coliformes fécaux. Ces analyses sont nécessaires à cause du risque de transmission de micro-organismes pathogènes provenant de déchets à l'environnement et aux personnes qui manipulent les produits. En 2004-2005, 68 échantillons valides ont été prélevés et analysés afin de déterminer si le niveau de contamination demeurait dans les limites acceptables. Le taux de conformité était de 96 p. 100, soit une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Les améliorations constantes de la conformité d'une année à l'autre peuvent être attribuables à la plus grande importance accordée depuis 2000 aux analyses. En cas d'incidents de non-conformité, l'ACIA a interdit la vente des produits et a assuré des inspections de suivi.

[42] Le rapport n'est pas affiché dans le site Web de l'ACIA; toutefois, il est disponible sur demande.

[43] Le nombre d'échantillons soumis à l'ACIA en vertu du PCVQE a diminué au cours des années en raison de la baisse de participation à ce programme volontaire.

Tableau 2.20 : Niveau d'échantillonnage et taux de conformité pour ce qui est de la présence d'agents pathogènes

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'échantillons	44	55	53	52	68
Conformité	77 %	82 %	91 %	94 %	96 %

Source : SIESEL et collecte manuelle.

Activités d'application de la loi. Entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005, l'ACIA a effectué 80 enquêtes en vertu de la *Loi sur la protection des plantes* et de la *Loi sur les engrais*, qui ont donné lieu à 22 accusations portées contre des entreprises et des particuliers. Ces accusations ont donné lieu à six poursuites, six condamnations et un total de 17 500 $ d'amendes imposées par les tribunaux. Les condamnations se rapportaient à des infractions, par exemple, le non-respect des zones de quarantaine.

Par ailleurs, dans le cadre des activités d'application de la loi en cours, le personnel de l'ACIA a émis 14 avertissements et infligé 43 sanctions dans le but d'améliorer la conformité, ce qui a donné lieu à des amendes d'un total proche de 66 000 $. Ces sanctions s'appliquent uniquement aux infractions à la *Loi sur la protection des plantes* et à son règlement d'application.

Tableau 2.21 : Activités de mise en application

Loi	Enquête	Accusations portées	Poursuites	Condamnations[44]	Total des amendes imposées par le tribunal
Loi sur la protection des plantes	78	20	5	6	17 500 $
Loi sur les engrais	2	2	1	0	0 $
Total	**80**	**22**	**6**	**6**	**17 500 $**

Source : SSNAL.

2.3.3b Protéger le cheptel du Canada

L'ACIA aide à protéger la santé des animaux du Canada au moyen de deux programmes : santé animale (en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*) et aliments du bétail (en vertu de la *Loi relative aux aliments du bétail*).

VALEUR ÉCONOMIQUE DU COMMERCE DES ANIMAUX ET DES PRODUITS AU CANADA (DÉCEMBRE 2004)

Total des exportations : 12 milliards de dollars
Total des importations : 4 milliards de dollars

Source : *World Trade Atlas*, Statistique Canada.

[44] Le processus judiciaire pouvant s'étendre au-delà de l'année financière, certaines condamnations prononcées en 2004-2005 peuvent correspondre à des enquêtes et autres activités d'application de la loi menées au cours des années financières précédentes.

Les deux principaux résultats prévus associés à cette priorité sont :

- l'entrée et la propagation au pays de maladies animales réglementées sont sous contrôle;
- l'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après.

Contrôle de l'entrée et de la propagation au pays de maladies réglementées

En vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, toute personne ayant la responsabilité ou la charge des soins d'un animal est tenue de déclarer la présence d'une maladie déclarable ou de tout fait indicatif à cet égard à l'ACIA. Le *Règlement sur les maladies déclarables*[45] énumère ces maladies. En vertu de la Loi, l'Agence surveille, analyse, inspecte et ordonne les quarantaines de sorte à prévenir, à contrôler ou à éradiquer les maladies animales réglementées. Pour encourager la déclaration rapide des maladies animales suspectées, l'ACIA administre un système d'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. En 2004-2005, l'ACIA a versé aux propriétaires de bétail des indemnisations de 69 millions de dollars[46].

Contrôles des importations et évaluations des risques

Pour empêcher l'entrée des maladies réglementées, l'ACIA réglemente l'entrée de tous les animaux et produits animaux importés et effectue des évaluations scientifiques des risques pour orienter ses politiques d'importation. L'Agence évalue les risques ayant trait à la fois au produit importé et à la situation sanitaire dans le pays exportateur. Ces évaluations livrent de l'information objective à l'appui des décisions de nature réglementaire et de toute décision d'imposer des contrôles des importations. En 2004-2005, les évaluations des risques de l'ACIA se sont concentrées sur l'influenza aviaire, l'encéphalopathie spongiforme bovine et l'analyse connexe des MRS.

Les inspections à la frontière, auxquelles l'ACIA contribue en mettant à profit son savoir-faire en inspection, reposent sur des évaluations du risque. Les inspections ciblent les animaux à risque élevé qui présentent des signes visibles de maladie. Les expéditions à risque élevé peuvent nécessiter par exemple un permis d'importation ou encore faire l'objet d'une quarantaine ou d'une analyse avant et après leur entrée au Canada. Les animaux qui ne satisfont pas aux exigences en matière d'importation ou qui présentent une menace pour la situation sanitaire des animaux au Canada ne sont pas autorisés à entrer au pays ou leur enlèvement ou destruction peut être ordonnée. La plupart des animaux vivants des pays autres que les États-Unis font l'objet de quarantaines, que l'ACIA exécute.

En 2004-2005, l'ACIA, par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada, a contrôlé l'entrée de plus de 21,1 millions d'animaux d'élevage au Canada (par rapport à 20,8 millions en 2003-2004). De ces animaux, 120 ont été renvoyés à la frontière. Ce chiffre inclut plusieurs chevaux des États-Unis dont l'entrée a été refusée par suite de l'éclosion de stomatite vésiculeuse dans trois États américains. Cette maladie doit être déclarée à l'OIE ainsi qu'en vertu du *Règlement sur les maladies déclarables* de l'ACIA.

Le Canada est l'un des 167 pays membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). L'ACIA rend compte chaque année à l'OIE du statut des maladies animales au Canada. Les maladies énumérées dans le *Règlement sur les maladies déclarables* incluent celles qui doivent être signalées à l'Organisation.

L'Agence fait également partie du Réseau canadien de santé animale (RCSA), qui établit des liens entre les partenaires participant à la surveillance des maladies animales au Canada. Bien que l'ACIA puisse fournir de l'information sur toutes les maladies énumérées par l'OIE qui doivent être déclarées au Canada, elle fait appel aux provinces et à d'autres partenaires du RCSA pour obtenir de l'information sur les autres maladies à déclarer à l'OIE.

[45] Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site **http://lois.justice.gc.ca/fr/H-3.3/DORS-91-2/index.html**.

[46] Les indemnisations (environ 68 millions de dollars) ont été versées en grande partie aux producteurs touchés par la flambée d'influenza aviaire en 2004.

Dès qu'un partenaire commercial signale la flambée d'une maladie qui menace le Canada, l'ACIA avertit l'Agence des services frontaliers du Canada (ACSF), le personnel sur le terrain de l'ACIA et l'industrie. Selon la menace, l'Agence peut suspendre les permis d'importation visant l'espèce touchée. Par exemple, en 2004-2005, des maladies animales ont été signalées par des pays de la côte du Pacifique et trois pays européens. Par conséquent, l'ACIA a suspendu les permis d'importation d'animaux (p. ex., de la Finlande et de la Suède) tout en levant les restrictions visant d'autres pays (comme les États-Unis et le Japon), où la menace avait disparu. D'après les enquêtes, les activités et le dépistage, rien n'indique pour l'instant que de nouvelles maladies animales exotiques aient pénétré au Canada en 2004-2005.

Lutter contre la propagation des maladies au Canada
L'ACIA cible les maladies réglementées du cheptel au moyen de programmes de contrôle visant à prévenir ou à atténuer les effets d'éclosions de maladies.

Parmi les programmes de contrôle des maladies animales de l'ACIA, mentionnons ceux visant les maladies suivantes : la maladie débilitante chronique, la tremblante et l'anémie infectieuse des équidés. Le programme de l'ACIA visant des maladies animales transmissibles à l'humain sont abordées à la section 2.3.1b.

Maladie débilitante chronique (MDC). La MDC est une encéphalopathie spongiforme transmissible qui touche les cerfs et les wapitis. Découverte pour la première fois au Canada chez un wapiti d'élevage, la MDC est depuis contrôlée chez les wapitis et les cerfs d'élevage. La maladie a été décelée chez seulement un des 32 566 animaux testés au cours des deux derniers exercices. Comme le montrent ces données, le programme d'éradication (qui fait appel aux gouvernements provinciaux, à l'industrie des animaux d'élevage et à d'autres intervenants) a permis de contrôler la propagation de la maladie. Toutefois, les programmes d'échantillonnage et de dépistage indiquent que la MDC demeure présente chez les cerfs et wapitis sauvages. Étant donné la longue période d'incubation de la maladie, la surveillance et le dépistage chez les animaux d'élevage permettront de vérifier si la maladie ne s'est pas transmise des animaux sauvages aux animaux d'élevage[47].

Tremblante. La tremblante est une encéphalopathie spongiforme transmissible qui touche les moutons et les chèvres. En vertu du programme de contrôle de l'ACIA, tous les animaux exposés à la maladie doivent être détruits et être tenus à l'écart de la chaîne alimentaire. De 2002 à 2004, quelque 9 132 animaux de 17 troupeaux ont été détruits. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'incidence de la tremblante a grandement diminué en 2004, ce qui indique que le programme de contrôle de l'ACIA a réussi à prévenir la propagation de cette maladie.

Tableau 2.22 : Tremblante

	2002	2003	2004
Résultats positifs	4 troupeaux	12 troupeaux	1 troupeau
Nombre d'animaux détruits	3 331 à 15 endroits	5 360 à 36 endroits	441 à 3 endroits

Source : Rapports de laboratoire, Situation zoosanitaire du Canada en 2002 et 2003.

[47] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfsf.shtml**

En 2004, des changements ont été apportés au programme, dans le but d'arriver à éradiquer la tremblante. Mentionnons entre autres l'utilisation des dépistages génétiques pour sélectionner les animaux à détruire et le dépistage définitif des maladies. L'Agence rendra compte des résultats et de l'efficacité du programme dans les années ultérieures[48].

Anémie infectieuse des équidés (AIE). L'AIE touche les provinces de l'Ouest du Canada. Les animaux atteints, à quelques exceptions près, sont détruits. Le programme de contrôle de l'Agence fonctionne, comme en témoigne la forte baisse du nombre d'animaux dont le test s'est révélé positif entre 2002 et 2004. Comme le montre le tableau 2.23, cette baisse se produit malgré une augmentation du dépistage.

Tableau 2.23 : Anémie infectieuse des équidés

	2002	2003	2004
Résultats positifs	193	58	69
Nombre soumis à un test	78 090	80 506	81 925

Source : Rapports statistiques sur l'AIE[49].

L'industrie se conforme à la réglementation
Le deuxième résultat prévu associé à la priorité, qui est de protéger le cheptel du Canada, vise à assurer que l'industrie se conforme aux lois et à la réglementation fédérales.

Inspections dans le cadre de l'interdiction frappant les aliments du bétail
En vertu des pouvoirs conférés par deux lois fédérales, soit la *Loi relative aux aliments du bétail* et la *Loi sur la santé des animaux*, et leurs règlements respectifs, l'ACIA administre un programme national des aliments du bétail destiné à s'assurer que ces aliments fabriqués ou vendus au Canada ou importés au pays sont salubres, efficaces et bien étiquetés. Des aliments efficaces assurent la production et le maintien d'animaux en bonne santé et efficaces.

En 2004-2005, l'Agence a effectué un examen détaillé de l'interdiction frappant les aliments du bétail au Canada (en vertu du *Règlement sur la santé des animaux*), qui interdit de donner aux animaux ruminants comme les bovins, les moutons et les chèvres, la plupart des protéines mammaliennes.

Selon les données, au cours des trois derniers exercices, la conformité a varié entre 92 et 97 p. 100 pour les provenderies et entre 90 et 97 p. 100 pour les établissements d'équarrissage[50]. Comme l'indiquent clairement les données, les secteurs des provenderies et des établissements d'équarrissage enregistrent un taux de conformité élevé à l'interdiction frappant les aliments du bétail. L'examen a confirmé que les données utilisées pour établir les taux de conformité sont valides et fiables.

[48] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/anima/bsestan/disemala/scrtre/scrtref.shtml**.

[49] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.inspection.gc.ca/francais/anima/bsestan/disemala/equianem/equianemf.shtml**.

[50] Les établissements d'équarrissage recyclent les animaux morts, la graisse et les déchets de viande en suppléments protéinés à donner aux animaux domestiques et au bétail, ainsi que pour fabriquer d'autres produits comme des produits cosmétiques et de la gélatine.

Tableau 2.24 : Conformité selon l'installation

	2002-2003*	2003-2004**	2004-2005***
Provenderies			
Proportion entièrement conforme ou présentant des écarts mineurs uniquement	92 %	97 %	95 %
Proportion ayant au moins une tâche majeure jugée non satisfaisante	8 %	3 %	5 %
Établissements d'équarrissage			
Proportion entièrement conforme ou présentant des écarts mineurs uniquement	90 %	97 %	93 %
Proportion ayant au moins une tâche majeure jugée non satisfaisante	10 %	3 %	7 %

* Sur 342 provenderies et 30 établissements d'équarrissage

** Sur 550 provenderies et 31 établissements d'équarrissage

*** Sur 311 provenderies et 15 établissements d'équarrissage

Source : PAMS; la validité des données a été testée comme dans le cas de l'Examen de l'interdiction frappant les aliments du bétail et les données se sont avérées fiables.

Le temps qu'il faut aux établissements pour faire face aux cas de non-conformité mis au jour par les inspections constitue un autre indicateur de l'efficacité des activités de suivi et d'inspection de l'ACIA. Le nombre de jours qu'il faut à une industrie pour régler des problèmes de non-conformité est présenté au tableau 2.25. Pour les deux industries (en particulier les établissements d'équarrissage), le temps requis en moyenne pour régler un problème a diminué. Ce chiffre reflète le temps qu'il faut aux établissements pour remédier à un point d'inspection insatisfaisant, et aux inspecteurs pour certifier qu'un établissement a pris la mesure adéquate.

Tableau 2.25 : Temps requis pour régler des problèmes de non-conformité (en jours)

	2002-2003*	2003-2004**
Provenderies	100,3	78,1
Établissements d'équarrissage	59,4	6,1

* D'après 342 provenderies et 30 établissements d'équarrissage

** D'après 550 provenderies et 31 établissements d'équarrissage

Source : PAMS; la validité des données a été testée comme pour l'interdiction frappant les aliments du bétail et les données se sont avérées fiables.

Au cours des années ultérieures, l'ACIA rendra compte des taux de conformité aux lignes directrices concernant les aliments du bétail médicamentés et du système traditionnel d'inspection des aliments du bétail.

Activités d'application de la loi

En 2004-2005, l'ACIA a entrepris plusieurs activités d'application de la loi en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail*. Elles sont énumérées dans le tableau 2.26 ci-après.

Tableau 2.26 : Activités d'application de la loi[51]

Autorité législative	Enquêtes	Accusations portées	Poursuites	Condamnations	Total des amendes
Loi sur la santé des animaux	673	213	138	143	143 600 $
Loi relative aux aliments du bétail	40	2	1	1	2 000 $
Total*	**713**	**215**	**139**	**144**	**145 600 $**

* Le processus judiciaire pouvant s'étendre au-delà de l'année financière, certaines condamnations prononcées en 2004-2005 peuvent correspondre à des enquêtes et autres activités d'application de la loi menées au cours des années financières précédentes.

Source : SSNAL

2.3.3c Évaluer les produits agricoles

Le principal résultat prévu associé à cette priorité est :

- les produits agricoles sont conformes aux exigences des lois et de la réglementation fédérales.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

Cette priorité met l'accent sur l'évaluation et l'approbation des nouveaux produits agricoles issus de la biotechnologie en vue d'assurer qu'ils satisfont aux normes établies par les lois et la réglementation fédérales. Les activités connexes incluent l'évaluation de la salubrité et de l'efficacité des produits, la vérification de l'exactitude de leurs étiquettes, la surveillance des essais en champ et la prise d'autres mesures de conformité et d'application.

Produits nouveaux

L'ACIA évalue et approuve de nouveaux aliments du bétail, engrais et suppléments avant qu'ils puissent être mis en vente. Elle surveille également la dissémination de produits nouveaux proposés à des fins de recherche.

Engrais

En 2004-2005, l'ACIA a traité 1 396 demandes ayant trait à des engrais et à des suppléments. De ce nombre, 663 avaient trait à l'homologation (produits nouveaux, nouvelle homologation, modifications), et les 733 autres portaient sur divers motifs dont la révision d'étiquettes, les avis, les demandes d'inspecteurs et les plaintes. Au total, 46 nouveaux engrais et suppléments ont été homologués pour la vente au Canada.

Aliments du bétail

La *Loi relative aux aliments du bétail* et son règlement d'application exigent l'approbation préalable à la commercialisation de tous les nouveaux ingrédients des aliments du bétail et l'enregistrement des aliments du bétail mélangés et spécialisés. Dans le cas des engrais et des aliments du bétail, les produits sont uniquement approuvés si l'examen a établi qu'ils ne risquent guère de nuire à l'environnement, aux animaux, aux végétaux et aux humains. L'an dernier, l'ACIA a reçu 759 demandes d'approbation de produits nouveaux et en a réalisé l'examen. De ce nombre, 730 (96 p. 100) satisfaisaient aux exigences imposées par la loi et ont été approuvées,

[51] Les condamnations peuvent résulter de mesures coercitives prises les années précédentes, et non pas seulement de celles prises pendant l'exercice en cours.

ce qui constitue un indicateur efficace de la sensibilisation des clients au programme et aux éléments de conformité requis.

Réglementation des produits nouveaux issus de la biotechnologie

Les produits issus de la biotechnologie sont entre autres des produits comme des plantes et des semences à caractères nouveaux, des aliments du bétail, des engrais avec suppléments et des produits biologiques vétérinaires.

Au nombre des activités menées dans le cadre de cette priorité, mentionnons l'inspection, l'analyse, la surveillance, la vérification, la conformité et la mise en application relativement à ces produits. Ces activités s'étendent à la réalisation d'essais au champ en conditions confinées de végétaux à caractères nouveaux. Les principales activités sont décrites ci-dessous.

Système canadien de réglementation de la biotechnologie

Le Système canadien de réglementation de la biotechnologie (SCRB) s'inscrit dans une initiative plus vaste, la Stratégie canadienne de la biotechnologie (SCB). La SCB a pour mandat de « rehausser le niveau de vie des Canadiens — sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement social et économique — et, à cette fin, de faire du Canada un chef de file mondial sérieux en biotechnologie »[52].

Le SCRB vise à élaborer un système de réglementation efficace, crédible et bien respecté qui protège la santé de tous les Canadiens et de l'environnement et assure la sécurité et l'efficacité des produits. L'ACIA a reçu 11,2 millions de dollars par an pour cette initiative, qui a débuté en 2003-2004.

En 2004-2005, l'ACIA a amorcé un examen du SCRB en son sein. Le rapport sera terminé en 2005-2006, et les conclusions seront présentées dans le rapport sur le rendement du prochain exercice.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web[53].

Homologation des produits biologiques vétérinaires

L'ACIA est responsable de l'homologation et de la réglementation des produits biologiques vétérinaires au Canada. Ces produits incluent les produits de santé animale comme les vaccins, les produits anticorps et les tests diagnostiques. Ce programme d'homologation est essentiel au programme national canadien de santé animale, qui s'efforce de protéger la santé des citoyens canadiens, de leurs animaux familiers et des animaux destinés à l'alimentation.

> Les « produits biologiques vétérinaires » sont des produits qui sont utilisés dans la prévention, le traitement ou le diagnostic des maladies chez les animaux, incluant les animaux d'élevage, les volailles, les animaux familiers, les poissons et les animaux à fourrure, domestiques et sauvages. La plupart des produits biologiques ne laissent aucun résidu chimique dans les animaux, contrairement à certains produits pharmaceutiques. De plus, la plupart des organismes pathogènes ne développent aucune résistance à la réponse immunitaire produite par un produit biologique vétérinaire[54].

L'ACIA surveille également les fabricants et les importateurs de ces produits. Par exemple, elle inspecte leurs installations afin d'assurer que l'application ou l'utilisation de ces produits n'ont que des effets néfastes minimes sur l'environnement, les animaux et les êtres humains. Elle enquête également sur les plaintes des consommateurs concernant des réactions indésirables soupçonnées aux produits biologiques vétérinaires.

Pour satisfaire aux exigences canadiennes en matière d'homologation, les produits biologiques vétérinaires doivent s'avérer purs, puissants, salubres et efficaces lorsqu'ils sont utilisés conformément aux recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. Au cours des dernières années, l'industrie des produits

[52] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/cbs-scb/description_f.asp**.

[53] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site **www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/cbs-scb/2005-2006_f.asp**.

[54] **www.aphis.usda.gov/lpa/pubs/pub_ahvetbiologic.html**.

de santé animale a de plus en plus eu recours aux produits biologiques vétérinaires pour prévenir et diagnostiquer des maladies.

La complexité des nouveaux produits biologiques vétérinaires ainsi que d'autres facteurs ont donné lieu à une augmentation de la charge de travail pour le personnel de l'ACIA. Par conséquent, l'Agence a eu plus de difficulté à respecter les délais établis par les normes de service relativement à l'examen des demandes.

En 2004-2005, il fallait en moyenne à l'Agence 214 jours pour effectuer l'examen initial d'une demande d'homologation d'un nouveau produit, ce qui dépasse la norme de service établie par l'Agence, soit 180 jours. L'ACIA essaie d'accroître sa capacité en augmentant son effectif et en changeant les procédures pour rendre le système plus efficace. Elle évaluera l'efficacité des mesures prises pour respecter la norme de 180 jours et en rendra compte.

Tableau 2.27 : Examen des demandes de nouveaux produits biologiques vétérinaires

	2002	2003	2004
Nombre de demandes reçues	60	67	65
Temps moyen requis pour effectuer l'examen (jours)	175	321	214

Source : Collecte manuelle des données

Le résultat de l'examen des demandes, c'est que tous les produits satisfont aux exigences pertinentes de la réglementation avant d'être homologués. Ceci contribue à la priorité de l'ACIA, qui est de protéger les ressources animales.

Aucune donnée n'est disponible sur l'efficacité et les résultats ayant trait aux activités postérieures à l'homologation, comme les inspections de fabriques.

Approbation des végétaux à caractères nouveaux et surveillance des essais au champ en conditions confinées
L'ACIA est tenue de réglementer les végétaux à caractères nouveaux (VCN) — caractères qui résultent de diverses techniques d'amélioration des plantes comme le génie génétique ou le croisement traditionnel — qui sont importés ou disséminés dans l'environnement naturel.

La réalisation d'essais au champ en conditions confinées constitue un outil important pour réduire les risques (comme la contamination croisée d'espèces ou les dommages accidentels à l'environnement). Ces essais permettent aux concepteurs de VCN d'effectuer des recherches sur leurs produits et de comprendre leur interaction avec d'autres végétaux dans l'environnement. L'ACIA établit des conditions particulières pour ces essais. Les problèmes de conformité que l'Agence a relevés dans les essais au champ en conditions confinées en 2004-2005 ont été corrigés et ne suscitent aucune préoccupation pour l'environnement ou la sécurité.

Outre l'évaluation et la surveillance des essais au champ en conditions confinées, l'ACIA doit également approuver les VCN avant qu'ils ne puissent être disséminés dans l'environnement et par la suite commercialisés et cultivés au Canada. En 2004-2005, l'ACIA a approuvé trois nouveaux VCN en vue de leur dissémination en milieu ouvert, ce qui porte le total au 31 mars 2005 à 42.

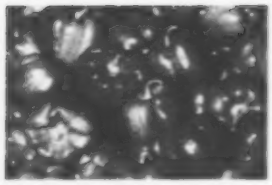

Rapport du vérificateur général du Canada sur la réglementation des végétaux à caractères nouveaux[55]
En mars 2004, le Bureau du vérificateur général (BVG) a vérifié la gestion des documents de l'ACIA ayant trait aux VCN. Le rapport ne visait pas à examiner l'évaluation de la *sécurité* des végétaux à caractères nouveaux effectuée par l'ACIA. Selon la vérification, la majorité des évaluations effectuées par l'Agence étaient bien documentées, mais des améliorations sont requises dans certains domaines. Le BVG est notamment préoccupé par le fait que l'Agence ne semble pas réglementer de manière uniforme la dissémination en milieu ouvert de ces végétaux. Par ailleurs, la vérification a permis de constater que les végétaux à caractères nouveaux non déclarés et non décelés pouvaient être importés au Canada et échapper au système de réglementation canadien. Il existe également un risque que des VCN ornementaux non approuvés soient présents au Canada.

Bien que les conclusions du vérificateur général portent sur des problèmes administratifs de l'ACIA plutôt que sur la sécurité du système de réglementation, l'Agence a convenu que ces situations pouvaient se produire. En 2004-2005, l'Agence a pris des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par les vérificateurs et a donné suite à toutes les recommandations.

Par exemple, l'ACIA a établi et mis en œuvre de nouvelles procédures pour évaluer les VCN en vue de leur dissémination en conditions confinées et en milieu ouvert, manipuler du matériel sécuritaire et examiner les importations. Par ailleurs, l'industrie ornementale sera incluse dans les nouveaux documents d'orientation de l'industrie portant sur les nouveautés qui donnent lieu à une supervision réglementaire.

2.3.4 Résultat stratégique : Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada face à des menaces délibérées

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger les Canadiens contre toute menace délibérée pesant sur leur sécurité. Des menaces chimiques et biologiques pour les humains peuvent se concrétiser par suite de la contamination délibérée de l'environnement, des aliments ou de l'eau. Quant aux ressources animales et végétales, elles peuvent être menacées par l'introduction délibérée de phytoravageurs dangereux ou de maladies animales exotiques.

L'Agence a deux priorités relativement à ce résultat stratégique :

- se préparer à intervenir en cas d'urgence;
- améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence.

L'ACIA a consacré environ 30 millions de dollars en 2004-2005 à la réalisation de ce résultat stratégique.

Tableau 2.28 : Ressources financières pour 2004-05

Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
31,5 $	30,3 $

2.3.4a Se préparer à intervenir en cas d'urgence

Le principal résultat prévu associé à cette priorité est :

- l'Agence est prête à réagir rapidement à des situations d'urgence.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

L'ACIA adopte une approche multirisque afin de se préparer à faire face aux situations d'urgence, que cette urgence prenne la forme d'une épidémie de maladie causée par des facteurs non intentionnels ou d'une menace terroriste délibérée. En conséquence, en 2004-2005, l'ACIA a continué à mener plusieurs initiatives continues ainsi que des initiatives spéciales pour maintenir et renforcer sa capacité de réagir rapidement et efficacement en cas d'urgence.

[55] Rapport du vérificateur général du Canada de mars 2004 — chapitre 4 — Agence canadienne d'inspection des aliments — La réglementation des végétaux à caractères nouveaux, disponible à l'adresse **www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20040304cf.html**.

Dans la présente section nous présentons de l'information sur les mesures prises par l'Agence en vue à la fois de se préparer à intervenir en situation d'urgence et de perfectionner ses interventions en pareil cas. Le véritable test permettant de savoir si l'Agence est prête ou non prend uniquement la forme d'une véritable situation d'urgence. Toutefois, l'Agence continue à entretenir et à développer des liaisons intergouvernementales ainsi qu'à participer à des exercices de simulation de situations d'urgence en tant qu'exécutant ou aux commandes. Ces exercices lui donnent la possibilité de tester, d'évaluer et de perfectionner au besoin ses méthodes, compte tenu de l'expérience qu'elle en retire. En outre, grâce à l'analyse des « enseignements tirés » des récents événements (notamment l'épidémie d'influenza aviaire de 2004 et les cas d'ESB touchant le bétail canadien) l'ACIA a la possibilité d'améliorer et de perfectionner la planification de ses interventions d'urgence.

Établir des liaisons et participer aux exercices de simulation

Les interventions en cas d'urgence sont souvent des exercices compliqués, du fait que plusieurs partenaires entrent en ligne de compte. Pour que l'on puisse déclencher une intervention efficace et intégrée dans une situation d'urgence menaçant la sécurité agricole et alimentaire, il faut que tous les acteurs en place comprennent bien leurs rôles et responsabilités respectifs et que l'information nécessaire pour prendre des décisions parvienne rapidement aux exécutants. De nombreux ministères fédéraux ainsi que les provinces et les territoires, de même que les États-Unis et d'autres assurent des responsabilités stratégiques en cas d'intervention d'urgence. Par conséquent, il y a lieu d'établir des liaisons intergouvernementales efficaces.

En 2004-2005, l'Agence a poursuivi sa participation dans le cadre d'initiatives gouvernementales — comme le Système national d'intervention en cas d'urgence et le Système national de transport d'urgence — pour améliorer la capacité nationale de réagir en situation d'urgence. En outre, l'Agence a participé à plusieurs exercices visant à tester ses interventions à la fois en cas de menace délibérée et en cas d'épidémie de maladie animale. Deux de ces exercices sont décrits ci-après.

Pour décrire et évaluer les résultats de l'exercice, l'Agence a recours à des « Rapports faisant suite à des incidents ». On y consigne les principales observations et les enseignements tirés, et on y formule des recommandations en vue d'améliorer par la suite les protocoles et les communications aux fins de la formation et des exercices.

Exemples d'exercices :

Exercice « Équinox » — Cet exercice était le troisième d'une série d'exercices tripartites menés en 2003-2005 avec les organismes de trois pays : l'ACIA; le département de l'Agriculture des États-Unis et le Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, au développement rural, à la pêche et à l'alimentation du Mexique. Dans le cas de l'exercice Équinox, on s'est penché sur les interactions transfrontalières entre les États-Unis et le Canada au cours d'une épidémie simulée de fièvre aphteuse de façon à mieux se préparer à faire face à une épidémie et à mieux intégrer les données à l'échelle nationale et entre les pays. L'analyse de l'exercice sera transcrite dans un rapport faisant suite à un incident. L'ACIA et le département de l'Agriculture des États-Unis utiliseront cette analyse pour renforcer encore leurs plans d'intervention et leur formation.

Exercice « Triple Play » — Cet exercice d'antiterrorisme a été mené conjointement avec « TOPOFF 3 », l'exercice américain. Dans le cadre de cet exercice, le personnel de l'ACIA de l'Administration centrale et de la région de l'Atlantique a eu l'occasion de participer à un scénario d'épidémie transmise par les aliments. Les participants de l'ACIA ont montré leur connaissance approfondie des plans d'urgence et de la coordination avec les partenaires fédéraux et provinciaux. L'Agence travaille à l'heure actuelle à l'établissement du rapport faisant suite à un incident pour cet exercice.

Enseignements tirés de la gestion des épidémies
Au début de 2004, une épidémie d'influenza aviaire a éclaté dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. En juillet 2004, l'ACIA a amorcé un examen pour analyser et documenter les enseignements tirés de l'épidémie. Son objectif était de déterminer ce qui avait bien fonctionné, ce qui n'avait pas fonctionné et quelles améliorations s'imposaient pour gérer plus efficacement les épidémies futures. Un rapport de l'examen a été diffusé en janvier 2005[56]. Il conclut que, bien que plusieurs choses aient bien marché, il y a des éléments cruciaux sur lesquels l'ACIA pourrait se concentrer afin d'améliorer son efficacité dans ce genre d'intervention. Il s'agit avant tout de prendre les moyens voulus pour être mieux préparé à l'intervenir en cas d'urgence et de raffiner la gestion et le flux d'information entre les différents partenaires (gouvernements fédéral et provinciaux, et autres intervenants) travaillant pour stopper l'épidémie d'influenza aviaire.

L'ACIA a depuis lors élaboré un plan d'action pour combler ses lacunes et elle collabore avec d'autres secteurs pour améliorer ses procédures d'intervention d'urgence. C'est ainsi que son personnel a commencé à examiner la stratégie générale de l'Agence pour gérer les situations d'urgence dans le but d'intégrer les pratiques exemplaires de ses partenaires à ses propres procédures. Parallèlement, elle a commencé à élaborer de nouveaux protocoles de déclenchement des activités des équipes d'intervention d'urgence locales et nationales sous l'égide des PAEMAE (Plans d'aide à l'éradication des maladies animales et exotiques) et à améliorer le flux d'information entre tous les partenaires. En février 2005, le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire a tenu des audiences et établi un rapport sur la gestion de l'épidémie par l'ACIA. L'ACIA a par la suite mis à jour son plan d'action afin de prendre en compte les conclusions du Comité[57].

L'ACIA a élaboré un plan d'action pour répondre aux recommandations en vue d'améliorer les interventions d'urgence face à de nouveaux cas d'ESB. Elle a également continué à tester son état de préparation générale en menant des exercices de simulation et adapté ses plans d'intervention d'urgence en conséquence comme le montrent les exercices Équinoxe et Triple Play.

À l'appui de cette priorité, l'Agence a mené les activités suivantes en 2004-2005 :

- En septembre 2004, l'Agence a tenu son deuxième atelier sur la préparation aux situations d'urgence, qui a donné la possibilité aux gestionnaires supérieurs d'établir leurs priorités et de convenir d'une orientation stratégique qui, à terme, donnera à l'Agence une meilleure capacité de réagir aux situations d'urgence.
- L'Agence a doté ses centres des opérations d'urgence d'une nouvelle technologie de pointe (au coût de 200 000 $ provenant du financement de la Stratégie de sécurité publique et d'antiterrorisme (Stratégie SPA). Grâce à cette technologie, l'ACIA pourra communiquer plus efficacement avec ses partenaires et leur fournira — de même qu'ils lui fourniront — des renseignements immédiats pour faire face à des situations d'urgence de grande ampleur.
- En juillet 2004, l'Agence a mis sur pied l'équipe chargée de la collecte et de l'analyse de données pour renforcer sa capacité de collecte de renseignements. Le travail de l'Équipe consiste notamment à anticiper les nouveaux problèmes, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en recueillant et en analysant l'information émanant de diverses sources sur la biotechnologie, l'agroterrorisme et les menaces pesant sur la sécurité des aliments ainsi que sur la santé animale et végétale.
- L'ACIA a commencé à élaborer un plan de poursuite des activités, comme l'exige la Politique sur la Sécurité. Le plan établira un cadre propre à assurer que toutes les directions et tous les bureaux régionaux, sectoriels et de district disposent de plans efficaces leur permettant de continuer à assurer les services indispensables de l'Agence en situation de crise. En particulier, il est essentiel de disposer d'un plan permettant à l'Agence de mener ses activités routinières tout en concentrant des ressources supplémentaires à la gestion des urgences. L'Agence devrait disposer d'un projet de politique sur la poursuite des activités en 2005-2006.

[56] Pour plus de renseignements, voir **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/2004sum/revexaf.shtml**.
[57] Pour plus de renseignements, voir **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/2004sum/revexaf.shtml**.

2.3.4b Améliorer les capacités d'intervention en cas d'urgence

Cette priorité et les activités connexes sont à certains égards similaires à celles analysées dans les paragraphes ci-dessus. Toutefois, nous traitons de cette priorité dans une section distincte puisque l'ACIA a reçu un financement du Conseil du Trésor destiné expressément aux activités de la Stratégie SPA, ainsi que du ministère de la Défense nationale pour l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC) afin de renforcer sa capacité de faire face à des menaces délibérées.

L'Agence continue de développer sa capacité dans le cadre de l'initiative se rattachant à la Stratégie SPA et de l'IRTC.

L'initiative Sécurité publique et antiterrorisme (SPA)
Dans le budget fédéral de 2001, le gouvernement allouait des fonds (à dépenser sur une période de cinq ans se terminant en 2006-2007) aux activités de l'initiative SPA pour améliorer la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de cet exercice pangouvernemental, l'ACIA a reçu environ 30 millions de dollars par an à titre permanent depuis 2002-2003 pour mettre en œuvre plusieurs initiatives relatives au renforcement des contrôles frontaliers, à l'amélioration de la capacité des laboratoires et de la biosécurité ainsi qu'au renforcement de la surveillance et aux activités de détection précoce.

On trouvera davantage d'information sur la sécurité publique dans le site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada[58].

Contrôles frontaliers
Après que l'Agence eut reçu un financement pour renforcer les contrôles frontaliers, certaines responsabilités et ressources ont été transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada nouvellement créée, l'ASFC. En janvier 2005, l'ACIA et l'ASFC ont signé un protocole d'entente pour officialiser ce transfert. En vertu de ce protocole, les deux agences coopéreront pour effectuer les contrôles et les inspections à la frontière. L'ASFC effectuera les inspections initiales de produits importés et l'ACIA mettra son expertise au service du travail d'inspection au besoin. L'Agence continuera d'inspecter les animaux vivants et de traiter toute demande d'importation d'animaux.

Renforcement de la capacité des laboratoires
En 2004-2005, l'Agence a continué à renforcer la capacité de ses laboratoires à faire face aux menaces délibérées pesant sur l'approvisionnement alimentaire ainsi que sur les ressources animales et végétales. Citons au nombre des améliorations le perfectionnement des tests et procédures pour déceler les agents pathogènes dans les aliments ainsi que pour dépister et diagnostiquer les zoonoses et les maladies animales exotiques. Quatre autres projets ont été lancés afin d'améliorer les capacités d'analyse des virus, des parasites et des bactéries dans les aliments. Ces initiatives concourent toutes à améliorer la capacité de l'ACIA à identifier les agents pathogènes ou les substances associées à une activité bioterroriste.

Dans le cadre de l'IRTC, l'ACIA a offert une formation et établi des normes afin de localiser les agents de la maladie dans les laboratoires. Une trousse d'évaluation des menaces et des risques a été conçue pour faciliter la réalisation des évaluations de sécurité pour les laboratoires. Ces derniers sont déjà protégés, mais ces initiatives visent à éviter encore davantage que se produise un accident ou une infraction à la sécurité dans un laboratoire.

Améliorer la surveillance et les activités de détection précoce
Les fonds de l'initiative SPA destinés aux activités de surveillance et de détection précoce s'ajoutent au financement régulier de l'Agence destiné à la surveillance des produits alimentaires, animaux et végétaux. Par exemple, en 2004-2005, l'Agence a poursuivi son travail avec les organismes provinciaux ayant la même vocation qu'elle dans le domaine des pathologies transmises par les aliments. Ses évaluations des interventions pour faire échec à ces maladies l'aident à rationaliser et à raffiner ses protocoles et plans d'intervention.

[58] Pour plus de renseignements, voir **www.psepc-sppcc.gc.ca**.

L'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC)
L'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire est une initiative nationale administrée par le ministère de la Défense nationale. L'un des éléments clés consistait à créer des filières de laboratoires fédéraux et d'autres laboratoires publics susceptibles d'aider à réagir à une attaque terroriste.

On trouvera plus d'information sur cette initiative en consultant le site Web de l'IRTC[59].

En 2004-2005, l'Agence a accru sa capacité d'intervention en cas d'urgence grâce au financement de l'IRTC :

- L'ACIA a mené à bien un projet intitulé « test Penside et test de diagnostic rapide de la fièvre aphteuse, du choléra du porc et de la grippe aviaire ». Dans le cadre de ce projet, on a examiné certaines trousses de diagnostic disponibles dans le commerce à l'étranger pour diagnostiquer rapidement ces maladies. Grâce à l'information accumulée, on pourrait obtenir l'autorisation de mettre en vente ces trousses au Canada, qui elles pourraient en fait constituer des outils fort utiles pour les intervenants de première ligne, en cas d'attaque bioterroriste introduisant ces agents pathogènes animaux extrêmement contagieux.
- L'Agence a fait l'acquisition de matériel d'entreposage pour ses collections de cultures microbiennes. Ces collections aident à identifier rapidement les pathogènes et les toxines d'origine alimentaire — ce qui est particulièrement utile dans le cas de rappels d'aliments pour des raisons de sécurité ou d'interventions d'urgence ou pour faire face à un acte de bioterrorisme.
- On a installé du matériel permettant des tests d'analyse rapide pour identifier les agents pathogènes dans les aliments, notamment l'anthrax et la peste. Cette technologie aidera l'ACIA dans son rôle d'intervenant de première ligne en cas de menace bioterroriste.
- L'Agence a poursuivi ses activités sur un projet conjoint avec l'Agence de santé publique du Canada et le ministère de la Défense nationale pour élaborer, valider et produire des tests d'analyse rapide afin d'identifier les bactéries et les biovirus qui pourraient contaminer les animaux et les humains. À ce jour, l'ACIA a développé de nouveaux réactifs pour dépister la fièvre aphteuse et a défini les critères de validation pour assurer la qualité des nouvelles méthodes d'analyse.
- L'ACIA a également participé à un exercice d'intervention d'urgence pour mettre à l'essai les éléments critiques relatifs à la fois au prélèvement d'échantillons médicaux-légaux devant servir d'éléments de preuve d'une activité criminelle ou terroriste, et à la présentation d'une interprétation objective des preuves scientifiques devant la justice.

2.3.5 Résultat stratégique : Assurer une saine gestion de l'Agence

Le gouvernement du Canada accorde une priorité élevée à la qualité de la gouvernance et de la gestion au sein des institutions fédérales et des ministères et organismes publics. C'est pourquoi la modernisation de la fonction de contrôleur, la gestion des ressources humaines, l'apprentissage, les langues officielles et la diversité faisaient partie des priorités générales de la fonction publique du Canada[60] pour 2004-2005.

En juin 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor a adopté le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) qui définit les attentes en matière de rendement ainsi que les indicateurs de rendement inhérents à de bonnes pratiques de gestion. Sa mise en œuvre constitue une priorité pour le gouvernement du Canada. On trouvera davantage de renseignements sur le CRG en ligne[61].

L'ACIA s'est engagée à être à la hauteur des attentes du CRG et elle a remanié en conséquence ses plans et priorités relatifs à une saine gestion de l'Agence. À l'avenir, à partir de ces indicateurs, l'Agence s'emploiera à rendre compte du succès de la mise en œuvre du CRG.

[59] Pour plus de renseignements, voir **www.crti.drdc-rddc.gc.ca**.
[60] Pour plus de renseignements, voir **www.pco-bcp.gc.ca**.
[61] Pour plus de renseignements, voir **www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp**.

Le résultat stratégique visé pour ce segment du programme de l'ACIA est : « Assurer une saine gestion de l'Agence ». Pour l'atteindre, l'Agence s'est fixé quatre priorités :

- Gestion du risque, planification et responsabilisation
- Gestion des ressources humaines
- Qualité de la prestation de services
- Gérance

2.3.5a Gestion du risque, planification et responsabilisation

Les trois résultats prévus associés à cette priorité sont :

- Stratégie intégrée de gestion du risque
- Accroissement de l'information sur la gestion du rendement
- Capacité GI/TI renforcée pour satisfaire les priorités

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

Gestion intégrée du risque
L'un des éléments inhérents à l'engagement pris par le gouvernement de moderniser les pratiques de gestion consiste à privilégier une démarche rigoureuse et intégrée à l'échelle de l'Agence pour la gestion du risque. L'ACIA s'est engagée à mettre intégralement en œuvre le Cadre de gestion intégrée du risque (GIR).

À la fin de 2004, l'ACIA a effectué une analyse approfondie de ses risques et de ses défis, qui a confirmé et validé en grande partie ce qu'elle savait déjà auparavant. Les dix principaux risques stratégiques (voir la section 1 où l'on trouvera des précisions), ainsi que les mesures prévues pour les atténuer, ont été présentés pour la première fois dans le RPP de 2004-2005 de l'Agence. On les retrouvera dans le RPP de 2005-2006.

L'atténuation des principaux risques stratégiques constitue un élément majeur du processus décisionnel de l'Agence. De nombreux processus, y compris l'établissement des priorités, la planification au niveau de l'Agence et des directions, la planification des investissements à long terme et l'élaboration de règlements reflètent la nécessité d'atténuer le risque, dans la mesure du possible. Certains de ces processus sont analysés ci-après.

Accroissement de l'information sur la gestion du rendement
Pour instaurer une saine gestion de l'Agence, il est crucial d'établir des liens entre la planification stratégique et les résultats.

Au cours des deux derniers exercices, l'ACIA a consacré beaucoup d'efforts à renforcer sa capacité de mesurer son rendement et de présenter des rapports sur la question. En 2004-2005, la mise en œuvre de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) a revêtu une importance particulière. Cette initiative qui fera davantage le lien entre les ressources et les résultats introduira plus de transparence et de cohérence dans les décisions sur l'utilisation des ressources et les résultats qu'elles produisent.

L'ACIA a également continué à mettre en œuvre son Cadre de gestion du rendement (CGR) qu'elle a harmonisé avec la SGRR. Un outil de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) a été élaboré pour extraire l'information sur le rendement déjà saisie par les systèmes d'information courants. Équipés de cet outil, les bureaux sectoriels peuvent désormais saisir des renseignements supplémentaires sur divers sujets : le niveau d'activité au chapitre de l'inspection par rapport aux plans, les taux de conformité réels par rapport aux objectifs, l'ampleur de la non-conformité et les interventions connexes d'exécution de la loi ou autres. L'Agence dispose maintenant de ces données pour certaines de ses activités et programmes de base.

L'élaboration et le raffinement des indicateurs de rendement se poursuivront en 2005-2006 et, d'ici à mars 2006, l'Agence s'attend à mettre à la disposition des gestionnaires supérieurs des rapports trimestriels complets sur le rendement pour la plupart de ses programmes réglementaires et autres activités de base. Les progrès soutenus à cet égard devraient se concrétiser sous la forme d'une information de qualité sur le rendement dans les rapports futurs présentés au Parlement.

Capacité GI/TI renforcée pour satisfaire les priorités
En 2004-2005, l'ACIA a continué à développer et à perfectionner ses systèmes d'information nationaux et l'infrastructure qui les sous-tend. Les priorités en matière de GI/TI ont été examinées à travers les processus de gouvernance de l'Agence. Les projets qui en sont issus visaient à améliorer les capacités de collecte de données et de présentation de rapports des systèmes de gestion de l'inspection, des laboratoires, des importations ou exportation et des urgences, et à mettre à niveau les systèmes d'exploitation et les logiciels de tous les ordinateurs de bureau des postes de travail et des serveurs de l'Agence.

En avril 2004, on a donné le coup d'envoi au plan de travail pour la GI/TI avec 27 projets. Diverses directions ont cerné de nouvelles priorités et quatre ont été ajoutées au plan de travail de 2004-2005. Au cours de l'exercice 2004-2005, neuf projets ont été menés à terme; des rapports sur les enseignements tirés ont été créés, et des améliorations ont été apportées aux nouveaux projets en conséquence.

Ces systèmes modernes et ces outils de bureau seront utiles au personnel de l'Agence auquel ils offrent davantage de fonctions et le soutien de nouveaux accessoires logiciels et matériels. Ces outils conduiront à une meilleure communication avec les autres intervenants du gouvernement et de l'industrie.

2.3.5b Gestion adaptée des ressources humaines

Dans cette section, nous analysons les principales activités relatives aux ressources humaines pour l'exercice écoulé. Les quatre résultats prévus associés à cette priorité sont :

- une main-d'œuvre durable;
- un milieu de travail sain et stimulant;
- un effectif productif;
- un leadership efficace.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ce résultat sont analysées ci-après.

Une main-d'œuvre durable
Doter l'Agence d'une main-d'œuvre durable est un exercice qui oblige à trouver un équilibre entre l'embauche et l'attrition normale qui résulte des départs à la retraite, des démissions ou autres. Nantie d'un effectif de ce genre, l'Agence disposera de la marge de manœuvre requise pour réagir aux situations de crise et faire face à des changements dans les priorités.

La mise en évidence à un stade précoce des besoins en matière de ressources humaines, tant en ce qui a trait au nombre d'employés qu'au chapitre des compétences, constitue l'un des principaux indicateurs d'une main-d'œuvre durable. Au cours de l'exercice écoulé, l'Agence a commencé à intégrer la planification des ressources humaines et la planification des activités, pour que l'organisation dispose des bons éléments au bon moment pour s'acquitter efficacement de son mandat.

L'activité réglementaire de l'Agence, laquelle repose sur une base scientifique, constitue sa principale activité. Par conséquent, la compétence de l'Agence repose sur un effectif important de spécialistes ayant une formation de haut niveau pour exécuter le travail à long terme. En 2004-2005, l'ACIA a mené des activités de recrutement et de prise de contact avec les établissements d'enseignement afin d'attirer les dernières promotions de diplômés en sciences. Ces efforts ont été planifiés pour répondre aux besoins de personnel nouveau, compte tenu du vieillissement de l'effectif et du nombre prévu de départs à la retraite.

En mars 2005, une nouvelle convention collective a été signée entre l'Alliance de la fonction publique du Canada et l'Agence, laquelle garantit aux employés une rémunération et un programme d'avantages sociaux compétitifs.

Au 31 mars 2005, l'Agence comptait 5 900 employés, ce qui représente une augmentation de l'effectif de 1,8 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Le personnel technique, professionnel et scientifique s'est accru de 3,4 p. 100, taux qui dépasse la croissance générale.

Un milieu de travail sain et stimulant
Dans un milieu de travail sain et stimulant, les employés disposent des outils, de la formation et du soutien adéquats pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions.

Plus précisément, ce genre de milieu de travail offre, entre autres, des possibilités de formation adéquate en temps opportun; il favorise la diversité et dispose de mécanismes et de pratiques pour résoudre les conflits et les problèmes.

La formation constitue un volet important des efforts de l'Agence pour offrir un milieu de travail sain et stimulant. Ainsi, en 2004-2005, l'Agence a investi 6,5 millions de dollars en formation et perfectionnement, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Il est important de pouvoir évaluer la pertinence de cette formation. Les mesures actuelles du rendement mettent avant tout l'accent sur le nombre de jours et les dépenses de formation, mais non sur les résultats de la formation en ce qui a trait au rendement au travail. En 2004-2005, l'Agence a donc lancé une initiative pour se doter de la capacité de mesurer le rendement de son investissement dans la formation et la façon dont cet investissement contribue à l'outiller pour exécuter son mandat. Dans le cadre de cette initiative, il faut contacter le personnel et les gestionnaires, six à huit mois après la formation, afin de déterminer l'incidence de la formation reçue sur le rendement au travail. L'initiative sera déployée sur une période de deux à trois ans. Elle livrera des renseignements précieux sur l'efficacité des activités de formation de l'ACIA, ainsi que la façon de les remanier au besoin.

L'Agence a réalisé des progrès en ce qui a trait à l'objectif d'une main-d'œuvre représentative — c'est-à-dire reflétant la composition de la population canadienne dans son ensemble, quant aux groupes identifiables, comme l'illustre le tableau 2.29 ci-dessous.

Tableau 2.29 : Représentation de l'équité en matière d'emploi en tant que pourcentage de la population de l'ACIA

Groupe désigné	Pourcentage de l'effectif de l'ACIA au 31 mars 2004	Pourcentage de l'effectif de l'ACIA au 31 mars 2005
Femmes	46	47,6
Autochtones	1,8	2,4
Personnes handicapées	3,5	5,2
Minorités visibles	7,4	9,7

Source: Systèmes d'information sur les ressources humaines.

L'Agence a accru sa représentation au cours de l'exercice écoulé dans chacun de ces quatre groupes (c.-à-d. les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones). Toutefois, la représentation des minorités visibles demeure un défi. L'ACIA a élaboré un plan d'équité en matière d'emploi en 2003-2004 pour rétrécir les écarts au chapitre de la représentation des groupes désignés et pour créer un milieu accueillant et propice à la diversité. Les résultats seront mesurés au fil du temps pour évaluer les progrès par rapport à l'objectif. En 2004-2005, l'Agence s'est conformée aux douze exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*[62].

En ce qui a trait aux Langues officielles, l'Agence a continué de maintenir un équilibre qui reflète étroitement le profil linguistique des Canadiens.

Favoriser un effectif productif

Les deux principales caractéristiques d'un effectif productif sont un faible taux de roulement du personnel (c.-à-d. des taux élevés de maintien à l'effectif) et le « bien-être organisationnel » — un effectif dynamique.

En 2004-2005, l'Agence a continué à mesurer son taux de maintien à l'effectif, qui est demeuré assez constant au cours des cinq dernières années. Les chiffres de cette

62 http://lois.justice.gc.ca/fr/E-5.401/index.html

année montrent que 83 % des employés en poste en 2002 travaillent toujours avec l'organisme. Le faible taux de roulement a une incidence sur la productivité du personnel de l'Agence et réduit la nécessité de former de nouveaux employés.

En 2004-2005, l'Agence a pris des mesures pour assurer le suivi des résultats de l'enquête auprès des employés menée en 2003, qui portait sur de nombreux enjeux liés au bien-être organisationnel. Cette enquête, qui faisait pendant à l'enquête pangouvernementale menée en 2002 a permis à l'ACIA de comparer les réponses de ses employés à celles des fonctionnaires de toutes les régions du Canada.

Les résultats de l'enquête sont mitigés. Les réponses des employés ont été positives à plusieurs égards comme en ce qui a trait à leur engagement envers le succès de l'Agence et au traitement équitable dont ils font l'objet à l'intérieur des unités de travail, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe ou des déficiences. Toutefois, relativement à quelques aspects, ils ont été légèrement moins positifs que dans l'enquête pangouvernementale de 2002. Les domaines préoccupants sont notamment ceux de la satisfaction relativement à la formation et à la promotion professionnelle, la communication avec les supérieurs et la haute direction, ainsi que le harcèlement et la discrimination.

À l'automne 2004, chaque direction a élaboré un plan d'action afin de régler les problèmes soulevés dans le cadre de l'enquête. En 2006-2007, l'Agence fera une nouvelle enquête auprès de ses employés afin d'évaluer l'efficacité de ces plans.

L'Agence a continué à souligner les réalisations de ses employés en 2004-2005. À l'occasion d'une cérémonie nationale de remise de distinctions honorifiques, le président a rendu hommage à 60 employés en raison de leur contribution exceptionnelle à l'organisation.

L'Agence a remanié son site Web à l'intention des ressources humaines pour permettre aux employés et aux gestionnaires d'avoir facilement accès à de nouvelles données plus raffinées et à des outils nouveaux ou plus perfectionnés. Ces derniers devraient pouvoir travailler de manière plus efficace.

Un leadership efficace

En 2004-2005, l'Agence a canalisé son énergie en matière de ressources humaines sur les trois principales activités qui concourent à un leadership efficace : la planification de la relève, la formation et la responsabilisation.

La planification de la relève est une activité de gestion clé qui vise directement à doter l'organisme d'une main-d'œuvre durable (voir ci-dessus). Au cours des cinq prochaines années, quelque 34,8 p. 100 des membres de la haute direction de l'ACIA et 17,4 p. 100 du personnel scientifique et technique seront admissibles à la retraite. En 2004-2005, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête de 2003 pour mettre en évidence les lacunes dans la planification de la relève, les directions de l'ACIA ont produit des plans de relève pour les postes critiques. Ces plans devraient guider l'Agence pour le recrutement, l'embauche et la formation des gestionnaires et du personnel dont elle aura besoin, avant la fin de la décennie, pour remplacer ceux qui auront pris leur retraite et ceux qui auront quitté leur poste (roulement du personnel).

Une formation pertinente s'avère essentielle pour assurer que les gestionnaires supérieurs et le personnel d'encadrement ont les compétences requises pour gérer efficacement leurs programmes et le personnel. Cette année, l'Agence a conçu une formation pour les gestionnaires nouvellement recrutés afin de leur faire connaître leurs obligations dans des secteurs clés comme la gestion financière et la gestion des ressources humaines. La formation du personnel cadre de l'ACIA aura des retombées sur toute l'organisation puisqu'elle dotera l'Agence d'une main-d'œuvre plus motivée et plus productive.

L'Agence a continué à présenter des rapports trimestriels pour cerner les problèmes en matière de ressources humaines à l'échelle de l'organisation et les porter à l'attention de la direction. En 2004-2005, l'Agence a également lancé des rapports trimestriels sur les principaux indicateurs de rendement de la formation des ressources humaines. Ils fournissent aux gestionnaires des renseignements importants sur leur investissement dans la formation.

L'Agence a continué à s'assurer que les dirigeants sont tenus de rendre compte de leur rendement par l'intermédiaire d'ententes de responsabilisation. En plus de documenter les engagements opérationnels, ces ententes font état des engagements au chapitre de la gestion des ressources humaines[63].

À l'appui de cette priorité, l'ACIA a terminé son Code des valeurs et d'éthique en février 2004. Le Code est destiné à guider tous les employés de l'Agence dans leurs décisions quotidiennes et dans leurs interactions avec d'autres — à la fois au sein et à l'extérieur de l'Agence.

2.3.5c Qualité de la prestation de services

Les trois résultats prévus associés à cette priorité sont :

- amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence dans la prestation de services;
- coordination et intégration des consultations auprès des intervenants;
- amélioration de l'assurance de la qualité ainsi que des connaissances, des pratiques et des capacités afférentes.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après. Comme elles sont reliées entre elles, nous les abordons comme s'il s'agissait d'un même sujet.

En septembre 2003, l'ACIA a mené un examen détaillé portant sur la cohérence des services qu'elle assure à l'échelle du pays. Cet examen l'a amenée à découvrir plusieurs possibilités d'amélioration et à adopter une approche pluriannuelle pour apporter les améliorations souhaitables en fonction des résultats de l'examen. Son plan consiste à moderniser la législation, la réglementation et les politiques au besoin, à mettre à jour les manuels de procédure, à clarifier les rôles et les responsabilités de son personnel et des parties externes, à mettre à jour et à accroître la formation ainsi qu'à rationaliser et à mieux coordonner les mécanismes d'examen, de vérification et d'évaluation internes et externes.

L'Agence a également pris des mesures pour mettre en œuvre un système de gestion de la qualité applicable à ses trois grands secteurs d'activité : inspection, recouvrement des coûts et enquête. Chaque secteur fera l'objet d'une vérification de l'assurance de la qualité en fonction de critères comme la cohérence dans la prestation. En raison des différences entre les activités relatives à chaque groupe de produits de l'ACIA (p. ex., les critères d'inspection des abattoirs de bovins sont différents de ceux des usines d'engrais, l'assurance de la qualité sera adaptée à chaque programme. L'Agence a mis sur pied une équipe d'orientation de la gestion qualité constituée de représentants de tous les programmes et des bureaux sectoriels pour gérer ce processus.

À la fin de 2004-2005, des progrès avaient été réalisés dans les domaines suivants : activité d'abattage et d'inspection de la viande; vérification du poisson, alimentation du bétail, produits transformés et protection des usines; et distribution et compréhension des politiques.

En ce qui a trait aux vérifications des activités d'inspection, le but était d'évaluer la cohérence et la qualité globale, de mettre en œuvre une gestion des procédés et de mettre en place un groupe de personnel de base ayant l'expertise voulue dans l'application des techniques modernes de gestion des procédés. En mars 2005, l'Agence avait mené à bien les activités de vérification pour la vérification de la conformité des installations d'inspection du poisson, de même que les activités de vérification pour l'inspection des usines de transformation des produits. Ces activités ont révélé divers problèmes de cohérence et entraîné la formulation de recommandations pour apporter les améliorations voulues. Les représentants des opérations et des programmes ont examiné et accepté ces recommandations au cours d'un atelier tenu en mars 2005.

[63] Pour plus de renseignements, voir **http://www.inspection.gc.ca/francais/hrrh/strat2003-08/stratf.shtml**

En ce qui a trait à la distribution et à la compréhension des politiques, trois aspects sont à améliorer. D'abord, on pourrait faciliter l'accès aux politiques sur les programmes en centralisant au même endroit toutes les politiques approuvées. L'Agence entend y parvenir d'ici à mars 2006. Deuxièmement, les nouvelles politiques, ainsi que les politiques remaniées ou actualisées ont par le passé été distribuées par la structure organisationnelle et discutées par la suite avec les utilisateurs finaux. On a introduit une nouvelle façon de faire qui consiste à diffuser les nouvelles politiques ou les politiques actualisées deux fois par an, à partir de points de contact préétablis associés à des séances pour débattre des politiques et expliquer les changements. Troisièmement, les demandes d'éclaircissements sur les politiques seront traitées par un processus structuré qui sera similaire pour tous les programmes.

Enfin, dans le cadre de ses pratiques de mesure du rendement, à l'avenir, l'Agence recueillera l'information sur les indicateurs de rendement approuvés. Ces données devraient montrer à quel point les efforts pour améliorer la prestation de services ont contribué efficacement à une prestation plus efficace, efficiente et cohérente, à une approche intégrée et concertée pour consulter les intervenants ainsi qu'à une amélioration de l'assurance de la qualité.

2.3.5d Gérance

Les deux principaux résultats prévus associés à cette priorité sont :

- renforcement de la responsabilisation financière;
- intégration des systèmes de planification des immobilisations et d'information sur les immobilisations.

Les principales activités de l'ACIA se rattachant à ces résultats sont analysées ci-après.

Renforcement de la responsabilisation financière
En 2004-2005, d'importants efforts ont été consacrés, au niveau stratégique, à l'harmonisation du codage financier en place en fonction de la nouvelle SGRR du Conseil du Trésor. Cette initiative améliorera la responsabilisation financière de l'Agence étant donné que, à compter de 2005-2006, l'ACIA sera en mesure de présenter un rapport sur l'utilisation prévue et réelle de ses ressources pour chaque principale activité de programme.

Afin d'améliorer l'information de gestion et d'avoir une meilleure gérance de l'organisation, l'ACIA a également continué à la fois à promouvoir l'utilisation de la trousse d'outils financiers Web (élaborée et mise en œuvre à l'échelle de l'Agence en 2003-2004) et à former les gestionnaires pour qu'ils sachent l'utiliser. Cette trousse d'outils leur fournit des rapports clés sur le budget, les prévisions et les frais courus qui les aident à prendre des décisions. Le cours d'orientation de l'Agence s'adressant aux nouveaux gestionnaires comprend un module sur la trousse d'outils financiers, de façon à ce qu'ils comprennent sa finalité et son fonctionnement.

Selon la Politique sur la surveillance active établie par le Conseil du Trésor, il incombe aux ministères de s'assurer que leurs programmes et leurs activités sont bien gérés, et que les pratiques et les contrôles de gestion qui conviennent sont en place et efficaces. Ils doivent, pour ce faire, surveiller activement les pratiques et les contrôles de gestion au sein de l'organisation, prendre rapidement des mesures de correction efficaces dans les domaines où des lacunes importantes sont relevées ou des améliorations jugées nécessaires.

Conformément à cette politique, l'Agence examine et surveille les activités financières dans plusieurs secteurs clés, notamment les salaires, les déplacements, l'accueil et la délégation des pouvoirs financiers. Au fil de ces examens, elle se penche sur l'efficacité des contrôles financiers, sur les processus opérationnels et sur la mise

en œuvre des politiques du Conseil du Trésor au sein de l'ACIA. Dans le cadre de l'examen, l'ACIA a mis en évidence la nécessité d'améliorer les prévisions et l'analyse des écarts concernant les dépenses relatives ou non à la rémunération.

En outre, la Direction générale de la vérification interne a procédé à une série de vérifications pour donner l'assurance que les contrôles en place en vue d'assurer la conformité aux politiques et procédures sont adéquats et efficaces et qu'il existe un niveau de conformité approprié. Le trois secteurs visés par les vérifications sont les suivants :

- gestion des salaires;
- pratiques contractuelles;
- protection des biens mobiliers.

Selon les conclusions des vérifications, l'Agence dispose de contrôles de gestion efficaces pour tous les secteurs. Néanmoins, les vérificateurs ont noté que certains contrôles et pratiques de gestion pourraient être renforcés. Dans tous les cas, la direction a approuvé des plans d'action pour donner suite aux recommandations de la Vérification[64].

Intégration des systèmes de planification des immobilisations et d'information sur les immobilisations

En 2003-2004, l'ACIA a commencé à établir une planification de gestion intégrée des immobilisations qui a progressé considérablement avec l'élaboration du Plan d'investissement à long terme de l'Agence (PILT) pour la période allant de 2005-2006 à 2009-2010. Depuis lors, l'Agence a mis une dernière main au PILT qui a été présenté au Conseil du Trésor et approuvé par l'organisme. Les efforts ont porté sur le regroupement des meubles et des immobilisations (p. ex., biens immobiliers, parc automobile, GI/TI et matériel scientifique) et la définition de leurs liens particuliers avec les priorités générales de l'Agence. Le PILT comprend également une évaluation détaillée et un plan d'établissement des priorités pour les dépenses d'investissement de l'Agence.

Dans le cadre du PILT, l'Agence vérifie ses avoirs financiers en utilisant l'interface du module des immobilisations de SAP, ce qui lui a permis d'intégrer les systèmes d'information pour produire des rapports sur ses actifs.

En 2004-2005, elle a poursuivi son travail sur l'élaboration du volet GI/TI de son premier Plan d'investissement à long terme. On explore les systèmes logiciels pour gérer les actifs tout au long de leur cycle de vie et pour vérifier par voie électronique les actifs informatiques. En outre, l'Agence a rédigé un projet de politique de gestion et d'aliénation des immobilisations ainsi que les procédures pour les actifs de TI.

L'élaboration d'un Cadre de gestion des biens immobiliers (CGBI) est indispensable pour améliorer la gestion des immobilisations et des investissements et l'Agence a entrepris cette tâche en 2003-2004 et envisage de la terminer en 2006-2007. En 2004-2005, on a procédé à un diagnostic des activités de l'Agence pour cerner les lacunes concernant les biens immobiliers et les résultats stratégiques ainsi que pour documenter et schématiser les initiatives (Phase I), en même temps qu'on élaborait un plan de travail pour la mise en œuvre du CGBI (Phase II). L'élaboration d'un système d'information est cruciale pour le CGBI. En 2003-2004, on a entrepris l'élaboration du Système national d'information sur les biens immobiliers (SNBI), mais on a depuis arrêté les travaux en attendant les études de besoins. L'Agence continue à travailler sur la définition des besoins relatifs au système d'information sur les biens immobiliers.

[64] Pour plus de renseignements, voir **http://www.inspection.gc.ca/francais/toc/agenf.shtml**.

Partie 3: Information supplémentaire

3.1 Initiatives réglementaires et horizontales

Initiatives horizontales

Comme pour les lignes directrices du SCT, et aux fins du présent tableau, une initiative horizontale est une initiative dans laquelle des partenaires d'au moins deux organismes ont reçu un financement de programme et ont officiellement accepté (dans le cadre de Mémoires au Cabinet, de présentations au Conseil du Trésor et d'ententes fédérales/provinciales) de coopérer à l'obtention de résultats communs. Voici les résultats des initiatives horizontales de l'ACIA pour 2004-2005.

Initiative	Profil	Partenaires
Sécurité publique et antiterrorisme (SPA)	Dans le budget de 2001, le gouvernement a affecté 7,7 milliards de dollars en nouveaux fonds sur cinq ans à l'initiative SPA afin de renforcer la sécurité des Canadiens. L'ACIA a reçu quelque 30 millions de dollars par an et, dans le cadre de l'initiative, • elle procède à toutes les inspections fédérales es aliments, et prend les mesures en matière de santé des animaux et de protection des végétaux; • elle répond aux épidémies biologiques d'organismes nuisibles et aux maladies des végétaux et des plantes. Vous trouverez plus de renseignements sur cette initiative à la section 2.3.4b du présent rapport.	• Provinces et territoires • Agence des services frontaliers du Canada
Initiative de recherche et de technologie (IRTC) chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN)	Les événements du 11 septembre 2001 ont placé les questions du contre-terrorisme et de la sécurité nationale au premier rang des préoccupations du pays. Le IRTC constitue la réponse de la communauté scientifique fédérale et l'engagement du gouvernement à fournir des solutions scientifiques à ces questions. Grâce à la création de réseaux de laboratoires dans tout le gouvernement qui collaborent avec l'industrie, le milieu universitaire et les premiers intervenants, l'ACIA offre des connaissances, des technologies et des recherches nouvelles nécessaires à la réponse à apporter et à l'état de préparation en cas d'attaque terroriste CBRN.	• Agriculture et agroalimentaire Canada • Agence des services frontaliers du Canada • Service canadien du renseignement de sécurité • Ministère de la Défense nationale (renseignement) • RDDC Suffield • RDDC Ottawa • Ministère de l'Environnement • Santé Canada • Ressources naturelles Canada • Gendarmerie royale du Canada • Ministère des Transports

Initiatives horizontales (suite)

Initiative	Profil	Partenaires
	En 2004-2005, l'ACIA s'est concentrée sur des domaines tels que des épreuves rapides et l'identification d'agents terroristes potentiels, et sur la capacité de stocker et de protéger des agents bioterroristes. Vous trouverez plus de renseignements sur cette initiative à la section 2.3.4b du présent rapport.	• Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada
Système canadien de réglementation de la biotechnologie (SCRB)	Le SCRB vise à mettre en place un système de réglementation efficace, crédible et bien respecté, qui protège la santé de tous les Canadiens et l'environnement et autorise des produits sains et efficaces. L'ACIA a procédé à une évaluation formative horizontale du SCRB au nom de six ministères participants, qui a eu lieu en 2004-2005. Elle visait à étudier si les résultats escomptés avaient été obtenus. Toutefois, le rapport sera terminé en 2005-2006. Vous trouverez plus de renseignements sur cette initiative à la section 2.3.4c du présent rapport.	• Santé Canada • Ministère de l'Environnement • Industrie Canada • Ministère des Pêches et des Océans • Ressources naturelles Canada

Grandes initiatives de réglementation

L'ACIA applique 39 séries de règlements relatifs à 13 lois qui composent le mandat législatif de l'Agence. De nombreuses modifications ont été apportées en 2004-2005 dont trois sont de grandes initiatives en matière de réglementation. Pour prendre de telles initiatives, l'ACIA effectue une analyse des coûts-avantages approfondie. Les grandes initiatives proposées sont les suivantes.

Renforcement de l'interdiction visant les aliments pour animaux (*Règlement sur la santé des animaux* et *Règlement sur les aliments du bétail*)	Des modifications à l'actuel règlement d'interdiction visant les aliments pour animaux — telles que l'élimination des exemptions et des pratiques permises dans l'interdiction actuelle — ont été envisagées en 2004-2005 afin de restreindre la propagation potentielle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) aux humains et aux autres animaux. En décembre 2004, l'ACIA a publié les modifications du règlement proposées dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Des consultations sur cette initiative de réglementation se poursuivent avec tous les intervenants.
Règlement sur les aliments médicamentés (*Loi sur la santé des animaux*)	Un nouveau règlement, en cours d'élaboration en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, réglementera la manière dont les aliments du bétail sont fabriqués et mettra en œuvre des contrôles de fabrication pour s'assurer que les produits finis répondent aux normes des règlements. Des consultations avec des intervenants clés ont eu lieu entre mars et mai 2004. Le règlement proposé devrait être publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* en 2005.
Le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments obligatoire (PASA) (*Loi sur l'inspection des viandes*)	Cette modification du règlement donnera à l'ACIA des moyens plus efficaces et plus uniformes pour vérifier la conformité dans le secteur de la viande. La modification du PASA entrera en vigueur en décembre 2005.

3.2 Information sur l'évaluation du rendement

3.2.1 Déclaration de la direction

Le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la période se terminant le 31 mars 2005 a été préparé sous la direction du président de l'ACIA et approuvé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, le présent rapport comprend également une évaluation de l'impartialité et de la fiabilité des données sur le rendement effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Le *Rapport sur le rendement* contient une vue d'ensemble détaillée, transparente et équilibrée du rendement de l'Agence au cours de l'exercice financier 2004-2005. Il renferme notamment les principaux résultats, les activités et les réalisations de l'Agence. En outre, le rapport présente un aperçu des risques et des défis auxquels l'ACIA fait continuellement face, ainsi que de son rôle de soutien des priorités clés du gouvernement du Canada. Comme on le mentionne dans le présent rapport, l'ACIA a encore été confrontée à des problèmes, c'est-à-dire la découverte de deux nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine au début de l'année et la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

La direction de l'ACIA est responsable de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements présentés dans le *Rapport sur le rendement*. Pour s'acquitter de cette tâche, l'Agence maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qui garantissent de façon raisonnable l'intégralité et l'exactitude de l'information présentée. À moins d'indication contraire, les données contenues dans le présent *Rapport sur le rendement* proviennent de systèmes manuels ou informatisés de gestion de l'information de l'ACIA. L'Agence a procédé à un contrôle de la qualité qui a permis de déterminer que l'information contenue dans le présent rapport est conforme aux documents d'appui tirés de ces systèmes. Même si bon nombre de ces systèmes n'ont pas été évalués récemment, l'information sur le rendement contenue dans le présent rapport constitue la source la plus récente dont dispose actuellement l'ACIA. La direction de l'Agence considère que les renseignements contenus dans les systèmes de gestion de l'information servent adéquatement ses besoins. Certaines analyses des données sur le rendement contenues dans le présent rapport sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'Agence continuera à améliorer sa méthode de collecte des données sur le rendement et à évaluer la fiabilité de cette information.

L'ACIA demeure déterminée à fournir à ses dirigeants toute l'information nécessaire à la planification, à la prise de décisions et à la reddition de comptes. Nous nous attendons à ce que les efforts soutenus et l'information contenue dans l'évaluation du rendement préparée par le Bureau du vérificateur général permettent à l'Agence de continuer à améliorer sa présentation de l'information sur le rendement.

Le directeur exécutif,

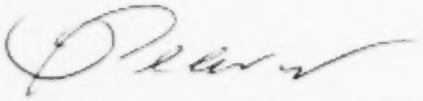

Planification, rapports et responsabilisation
Tom Beaver

3.2.2 Évaluation du rendement par le vérificateur général

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
de l'information sur le rendement présentée dans le Rapport sur le rendement de 2004-2005

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Objet et étendue
La *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* exige que le vérificateur général évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement communiquée dans le rapport annuel de l'Agence relativement aux objectifs annuels et généraux établis dans le plan d'entreprise et dans le rapport sur les plans et les priorités de celle-ci. Depuis 2004-2005, le rapport annuel de l'Agence n'est plus un document distinct; il a été combiné avec le rapport sur le rendement.

Mon évaluation porte sur l'information sur le rendement présentée dans le Rapport sur le rendement de 2004-2005 et non sur l'information à laquelle renvoient les hyperliens du site Web. Je n'ai pas évalué le rendement réel de l'Agence ni fait d'observation à ce sujet.

La direction de l'Agence est responsable du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement présentée dans son rapport sur le rendement. Il m'incombe de fournir une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information sur le rendement communiquée dans le Rapport sur le rendement de 2004-2005 de l'Agence. Pour ce faire, j'ai évalué l'information sur le rendement quant aux critères relatifs à la justesse et à la fiabilité qui ont fait l'objet de discussions avec l'Agence et qui sont présentés dans l'annexe 2. Mon évaluation a été menée afin d'obtenir une assurance de niveau examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Par conséquent, elle repose principalement sur la prise de renseignements, des procédés analytiques et des discussions ayant trait à l'information sur le rendement que l'Agence m'a fournie. Une évaluation menée selon un niveau d'examen ne constitue pas une vérification et, en conséquence, je n'exprime pas une opinion de vérification sur l'information sur le rendement de l'Agence.

Conclusion
Mon Bureau évalue les rapports annuels sur le rendement de l'Agence depuis 1998. Lors de chaque évaluation annuelle, nous avons attiré l'attention sur des lacunes, dont la plus grave est l'absence d'information communiquée quant aux attentes en matière de rendement. Il s'agit d'une lacune grave, car si l'on ne sait pas ce que l'Agence est censée réaliser, il est difficile de déterminer si le rendement communiqué est bon ou mauvais. L'information sur le rendement communiquée par rapport à des cibles claires et concrètes sert de fondement pour combler les autres lacunes. (Nous donnons plus d'explications à l'annexe 1.)

Le Rapport sur le rendement de 2004-2005 fournit de l'information utile à la population canadienne sur les réalisations de l'Agence. Cependant, comme le Rapport ne présente pas d'information quant aux attentes en matière de rendement, on ne peut dire qu'il s'agit d'un rapport juste et fiable sur le rendement de l'Agence. Selon mon évaluation, communiquer de l'information juste et fiable veut dire faire rapport de manière à ce que les lecteurs puissent se fier à l'information sur le rendement et juger de l'étendue des réalisations de l'Agence relativement à ce qu'elle avait prévu réaliser.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Ottawa, Canada
Le 26 août 2005

ANNEXE 1
Faire rapport relativement à des attentes en matière de rendement claires et concrètes

L'information sur le rendement vise à donner aux lecteurs un aperçu clair du rendement réel par rapport au rendement prévu. Dans la plupart des cas, l'information sur le rendement présentée par l'Agence ne contient pas de cibles ni de délais. Il est donc difficile de décrire le rendement de l'exercice. Par exemple, l'Agence a choisi les taux d'adoption par l'industrie du principe d'« analyse des risques et maîtrise des points critiques » comme indicateur de rendement. Dans son rapport sur le rendement, les taux d'adoption réels sont présentés sans mention de cibles fixées. Par conséquent, il est difficile de comprendre si un taux réel (par exemple, 56 p. 100 des établissements de transformation de la viande) est bon ou mauvais, car on ne peut le comparer avec une cible concrète (telle que 50 ou 100 p. 100).

Dans son rapport sur les plans et les priorités, l'Agence indique ce qu'elle a l'intention de réaliser au cours de l'exercice suivant. L'Agence a établi de nombreux indicateurs de rendement au regard desquels elle fera état dans son rapport annuel sur le rendement, mais elle n'a pas établi de cibles claires pour ces indicateurs. Dans mon rapport d'évaluation de l'an dernier, j'ai indiqué que l'Agence avait continué de concentrer ses efforts sur l'élaboration de processus internes rigoureux, notamment un cadre de gestion du rendement.

Au cours de mon évaluation de cette année, j'ai remarqué que l'Agence avait continué de travailler à plusieurs aspects de son cadre de gestion du rendement, dont l'élaboration et l'amélioration des indicateurs, la description des méthodes de collecte des données et l'information communiquée tous les trimestres sur son rendement. Chacun de ces aspects est essentiel à la poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion du rendement. Cependant, je n'ai pas observé de progrès significatifs pour ce qui est de l'élaboration de cibles pour les divers indicateurs de rendement. À mon avis, l'Agence doit s'attaquer en priorité à l'élaboration de cibles pour que l'information communiquée puisse reposer sur des bases solides. L'Agence pourrait inclure dans son rapport sur le rendement quelques-uns de ces indicateurs et des cibles connexes pour montrer si elle a réalisé ce qu'elle avait prévu réaliser.

Pour expliquer de manière juste et fiable comment le rendement réel se compare au rendement prévu, l'information sur le rendement doit comprendre :

- des explications et des analyses suffisamment poussées pour permettre au lecteur de comprendre la signification et l'importance de l'information sur le rendement;
- de l'information exacte et fiable, accompagnée de descriptions de toutes les limites des données ou de la qualité des données;
- des analyses limpides des risques et des défis auxquels l'Agence fait face pour atteindre les taux de rendement visés et les stratégies qu'elle adoptera en cas de rendement insatisfaisant.

L'Agence présente une réponse à mon évaluation dans son rapport sur le rendement. Dans sa réponse, l'Agence décrit les mesures qu'elle compte prendre pour combler les lacunes de son information sur le rendement. Je trouve encourageant que l'Agence se soit engagée à prendre immédiatement plusieurs initiatives pour continuer à améliorer son cadre de gestion du rendement. Je m'attends donc à ce que l'Agence donne suite à son engagement et à ce qu'elle améliore de façon significative son rapport sur le rendement de 2005-2006.

ANNEXE 2
Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité
Bureau du vérificateur général du Canada

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : Est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur son rendement en regard de ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

Pertinente	L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.
Compréhensible	L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.
Attribuable	L'information sur le rendement démontre, de façon crédible, pourquoi le programme a produit des changements positifs.
Exacte	L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié.
Équilibrée	L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

D'autres renseignements sur les critères se trouvent sur notre site Web au www.oag-bvg.gc.ca.

3.2.3 Réponse de l'ACIA à l'évaluation du vérificateur général du Canada

Le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) offre un tableau complet des activités de l'ACIA et des résultats qu'elle a obtenus. Il contient des données sur le rendement par rapport aux cinq résultats stratégiques de l'Agence et aux attentes élevées qu'ils suscitent. Ces renseignements sont présentés conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de bonne présentation de l'information sur le rendement, y compris le fait que l'information présentée doit être exacte, objective et transparente.

L'ACIA est convaincue que le présent rapport contient des renseignements justes et dignes de foi. Toutefois l'agence connaît l'opinion du vérificateur général du Canada selon laquelle des objectifs plus nombreux et plus clairs pourraient améliorer le rapport sur le rendement.

Dans les prochains mois, l'ACIA va continuer de faire des efforts importants pour mettre complètement en place son cadre de gestion du rendement qui présentera clairement les attentes et les objectifs mesurables pour le rendement de l'ACIA, et pour les secteurs qu'elle règlemente.

L'ACIA va établir les attentes et les objectifs pour les mois qui restent avant la fin de l'année financière 2005-2006 et elle établira un rapport sur le rendement par rapport à ces objectifs dans son *Rapport sur le rendement* de 2005-2006. De plus, dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2006-2007, qui sera déposé au Parlement en avril 2006, l'ACIA continuera de préciser les attentes pour ses objectifs stratégiques clés en termes mesurables, et de présenter des objectifs clairs pour ses activités et ses programmes clés, ainsi que pour les secteurs de réglementation pertinents.

Dans ces engagements, l'ACIA produira des rapports périodiques au Bureau du vérificateur général du Canada.

Nous espérons que ces efforts contribueront à améliorer encore le *Rapport sur le rendement* et répondront aux préoccupations du vérificateur général du Canada quant à la présentation d'un rapport par rapport aux attentes en matière de rendement.

3.3 Aperçu financier

Les commentaires et les tableaux suivants ont pour objet de faire un tour d'horizon des ressources approuvées dans le budget de 2004-2005 de l'ACIA, d'indiquer comment elles ont été utilisées et de comparer ces données avec celles des exercices précédents.

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté d'environ 92,3 millions de dollars, c'est-à-dire dans une proportion de 20 p. 100 par rapport à l'exercice précédent (les dépenses de l'Agence sont passées de 468,1 millions de dollars en 2003-2004 à 560,4 millions de dollars en 2004-2005). Cette augmentation est principalement attribuable à l'octroi de fonds supplémentaires aux initiatives ou programmes suivants : 63,7 millions de dollars au titre du paiement d'indemnités réglementaires pour l'épidémie d'influenza aviaire; 23,6 millions de dollars pour la poursuite du programme canadien de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), 5,4 millions de dollars pour l'initiative d'éradication du virus de la sharka du prunier; 3,5 millions de dollars au titre des autorisations législatives; et 2,7 millions de dollars pour diverses initiatives de moindre envergure et les conventions collectives. Cela a été compensé par le transfert de 8,7 millions de dollars de ressources à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Globalement, en 2004-2005, les ressources non dépensées de l'ACIA s'élèvent à 31,8 millions de dollars. Les crédits non utilisés du budget de fonctionnement de 21,7 millions de dollars se rapportent principalement à des fonds non dépensés pour les initiatives suivantes : 7,4 millions de dollars pour le Cadre de politique agricole; 5,8 millions de dollars pour l'ESB; 2,7 millions de dollars pour l'initiative Sécurité publique et antiterrorisme; 1,6 million de dollars pour la Stratégie canadienne de la biotechnologie; et 1,1 million de dollars pour le virus de la sharka du prunier. L'Agence a également 10,1 millions de dollars en ressources non dépensées pour le financement des grands projets d'investissement.

3.3.1 Rapports sur les crédits parlementaires

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et réelles (y compris les ETP) (en millions $)

	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Salubrité des aliments	366,5	347,2	318,2	318,6	364,0	367,9
Santé des animaux	65,4	66,4	93,9	131,5	168,9	139,4
Protection des végétaux	44,3	54,5	64,8	71,0	62,9	53,1
Total[1]	**476,2**	**468,1**	**476,9[3]**	**521,1**	**595,8[3, 4]**	**560,4[4]**
Total	**476,2**	**468,1**	**476,9**	**521,1**	**595,8**	**560,4**
Moins : les recettes non disponibles	1,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0
Plus : les services reçus à titre gracieux[2]	41,7	43,3	0,0	43,6	0,0	44,8
Coût net pour l'Agence	**516,9**	**511,0**	**476,9**	**564,2**	**595,8**	**605,2**
Équivalents temps plein	**5 426**	**5 516**	**5 846**	**6 124**	**5 993**	**5 518**

1 Tous les chiffres sont nets des recettes disponibles pour les exercices respectifs (50,8 millions de dollars en 2002-2003; 59,6 millions de dollars en 2003-2004 et 55 millions de dollars en 2004-2005).

2 Parmi les services reçus à titre gracieux, mentionnons les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, les contributions au titre de la part de l'employeur aux primes d'assurance des employés et les dépenses payées par le SCT (à l'exclusion des fonds renouvelables), l'indemnisation des victimes d'accident du travail prise en charge par Développement social Canada et les services fournis par le ministère de la Justice (voir tableau 4).

3 Explication de l'écart : Les principaux postes responsables de l'augmentation de 118,9 millions de dollars entre le budget principal des dépenses de 2004-2005 (476,9 millions de dollars) et les autorisations totales de 2004-2005 (595,8 millions de dollars) sont les suivants :
- l'indemnisation réglementaire prévue par la loi (l'augmentation est principalement attribuable à l'épidémie inattendue d'influenza aviaire qui a coûté 67,8 millions de dollars et à l'éradication du virus de la sharka du prunier qui a coûté 3,1 millions de dollars, soit un total de 71,1 millions de dollars);
- le report de 2003-2004 (34,2 millions de dollars);
- les présentations au CT approuvées dans le Budget principal des dépenses et les ajustements du SCT(23,6 millions de dollars pour l'encéphalopathie spongiforme bovine et 5,4 millions de dollars pour le virus de la sharka du prunier; soit un total de 29,0 millions de dollars);
- la réduction des ressources en raison du transfert à l'Agence des services frontaliers du Canada (-8,7 millions de dollars)
- la baisse de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés (ajustement du SCT, qui passe de 21 % à 20 %; soit un total de — 10 millions de dollars)

4 L'écart total entre les Autorisations totales et les Dépenses réelles (35,4 millions de dollars) est attribuable aux crédits périmés pour :
- les activités opérationnelles (25,3 millions de dollars);
- les projets d'investissement (10,1 millions de dollars).

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activité (en millions $)

2004-2005								
	Budgétaire						Plus: non-budgétaire	
Secteur d'activité	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions[1]	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	Total
Salubrité des aliments								
Budget principal des dépenses	345,7	7,9	0,1	353,7	35,5	318,2	0,0	318,2
Dépenses prévues	*346,1*	*7,9*	*0,1*	*354,1*	*35,5*	*318,6*	*0,0*	*318,6*
Autorisations totales	385,6	16,0	0,3	401,9	37,9	364,0	0,0	364,0
Dépenses réelles	*388,0*	*17,5*	*0,3*	*405,8*	*37,9*	*367,9*	*0,0*	*367,9*
Santé des animaux								
Budget principal des dépenses	94,8	4,7	1,4	100,9	7,0	93,9	0,0	93,9
Dépenses prévues	*132,4*	*4,7*	*1,4*	*138,5*	*7,0*	*131,5*	*0,0*	*131,5*
Autorisations totales	99,3	8,6	68,8	176,7	7,8	168,9	0,0	168,9
Dépenses réelles	*77,9*	*0,5*	*68,8*	*147,2*	*7,8*	*139,4*	*0,0*	*139,4*
Protection des ressources végétales								
Budget principal des dépenses	70,2	1,9	0,2	72,3	7,5	64,8	0,0	64,8
Dépenses prévues	*76,4*	*1,9*	*0,2*	*78,5*	*7,5*	*71,0*	*0,0*	*71,0*
Autorisations totales	64,2	3,7	4,3	72,2	9,3	62,9	0,0	62,9
Dépenses réelles	*57,9*	*0,2*	*4,3*	*62,4*	*9,3*	*53,1*	*0,0*	*53,1*
Total								
Budget principal des dépenses	510,7	14,5	1,7	526,9	50,0	476,9	0,0	476,9
Dépenses prévues	*554,9*	*14,5*	*1,7*	*571,1*	*50,0*	*521,1*	*0,0*	*521,1*
Autorisations totales	549,1	28,3	73,4	650,8	55,0	595,8	0,0	595,8
Dépenses réelles	*523,8*	*18,2*	*73,4*	*615,4*	*55,0*	*560,4*	*0,0*	*560,4*

[1] Explication de l'écart : On notera particulièrement l'écart de 71,7 millions de dollars entre les dépenses prévues (1,7 millions de dollars) et les dépenses réelles (73,4 millions de dollars) pour le total des subventions et contributions. Cette augmentation est avant tout attribuable aux paiements d'indemnités réglementaires versés aux propriétaires de bétail en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* ainsi qu'aux propriétaires d'espèces végétales en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* du fait qu'il leur a fallu abattre des animaux ou détruire des plantes pour avoir raison des épidémies. La plus grande partie de cette augmentation se rattache aux épidémies inattendues d'influenza aviaire (67,8 millions de dollars) et du virus de la sharka du prunier (3,1 millions de dollars).

Tableau 3 : Postes votés et législatifs (en millions $)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–05 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement et contributions	391,0	435,2	434,5	409,2
35	Dépenses d'investissement	14,5	14,5	28,3[2]	18,2
(S)	Paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux*	1,5	1,5	72,7	72,7
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	69,9	69,9	59,9	59,9
(S)	Frais d'agences de recouvrement	0,0	0,0	0,4	0,4
	Total[1]	**476,9**	**521,1**	**595,8**	**560,4**

[1] Ces chiffres s'entendent nets des recettes disponibles (50 millions de dollars pour le Budget principal de dépenses et les Dépenses prévues et 55 millions de dollars pour les Autorisations totales et les Dépenses réelles).

[2] Les Autorisations totales comprennent 14,5 millions de dollars du Budget principal des dépenses de 2003-2004 et 13,8 millions de dollars qui ont été autorisés dans le Budget supplémentaire des dépenses relatif au report de capitaux de 2003-2004 sur les exercices ultérieurs.

Tableau 4 : Coût net pour l'Agence (en millions de dollars)

	2004-2005
Dépenses réelles totales	560,4
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,8
Contributions représentant la part de l'employeur aux primes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (à l'exclusion des fonds renouvelables)	26,8
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada[1]	0,0
Traitements et dépenses relatifs aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice	1,2
Moins : Recettes non disponibles	0,0
2004-2005 Coût net de l'Agence	**605,2**

[1] Comme le montant est inférieur à 100 000 $, il n'apparaît pas dans ce tableau.

Tableau 5 : Passif éventuel[65]

Passif éventuel	31 mars 2004	31 mars 2005
Réclamations, litiges en cours et menaces de litige	258,0 $	370,0 $
Total	**258,0 $**	**370,0 $**

Tableau 6 : Recettes disponibles et non disponibles par secteur d'activité (en millions $)

			2004-2005			
	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	Budget principal des dépenses	Recettes prévues	Autorisations totales	Réelles
Recettes disponibles						
Salubrité des aliments	34,9	41,0	35,5	35,5	37,9	37,9
Santé des animaux	8,0	8,8	7,0	7,0	7,8	7,8
Protection des végétaux	7,9	9,8	7,5	7,5	9,3	9,3
Total des recettes disponibles	**50,8**	**59,6**	**50,0**	**50,0**	**55,0**	**55,0**

			2004-2005			
	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	Budget principal des dépenses	Recettes prévues	Autorisations totales	Réelles
Recettes non disponibles						
Salubrité des aliments	1,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0
Santé des animaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Protection des végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes disponibles	**1,0**	**0,4**	**0,0**	**0,5**	**0,0**	**0,0**

[65] Comme pour les renseignements contenus dans les comptes publics de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de 2004-2005 (voir Page 10, item b) des notes des rapports financiers, Page 101 de ce document.

Tableau 7 : Précisions sur les dépenses liées aux projets (en millions $)

	Coût total estimatif actuel	Coût réel 2002-2003	Coût réel 2003-2004	2004-2005			
				Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Coût réel
Salubrité des aliments							
Complexe de l'Administration centrale, portefeuille de l'Agriculture — Ottawa (Ontario)	3,2	0,0	0,4	0,0	1,0	0,0	0,2
Laboratoire de Saskatoon, agrandissement et réaménagement de mi-durée — Saskatoon (Saskatchewan)	7,4	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Santé des animaux							
Complexe de l'Administration centrale, portefeuille de l'Agriculture — Ottawa (Ontario)	3,2	0,0	0,4	0,0	1,0	0,0	0,2
Construction de laboratoire, niveau 3 — Saint-Hyacinthe (Québec)	3,8	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Laboratoire de Saskatoon, agrandissement et réaménagement de mi-durée — Saskatoon (Saskatchewan)	4,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield), réaménagement de mi-durée — Ottawa (Ontario)	41,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,2
Laboratoire de Lethbridge, renforcement de la structuredu bâtiment — Lethbridge (Alberta)	10,2	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	2,0
Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield), construction d'une aile des animaux, niveau 3 — Ottawa (Ontario)	6,7	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
Protection des végétaux							
Comple. ₃ de l'Administration centrale, portefeuille de l'Agriculture — Ottawa (Ontario)	3,2	0,0	0,4	0,0	1,0	0,0	0,2
Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield), réaménagement de mi-durée — Ottawa (Ontario)	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction de laboratoire — Sidney (Colombie-Britannique)	1,0	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 8 : Précisions sur les programmes de paiements de transfert (PPT) (en millions $)

1) **Titre du Programme de paiements de transfert** (Paiements d'indemnités réglementaires)

2) **Date de début :** S.O. 3) **Date de fin :** S.O. 4) **Financement total :** Législatif

5) **Description du Programme de paiements de transfert :** Le paiement d'indemnités en accord avec les exigences établies par les règlements relatifs à la *Loi sur la santé des animaux* et à la *Loi sur la protection des végétaux*, est autorisé en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

6) **Objectif(s), résultats attendus et produits :** Indemniser les Canadiens, conformément aux règlements applicables, pour les animaux ou les plantes qu'ils ont été tenus de détruire afin de faire échec aux épidémies.

7) **Résultats obtenus ou progrès réalisés :** Plus de 1 000 Canadiens ont été indemnisés du fait qu'ils ont été tenus de détruire des plantes ou d'abattre des animaux.

	8) **Dépenses réelles 2002-2003**	9) **Dépenses réelles 2003-2004**	10) **Dépenses prévues 2004-2005**	11) **Autorisations totales 2004-2005**	12) **Dépenses réelles 2004-2005**	13) **Écart(s) entre 10 et 12**
14) **Santé des animaux**						
– Total des subventions	0	0	0	0	0	0
– Total des contributions	0	0	0	0	0	0
– Total des autres paiements de transfert	4,3	8,6	1,3	68,6	68,6	67,3
15) **Total pour la santé des animaux**	4,3	8,6	1,3	68,6	68,6	67,3
16) **Protection des végétaux**						
– Total des subventions	0	0	0	0	0	0
– Total des contributions	0	0	0	0	0	0
– Total des autres paiements de transfert	0,4	0,3	0,2	4	4	3,8
17) **Total pour la protection des végétaux**	0,4	0,3	0,2	4,0	4,0	3,8
18) **Total des Programmes de paiements de transfert**	4,7	8,9	1,5	72,6	72,6	71,1

19) **Commentaires sur les écarts :** Les paiements réels au titre des indemnités versées aux Canadiens ont été supérieurs de 71,1 millions de dollars aux 1,5 million de dollars prévus pour ce poste dans les prévisions de dépenses. Cette augmentation est principalement attribuable à l'épidémie inattendue d'influenza aviaire qui a coûté 67,8 millions de dollars (Santé des animaux) et du virus de la sharka du prunier qui a coûté 3,1 millions de dollars (Protection des végétaux).

Tableau 9 : Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations en 2004-2005

Réponses aux comités parlementaires

Aucune recommandation n'a été reçue de comités parlementaires au cours de l'exercice de 2004-2005.

Réponse au vérificateur général

L'ACIA n'a fait l'objet d'aucune vérification du rendement de la part du Bureau du vérificateur général en 2004-2005.

Vérifications et évaluations externes

Santé Canada — Programme d'évaluation de la salubrité des aliments — Élaboration d'un modèle logique et d'un cadre d'évaluation du Programme modernisé d'inspection de la volaille de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (**http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/eval/reports-rapports/mpip_assessment_framework-pmiv_cadre_evaluation01_f.html**)

Vérifications ou évaluations internes

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour l'amélioration des tests de surveillance de l'ESB, **mai 2004**

Vérification des pratiques contractuelles et de passation des marchés, **octobre 2004**

Vérification de la gestion des salaires, **octobre 2004**

Examen rétrospectif de l'épidémie d'influenza aviaire, **février 2005**

Examen de l'interdiction frappant les aliments du bétail, **février 2005**

Évaluation formative du Système canadien de réglementation de la biotechnologie, évaluation horizontale, **mars 2005**

Vérification de la protection des biens, **mars 2005**

Examen de l'Intervention d'urgence dans le domaine de la salubrité des aliments, **mars 2005**

Tableau 10: Directives sur les voyages

Directives sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Agence canadienne d'inspection des aliments adhère aux paramètres établis dans les Directives sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor.

3.3.2 États financiers vérifiés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

La direction de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'Agence) est chargée de préparer toute l'information faisant partie de ses états financiers et de son rapport annuel. Ces rapports sont obligatoires au sens de l'article 23 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Les états financiers présentés ci-joints ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada tel que stipulé à l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Les principales conventions comptables sont identifiées à la note 2.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans ces états financiers. Une partie de cette information est fondée sur les meilleurs jugements et estimations de la direction et elle tient compte, comme il se doit, de l'importance relative. Afin de satisfaire à ses obligations de rendre compte, la direction tient à jour un ensemble de comptes qui permet l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. L'information financière et de gestion contenus dans les états ministériels, et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada*, concordent avec celles des présents états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne destiné à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les opérations sont exécutées conformément à la réglementation en vigueur, dans les limites des autorisations parlementaires, et que ces opérations sont enregistrées comme il convient pour pouvoir rendre compte de l'usage des fonds publics. La direction tente également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données de ses états financiers en choisissant avec soin la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, en négociant des arrangements qui assurent une répartition adéquate des responsabilités, en adoptant des programmes de communication visant à garantir que les règlements, politiques, normes et pouvoirs directoriaux sont compris à tous les paliers de l'Agence.

La vérificatrice générale du Canada procède à une vérification indépendante et exprime son opinion sur les états financiers produits en annexe.

Le président,

Richard B. Fadden — Date: le 1er Sep. 2005

Le vice-président, Services intégrés

Gordon R. White — Date: 1/9/05

3.3.2b Rapport du vérificateur

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 31 mars 2005 et les états des résultats d'exploitation, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 26 août 2005

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière

Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Actif		
À court terme		
Droits en argent	42 666 $	53 999 $
Débiteurs	16 811	8 324
Fournitures	1 103	934
	60 580	63 257
Immobilisations (note 4)	180 491	180 340
	241 071 $	243 597 $
Passif et avoir du Canada		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	87 614 $	66 467 $
Indemnités de vacances	25 092	24 195
Produits reportés (note 5)	1 553	1 673
Indemnités de cessation d'emploi échéant à moins d'un an (note 6)	6 246	5 002
	120 505	97 337
Indemnités de cessation d'emploi (note 6)	60 899	58 794
Avoir du Canada (note 7)	59 667	87 466
	241 071 $	243 597 $

Engagements et éventualités (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par :

Le président,

Richard B. Fadden

Le vice-président, services intégrés,

Gordon R. White

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats d'exploitation

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Produits		
Droits, permis et certificats		
Frais d'inspection	41 838 $	41 041 $
Enregistrements, permis, certificats	8 254	7 940
Droits et services divers	4 145	4 510
Droits de permis d'établissement	1 975	1 952
Classement	225	228
Autres		
Sanctions administratives pécuniaires	804	577
Intérêts sur les comptes en souffrance	62	30
Total des produits	57 303	56 278
Charges		
Fonctionnement et administration		
Salaires et avantages sociaux (note 6)	442 030	424 363
Services professionnels et spéciaux	58 694	56 560
Déplacements et réinstallations	23 455	21 918
Amortissement des immobilisations	21 553	21 195
Locaux	21 813	20 183
Services publics, matériaux et fournitures	19 439	17 397
Mobilier et équipement	13 448	10 968
Communication	7 804	7 286
Réparations	6 503	7 084
Locations d'équipements	3 062	2 595
Information	1 726	1 432
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	543	1 308
Divers	1 150	915
	621 220	593 204
Subventions et contributions		
Paiements d'indemnités (note 8)	72 659	8 920
Autres	762	575
	73 421	9 495
Total des charges	694 641	602 699
Coût net d'exploitation	(637 338) $	(546 421) $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de l'avoir du Canada

Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Avoir du Canada, solde d'ouverture	87 466 $	111 501 $
Coût net d'exploitation	(637 338)	(546 421)
Crédits parlementaires utilisés (note 3) :		
Fonctionnement	542 197	466 965
Capital	18 203	6 606
	560 400	473 571
Revenus non disponibles versés au Trésor	(940)	-
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 9)	48 018	48 815
Actifs financés par d'autres ministères	2 061	-
Avoir du Canada, solde de clôture (note 7)	59 667 $	87 466 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement :		
Coût net d'exploitation	(637 338) $	(546 421) $
Postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations	21 553	21 195
Services fournis sans frais par d'autres ministères	48 018	48 815
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	543	1 308
Revenus non disponibles versés au Trésor	(940)	-
Changement net du fonds de roulement hors caisse	13 268	4 437
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi	3 349	2 342
	(551 547)	(468 324)
Activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(20 560)	(14 114)
Produits provenant de l'aliénation d'immobilisations	374	578
	(20 186)	(13 536)
Activités de financement :		
Crédits parlementaires - fonctionnement	542 197	466 965
Crédits parlementaires - capital	18 203	6 606
	560 400	473 571
Augmentation (diminution) des droits en argent au cours de l'exercice	(11 333)	(8 289)
Droits en argent, début de l'exercice	53 999	62 288
Droits en argent, fin de l'exercice	42 666 $	53 999 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

1. Autorité et objet

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1er avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule Agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de la protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques;* elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les produits agricoles au Canada, Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Loi relative aux aliments du bétail, Loi sur les engrais, Loi sur l'inspection du poisson, Loi sur la santé des animaux, Loi sur l'inspection des viandes, Loi sur la protection des obtentions végétales, Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur les semences.*

De plus l'Agence est responsable de l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, à l'exception des dispositions qui portent sur la santé du public, la sécurité ou la nutrition.

Le ministre de la Santé conserve la responsabilité d'établir les politiques et normes qui touchent la salubrité et la valeur nutritive des aliments vendus au Canada. Le ministre de la Santé est en outre responsable d'évaluer l'efficacité des activités de l'Agence, à l'égard de la salubrité des aliments.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations budgétaires annuelles. Les paiements d'indemnités en vertu en la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les produits que génère la conduite des affaires de l'Agence sont déposés dans le Trésor et l'Agence peut les utiliser.

Les opérations financières de l'Agence sont effectuées par l'entremise du Trésor. L'Agence ne possède pas de compte bancaire distinct. Ainsi, l'élément « droits en argent » de l'Agence représente une somme du Trésor dont l'Agence peut disposer, sans restriction, pour s'acquitter de ses dettes.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 2

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits octroyés et employés pour les dépenses de fonctionnement, tout comme les crédits employés pour les dépenses en capital sont comptabilisés directement à l'avoir du Canada.

b) Constatation des produits

Les produits générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans les comptes de l'Agence dans l'exercice au cours duquel le service est rendu.

Les fonds reçus de tiers à des fins déterminées sont comptabilisés à titre de produits reportés au moment de leur réception et sont constatés comme produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

c) Fournitures

Les fournitures sont inscrites au prix coûtant. Ces fournitures consistent en du matériel de laboratoire, des fournitures diverses et du bétail. Le coût des fournitures est imputé aux opérations au cours de l'exercice où les articles sont consommés.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique ou à la valeur historique estimative que lui donne la direction, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire étalé sur le nombre estimatif d'années de vie utile des actifs, de la façon suivante :

Actifs	Vie utile
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et équipement	5-20 ans
Équipement informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les montants inclus dans la catégorie actifs en construction sont transférés dans la classe d'immobilisations appropriée lorsqu'ils sont terminés et utilisés. Ces montants sont alors amortis selon les conventions comptables établies par l'Agence.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 3

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs :

(i) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence qui y sont admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence contribuent tous deux au coût du Régime. Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent la totalité de son obligation.

En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

(ii) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés éligibles sont en droit de toucher un indemnité de cessation d'emploi, tel que prévu dans leur contrat de travail et conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est passé en charges au fur et à mesure que les employés accomplissent les services nécessaires à son obtention. Ces coûts sont calculés selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation en matière d'indemnités de cessation d'emploi du gouvernement dans son ensemble.

Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est une obligation de l'Agence qui est normalement financée par des crédits parlementaires lorsque des indemnités sont versées.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs

Le gouvernement fédéral commandite une variété de régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur embauche ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'agence.

L'agence ne finance pas ces régimes puisqu'il sont sous la responsabilité financière du gouvernement fédéral, mais l'Agence comptabilise néanmoins sa portion des indemnités versées à titre de services fournis sans frais par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 4

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Indemnités de vacances

Les vacances du personnel sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux niveaux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

Le passif au titre des indemnités de vacances à la cessation d'emploi est une obligation de l'Agence qui est normalement financée par des crédits parlementaires lorsque des indemnités sont versées.

g) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les estimations de montants relatifs aux avantages sociaux, aux locaux et autres services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisées par l'Agence en tant que charges de fonctionnement et d'administration. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les indemnités de cessation d'emploi, les éventualités et l'évaluation des immobilisations et leur amortissement sont les éléments les plus importants lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

3. Crédits parlementaires

La plus grande partie du financement de l'Agence provient de crédits parlementaires qui sont principalement fondés sur les besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation et l'état de l'avoir du Canada au cours d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires au cours d'exercices antérieurs et postérieurs. En conséquence, les résultats nets d'exploitation de l'Agence sont différents, pour l'exercice, selon qu'ils soient fondés sur le financement du gouvernement ou sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. Cette différence est conciliée ci-bas;

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 5

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

3. Crédits parlementaires (suite)

a) Rapprochement entre le coût net d'exploitation et le total des crédits parlementaires utilisés :

	2005	2004
Coût net d'exploitation	637 338 $	546 421 $
Moins : les charges n'exigeant pas l'utilisation de crédits :		
Amortissement des immobilisations	(21 553)	(21 195)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(48 018)	(48 815)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	(543)	(1 308)
	567 224	475 103
Produits provenant de l'aliénation d'immobilisations	(374)	(578)
Changements nets dans les besoins futurs de financement (note 7)	(27 950)	(15 068)
Revenus non disponibles versés au Trésor	940	-
Acquisitions d'immobilisations financées par le crédit parlementaire de fonctionnement	2 357	7 508
Montant financé par le crédit parlementaire de fonctionnement	542 197	466 965
Acquisitions d'immobilisations financées par le crédit parlementaire en capital	18 203	6 606
Total des crédits parlementaires utilisés	560 400 $	473 571 $

b) Rapprochement entre les crédits parlementaires approuvés et les crédits parlementaires utilisés :

	2005	2004
Crédits parlementaires – approuvés :		
Crédit 30 - Dépenses de fonctionnement	434 972 $	423 976 $
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités législatives	132 537	66 479
	567 509	490 455
Crédit 35 - Dépenses en capital	28 319	20 001
	595 828	510 456
Moins :		
Crédit non utilisé - fonctionnement	(25 312)	(23 490)
Crédit non utilisé - capital	(10 116)	(13 395)
	(35 428)	(36 885)
Total des crédits parlementaires utilisés	560 400 $	473 571 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 6

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

4. Immobilisations

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 331 $	- $	3 331 $	3 331 $	- $	3 331 $
Immeubles	246 110	132 790	113 320	242 616	124 485	118 131
Machinerie et équipement	55 355	24 371	30 984	50 210	21 706	28 504
Équipement informatique et logiciels	40 021	28 755	11 266	35 759	24 167	11 592
Véhicules	27 175	12 392	14 783	23 165	12 480	10 685
Actifs en construction	3 804	-	3 804	5 503		5 503
Améliorations locatives	6 958	3 955	3 003	5 063	2 469	2 594
	382 754 $	202 263 $	180 491 $	365 647 $	185 307 $	180 340 $

Pour l'exercice 2005, le coût total des acquisitions net en immobilisations est de l'ordre de 17 107 000 $ (2004 – 6 268 000 $). Ce montant représente 22 621 000 $ (2004 – 14 114 000 $) en acquisitions moins des aliénations de 5 514 000 $ (2004 – 7 846 000 $). Les acquisitions incluent des immobilisations reçues de d'autres ministères pour une valeur comptable nette de 2 061 000 $ (2004 - 0$).

5. Produits reportés

L'Agence réalise des projets conjoints avec des organisations externes, en ce qui concerne l'inspection des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. Les fonds reçus des organisations externes sont administrés au moyen de comptes à fins déterminées.

	2005	2004
Solde, début de l'exercice	1 673 $	1 924 $
Plus : les sommes reçues d'organisations externes	627	865
Moins : les produits constatés au cours de l'exercice	(747)	(1 116)
Solde, fin de l'exercice	1 553 $	1 673 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 7

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

L'Agence et les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime fournit des avantages basés sur les années de service et sur le revenu moyen à la retraite. Ces avantages sont entièrement indexés selon les taux de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'Agence au régime durant l'exercice totalisent 44 070 000 $ (2004 – 43 244 000 $). La part de l'employeur à la contribution des employés envers le Régime de retraite de la fonction publique est de 2,6 :1 (2004 – 2,6 :1).

(b) Indemnités de cessation d'emploi

L'Agence paie des indemnités de cessation d'emploi à ses employés basés sur les années de service et leurs salaires au moment du départ. N'étant pas provisionné, ce régime ne comporte aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les informations à propos du régime pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivantes :

	2005	2004
Obligation au titre des indemnities constituées au début de l'exercice	63 796 $	61 454 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 399	6 199
Indemnités versées au cours de l'exercice	(5 050)	(3 857)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	67 145	63 796
Portion à court terme	6 246	5 002
Portion à long terme	60 899	58 794
	67 145 $	63 796 $

(c) Autres régimes d'avantages sociaux futurs

La portion attribuable aux employés de l'Agence à titre d'indemnités versées au cours de l'exercice en vertu des autres régimes d'avantages sociaux futurs ainsi que pour les diverses taxes provinciales sur la rémunération est de l'ordre de 25 618 000 $ (2004 – 25 066 000 $). Les indemnités versées sous le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés représentent une portion importante de ces coûts. Ces coûts sont présentés à l'état des résultats d'exploitation sous le poste salaires et avantages sociaux ainsi qu'à titre de services fournis sans frais par d'autres ministères présentés à l'état de l'avoir du Canada.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 8

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

7. Avoir du Canada

Le solde de l'avoir du Canada de l'ordre de 59 667 000 $ (2004 – 87 466 000 $) au 31 mars a été établi après la déduction d'un montant de 120 824 000 $ (2004 – 92 874 000 $) qui représente des opérations pour lesquelles l'Agence a rendu des services et dont elle n'a pas reçu le financement. Ces montants se composent principalement des passifs reliés aux indemnités de cessation d'emploi et de vacances ainsi que de provisions pour la rétroactivité salariale. Ils seront financés dans les années futures par l'entremise de crédits parlementaires, au fur et à mesure que les sommes seront versées.

8. Paiements d'indemnités

La *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* autorisent le ministre, par l'entremise de l'Agence, à indemniser les propriétaires pour les animaux et les végétaux détruits en conformité avec les lois. Au cours de l'exercice, les indemnisations engagées en conformité avec la *Loi sur la santé des animaux* se sont élevées à 72 659 000 $ (2004 – 8 920 000 $).

	2005	2004
Influenza aviaire	67 793 $	2 400 $
Sharka du prunier	3 133	119
Galle verruqueuse de la pomme de terre	573	160
Tremblante du mouton	197	1 511
Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	106	4 033
Autres	857	697
	72 659 $	8 920 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 9

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

9. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses affaires, selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et les entreprises. En outre, l'Agence a plusieurs ententes avec Agriculture et Agroalimentaire Canada liées à l'exploitation de ses systèmes financiers et administratifs et certaines activités administratives, et avec Santé Canada, relativement aux activités d'exploitation et d'entretien du laboratoire de Winnipeg.

De plus, au cours de l'exercice, l'Agence a bénéficié de services publics, autres services et de locaux qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux; l'ensemble de ces services se sont élevés à environ 48 018 000$ (2004 – 48 815 000$).

La valeur totale de ces transactions entre apparentés, incluant les services fournis sans frais par d'autres ministères, s'élève à 107 246 000 $ (2004 – 104 160 000 $). Elles sont incluses dans les dépenses présentées à l'état des résultats d'exploitation. Ces transactions ont été transigées avec les ministères et organismes fédéraux suivants :

	2005	2004
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	42 082 $	41 182 $
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	36 770	32 408
Agriculture et Agroalimentaire Canada	6 941	10 763
Santé Canada	5 962	5 422
Agence des douanes et du revenu du Canada	3 720	3 658
Ministère de la Justice Canada	3 599	2 673
Défense nationale	3 046	4 681
Autres	5 125	3 373
	107 246 $	104 160 $

Les créditeurs et charges à payer incluent un montant de 7 990 000 $ (2004 – 5 107 000 $) représentant les sommes dues à des ministères et organismes fédéraux pour services rendus. Les montants à recevoir des apparentés s'élèvent à 10 739 000 $ (2004 – 2 343 000 $) et sont inclus dans les débiteurs.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes aux états financiers, page 10

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

10. Engagements et éventualités

a) En date du 31 mars 2005, l'Agence avait conclu des marchés portant sur des projets en immobilisations, des activités de location-exploitation et diverses autres activités. Tous les marchés ont été conclus dans le cours normal des affaires. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010 et après	Total
Projets en immobilisations	1 702	1 180	1 182	-	-	4 064
Location d'immeubles	15	15	13	12	334	389
Autres engagements	2 365	730	36	22	16	3 169
Total	4 082	1 925	1 231	34	350	7 622

b) L'Agence est défenderesse dans certains dossiers de litiges en cours et de menaces de litiges qui surviennent dans le cours normal des opérations. Le montant total déterminable est estimé à 370 millions de dollars (2004 - 258 millions de dollars). La meilleure estimation à ce jour du montant à payer au titre de ces réclamations et réclamations potentielles a été enregistrée. La direction croit que le règlement final de ces réclamations n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Agence.

c) Au cours de l'exercice, l'Agence a continué ses évaluations environnementales aux sites potentiellement contaminés qui sont sous sa responsabilité et des actions ont été entreprises là où elles étaient nécessaires. Les coûts de restauration engendrés durant l'année sont de 235 000$. Le montant a été enregistré comme une charge à l'état des résultats d'exploitation.

d) L'Agence n'a pas d'assurance sur ses biens. Cette pratique est conforme à la politique du gouvernement en matière d'autoassurance.

3.3.3 Activités de recouvrement des coûts et recettes[66]

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des tarifs	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (en 000 $)	Recettes réelles (en 000 $)	Coût intégral (en 000 $)	Norme de rendement	Rendement obtenu	Exercice	Recettes prévues (en 000 $)	Coût estimatif intégral (en 000 $)
Santé des animaux	R[1]	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	6 807	7 645	173 360	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir sections 2.3.1b et 2.3.3b	2005-2006 2006-2007 2007-2008	7 488 7 488 7 488	89 869 90 207 90 194
Protection des végétaux	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	4 865	6 060	82 400	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.3a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	5 352 5 352 5 352	55 079 54 996 54 894
Hygiène des viandes	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	21 442	22 444	216 069	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	23 586 23 586 23 586	173 369 173 271 173 002
Produits laitiers	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	1 080	1 159	10 559	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 188 1 188 1 188	8 456 8 451 8 438
Fruits et légumes frais	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	4 273	4 219	31 181	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	4 700 4 700 4 700	24 161 24 147 24 110
Produits transformés	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	951	1 268	18 333	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 046 1 046 1 046	14 783 14 775 14 752
Œufs	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	1 046	1 110	12 514	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 151 1 151 1 151	10 180 10 174 10 158

[1] R = Frais réglementaires

[66] Pour de plus amples renseignements, voir **http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/cfiaacia/feesfrais/feesfraisf.shtml**.

Activités de recouvrement des coûts et recettes (suite)

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des tarifs	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (en 000 $)	Recettes réelles (en 000 $)	Coût intégral (en 000 $)	Norme de rendement	Rendement obtenu	Exercice	Recettes prévues (en 000 $)	Coût estimatif intégral (en 000 $)
Poisson	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	5 825	6 438	62 544	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	6 408 6 408 6 408	49 554 49 526 49 449
Miel	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	83	93	2 493	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	91 91 91	2 021 2 019 2 017
Semences	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* *Loi sur la protection des obtentions végétales*	1998	2 554	3 060	14 121	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.2c	2005-2006 2006-2007 2007-2008	2 809 2 809 2 809	9 281 9 266 9 249
Salubrité des aliments	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	200	504	32 087	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.1a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	220 220 220	25 257 25 242 25 204
Pratiques équitables d'étiquetage	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	600	659	23 551	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.2c	2005-2006 2006-2007 2007-2008	660 660 660	18 486 18 476 18 448
Aliments du bétail	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	193	186	11 872	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.3b	2005-2006 2006-2007 2007-2008	212 212 212	6 474 6 498 6 497
Engrais	R	*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*	1998	81	154	3 557	Des services comme l'inspection sont fournis en vertu d'ententes de recouvrement des coûts conclues avec des établissements agréés et en accord avec les règlements fédéraux.	Voir section 2.3.3a	2005-2006 2006-2007 2007-2008	89 89 89	2 061 2 058 2 054
Total				**50 000**	**54 999**	**694 641**			2005-2006 2006-2007 2007-2008	55 000 55 000 55 000	489 031 489 106 488 466

Partie 4 : Autres points d'intérêt

4.1 Modèles logiques

Résultat stratégique 1 — Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à la salubrité des aliments ou à la transmission de maladies animales aux humains

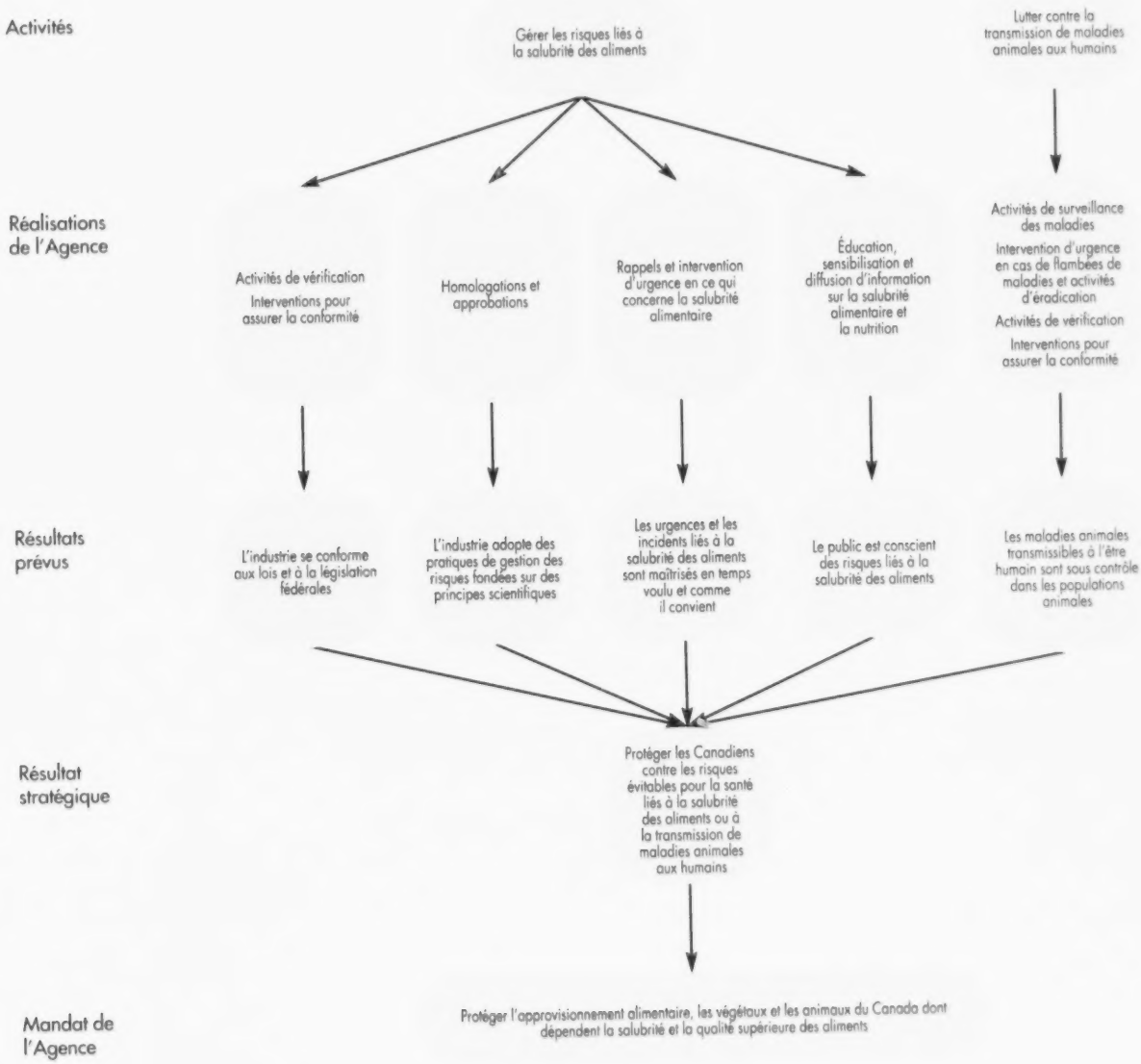

Résultat stratégique 2 — Un régime de réglementation équitable et efficace

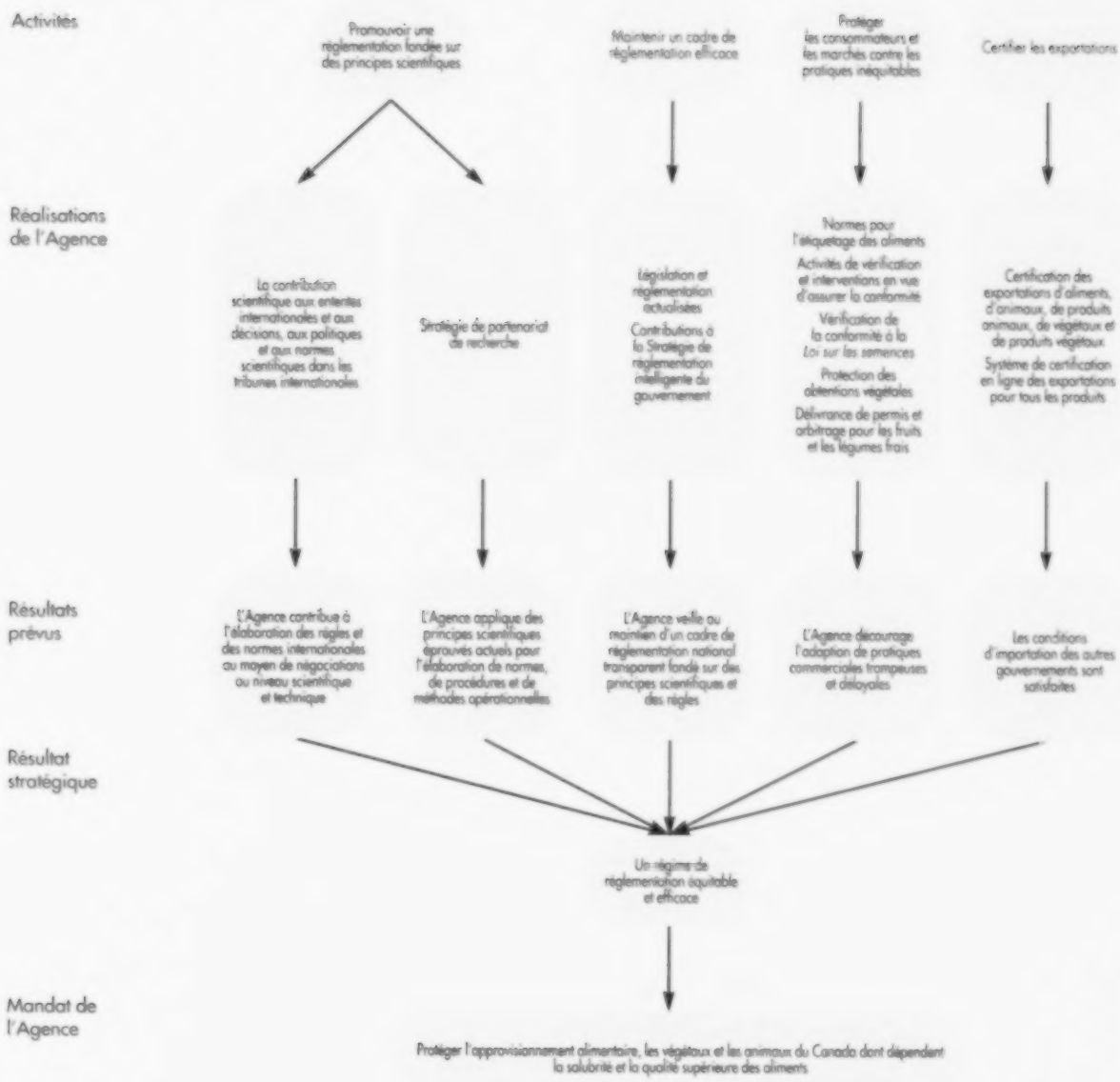

Résultat stratégique 3 — Assurer la durabilité des ressources animales et végétales

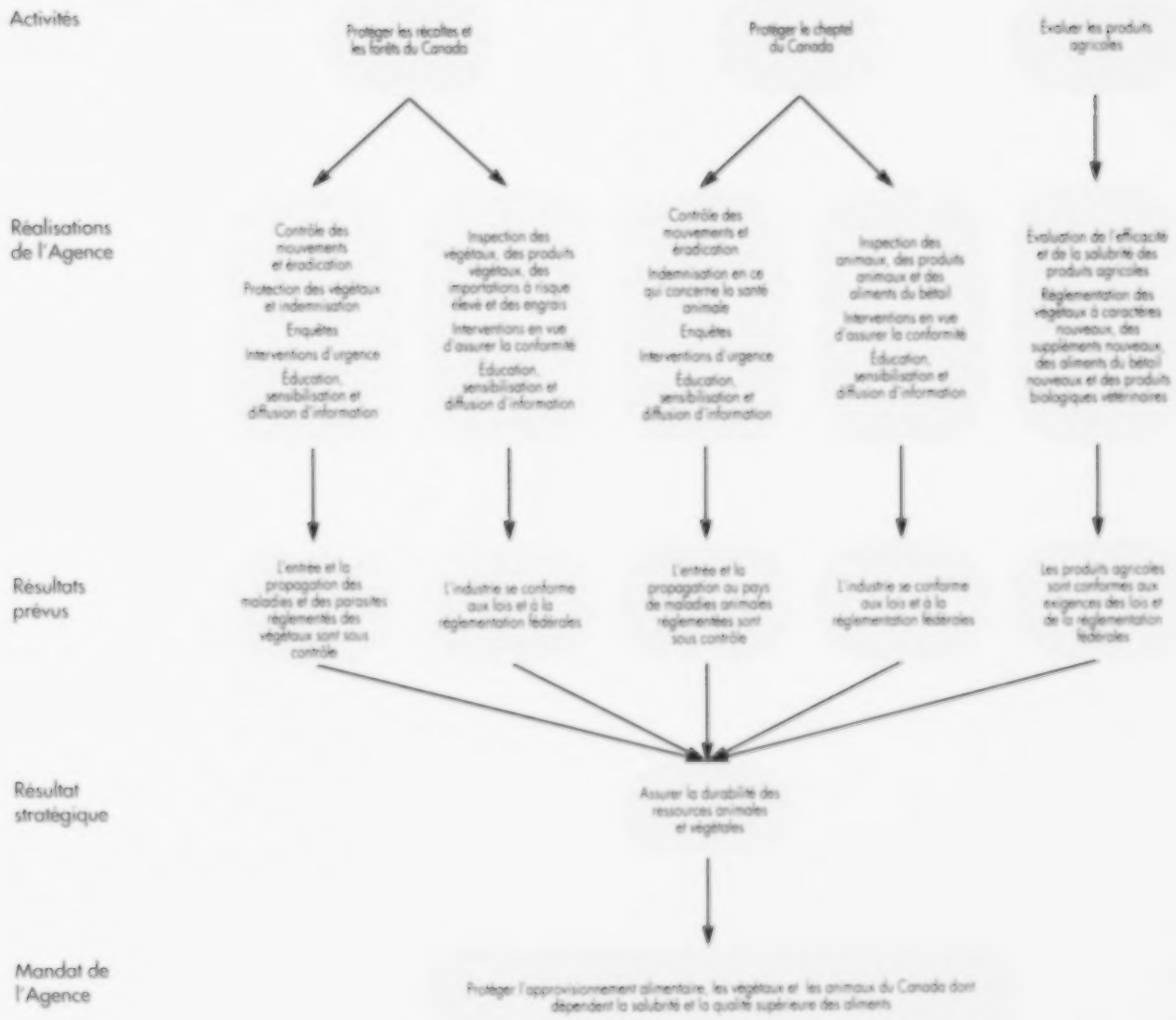

Résultat stratégique 4 — Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressouces agricoles du Canada